BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
252
4 G
31

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DES LETTRES,
DES SCIENCES ET DES ARTS,
EN BELGIQUE
ET DANS LES PAYS LIMITROPHES,

PAR

M. F.-V. Goethals,

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Tome Quatrième.

BRUXELLES.

IMPRIMERIE DE POLACK-DUVIVIER, PLACE DU GRAND-SABLON, N° 5.

1844.

pour s'offenser d'une critique adressée à des hypocrites et à des sots : d'ailleurs ce n'est pas ma cause que je plaide ; j'ai sacrifié les avantages que l'on espère ordinairement des titres de professeur et d'auteur au plaisir de dire la vérité. Si la prévention éloigne quelques anciens médecins de la doctrine physiologique, les jeunes gens qui en ont suivi les développements dédommageront un jour l'humanité et la raison. Leur tour viendra, et, quand ils auront occupé pendant quelques années les chaires du professorat, on verra s'il y a tant à rejeter dans la doctrine de l'irritation, que notre confrère qualifie de *folie*, quoiqu'il assure qu'elle *s'approche plus de la vérité qu'aucune autre.*

» Je ne prétends point qu'on *soit esclave de ma secte;* je ne veux que persuader. C'est avec beaucoup de peine que je vois l'anonyme substituer ce mot injurieux à celui de *doctrine,* et varier ainsi ses expressions suivant que les sentiments de justice ou de colère se succèdent pendant qu'il laisse courir sa plume. Je ne sais pourquoi on me suppose de l'ambition ou de la haine; je suis étranger à l'une aussi bien qu'à l'autre; j'écris avec conviction, et je n'éprouve d'enthousiasme que pour la vérité. Une fourberie m'indigne, mais ne me fâche pas; l'erreur m'afflige. Lorsque mes expressions sont un peu vives, elles ne s'adressent pas à un personnage déterminé; aussi je ne me cache jamais sous le voile de l'anonyme. La mollesse et la froideur de certains médecins me feraient désirer une diction plus énergique; mais je ne réponds à l'injure que par la raison.

» Veut-on voir une application pratique de l'éclectisme dans le traitement d'une des affections les plus communes de nos jours, par exemple dans l'entéro-hépatite chronique ? Pour combattre cette maladie, qu'ils appellent une *affection du foie* (afin d'éviter le mot *obstruction* qui est suranné, et le mot *phlegmasie* qui est *exclusif*, affection dont ils ignorent d'ailleurs le siége primitif), on les voit emprunter successivement les sangsues aux médecins physiologistes, les fondants aux humoristes, les toniques aux browniens, les spécifiques aux empiriques, le calomel aux Anglais. On admire dans leurs consultations, dont j'ai plusieurs modèles sous les yeux, l'attention de diriger chez le même sujet les stomachiques contre l'inappétence, les aliments substantiels contre la maigreur, l boissons acidules contre la soif, le quin quina contre un mouvement fébrile rémi tent, les diurétiques contre l'œdème, l drastiques contre la constipation, l'opiu contre la douleur, les sudorifiques et l'ar timoine contre l'élément du rhumatisme l'aloès contre un flux hémorrhoïdal qu n'existe plus. Il n'est pas rare de rencontre tous ces moyens énergiques réunis dans l même ordonnance; c'est ainsi qu'on s'a franchit du joug d'un système *exclusif.* Il n'ont garde de se représenter ces stimulant agissant sur la surface gastro-intestinale et de chercher à distinguer leur influenc sur les symptômes en étudiant les sympa thies de l'estomac; cela sentirait trop l *broussaisisme.* Si quelqu'un des nôtres leu représente que leurs spécifiques aggraven le mal, ils répondent qu'il ne faut pas tou jours dire : *Post hoc, ergò propter hoc;* qu de graves autorités déposent en faveur d ce traitement; que ces faits contradictoi res sont très-embarrassants, et qu'il vau mieux s'en rapporter à l'expérience (con tradiction absurde). Vous leur objecte que l'expérience dépose ici contre eux; il vous répliquent, en vous citant des cas pa reils où le succès a couronné la même méthode; un *possible* leur suffit pour les autoriser, et ils poursuivent opiniâtrément leu victime. Si elle résiste, ils s'en débarrassen en l'envoyant aux eaux minérales, et, lorsqu'enfin la mort a mis un terme à ses maux, ils excusent leur traitement en vous disant qu'on ne peut rien contre une *affection organique.* J'ai choisi pour exemple une maladie qu'ils ont coutume de faire eux-mêmes de toutes pièces, avec leurs vomitifs administrés cinq ou six fois par an, pour guérir les *embarras gastriques*, avec leurs purgatifs, *pour tenir le ventre libre*, avec leurs stomachiques, *pour remonter le ton de l'estomac :* mais j'aurais pu en citer un autre, car leur méthode est la même dan tous les cas où une affection quelconque s montre un peu rebelle. Voilà pourtant l'éclectisme de nos savants incrédules ! Mais qu'ils ne croient pas nous échapper; les médecins physiologistes les poursuivront partout, et finiront par mettre leur nullité dans tout son jour. »

Voilà ce que j'écrivais, il y a quatre ans, sur l'éclectisme en médecine; et je crois qu'on peut en dire autant de l'éclectism en philosophie. Le rapprochement de

HISTOIRE

DES LETTRES,

DES SCIENCES ET DES ARTS.

Le dépôt a été fait conformément à la loi.

Digitized by Google

HISTOIRE
DES LETTRES,
DES SCIENCES ET DES ARTS,
EN BELGIQUE
et dans les pays limitrophes,

PAR

M. F.-V. Goethals,

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

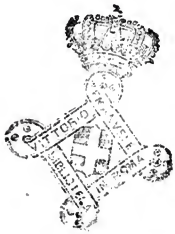

BRUXELLES.

IMPRIMERIE DE POLACK-DUVIVIER, PLACE DU GRAND-SABLON, N° 5.

1844.

Digitized by Google

PRÉFACE.

Lorsque je me suis décidé à publier un supplément aux *Mémoires* de Paquot, je comptais clore la seconde série avec le quatrième volume et me reposer quelque temps; mais les renseignements, du plus haut intérêt, que j'ai obtenus des familles et de personnes qui semblent s'intéresser à mes publications, m'engagent à donner encore un volume qui sera exclusivement consacré aux beaux-arts et à la poésie, tant latine que française et flamande.

J'ai écrit l'article de Li Muisis à l'effet de fixer, au moyen de l'histoire, quelques principes de droit canonique. Celui de Schetz dépeint la conduite d'un royaliste, du parti libéral. La vie de Roose offre encore celle d'un libéral dévoué à l'autel et au trône; ici, c'est un

royaliste, juste appréciateur de la cour de Bruxelles, qui défend les intérêts de son roi contre les partisans de la république; tandis que dans la biographie de Jacques Edelheer j'ai fait connaître les démarches de ceux-ci contre les cours de Bruxelles et de Madrid. Pour achever le tableau de ces événements, il me reste encore à faire le portrait d'un homme dévoué à la France. Les notices sur Ruth-d'Ans et sur Du Jardin servent à expliquer la lutte des partis à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe; la seconde jette un jour tout nouveau sur les fastes des lettres flamandes. Celle de Van der Vynckt détermine d'une manière précise la situation morale du ministère des Pays-Bas, du temps de Marie-Thérèse; sans cette connaissance, on ne peut se rendre une juste raison des événements qui ont signalé le malheureux règne de Joseph II.

Je pense devoir prévenir que le volume consacré aux beaux-arts et à la poésie, ne sera mis sous presse qu'après avoir achevé le *Dictionnaire généalogique et héraldique des Familles nobles du royaume de Belgique*, dont je viens de publier le prospectus.

Digitized by Google

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

NOTICES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Li Muisis (Jean), chroniqueur et poëte français.	mort en		1353
Goes (Gilles), architecte	»	»	1459
Lombart (Lambert), peintre et architecte. .	»	»	1566
Schetz (Gaspar), historien.	»	»	1580
Van der Heyden (Gaspar), prédicateur . . .	»	»	1586
Makeblyde (Louis), écrivain ascétique . . .	»	»	1630
Wallius (Pierre), historien	»	»	1648
Tacquet (André), mathématicien.	»	»	1660
Roose (Pierre), politique	»	»	1673
Valerius (Remmerus), chroniqueur. . . .	»	»	1687
Fay-d'Herbe (Lucas), architecte et sculpteur .	»	»	1697
Ruth-d'Ans (Ernest), janséniste	»	»	1728
Daelman (Charles-Ghislain), théologien. . .	»	»	1731
Du Jardin (Thomas), théologien	»	»	1733

Philippe (Robert), prédicateur	mort	en	1743
Pinius (Jean), bollandiste	»	»	1749
De Crassier (Guillaume), antiquaire. . . .	»	»	1751
Legipont (Olivier), historien	»	»	1758
Van der Vynckt (Lucas), historien	»	»	1779

Digitized by Google

LI MUISIS.

Li Muisis (Gilles), annaliste et poëte français, reçut la naissance en 1272, à Rongy, petit village du Hainaut, à deux lieues de Tournay.

Quelques-uns soutiennent que Gilles Li Muisis était noble. Cela importe peu, puisque ses parents vivaient dans la médiocrité, et se livraient aux travaux de l'agriculture; mais ce qu'il importe de savoir, c'est qu'ils ont été assez bien inspirés pour faire instruire leur fils.

Le monastère de Saint-Martin, où il entra, se trouvait dans une si fâcheuse position, qu'on pourrait douter de l'intention qui l'attira dans cette maison. Le désordre était tel, qu'à la première année de son noviciat, les moines firent un concordat qui établissait, en leur faveur, des droits de propriété privée. On voit par le concile de Cognac, en 1238, que, avant d'être connu en Belgique, le système de la propriété privée affligeait bien des maisons religieuses. Les places monacales devinrent ainsi de petits bénéfices. L'introduction de la

règle de Cluny fut certes un bienfait; mais on avait trop compté sur la perfection qu'exige ce genre de vie; n'étant d'ailleurs protégée, dans ce temps, par aucun moyen coërcitif contre le relâchement, cette règle eut le sort des intentions les plus bienveillantes. Chaque époque réclame son réformateur, et se distingue par le caractère particulier d'une réforme qui signale, chaque fois, un progrès. Li Muisis prit l'habit de religion le jour des Ames, de l'année 1289 (2 nov.).

Peu de temps après, avant d'avoir fait ses vœux, il perdit sa mère. Dès que la nouvelle en fut arrivée à Saint-Martin, il fut appelé par l'abbé Jean Le Carpentier et ceux de son conseil : on le força à se rendre à la maison communale pour se faire reconnaître par les échevins; ceux-ci le voyant en habit régulier, lui répondirent, après en avoir délibéré, que *la coutume de Tournay refusait aux moines le droit d'hériter*. Mais les hommes avares qui dépouillaient l'abbaye, ne pouvaient laisser échapper une occasion de se donner une propriété, quelque petite qu'elle fût. D'après le conseil de l'abbé, et sur les instances de tout le couvent, Li Muisis déposa son costume monacal et reprit celui qu'il avait quitté lors de son noviciat; il comparut ainsi devant les mêmes échevins, qui lui adjugèrent sa part dans la succession échue.

A cette occasion, il retourna à Rongy; il passa avec son frère environ vingt-neuf semaines.

Dès qu'il eut son butin, il regagna le monastère; et re-

prit l'habit régulier le jour de l'Ascension 1290 (9 mai). Ce qu'il avait apporté, fut converti en une rente perpétuelle, propre à assurer au couvent la provision de figues nécessaires dans le carême.

La conduite de Li Muisis, qui dans la ferveur du noviciat gratifiait ses frères, parut en général étrange; mais les hommes probes et sages l'admirèrent.

Dans les environs de Saint-Martin vivait un clerc qui se livrait à des études sérieuses. Jean de Haerlebeke était son nom, et l'astronomie était la science qui avait le plus de charme pour lui : astrologue, il se permettait quelquefois d'annoncer de grands événements. Tout cela ne l'empêcha pas d'être bon catholique. Li Muisis allait le voir assez souvent, moins pour s'instruire, que dans un but de curiosité. M. De Gerlache l'accuse avec raison, d'avoir eu foi aux rêveries de l'astrologie. Tout en prêtant l'oreille aux pronostications de Jean de Haerlebeke, Li Muisis veut bien déclarer qu'il n'y croyait pas trop, l'astrologie étant condamnée par la religion catholique, mais seulement à cause de cette condamnation. Je ne sais ce qui a pu autoriser M. De Smet à avancer que Li Muisis se distingua par son amour pour la régularité et *pour les études solides*, tandis que le moins habile peut facilement se convaincre que ce moine, ami des occupations littéraires, ne s'était pas adonné aux études; d'ailleurs il n'en fait pas mystère; il dit : *Quòd parùm in horis primæ, tertiæ, sextæ, nonæ, videlicet in ætatibus puerili, juventutis, virilitatis in vineâ Domini debitè laboravi*, PLUS

TEMPORALIBUS ET CADUCIS REBUS *expendi vitam meam, quam* IN SACRIS SCRIPTURIS AC MARGARITIS SCIENTIÆ ACQUIRENDIS.

La bulle d'indulgence du pape Boniface, appelant les populations à Rome comme les croisades les appelèrent en Orient, arracha aussi Li Muisis de son cloître : il s'achemina vers Rome, et visita, en 1300, les églises de S. Pierre et de S. Paul. Qu'on ne s'imagine point que Li Muisis s'est amusé à parcourir la ville et à rechercher ses chefs-d'œuvre : le goût qui dominait, différait tellement de celui des anciens, qu'on ne savait pas apprécier la beauté de leurs ouvrages; la mode ou plutôt l'habitude avait abruti tout le monde. On aurait de la peine à croire une semblable indifférence, surtout chez un poëte, si Li Muisis n'avouait naïvement que même il ne traversa pas la ville de Rome. Il était, en matière de goût, loin d'être supérieur à son siècle. L'auteur dont je relève, à chaque ligne, une faute plus ou moins grave, assure qu'en revenant de Rome Li Muisis s'arrêta dans une maison de son ordre, ayant l'air d'insinuer que, déserteur de son monastère, il s'était fait recevoir ailleurs.

Gilles de Warnave, qui abandonna, en 1308, le priorat pour la crosse abbatiale, surpassant son prédécesseur, proposa aux moines de céder des revenus considérables au chapitre de Notre-Dame qui avait de l'argent comptant. L'évêque Guy de Boulogne et tous les moines consentirent à cette aliénation, à l'exception cependant de

Li Muisis, qui soutint qu'il était dangereux de grever l'avenir de la maison, et que même l'aliénation projetée était contraire à l'intention des fondateurs.

Ne pouvant vaincre l'opposition de Li Muisis, l'abbé fit consulter pour savoir s'il n'était pas permis de passer outre; les jurisconsultes répondirent que, selon les usages canoniques, la résistance d'un seul profès suffisait.

Tant d'abus ne tardèrent point à produire des fruits amers : l'abbé Warnave reçut la récompense de ses œuvres. Lorsqu'en 1323 toute la communauté fut menacée dans son existence, les moines se réunirent sous l'influence de l'envie et de l'ambition d'un d'entre eux. Ils disaient à qui voulait l'entendre, qu'ils ne voulaient plus de leur abbé. Li Muisis observa de près les mouvements des partis : il vit qu'il n'eut rien à espérer, tant l'esprit monastique et religieux était étranger aux moines. L'évêque intervint, et après s'être enquis du motif de leurs plaintes, il prononça la déchéance de Gilles de Warnave, le lendemain de la fête de S. Pierre-aux-liens, au commencement du mois d'août de cette année.

Gilles de Warnave interjeta appel; ce qui n'empêcha pas l'évêque de provoquer la nouvelle élection. Les moines, assemblés en chapitre, convinrent de la faire par voie de compromis; ils abandonnèrent même le secret de leurs votes à ce prélat. Dix-huit moines y prirent part : deux se récusèrent, Thierry Payen et Lambert qui se tenait auprès de son oncle, l'abbé déchu. Après avoir dépouillé attentivement le scrutin, Guy de Boulogne

proclama Thierry du Parc, le plus jeune prêtre et le dernier novice du couvent.

Il est évident que les provocateurs de la déchéance de Warnave ne voulaient pas sincèrement le bien : très-probablement leur but était d'accaparer les immenses revenus qu'il avait su se procurer. Les deux abbés se rendirent à la cour papale à Avignon; les promesses de Thierry firent pencher la balance en sa faveur.

Le jour de S. Laurent de l'année 1326, Thierry fit son entrée solennelle à Saint-Martin; et vers le même temps, Gilles Li Muisis fut nommé prieur.

L'abbaye vit bientôt qu'elle n'avait fait que changer le nom du maître. A peine le nouveau prélat était-il entré en dignité, que deux notaires vinrent, de la part de la cour d'Avignon, dresser acte authentique de l'obligation contractée par Thierry du Parc. Celui-ci exposa les faits avec tant d'adresse, que les moines, séduits par ses paroles, s'engagèrent personnellement. La mauvaise foi de Thierry attira sur sa maison les malheurs que l'excommunication traînait ordinairement à sa suite. Depuis Warnave la vie religieuse était bannie de Saint-Martin; les moines ne différaient guère des laïques : leurs chants ne faisaient plus retentir la voûte du temple. Grâce au système de la propriété privée, ceux qui desservaient des églises au dehors, frappés de l'excommunication comme leurs frères et ne pouvant remplir les devoirs presbytéraux, vivaient à l'instar des seigneurs dans leurs lourds donjons.

Digitized by Google

Thierry enviait les ressources de ses frères. Il s'insinua si bien dans les bonnes grâces du roi de France, qu'il obtint un décret qui leur enlevait les revenus que chacun d'eux s'était réservés, soit qu'ils fussent encore en possession des biens, soit qu'ils les eussent donnés en gage, et cela sans pitié ni égard pour leurs créanciers. Pour toute ressource, il ne restait que cette œuvre d'iniquité à Thierry. Que l'on ne se trompe pas sur son intention : il était très-éloigné de faire cesser la propriété privée. L'acte constatant l'abus de pouvoir que je signale, porte la date du 12 janvier 1329; et il en résulta une grande perturbation.

L'abbé fut poursuivi en justice par ses moines : ses conseillers, Guillaume de Ventadour, évêque de Tournay, et Henri d'Ast, convinrent de charger Li Muisis de le défendre à Paris.

Li Muisis était en cette ville, lorsque Henri d'Ast, habile interprète du droit, parvint à réconcilier le couvent avec son supérieur; dès-lors il ne s'agissait plus de la défense de l'abbé, mais bien d'obtenir du roi l'homologation de cette transaction. Ces faits méritent d'être remarqués, parce que l'abbaye de Saint-Martin en receuillit d'immenses avantages. Les auteurs de la *Gallia Christiana* semblent avoir eu le tort d'honorer de cette transaction, la mémoire de Li Muisis, qui en a seulement profité.

A peine eut-il l'assurance de l'homologation, qu'il reçut la nouvelle inattendue de la maladie de l'abbé :

il laissa à l'envoyé des moines propriétaires, Jean Maletote, le soin de veiller à la confection du titre, et vint en toute hâte à Saint-Martin. Il trouva l'abbé dans un état désespéré. Sa conduite à Paris fut approuvée.

De suite après le décès de l'abbé, le prieur convoqua les moines, et on convint de tenir un chapitre général. Tous les profès de Saint-Martin y assistèrent, même ceux qui desservaient des oratoires hors du cloître; on y vit aussi Gérard Croch, chanoine et trésorier de l'église Notre-Dame de Tournay, et maître Jean d'Espière, notaire apostolique. Tous s'étaient réunis au bruit de la clochette. Le trésorier de Notre-Dame ouvrit le chapitre en prévenant les profès qu'il leur était loisible de choisir entre les trois sortes d'élection; tous se prononcèrent pour celle dite du S. Esprit.

Ayant déjà fait mention de l'élection par compromis, et citant maintenant une autre, je présume qu'il sera agréable d'avoir quelques renseignements sur les élections ecclésiastiques, dont j'ai parlé dans la notice sur le bienheureux Odon. « A l'égard de l'élection, dit Du» rand de Maillane, par une suite de révolutions surve» nues dans l'état des bénéfices, et les manières d'y » pouvoir, il y avait dans le douzième siècle une très» grande confusion dans les élections aux prélatures : » chaque église particulière se faisait des règles, et se » préservait des formalités qu'elle changeait, suivant » que pouvait l'exiger le succès des brigues et des solli» citations qui prévalaient. L'Église assemblée dans le

» concile de Latran, tenu l'an 1215, sous le pape » Innocent III, pourvut à ces désordres par un régle- » ment qui veut que les élections se fassent de trois » manières; par la voie du *scrutin*, du *compromis* ou de » *l'inspiration*. L'élection se fait par *scrutin*, quand les » électeurs assemblés choisissent trois d'entre eux pour » recueillir secrètement les suffrages et les publier sur-le- » champ; elle se fait par *compromis*, lorsque tout le corps » des électeurs confère à un ou à plusieurs du corps, » ou autres, le pouvoir d'élire. Enfin l'élection se fait » par *inspiration* lorsque, sans aucune convention préa- » lable, tous les électeurs, *nemine reclamante*, donnent » leurs suffrages à la même personne. Cette sorte d'élec- » tion, ajoute Durand, est le signe le moins équivoque » d'une vocation canonique, et celle qui doit être dési- » rée dans le choix des sujets pour remplir les dignités » de l'Église. La moindre discussion précédente, ou la » moindre contradiction empêche qu'une élection soit » censée avoir été faite par inspiration. Une rumeur » tumultueuse que la brigue exciterait pour tenir lieu » d'inspiration, donnerait sans doute encore moins le » caractère d'élection inspirée. » Il est bien clair que l'élection *inspirée* ou du *S. Esprit*, comme l'appelle Li Muisis, équivaut à celle par *acclamation* en usage dans l'église primitive.

Les moines s'étant prononcés, le vice-prieur déclara, sans hésiter, son candidat, et le chapitre de s'écrier à son exemple, comme par *inspiration*, que Gilles Li

Muisis serait abbé; dans le même instant, entonnant à la fois le Te Deum, ils se dirigèrent, en chantant, vers l'église où ils demandèrent humblement à l'élu s'il consentait à son élection; d'abord il fit semblant de devoir se recueillir; et puis il répondit qu'avant de donner son consentement, il souhaitait se consulter; mais il accepta le jour de la Sainte Trinité (1331) : tel est le récit exact de son élection.

L'évêque de Tournay aurait désiré cette dignité pour un de ses amis, Pierre Deviviers, qui demeurait auprès de lui; il est probable qu'il avait attendu un tout autre résultat. Cachant ses vues, il manifesta des scrupules : selon lui, l'élection était nulle à cause de l'excommunication dont le pape Jean XXII avait frappé Thierry et toute sa communauté. Ce fait devait cependant lui être connu, ainsi qu'à ses conseillers, membres du chapitre de Notre-Dame dont le trésorier l'avait représenté dans cette élection, comme la cour d'Avignon l'avait été dans la personne du notaire apostolique. Ces considérations ont le mérite de faire soupçonner que l'évêque ne s'est sérieusement fâché, que parce que ses calculs n'avaient pas réussi. Il prit si bien ses mesures, qu'en effet le pape annula l'élection.

Le danger dont l'évêque menaçait le monastère, mit un terme à l'indécision de Li Muisis : de concert avec tout le couvent, il pria frère Lambert, ami de Warnave, qui résidait à Avignon, de prendre à cœur leurs intérêts les plus chers. Il se fit que, dans le même temps, arriva

Digitized by Google

dans cette ville le roi de France, qui venait visiter le pape et accomplir un vœu; c'était ce roi qui, nonobstant les obligations contractées par les religieux de Saint-Martin en faveur du Saint-Père, avait accordé à Thierry du Parc une grâce extraordinaire, dont nous avons signalé la double iniquité. Il avait à sa suite Jacques Li Muisis, parent de l'élu, qui était en crédit à la cour. Lambert trouvant en lui un protecteur, se fit immédiatement présenter au roi, qui promit en effet son appui. L'affaire de l'abbaye était comme la sienne; en la défendant avec tant d'intérêt, il satisfaisait d'ailleurs la rancune qu'il portait à Guy de Boulogne, pour sa conduite envers son ami.

Les liaisons de Lambert avec plusieurs conseillers du roi, firent réfléchir le pape qui trouva prudent de l'appeler auprès de lui, et de remettre la difficulté au prochain consistoire. Il y avait plus d'une personne intéressée : les marchands, c'est-à-dire les banquiers, loin d'avoir été remboursés, ne recevaient même pas d'intérêts; c'étaient eux que Jean XXII devait ménager.

Tout le couvent ignorait ce qui se passait; Li Muisis était dans la plus grande anxiété. Enfin les inquiétudes cessèrent avec l'arrivée de la première lettre de Lambert; il surgit alors un autre embarras de la profonde misère où la maison de Saint-Martin, jadis si riche et si florissante, se trouvait plongée.

Sur ces entrefaites, Jean Maletote, que Li Muisis avait laissé à Paris, arriva avec les lettres d'homologation. Le

père gardien prit immédiatement, du consentement des parties, le jour de S. Jean-Baptiste de l'année 1331, l'administration temporelle.

La transaction conclue à la suite des prétentions malveillantes de l'abbé du Parc, tourna à l'avantage de l'abbaye, par la mort de ce dignitaire; elle gagna au temporel; mais sous les autres rapports tout restait à faire. L'excommunication lancée contre toute la maison, moins pour la conduite irrégulière de l'abbé, qu'à cause de son peu d'empressement à acquitter les dettes, continuait à peser sur tous les moines et nourrissait en eux l'esprit d'indiscipline.

Cependant le titre tant promis n'arrivait point. Mais comptant le recevoir, Li Muisis ne laissa point de commencer son administration abbatiale : il parcourut à cheval, suivi d'un domestique, toute la province pour visiter ses propriétés, et dans l'espoir de tirer la maison de l'état misérable où elle était.

Voici comme il dépeint l'état de l'abbaye de Saint-Martin, à la mort de Thierry : « Et est chose certaine » que, l'abbé Thierry mort, tout le couvent et les consaux » de la maison sçurent quels meubles il y avait. Et en » vérité, je ne trouvai chevaux ni harnais, matelas ni » draps de lit, ni couvertures, nappes, verres, tasses, » ni aucun meuble dont homme vivant eût donné trente » livres comptant. Et ainsi étaient grande partie des » cappes, des livres et des choses de la maison mises » en gage, qu'il a convenu racheter; et grande partie

» des calisses et joyaux du moustier d'argent vendus et
» aliénés; et aussi l'ornement et les étoffes d'argent, des
» cappes de soie. »

Non-seulement Li Muisis dut reconnaître les obligations de Thierry en faveur du Saint Siége, mais, quelle que fût sa misère, consentir à payer les bulles de sa nomination; ses proches et ses amis avancèrent la somme nécessaire.

Dès qu'il eut les bulles qui furent conditionnelles, Li Muisis consulta les plus sages de l'abbaye, et alla prier l'évêque de Tournay, de lui accorder sa bénédiction. Ce prélat lui répondit gracieusement : la cérémonie fut fixée à la Purification. Li Muisis s'empressa de se procurer deux abbés, dont la présence était de rigueur.

L'évêque, mieux informé, s'était convaincu qu'une pièce indispensable manquait; la veille de la fête seulement, il prévint Li Muisis que sans la formule du serment délivré par le pape, il lui était impossible de procéder à sa consécration, et qu'au jour indiqué il n'irait point à Notre-Dame. Cependant, Li Muisis se trouvait à Lille avec ses deux abbés; nonobstant la déclaration si précise de l'évêque, il hasarda de se présenter avec sa suite. Le prélat persista, assurant qu'il était inutile d'insister.

La honte empêcha Li Muisis de retourner à sa maison. D'ailleurs il craignait des reproches au sujet des dépenses dans lesquelles il s'était engagé.

Son absence fut consacrée à des voyages dans son

Digitized by Google

intérêt privé. Il avait à cœur de voir les abbés qui avaient été directement promus par le Saint Siége, sans l'intervention de l'autorité épiscopale. Il prit finalement le parti de faire demander à la cour d'Avignon par Lambert la formule du serment. En attendant cette pièce, il se retira à Paris. Pour rien au monde, il n'aurait osé reparaître à Saint-Martin.

Un sort semblait jeté sur la maison! Une première fois l'envoyé perdit la bulle; et lorsque Li Muisis put en montrer un duplicata, l'évêque de Tournay était trop malade pour faire lui-même la cérémonie; mais, sa bonne volonté n'étant pas équivoque, il donna à tous les évêques indistinctement la permission d'y procéder.

Li Muisis envoya alors un des siens vers un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, qui se tenait à l'abbaye d'Eeckhout et se disait évêque; d'après sa réponse, il partit pour Bruges. Il reçut à Eeckhout, de cet évêque, nommé David, la bénédiction abbatiale, le 25 octobre 1332.

Immédiatement après cette cérémonie tant désirée, il revint à Tournay et fit sa joyeuse entrée à Saint-Martin le jour des apôtres Simon et Judes (28 oct.). Tous les moines lui promirent obéissance.

La cour d'Avignon, persuadée qu'il fallait en finir avec les moines de Saint-Martin, avait levé, du consentement des créanciers, l'excommunication qui pesait sur l'abbaye : les lettres étaient parvenues deux jours avant la fête de S. Michel (27 septembre 1332). Mais cette

faveur était encore une fois conditionnelle, c'est-à-dire à charge de rembourser les dettes dans le courant de l'année. Heureusement les créanciers furent traitables : ils consentirent à une transaction désavantageuse, plutôt que d'attendre, au risque de ne rien avoir.

Les premiers soins de Li Muisis, après sa réconciliation avec le souverain Pontife, furent de donner une sépulture canonique à ses deux prédécesseurs, Gilles de Warnave et Thierry du Parc, auxquels il n'avait pas été permis de rendre les derniers devoirs. Leurs restes furent transportés dans l'église du couvent et inhumés devant le maître-autel.

Il porta ensuite son attention sur son parent Jacques Li Muisis, envers qui il était tenu par la reconnaissance. Bien qu'il nous assure dans sa chronique que son parent ne voulut recevoir aucune récompense, satisfait qu'il était d'avoir été utile, nous savons cependant le contraire. Ce qui prouve qu'il est prudent de ne pas croire ce cénobite sur parole. Jacques Li Muisis recevait une rente viagère de vingt-cinq livres à la Chandeleur et à la S. Jean, *pour ses bons conseils et un voyage à Avignon*, pension énorme. Ce n'est pas sans raison que Li Muisis n'en parlait pas à ses moines, pour qui ses chroniques ont été entreprises.

Libre et tranquille depuis sa consécration, il donna plus particulièrement ses soins aux affaires temporelles de la maison, sans négliger toutefois la discipline. Le zèle le plus continu était impuissant, tellement les abus

Digitized by Google

étaient grands et invétérés! Le couvent de Saint-Martin était bien changé; naguères les études étaient en honneur; plusieurs moines se livraient à la calligraphie. Il est vrai que cette maison éprouva les vicissitudes de presque toutes celles du même ordre. On a reproché, avec justice, à la règle de Cluny d'avoir accablé les moines de prières à haute voix. D'ailleurs les succès des ordres Mendiants dans les lettres et les sciences, attiraient vers eux les hommes studieux, tandis que l'esprit politique qui divisait et dominait les Bénédictins, étouffait en eux ce qu'ils pouvaient encore avoir d'amour pour les lettres. Li Muisis, dont l'instruction était très-ordinaire, n'était pas propre à les révivifier : cet abbé, livré aux affaires de son temps et aux finances de sa maison, poussait l'insouciance au point d'ignorer le titre des livres de sa bibliothèque; et je vois par ses chroniques qu'il n'avait point parcouru le plus important, du moins pour lui.

A Guillaume de Ventadour succéda, en 1335, dans l'évêché de Tournay, André de Florence, qui, de même que Li Muisis, était dévoué au roi de France; il fit la fête de sa joyeuse entrée à Saint-Martin.

En 1338, lorsque Jacques Van Artevelde avait levé l'étendard de la révolte, Tournay se prépara à lutter contre les Flamands et contre le roi d'Angleterre, qui excitait la guerre; le roi de Navarre, accouru avec des forces imposantes à la défense de la couronne de France, logea à Saint-Martin, auprès de Li Muisis.

L'année suivante, en 1340, durant le siége de Tournay, il eut de terribles moments à passer. Les fermes, les moulins et maisons de l'abbaye furent brûlés et les terres dévastées. Il ne faut donc pas s'étonner que Li Muisis se montre sévère, pour ne pas dire injuste, envers les Flamands; mais ce qui doit surprendre, c'est qu'aujourd'hui on en appelle sérieusement à ses boutades.

Vers l'an 1345, la vue de l'abbé Li Muisis s'affaiblit; il ne laissa pas cependant de travailler et de composer des chroniques et des poëmes; seulement il dut se borner à dicter.

Il se désolait de ne pouvoir, comme autrefois, reconnaître les monnaies. En 1348, le jour de l'Assomption, il fut tout à coup frappé de cécité, en disant la messe. Cette infirmité qui le tint jusqu'en 1351, fournit à l'histoire de la chirurgie une date précieuse, car il fut opéré de la manière qu'on emploie maintenant pour la cataracte : c'est la plus ancienne opération de ce genre que l'on cite. (Voy. Lect. t. 2, p. 234.) Voici comme il raconte lui-même ce fait curieux : « Chest li loange et » li regrasciemens l'abbet Gillion li Muisit à Dieu, à la » Virgine Marie, à S. Martin, à tous Saints, et à toutes » Saintes, de chou que li vewe li est recouvrée, qui » avoit estet aveules trois ans et plus et n'avoit célébret » ne rien véut, fors un peu d'air, et avoit estet environ » sixante deux ans moisne, dont il avoit estet vint ans » abbes elleus. Se fut aidiet par un maistre Jean, nommet » Jehan de Meence, qui ouvraen ses yeuls d'un instru-

» ment d'argent à manière d'aguille, sans peler, à peu » d'angousce, et tos passée; et fut faite cheste cure; et » voy des deus yeuls selonc sen eage souffiseanment, » l'an de grace M. CCC. LI, environ le fieste Saint » Remi. S'est aussi se conclusions des coses qu'il a fait » escrire. » Ce Jean de Meence était d'Allemagne.

La complaisance de son secrétaire Jean Muevin entretenait son zèle; et probablement la cour épiscopale de Jean Desprès, qui alliait le goût des lettres aux habitudes nobles et élégantes du grand seigneur, ne fut pas non plus sans influence sur Li Muisis. Depuis l'avénement de ce prélat, il s'adonna plus particulièrement à la rédaction de ses mémoires. Malheureusement il avait alors atteint un âge très-avancé : ses écrits ne se ressentent que trop de sa vieillesse. Il regrettait le temps écoulé; désapprouvait tout ce qu'on faisait; bien qu'aveugle, il se désolait des modes dont il signale l'indécence; et chose difficile à concevoir, il soutient qu'alors on aimait moins les lettres et l'étude que dans son jeune temps. Si ses chroniques fournissent quelques faits inconnus, quelques dates précieuses, on y reconnaît aussi la passion de l'homme politique et du financier; partout on trouve le ton d'exagération du prédicateur. Sans instruction littéraire, son style et sa latinité sont au-dessous du médiocre; et sa versification française ne mérite pas le nom de poésie.

Il n'avait recouvré, pour ainsi dire, la vue que pour la perdre immédiatement à jamais. Tout le talent de maître Jean de Meence ne put prolonger son existence.

Il expira à la mi-octobre de l'année 1353, le jour de la dédicace de l'église de Saint-Martin, à l'âge de 81 ans. Ses restes furent ensevelis à côté de l'abbé G. d'Acle et de l'évêque de Tournay, Philippe d'Arbois, en présence des abbés de Saint-Ghislain, d'Hasnon, de Marchiennes, de Cysoing, de Castiel, de Vicogne et de Los.

« Les *poésies* françaises, dit M. De Smet, qui nous » restent de Li Muisis sont peu importantes et ne » méritent pas même le nom de *poésies :* elles ne sont » intéressantes et curieuses, que parce qu'elles nous » présentent des détails qu'on chercherait en vain ail- » leurs sur les personnes, les mœurs et les coutumes » de l'époque où elles sont écrites. Les chroniques latines » n'offrent de même qu'un médiocre intérêt, aussi long- » temps qu'elles racontent les événements antérieurs » au siècle de l'auteur. Mais il en est tout autrement » quand il nous retrace des faits contemporains, et l'on » peut dire sans crainte en général, du récit de ces » événements, ce que De Bréquigny a dit en particulier » de celui des troubles qui agitèrent la ville de Gand » en 1347 et 1348 : ON NE TROUVERA, JE CROIS, NULLE » PART AILLEURS, DES SECOURS PLUS SURS ET PLUS ABON- » DANTS, POUR CONNAITRE CE QUI SE PASSA PARMI LES GANTOIS » A CETTE ÉPOQUE. On pourrait même appliquer, à peu » de choses près, à notre chroniqueur, ce que Montaigne » avait écrit en son Philippe de Comines : *Vous y » trouverez le langage doux et agréable, d'une naïve sim-*

» *plicité; la narration pure, et en laquelle la bonne foi de* » *l'auteur reluit évidemment : exempte de vanité, parlant* » *de soi : et d'affection et d'envie, parlant d'autrui; ses* » *discours et exhortements, accompagnés plus de bon zèle* » *et de vérité que d'aucune exquise suffisance.* Mais on ne » peut ajouter, comme le philosophe l'ajoute de l'histo- » rien de Louis XI, que les discours de Li Muisis *sont* » *tout remplis de l'autorité et de la gravité qui prouvent* » *l'homme de bon lieu et élevé dans les grandes affaires.* »

« Ne cherchez pas dans les écrits de *l'humble cénobite* » de hautes vues politiques, des aperçus profonds ou » l'art de grouper et de faire ressortir les événements; » vous ne lui trouverez aucune entente de la méthode » de l'historien. En revanche, il est *d'une candeur et* » *d'une bonne foi à toute épreuve;* au point, comme » l'observe M. De Gerlache, que lorsqu'il rapporte des » choses qui se sont passées à Bruxelles ou à Gand, il » n'oublie jamais de remarquer qu'il n'en répond pas, » attendu qu'il n'en a pas été témoin. Ainsi après avoir » décrit la bataille de Crécy, il ajoute qu'il a fait des » démarches pour en connaître de plus amples détails, » mais qu'il n'a pu découvrir rien de certain. Il montre » *de l'indépendance dans le caractère, en avouant les vices* » *qui déshonoraient de son temps l'état religieux; et s'il* » *n'est pas toujours impartial dans ses opinions, il est* » *toujours vrai et juste envers ses adversaires.* Il paraît, » par exemple, professer peu d'estime pour le clergé » séculier; mais il n'en raconte pas moins à son éloge

» que l'épidémie, qui sévit de son temps à Tournay, » enleva un grand nombre de curés et d'éclésiastiques » qui entendaient les confessions des mourants et leur » administraient les sacrements. Il n'aimait pas les » communes de Flandre, dont les milices avaient in- » cendié vingt-deux fermes de l'abbaye dans une seule » guerre; il donne un portrait des Flamands qui certes » n'est point flatté : « C'est, dit-il, un peuple opiniâtre » et inconstant, voulant tantôt ceci, tantôt cela, n'ayant » point de volonté durable, toujours prêt à se coaliser » pour le mal et pour la guerre, n'obéissant à personne, » si ce n'est aux chefs de son choix, et seulement alors » qu'ils lui proposent ce qui est conforme à ses désirs. » Cependant il n'en laisse pas moins entrevoir dans ses » récits, que les communes flamandes étaient opulentes » et heureuses, tandis que les provinces voisines, sou- » mises au sceptre français, languissaient tristes et » pauvres. »

« Bien qu'il manque en général de correction et d'é- » légance, *le style latin de Li Muisis n'est pas toujours* » *dépourvu d'agréments; il est le plus souvent coulant et* » *facile; quelquefois, quand il retrace de grands événe-* » *ments, il devient rapide et animé.* »

Nous avons cru qu'il était de notre devoir de rapporter en entier un examen fait par un historien, tel que M. De Smet. Si nous nous sommes permis de mettre en italiques et en petites capitales quelques passages, c'est dans l'intention de les faire plus facilement remarquer.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

M. Arthur Dinaux, qui s'est aussi occupé du mérite littéraire de Li Muisis, a mis dans son appréciation beaucoup d'exactitude. Je me permettrai d'emprunter la fin de sa notice; j'espère qu'il me le pardonnera.

« Les ouvrages en prose sont historiques et méritent » d'être mentionnés; nous distinguerons d'abord sa chro- » nique que l'on conservait jadis à l'abbaye de Saint- » Martin de Tournay, sous ce titre : *Libri duo chroni-* » *corum Ægidii Li Muisis, abbatis XVII hujus cœnobii* » *post restaurationem*, 2 vol. in-fol., sur vélin, avec » miniatures. Cette chronique commence à l'avénement » d'Hugues-Capet, en 972. Alors l'auteur parle de ce » qu'il a vu, et s'en tient à son pays et aux faits qui s'y » rattachent; il la pousse jusqu'à l'an 1348. Une copie » de cette chronique, écrite au XVIe siècle, sur papier » in-4°, existait parmi les manuscrits de Colbert; elle » passa à la Bibliothèque du Roi, où elle est inscrite » sous le n° 6271. De Bréquigny en proposa la publi- » cation et voulait la mettre dans le recueil des histo- » riens de France; il en fit une analyse consciencieuse » dans le tome 2e des *Notices des Manuscrits*, 1789, in-4°, » pages 212-230. Vers 1820, M. Goethals-Vercruysse, » de Courtrai, publia, avec les diverses livraisons du » *Spectateur* de M. de Foere, une bonne partie de cette » chronique, in-8° de 144 pages, tiré à petit nombre. » M. De Nelis, évêque d'Anvers, avait eu le dessein d'en » donner une édition complète d'après un manuscrit » qu'il possédait; c'est au moins ce qu'il annonçait dans

» son prospectus de la collection des historiens inédits » de la Belgique, qu'il devait mettre au jour; prospectus » imprimé à Parme, avec tout le luxe que le typographe » Bodoni savait donner à ses labeurs. M. Delepierre, de » Bruges, en a traduit et donné plusieurs extraits; enfin, » M. le chanoine De Smet, membre de la Commission » Royale d'Histoire de la Belgique, s'occupe en ce mo- » ment de la mise en lumière de cette chronique entière, » qui décidément va être livrée aux amis de l'histoire. » Elle se trouve dans le tome 2e de la collection des historiens de la Flandre, sous le titre de : *Chronicon Majus*, et y occupe les pages 111-293, avec une mauvaise préface et des notes pires encore. La traduction de M. Delepierre est imprimée dans ses *Chroniques, Traditions et Légendes,* de la page 177 jusqu'à la fin.

« 2° *De Rebus gestis, annis* 1349-1352; sur vélin, » avec miniatures. C'est la suite des chroniques précé- » dentes. L'auteur y parle fort au long de la destruction » des Juifs, et de la secte des Flagellants; ces dissidents » sont représentés dans une miniature, le fouet à la » main, le dos, le ventre et les bras nus, la tête et les » épaules couvertes d'un capuchon sous un bonnet; un » jeune homme qui marche à leur tête, portant un dra- » peau sans croix, est suivi de deux autres tenant des » flambeaux. Comme le précédent, ce manuscrit gisait » dans la bibliothèque de Saint-Martin. Il fut ensuite » possédé par mademoiselle Le Candèle, et acheté par » le gouvernement Belge, par l'entremise de M. De Ger-

» lache, qui a analysé cette partie des chroniques dans » le *Messager des Arts*, 1835, pages 254-382; M. Warn- » kœnig avait eu l'idée de les publier en entier. » M. De Smet, son successeur à la Commission d'Histoire, a mis cette chronique à la suite du précédent ouvrage, sous le titre de *Chronicon*, et elle occupe les pages 305-448, sans compter la préface. M. l'éditeur aurait dû se rappeler, que si en histoire il est permis de raisonner librement sur des faits, on ne peut se permettre la liberté de les supposer. La bibliothèque de M. Le Candèle ayant passé, après sa mort, à ses héritières, je fus prié par l'une d'elles d'en faire le catalogue. Leur intention était de vendre le tout à l'encan; mais je n'eus pas de peine à faire comprendre qu'il était de leur intérêt et de leur honneur de céder aux moins les manuscrits historiques au Gouvernement. Sur ma demande et conformément à mes renseignements et conseils, le ministre de l'intérieur nomma une commission. Si la Bibliothèque Nationale possède toute cette collection, c'est que M. de Theux a ajouté une foi entière à ma déclaration, sur le mérite et sur la valeur réelle de chacun des manuscrits.

« 3° *Tractatus de his, quæ temporibus suis, antè et post* » *promotionem suam in cœnobio S. Martini acciderunt.* » Manuscrit. »

« 4° *Tractatus de Consuetudinibus approbatis, antiqui-* » *tùs in cœnobio S. Martini observari solitis.* » Ce manuscrit indiqué ainsi par M. Arthur Dinaux, parmi les ouvrages historiques en prose latine, pourrait bien ne pas

être différent du traité indiqué à la fin du n° 3 des productions poétiques.

« 5° *De Statu suo et Monasterii.* Mst. in-4°, provenant » de l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, sauvé des » orages de la révolution par M. Huré, moine de ce » couvent, depuis curé-doyen de Saint-Amand, et » acheté à sa vente, en février 1823, avec une partie » des débris de la riche bibliothèque de Saint-Martin, » par l'auteur de cette notice. Bien que le titre de ce » livre soit en latin, il est entièrement écrit en français; » il contient des renseignements curieux sur l'histoire » du couvent de Saint-Martin, sur ses revenus et ses » ressources au XIVe siècle; et c'est en même temps un » répertoire précieux des termes alors en usage pour » toutes les transactions de la vie. »

« Abordant maintenant les œuvres poétiques de Gilles » Li Muisis, qui doivent attirer encore plus notre atten- » tion, puisque c'est sous leur couvert que cet abbé » versificateur prend sa place parmi nos trouvères du » nord, nous signalerons successivement tous les petits » poëmes, qui, après de longues et consciencieuses re- » cherches, sont parvenus à notre connaissance. »

« 1° *Traité des divers états des séculiers, des ecclésiasti- » ques et des religieux;* mst. en vers, reposant jadis au » couvent de Saint-Martin de Tournay, perdu de vue » depuis; on ignore aujourd'hui en quelles mains il est » tombé. » Il me semble que ce manuscrit, que M. Dinaux considère comme égaré, pourrait être le même que

celui mentionné plus bas au n° 3°, avec le titre de *Complainte*.

« 2° *Des Papes qui ont vécu du temps de l'abbé Gilles Li* » *Muisis;* mst. en vers. Ces papes sont au nombre de dix, » depuis Martin IV jusqu'à Innocent VI. Le poëte leur » accorde à chacun un paragraphe, dans lequel il ren- » ferme leurs qualités et leurs principales actions. Nous » ignorons ce qu'est devenu ce poëme, après la disper- » sion des moines de Saint-Martin de Tournay. »

« 3° *Chest li complainte l'abbet Gillion Li Musit qu'il fit* » *de leur estaz, ou tempore qu'il fut aveules.* Ce poëme est » aussi appelé : *Les Lamentations de Gilles Li Muisis,* à » cause du début du livre ainsi libellé : *Chest li lamen-* » *tations l'abbé Gillion Li Musit, ou tempore que Nostre* » *Sire li avoit envoyet empaichement de sa vewe, et que il* » *avoit le lumière des yoels couverte, si que vir les gens* » *ne pooit, ne lire, ne escrire, et ne véoit, fors clarté et* » *lumière, et grossement, et se reconiscance de ses pékiés* » *et de ses meffais.* Ce mst. précieux, écrit sur vélin, » passa, après la dissolution du couvent de Saint-Martin, » en Angleterre, où il parut dans une vente de livres » rares, faite par le libraire Evans, en juillet 1835; » acheté fort cher par le libraire Thorpe, et mentionné » alors par les journaux anglais et français; il entra dans » la riche bibliothèque de sir R. Héber, et se trouve » maintenant à vendre chez le libraire Crozet, à Paris. » Ce volume contient (feuillets 36 v° jusqu'à 43) une » description *Del Estat dou monastère Saint-Martin, des*

» *bonnes coutumes, comment on s'isoloit et doit maintenir.* » M. Gachard, archiviste du royaume de la Belgique, a » parcouru ce manuscrit, et en a fait l'objet d'une men- » tion détaillée dans son rapport du 4 juillet 1838, sur » les recherches historiques qu'il faisait alors à Paris, » adressé au président de la Commission Royale d'His- » toire de la Belgique. »

« 4° *Rimes sur la vie de Reverendissimes sieurs Andrien* » *de Florence et de Jehan des Prets, jadis évesques de* » *Tournay*, mst. in-4°, sur vélin, jadis à l'abbaye de » Saint-Martin de Tournay, sauvé pendant les orages » révolutionnaires par M. Huré, prieur de cette maison, » vendu lors de la mort de cet ecclésiastique devenu » curé-doyen de la ville de Saint-Amand, et acheté par » moi, en février 1823, avec beaucoup d'autres manus- » crits provenant de la même abbaye. Ce volume a été » cité par Valère-André, dans sa *Bibliotheca Belgica*, et » il est indiqué dans la *Bibliothèque historique de France*, » au n° 8631, sous ce titre : *De Vitâ et Obitu Andreæ* » *Ghin de Florentiâ, et Johannis de Pratis; auctore Ægi-* » *dio Li Muisis, abbate Sancti Martini Tornacensis.* »

« Il est ici question d'André Ghini Malpiglia, Floren- » tin, d'abord docteur-ès-lois et grand juriste, puis » conseiller du roi de France, qui devint chanoine de » Tournay, évêque d'Arras, et enfin prélat de Tournay, » en octobre 1334. Il fit son entrée dans cette ville » le 1er octobre 1335, accompagné du comte de Flan- » dres, de l'évêque de Térouane, de messire Waleran

» de Ligny, et de plusieurs grands seigneurs du pays. » Le pape Clément VI le nomma cardinal-prêtre du » titre de Sainte-Susanne, le 20 septembre 1342; il » mourut l'année suivante pendant un voyage en Espagne, » où il avait été envoyé en légation, après avoir fondé » à Padoue le collége des Jésuites, qu'on appelle No- » tre-Dame de Tournay. Tels sont les principaux faits » énumérés par le poëte tournaisien. »

« Le second évêque, chanté par Li Muisis, est Jehan » Desprès ou Des Pretz, dont le nom est souvent lati- » nisé en De Pratis. »

« Tels furent les deux évêques sur lesquels la muse » de Muisis s'escrima : son poëme compte 600 vers; en » somme, c'est une espèce de complainte ou oraison » funèbre en vers, composée peu après la mort des » personnages, dont il y est question. C'était là un usage » du moyen-âge, que l'on retrouve particulièrement » dans nos provinces du nord, et que nous avons cité » dans nos Trouvères Cambrésiens, à l'occasion de la » complainte sur la mort de l'évêque de Cambrai, En- » guerrand de Créqui, retrouvée par M. Edward Le » Glay. »

« C'est à la suite de ce poëme, et pour satisfaire au » dernier vœu de l'évêque Jehan des Pretz, que Li » Muisis fit écrire l'ouvrage dont nous avons parlé plus » haut, et qui, quoiqu'en vieux français, porte le titre » latin suivant : *Liber compilatus per dictum Ægidium,* » *abbatem XVII, de statu suo et monasterii.* Le premier

» chapitre en est ainsi intitulé : *C'est li cause pour lequel* » *sunt registrées les coses qui ensuivent après ce premier* » *prologhe.* Cette introduction peut beaucoup éclairer » la biographie de Gilles Li Muisis. »

« 5° *Catalogus Antistitum Cœnobii Martiniani, usquè* » *ad annum* 1350, *ryhthmo latino et gallico,* mst. sur » papier, in-4°. Cette liste des abbés de Saint-Martin, » depuis la restauration de l'abbaye en 1091, jusqu'à » Gilles Li Muisis inclusivement, est assez singulière- » ment rédigée; chaque abbé y a son éloge, partie en » prose latine rimée, partie en vers français de huit » syllabes. Au premier abord, on pourrait croire que » cet écrit ne serait pas de Li Muisis, puisqu'on lit en » tête de son éloge le nombre des années de sa prélature; » mais c'est là une addition faite après sa mort. La » strophe qui le concerne est la seule qui ait été publiée » jusqu'ici, fort imparfaitement du reste, par M. De Ger- » lache, dans le *Messager des Arts,* et par M. De Reiffen- » berg qui l'a copiée pour ses préliminaires de Philippe » Mouskes; tous deux auraient pu la prendre plus com- » plète, et mieux lue, dans la notice de Li Muisis par » M. De Bréquigny (tome 2 des *Notices des Manuscrits* » *du Roi,* page 215); on y remarque quelques différen- » ces entre la liste de cet abbé, et celle contenue au » tome III de la *Gallia Christiana* (col. 273). La copie » que nous avons, ne contient que le petit poëme en deux » langues formant le catalogue abbatial, mentionné sépa- » rément par Valère-André, dans sa *Bibliotheca Belgica,*

» et dans la *Bibliothèque historique de France,* sous le » n° 12634; mais il se trouve aussi réuni, et comme » enchassé dans les chroniques de Gilles Li Muisis : on » le trouve du moins avec le manuscrit de l'ancien fonds » latin 6271 de la Bibliothèque du Roi, venant de Col- » bert, et dans le manuscrit acheté par le gouvernement » belge, de mademoiselle Le Candèle, et analysé par » M. De Gerlache, chargé par M. De Theux, ministre » de l'intérieur, d'en conclure l'acquisition. » La partie française se trouve dans les *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels* de la Flandre et du Tournaisis, par Arthur Dinaux, page 227.

GOES.

Goes (Gilles), architecte du XVe siècle, est un de ces maçons remarquables qui ont élevé tant de beaux monuments dont la Belgique se glorifie. Le village de Dilbeke lui donna la naissance.

Le monument qui doit éterniser son nom, l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, a embarrassé jusqu'à ce jour les historiens; quant à nous, nous pensons pouvoir reproduire ce qu'en a écrit M. Schayes, dans l'espoir que le lecteur trouvera dans notre notice des dates plus précises : « Construite par ordre de Lambert II, comte de Lou- » vain, et consacrée en 1047, l'église de Sainte-Gudule » et de Saint-Michel, à Bruxelles, fut rebâtie par » Henri I, duc de Brabant, vers 1226. Plusieurs actes » prouvent qu'elle ne fut terminée que dans le courant » du XVe siècle. Le chœur, la partie la plus ancienne, » appartient au style roman et primaire, à l'exception » de la chapelle du S. Sacrement, et de quelques orne-

» ments extérieurs de la nef, que revendique le style
» flamboyant ou ogival tertiaire. »

« Un perron de trente-six marches, et à double re-
» pos, conduit au portail principal, encadré de deux
» magnifiques tours carrées du plus beau style ogival
» secondaire. Des quatre portes, par lesquelles on pénè-
» tre dans la partie antérieure de la nef, deux sont
» placées isolément au bas de chacune des tours et sous
» un grand arc ogival bouché, couronné d'un fronton
» aigu. Les deux autres portes sont géminées au centre
» du portail, et ont la même ornamentation que les
» deux précédentes. Elles sont surmontées d'une grande
» et belle fenêtre à meneaux rayonnants, au-dessus de
» laquelle le portail se termine par un gable décoré
» d'une balustrade ou galerie formée de meneaux trilo-
» bés, d'arcades simulées et de pinacles à crochets. Des
» arcs-boutants, également ornés de crochets et de pi-
» nacles, s'appuient contre les flancs du chœur et de
» la nef bordée, à la hauteur du toit, d'une balus-
» trade flamboyante. Les pignons des chapelles, placées
» le long des petites nefs, sont garnis extérieurement
» de crochets, et dans leurs tympans de festons dente-
» lés. L'ornamentation des murs droits, qui forment
» les extrémités des transepts, se compose d'une grande
» fenêtre en ogive et d'un gable à crochets et à arcades
» bouchées. Toutes les fenêtres des transepts et des nefs
» sont enrichies de roses, de trèfles, de quatrefeuilles
» et d'autres ornements propres au style rayonnant. Les

» fenêtres du chœur se composent d'un arc en tiers-
» point encadrant de triples lancettes surmontées de qua-
» tre-feuilles. Celles des collatéraux, derrière le chœur,
» sont à plein-cintre et flanquées à l'intérieur de l'église
» de doubles colonnettes surposées les unes aux autres.
» Au centre de la croisée s'élève un clocher en flèche de
» bois, sur une base octogone percée de huit ouver-
» tures ogivales. Le charmant petit porche placé devant
» le transept méridional, paraît de la fin du XVe ou du
» commencement du XVIe siècle : il présente sur toute
» sa hauteur trois arcades simulées à ogive arrondie,
» séparées par des contreforts ornés de panneaux et sou-
» tenant une plate-forme, cintre d'une balustrade à
» quatre-feuilles, couronnée de quatre pinacles à cro-
» chets et d'une petite statue de l'archange Michel. »

« L'intérieur de l'église forme un vaisseau d'environ
» 300 pieds de longueur, divisé en trois nefs par deux
» rangs de colonnes rondes, à chapiteaux ornés de petits
» bouquets de feuillage réunis par des cordons. Au-
» dessus des arcades de la nef et le long des deux murs
» extérieurs de la croisée, règne une galerie formée de
» petites arcades ogivales lancéolées, dont les impostes
» reposent sur des pilastres carrés. La galerie qui cir-
» cule autour du chœur, et le long des côtés des tran-
» septs qui font angle avec ce dernier, se composent
» d'arcs en tiers-point embrassant des lancettes gémi-
» nées, réunies par de lourdes colonnettes cylindriques,
» et surmontées d'un petit œil-de-bœuf. Les arcs

» qui portent les colonnes du chœur, diffèrent aussi
» de ceux de la nef, qui sont beaucoup plus étroits
» et plus élancés. L'extrémité des murs de séparation
» des chapelles, au collatéral droit de la nef, est flan-
» quée de demi-colonnes cylindriques, qui reçoivent
» les retombées de la voûte; mais au collatéral gauche,
» ce sont des nervures réunies en faisceau et sans
» chapiteaux. Primitivement les bas-côtés du chœur
» étaient, comme ceux de la nef, bordés de chapelles
» que des arcades en tiers-point, réunies par des colon-
» nes en faisceau avec chapiteaux ornés de crochets, sé-
» paraient des collatéraux; mais en 1534, on supprima
» les chapelles du bas-côté gauche, et on les remplaça
» par la nouvelle chapelle du S. Sacrement de Miracles,
» qui fut achevée en 1539 et consacrée en 1542. Cette
» chapelle, qui est fort grande et occupe presque toute
» la longueur du chœur, est bâtie dans le style ogival
» tertiaire. De nombreuses nervures prismatiques sil-
» lonnent sa voûte surbaissée en anse de panier, fort
» élevé, et qui ne repose sur aucune colonne. Les murs
» latéraux et les colonnes en faisceau, qui séparent la
» chapelle du bas-côté du chœur, sont chargés de niches
» dont les plinthes et les dais sont couverts d'une pro-
» fusion d'ornements flamboyants et contournés. De
» magnifiques verrières, peintes de 1546 à 1549, rem-
» plissent les cinq vastes fenêtres flamboyantes par les-
» quelles la lumière pénètre dans la chapelle. L'extérieur
» de la chapelle, soutenu par des contreforts ornés de

» panneaux, est d'un dessin très-simple. Pour régulariser
» le plan du chœur, on bâtit, en 1649, au collatéral
» droit, la chapelle de la Vierge, de même étendue et
» de même forme que celle du S. Sacrement, mais
» moins ornée à l'intérieur que cette dernière, et cou-
» verte d'une voûte cintrée à nervures croisées. La cha-
» pelle de la Madelaine, derrière le chevet de l'église,
» n'a été bâtie qu'en 1679, sur l'emplacement de l'an-
» cienne chapelle du S. Sacrement de Miracles. »

La partie de ce beau monument, construite au commencement du XVe siècle, est due à Gilles Goes; ainsi que son ami Beetsen a eu soin de le consigner dans ses mémoires.

A cette même époque, Goes dirigea, par ses conseils, la construction de la Chartreuse de Hérinnes, dite la Chapelle, maison fameuse qui servit de modèle aux couvents du même ordre en Belgique. Non content de témoigner individuellement aux habitants de la Chapelle toute son amitié et tout son amour pour le service de Dieu, il fit présent à la communauté, pour le nouveau couvent, de pierres et de divers objets de sculpture, et contribua même de sa fortune aux dépenses journalières.

Ses intimes liaisons avec les Chartreux de Hérinnes, le firent employer, de préférence à tout autre architecte, à la construction de la Chartreuse de Scheut, près de Bruxelles. Comme cette érection se rattache à l'histoire des mœurs, nous nous permettrons d'entrer, à cet égard, dans quelques détails.

Lors du triomphe des familles féodales, la ville de

Digitized by Google

Bruxelles fut occupée par sept d'entre elles. Des membres de ces familles ouvrirent, au nom de la religion, des maisons hospitalières en faveur des étrangers et des voyageurs. Celle de Saint-Nicolas, la plus ancienne, donna à ses habitants le surnom de Nicolaïtes. Bien qu'ils se portassent comme frères de la Pénitence, la mortification n'était point de leur goût.

Ces familles féodales entraînèrent dans leur chute les institutions qui avaient procuré à leurs cadets de bonnes ressources et même d'immenses richesses. Les frères Sachets prirent la place des Nicolaïtes; mais ils n'exercèrent point l'hospitalité : ils vécurent en commun du produit de leur industrie, sans se soumettre à aucune règle. Ceux même qui occupaient la Madelaine, n'étaient point prêtres.

Lors de la régularisation définitive de l'église, dont nous avons donné l'histoire dans notre notice sur Jean Busch, il fut convenu que les Sachets de Saint-Jacques, de Saint-Ghislain, de Saint-Laurent, de Saint-Corneille et de Saint-Nicolas seraient réformés. L'official de l'évêque de Cambrai, Jean Vleminckx, natif d'Audenaerde, fit, à cet égard, les démarches nécessaires.

Le magistrat, sous l'influence de Pierre à Thymo, donna les biens des Nicolaïtes à la nouvelle plantation de Scheut, où se tenaient des prêtres indépendants; on fit venir des moines des diverses Chartreuses du pays; et l'on confia la direction et la surveillance des travaux à des hommes dont la dévotion et la sympathie envers

les Chartreux n'étaient pas douteuses; c'étaient Gilles Goes, qui avait été si libéral pour le couvent de Hérinnes, et Jean Cambier, ancien bailli de Grammont, qui, malgré son âge, embrassa la vie religieuse selon la règle de S. Bruno. Un autre motif, pour confier les travaux à Goes, résultait de l'immense crédit dont jouissait Henri Loen, prieur de Hérinnes, qui fut appelé à Scheut.

La première pierre fut posée par Charles-le-Téméraire, le 21 février 1450, mais la construction ne fut achevée qu'en 1454.

Gilles Goes mourut le 10 février 1459. Ses restes furent déposés dans l'église de Hérinnes. Voici comme son ami Beetsen désigne sa sépulture : *Jacet sepultus in novo vestiario ad latus altaris, sub Visione gregoriandâ; quam ipse donavit, et etiam ostium sacristiæ cum lapidibus et imaginibus; et ultimò dedit duos clitardos pro pitanciâ in die anniversarii ministrandâ.*

Digitized by Google

LOMBARD.

Lombard (Lambert), peintre et architecte, fils de Georges Lombard, naquit vers l'an 1506 à Liége, au quartier d'Avroy. Par sa mère, fille de Léonard Du Sart, il appartenait à une famille qui a produit plusieurs fonctionnaires honorables.

Les malheurs de l'époque ayant diminué les ressources de ses parents, le jeune Lambert put à peine étudier les éléments de la langue latine, bien que l'enseignement fût gratuit; dans l'espoir de mieux pourvoir à ses besoins, il se mit au service d'un peintre de sa ville natale, lequel lui enseigna le dessin et la peinture.

Après de légers succès, il profita, à l'âge de 22 ans, du terme de son engagement pour se marier : il réclama le droit de maîtrise avant d'être réellement maître. Sa position était d'autant plus pénible, qu'à cette époque ses compatriotes n'aimaient guère la peinture; leur goût se prononçait en faveur des ouvrages d'érudition.

L. Lombard.

Digitized by Google

Dans ses malheurs, il passait en revue les endroits des Pays-Bas où les beaux-arts semblaient être en honneur et il fixa son choix sur la petite ville de Middelbourg, en Zélande, où se tenait le jeune seigneur de Vere qui aimait les arts et s'était acquis de la renommée en architecture. Ce seigneur était Adolphe de Bourgogne, fils de Philippe sire de Beveren et d'Anne de Borsele, qui lui apporta en dot la seigneurie de Vere.

Le greffier de Middelbourg, Michel De Zaegere, dont il fit la connaissance, aimait les antiquités ainsi que les gravures. Il s'établit bientôt entre eux une espèce d'intimité. De Zaegere ne cessait de louer les anciens dont il avait étudié la manière dans Pline et recommandait à son ami le dessin linéaire, si peu connu des artistes de leur temps; ses observations toujours rationnelles et démontrées par l'expérience, firent insensiblement éclore chez Lombard le sentiment du beau ainsi que la ferme volonté de se former sur les ouvrages des anciens. Tout en perfectionnant ainsi son éducation artistique, sous la direction du greffier, il apprenait l'art de graver de Jean De Maubus, que la libéralité de la famille de Bourgogne avait pareillement attiré à Middelbourg. Mais ne possédant ni le grec ni le latin, Lombard fut souvent arrêté, d'autant plus que sa position ne s'était guère améliorée.

Il eut encore un autre maître, Arnoud De Beer; celui-ci ayant passé sa vie à Anvers, on pense que Lombard y a fait un séjour.

Quoi qu'il en soit, il quitta en 1535, la ville de Mid-

delbourg, pour se fixer de nouveau à Liége, qui avait pour prince Érard de la Marck, prélat aussi magnifique que généreux. Déjà on remarquait dans les derniers ouvrages de Lombard l'influence de ses études, quoiqu'il eût encore une connaissance très-imparfaite de l'antiquité, ne l'ayant vue que dans des gravures. Tout-à-fait sous l'empire du classicisme, il aspirait après le moment de pouvoir se rendre dans la superbe Italie où le génie de Raphaël ne cessait d'attirer les artistes. L'occasion s'en présenta lors du voyage de Réginald Polus, à Liége; deux personnes de sa suite, amateurs éclairés des beaux-arts, Barthélemy Stella et Aloïse Priuli, ayant remarqué cette heureuse disposition, en firent l'observation à l'évêque, qui s'empressa de pensionner Lombard pour le mettre à même d'étudier, à Rome, le dessin et la peinture, ainsi que l'architecture et la décoration; ce prélat daigna même le recommander au cardinal Polus. Il se proposait de se servir de lui pour l'ornement du palais qu'il venait de faire construire.

L'Italie exerça, en effet, l'influence la plus heureuse sur les talents de cet artiste dont le dessin fut plus correct et le goût plus pur. Il s'attacha particulièrement à la manière d'André Del Sarto, de Florence, et à celle du Titien, de Venise. Ridolfi, le biographe des peintres de l'école de cette république, le place même parmi les élèves de ce dernier et assure qu'il peignit quelquefois le paysage de ses tableaux. Il fit surtout d'immenses et de rapides progrès en architecture.

Malheureusement la mort d'Érard de la Marck, son protecteur, le priva inopinément, le 1er février 1538, de sa pension. A défaut d'encouragement de la part de son successeur, il se serait mis aux gages d'un artiste italien, s'il avait pu obéir à son inclination; mais il fallut se rendre aux sollicitations de sa femme qu'il avait laissée à Liége.

La grisaille, qu'il peignit à Rome pour le cardinal Polus, fut son principal tableau. Le sujet en était pris dans les dialogues de Cebès. Longtemps après, le cardinal et ses amis avouèrent qu'ils n'avaient vu rien de plus beau d'un artiste qui n'appartenait pas à l'Italie.

De retour à Liége, en 1539, il s'y fixa définitivement. Bien qu'il n'eût pas à se louer des évêques Corneille de Berghes et Georges d'Autriche, son sort s'améliora. Il dut ce succès à son école de peinture et de gravure, la première qui ait été ouverte. Mais il rencontra de la bienveillance et de la générosité chez les seigneurs et les dignitaires de l'évêché; tel était Liévin Torrentius pour qui il bâtit une magnifique maison. (Voy. t. 3, p. 79.)

Son école attira plusieurs jeunes artistes qui, à l'exemple du maître, se formèrent d'après des modèles apportés d'Italie et parvinrent à se dégager des habitudes flamandes. Le mouvement, dû au génie de Raphaël, fut d'abord communiqué à la Belgique par Bernard Van Orley. Lombard a la gloire d'avoir continué leur œuvre; ses élèves eurent le ton moins sec et moins dur. Trois d'entre eux firent le plus grand honneur à son école,

Franc Floris, surnommé le Raphaël de la Flandre, Guillaume Key et Hubert Goltzius.

Lombard demeurait au coin de la rue qui conduisait à l'église Saint-Pierre, dans une maison que le chanoine tréfoncier, de Wingaerde, lui laissa bâtir, en 1548, d'après le plan qu'il en avait fait lui-même. Elle passait pour une des plus belles de Liége, et aujourd'hui même on en admire la façade, quand on se reporte au temps auquel elle a été construite.

Tour-à-tour littérateur, philosophe et artiste, il ressemblait sous bien des rapports à son beau-frère Lambert Suavius, qui, plus heureux, trouvait un bon accueil et d'honorables encouragements à la cour de Bruxelles. Les arts n'étant chez Lombard qu'un objet de passe-temps ou de délassement, il dessina peu et peignit encore moins. Mais il pensait noblement sur son art. S'il remarquait dans un de ses disciples des dispositions peu équivoques, il l'encourageait pour qu'il supportât avec patience les désagréments de l'apprentissage et du début. Il en envoya deux à Rome; et quoiqu'il n'eût pas à s'en louer, il ne laissa pas de les entretenir, en considération de leur talent.

A l'exemple de ses parents maternels, il s'était destiné, de préférence, aux fonctions publiques : il fut pourvu du greffe de la cour de justice du quartier d'Avroy qui l'avait vu naître.

Malheur aux artistes qui ont la naïveté de compter sur la bienveillance : malheur aux arts dont le succès

doit dépendre de la générosité des grands. Lombard sut de bonne heure combien peu il est permis de compter sur des promesses, charmantes illusions de la jeunesse : entouré de la considération générale, il était accueilli dans les meilleures sociétés; mais ses tableaux n'étaient pas recherchés, même de ses compatriotes; ses dessins à la plume servaient quelquefois aux graveurs et plus souvent aux peintres sur verre. Ce n'est donc pas dans la pratique de son art, mais bien dans son école et dans son greffe qu'il trouvait de quoi entretenir sa nombreuse famille ainsi que son goût pour les objets d'antiquité. On se rappelle qu'à cette époque l'étude de la numismatique prit naissance en Belgique, et que les hommes les plus instruits s'efforçaient, à l'envi, de monter un cabinet de médailles et de monnaies : c'était même chez les grands une manie qui fut quelquefois poussée à l'excès.

La collection de Lombard, dont tous les auteurs contemporains louent la beauté, se composait de médailles, de monnaies, de sculptures et d'autres objets d'une haute antiquité. Guicciardini assure même que vers la fin de sa vie, il ne négligeait rien pour l'enrichir. Il avait un talent remarquable pour déchiffrer les inscriptions. Le biographe Van Mander, dont l'autorité, il est vrai, est moins sûre, soutient que Lombard était également habile en matière d'antiquités du moyen âge.

Tout ce que nous venons d'avancer d'après les meilleures autorités, réfute les assertions des biographes qui accusent les Liégeois, de ces temps, d'indifférence et

d'ingratitude. Après avoir rétabli la vérité, je pense devoir emprunter quelques lignes à M. de Villenfagne : « Je ne ferai ici, dit-il dans ses *Recherches*, t. 2, p. 293, » mention que d'un seul tableau de ce maître, et je » m'arrêterai de préférence au Martyre de Ste Barbe » que l'on conservait dans l'église ci-devant collégiale de » Saint-Barthélemi, à Liége. Les figures de ce morceau » sont petites et tout-à-fait *antiques*. Il est accompagné » de volets peints qui sont très-beaux. Remarquons que » le roi qui est aux pieds de la sainte, n'est pas de Lom- » bard, et que ce peintre dans la même pièce nous » offre les traits de sa physionomie : ce qui lui est ar- » rivé si souvent dans d'autres tableaux et dans plusieurs » dessins, qu'on dirait qu'il a voulu, au lieu d'y apposer » sa signature, les désigner par son portrait. Il peignait » *sur des fonds blanchis à la colle;* quoique l'on trouvât » cette manière agréable, elle n'a pas peu contribué » à faire écailler les tableaux et à les faire vieillir avec » le temps. »

« Indépendamment des traits de son visage qu'il pla- » çait lui-même dans presque tous ses ouvrages, on » voyait parmi nous au 17e siècle, une *douzaine* de ses » portraits tracés isolément sur des morceaux de plan- » che qui faisaient tous à peu près le même effet et » que l'on considérait comme des originaux. Cependant » Lombard n'était rien moins que vain; il paraît donc » que ce sont en partie autant d'essais de ses élèves, soit » qu'ils ambitionnassent de saisir sa façon de peindre,

» soit qu'ils désirassent avoir les traits de ce grand » homme. M. le chanoine Hamel, de Liége, grand ama- » teur de tableaux, en possède un d'une beauté surpre- » nante; et on ne peut douter que celui-ci ne soit de » la main même de Lombard. »

Le même auteur dit aussi que l'on ignore la date précise de la mort de Lombard; et il soutient avec raison qu'il paraît qu'il vivait encore en 1565, puisque son ami Dominique Lampson et Guicciardini le laissent entendre en termes assez clairs. Parlant dans un autre ouvrage, intitulé *Mélanges*, de la médiocrité de la fortune de Lombard, Villenfagne ajoute : « J'ai lu dans un » manuscrit que ce peintre, à la fin de ses jours, fut » obligé, pour vivre, de demander et d'accepter une » place dans un hôpital de Liége... O ma patrie, s'écrie- » t-il, est-ce ainsi que tu récompenses les artistes! Mais » je me plais à croire que le restaurateur des arts dans » notre pays, n'a jamais été réduit à cette cruelle né- » cessité. » Quant à nous, nous n'hésitons pas un seul instant à ranger au nombre des contes biographiques une assertion qui ferait encore moins d'honneur aux enfants de Lombard qu'à ses compatriotes. Au reste Chapeaville met son décès à l'année 1566. Voici ses expressions : *Moritur Leodii, hoc tempore, Lambertus Lombardus Leodius, pictor percelebris qui ultrà artem pictoriam architectus quoque fuit præstantissimus, ac simul peritissimorum pictorum magister et efformator, uti Francisci Floris et Huberti Goltzii Venloy. Abstulit ille*

inter primos rudem illam et stupidam pingendi rationem; longèque venustiorem ad antiquitatis præcepta restituit et incoluit.

Lombard laissa de ses trois femmes plusieurs filles qui presque toutes épousèrent des Liégeois adonnés aux beaux-arts. On a remarqué qu'elles se fixèrent dans le faubourg du quartier d'Avroy.

La plupart des biographes ont confondu Lambert Lombard avec son beau-frère Lambert Zutman ou Suavius. A ce sujet, nous emprunterons encore à M. de Villenfagne la réflexion suivante : « Lambert Lombard » avait épousé en secondes noces la sœur de Suavius que » différens auteurs ont confondu très mal-à-propos avec » notre artiste. Je crois que ce qui a donné lieu à cette » erreur est une superbe estampe représentant la gué- » rison du boiteux par S. Pierre, qui fut dédiée en » 1533, à *Marguerite* (Marie) d'Autriche, gouvernante » des Pays-Bas, dans laquelle on distingue le portrait » de Lombard : ce qui est la marque caractéristique que » le dessin de cette belle et rare estampe, où on compte » cinquante figures, est de notre peintre, quoiqu'on lise » au bas *Suavius invenit*. Cette souscription ne doit » certainement indiquer que le nom de Lombard qu'on » a pu, par abus, appeler à Bruxelles où cette magni- » fique estampe a été exécutée, du nom de sa seconde » femme; il est sûr que cet habile artiste n'a jamais » gravé; mais il donnait ses dessins à plusieurs gra- » veurs des Pays-Bas, et surtout à son beau-frère Sua-

» vius qui savait rendre sur le cuivre, avec beaucoup
» de finesse, toutes les pensées de Lombard. »

Loin de moi de vouloir contredire, en ceci, ce savant liégeois; mais je pense devoir avertir les amateurs d'estampes que selon le témoignage contemporain de Dominique Lampson, son ami, Lombard avait une école de gravure; dès lors, pourquoi n'aurait-il point gravé lui-même?

Digitized by Google

SCHETZ.

Schetz (Gaspar), baron de Wésemaele et seigneur de Grobbendonck, dont nous avons des mémoires très-curieux, reçut la naissance à Anvers le 20 juillet, selon toute apparence, de l'année 1514. Son père Érasme Schetz, de Maestricht, s'établit à Anvers, où il épousa, le 27 juillet 1511, Ide Van Rechtergem, dame de Bernsbeeck. Voici comme en parle l'historien Guicciardini dans sa *Description des Pays-Bas :* « La maison de » Schetz vient de Maestricht et de parents et majeurs » honorables; laquelle à présent est noble et puissante : » et en laquelle était naguère Érasme, homme instruit » aux bonnes lettres, et de grand esprit et jugement, » qui laissa trois fils fort honorables : l'aîné eut nom » Gaspar, baron de Wésemaele, seigneur de Grobben- » donck et d'autres seigneuries, et trésorier-général » pour le roi des Pays-Bas. » Cette note que je prends dans la traduction française, se trouvait déjà dans l'édition originale de 1567.

G. Schetz.

Digitized by Google

Digitized by Google

La famille Van Rechtergem était comptée, de même que celle de Schetz, parmi les premières maisons commerçantes d'Anvers. Nicolas Van Rechtergem fut le premier qui, au moyen d'un traité avec le facteur du roi de Portugal, ait envoyé des épiceries en Allemagne. Les Allemands, qui ne savaient rien du nouveau voyage des Portugais aux Indes, en furent si étonnés qu'ils doutèrent de la bonté des marchandises.

Ayant reçu lui-même une bonne éducation littéraire et ayant accumulé une fortune immense, Érasme Schetz ce fidèle ami d'Érasme, le sage de Rotterdam, ne négligea rien pour l'instruction de ses enfants et pour leur en inculquer le goût. Les liaisons de son aîné avec Leobanus Hessus, professeur de Marpourg, font supposer, avec assez de vraisemblance, qu'il a suivi l'université de cette ville ou l'école d'Erfurt. A cette grande époque, l'enseignement n'étant pas en Belgique assez progressif, la plupart des seigneurs faisaient, sans arrière-pensée, leurs études dans des universités étrangères; et ils revenaient avec un extrême amour pour les nouveautés politiques et religieuses.

Aussi Pierre de Wallon-Capelle, religieux de l'ordre de S. Benoît, qui florissait dans ce temps, met-il l'éducation de la jeunesse au nombre des causes de la révolution du XVIe siècle; voici ses observations, d'après la traduction française de Nicolas de l'Ardeur : « Premièrement, il ne sera pas nécessaire que je m'arrête à » démontrer, que les parents n'ont eu grand soin de

» commettre leurs enfants, pour être endoctrinés, à
» maîtres et pédagogues qui fussent gens de bien et
» entiers en la foi. Qu'ils aient lourdement failli en cet
» endroit, le font assez connaître par effet les mœurs
» de leurs enfants et leurs fausses opinions des choses
» divines. Telle maîtrise avec la conversation dissolue
» des maîtres et pédagogues, étant aidée de la naturelle
» corruption et molle éducation, a tellement obstiné et
» endurci la jeunesse que venue en âge, elle s'est trouvée
» du tout corrompue. »

« Ce ne doit être merveille si plusieurs estiment et
» maintiennent la corruption de la jeunesse avoir ouvert
» la fenêtre et préparé matière suffisante aux calamités
» et misères, des quelles nous sommes présentement
» accablés et opprimés. Laquelle matière ainsi appréciée,
» les usurpateurs ou insinuateurs l'ont su si bien exaucer
» et mettre en ordre, qu'ils ont à bon droit mérité la
» gloire d'avoir accompli un chef-d'œuvre, encommencé
» de plusieurs et divers maîtres ouvriers. »

Schetz s'adonna d'abord, comme son père, au commerce, sans négliger les Muses; il partagea aussi le goût de ses frères, Melchior et Balthasar, pour la numismatique. Il fut en relation avec les meilleurs littérateurs.

Le 25 novembre 1555, Philippe II qui venait de succéder à son père, lui donna une commission de facteur, place importante et excessivement lucrative. Pour en donner une idée, il suffira de transcrire ici un pas-

sage de la *Description des Pays-Bas* par Guicciardini : « Les plus riches et les plus renommés d'entre tous ces » marchands d'Anvers sont les Fouquers, originaires » d'Augsbourg : le chef de cette famille, le seigneur » Antoine, prince sans doute de tous les marchands de » ce siècle, laissa par testament à ses héritiers plus de » six millions d'écus d'or, outre tant d'autres richesses » qui abondent en cette illustre famille, et celles ac- » quises dans l'espace de soixante et dix ans, par le » commerce et trafic de marchandises. De manière que » ces Fouquers sont montés et parvenus à de hauts de- » grés, et dignités d'états et de seigneuries, non-seule- » ment en Allemagne mais encore en plusieurs contrées » et provinces d'Europe, voire jusqu'au Nouveau Monde. » Mais avant de passer outre, je ne puis laisser de dire » que ni les rois d'Espagne, ni de Portugal, ni la reine » d'Angleterre ne dédaignent de tenir facteurs en cette » compagnie de marchands qui sont hommes qualifiés : » et lesquels facteurs pour les affaires de leurs Majestés » négocient et trafiquent tout comme le reste des mar- » chands. En premier lieu, le roi catholique en tient » deux, chacun ayant charge, et maison à part et pour » soi particulière, et des agents et ministres pour les » servir. L'un desquels est à présent le seigneur Gaspar » Schetz, et l'autre Jean Lopez Gal, baron de Male, » gentilhomme riche et de bonne réputation. Ceux-ci » ont amples pouvoirs et procurations du roi, lesquelles » contiennent en substance qu'ils peuvent prendre en

» dépôt, charge ou autre manière, telle qu'il leur plaira, » telle somme de deniers, à prêt, qu'il leur semblera » bon, pour quelque temps, et obliger le roi et en » général et en particulier, sur certains lieux obligés » au créditeur en quelques provinces sujettes à cette » sienne Majesté; tellement qu'il n'y a pas longtemps » que les facteurs d'icelle tiraient de la Bourse une » infinie somme de deniers, qu'en temps et lieux ils » rendaient successivement. Le roi de Portugal n'a ici » qu'un facteur seulement, mais icelui homme d'honneur » et de grand respect, tel qu'est à présent François » Pesoa, gentilhomme de qualité; lequel a aussi procura- » tion très-certaine de son maître, pour pouvoir pren- » dre telle somme et quantité qu'il voudra et de deniers » et marchandises, obligeant la couronne de Portugal : » et par ce moyen, naguère ce roi tirait d'ici tout ce que » bon lui semblait : et le temps passé, que ce prince » peut-être était plus endetté, on avait plus d'affaires que » maintenant : ses facteurs ont souvent emprunté en » cette bourse, en une foire, plus de trois millions » d'écus qu'ils ont toujours rendus au terme fixé, sans » y faillir en quelque sorte. Mais, comme depuis quel- » ques temps ces rois se sont trouvés en arrière et fort » chargés de dettes : les Portugais, à cause des guerres » et entreprises des Indes : et l'Espagnol, pour avoir eu » affaire contre les Français et les Turcs; outre ce, étant » par trop chargés des usures excessives de ces insa- » tiables gouffres d'avarice, qui les ont mal traités : il

» semble qu'ils se résolurent de payer avec un peu de » commodité que le temps pourra leur offrir : ainsi » leurs facteurs maintenant se tiennent sans rien faire » en la place, en ce qui concerne le fait des négoces de » leurs maîtres, desquels cependant ils attendent d'heure » à autre la résolution entière. »

Veuf de Marguerite Van de Bruggen, Schetz convola en secondes noces avec Catherine d'Ursel, fille de Lancelot, dont Guicciardini parle en ces termes : « Le » sang d'Ursel est fort noble et la maison ancienne, y » ayant toujours eu honorables gentilshommes : et à » présent y est Lancelot, gentilhomme fort sage et de » réputation; lequel dès son jeune âge et en saison » difficile et turbulente, a été bourgmestre de cette » ville (d'Anvers), et de dedans et de dehors, avec » honneur et autorité non vulgaire. » Ce mariage fut célébré en beaux vers latins par Nicolas Grudius, frère de Jean Second.

L'influence de la cour de Charles-Quint et de Marguerite de Parme avait été immense sur les mœurs de la haute société. Ceux qu'on appelle aujourd'hui libéraux, étaient désignés par le surnom de libertins. Libertins en politique, ces hommes nouveaux qui s'irritaient du moindre frein, étaient considérés par des théologiens sévères comme athées. Schetz appartenait à la catégorie des libertins, mais il ne mérita jamais d'être compris dans celle des athées. Sans avoir une foi très-vive, il aimait la religion catholique, ou plutôt il y voyait un

Digitized by Google

principe de stabilité, tandis que toutes les nouveautés en cette matière menaçaient sérieusement le pays. De bonne heure, il se lia d'une amitié intime avec les principaux libertins, et surtout avec le prince d'Orange. Une lettre publiée par M. Groen Van Prinsterer, dans les *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, en fournit la preuve; et elle est trop curieuse pour ne pas la rapporter ici : « Monseigneur, je tiens à vostre Excellence » advertie de l'accouchement de madame sa compagne, » aussy que l'enfant, à cause de faiblesse et apparence » de mort, a esté baptisé en haste et sans les cérémonies » requises, où ma femme ayant été appelée au travail » de ma dite dame, se trouvant présente a assisté pour » commère à la haste; de manière, Monseigneur, que » vostre Excellence pour ceste fois sera déchargée de » prier compère et commère, dont ycelle se consulta » avec moy à Bois-le-Duc, et ma femme demeurera, » avecques ceste réputation, plus grande que ne luy » appartient. »

Les immenses richesses qu'il recueillit soit par sa charge de facteur, soit de la succession de ses parents lui firent désirer des honneurs et des titres. Tels sont bien des hommes : ils veulent relever les richesses par les honneurs; comblés d'honneurs, ils aspirent au pouvoir; et la soif du désir n'est jamais satisfaite. Gaspar Schetz acquit, à cette époque, de Charles de Brimeu, chevalier de la Toison d'Or, la terre et seigneurie de Wésemaele qui transmettait à son propriétaire le titre

de maréchal héréditaire de Brabant. Bien que l'importance en fût diminuée, c'était néanmoins pour un homme envers qui la fortune était généreuse jusqu'à la prodigalité, un beau titre qui permettait de jouer un rôle sur la scène de la cour.

Lié, depuis plusieurs années, avec les premiers seigneurs du pays, le maréchal aurait cru manquer à sa noblesse et à sa dignité, s'il n'avait épousé les opinions de ses amis. Les plaisanteries contre le cardinal de Granvelle étaient devenues de bon ton. Ce fut chez Gaspar Schetz qu'après s'être égayés sur son compte, quelques convives proposèrent de donner à leurs domestiques une livrée uniforme. Le comte d'Egmont, à qui le sort donna le droit de la déterminer, indiqua une couleur sombre et tout unie, relevée par des marottes surmontées d'un capuchon rouge, le tout brodé sur l'habit. Elle fut adoptée par acclamation. Si Granvelle, comme on le prétendait, avait dit que la noblesse belge n'était qu'un ramas de prodigues et de fous, il avait prouvé qu'il avait su l'apprécier. C'est dans le débordement des mœurs, et dans l'oubli ou le dédain de toute espèce de vertu, que l'on trouve la disposition des esprits à d'importantes réformes, que le temps seul et mille circonstances impossibles à prévoir ont déterminées : « S'il était ques» tion, disait le moine Wallon-Capelle, de banquets et » convives : il se fallait pourvoir, de toutes parts, d'un » appareil de viandes les plus délicates et exquises, des» quelles les tables étaient si bien chargées et couvertes

» qu'à grand'peine pouvaient-elles soutenir le redoublement des plats, l'un par dessus l'autre; ce qui causait » le plus souvent un dégoût aux sobres et attempés, par » la seule vue et senteur d'icelles. Et pour mieux célébrer la fête, on faisait l'échange des nuits aux jours, » pour se donner aux plaisirs lascifs : les jours se convertissaient en nuits; somme toute, on y vivait à » l'épicurienne, et non pas à la chrétienne. Car on s'y » déportait de telle sorte, qu'on n'estimait autre plus » grand bien que la volupté qu'ils prenaient ès délices » charnelles, saveurs, jeux, chansons et semblables » vanités, qui ne servent qu'à chatouiller le sens corporel. » Les ennemis du cardinal n'en voulaient pas à sa personne : ils n'en voulaient qu'aux faveurs dont il jouissait; mais la perte des unes entraîna la perte de l'autre.

L'animosité devint telle, qu'il fut impossible à la Gouvernante et à Philippe de conserver le cardinal à Bruxelles. Ce fut un grand malheur pour le roi et pour le pays, que ce ministre, en qui tous les partis sont forcés de reconnaître d'éminentes qualités, n'ait pu faire accepter son autorité. Son départ fut une calamité, mais il était nécessaire; son maintien eût été le prétexte de maux incalculables. Cependant le roi ne porta point rancune à Schetz : il le nomma, en 1564, son trésorier général. Cette nomination peut servir de preuve de l'opinion émise dans la biographie de Thomas Van Thielt, au sujet des bonnes dispositions du roi, à cette

époque; mais l'audace croissante des nobles et des sectaires vint justifier les prévisions de la noblesse espagnole, qui se prononçait contre les concessions. Lors de la nomination de Schetz, le conseil des Finances était présidé par Charles de Berlaymont et Philippe de Montmorency, et comptait parmi ses commis Josse De Damhoudere. Schetz jouit de 48 sols par jour de gages et de 1500 livres de pension.

L'absence du cardinal laissa un grand vide; l'administration se relâcha de jour en jour. La vénalité, cette plaie des gouvernements corrompus qui croulent, gagna les plus hauts fonctionnaires : les charges, les bénéfices, l'honneur même furent mis à l'encan. Ce désordre était inévitable chez une noblesse sans mœurs et sans moralité que Granvelle, avec sa puissance et son génie, avait eu peine à contenir. Marguerite de Parme, peu habituée au maniement des affaires, et Viglius, avec son éternelle circonspection, laissaient le champ libre à leurs ennemis; et celui-ci eut même l'impardonnable faiblesse de quitter son fauteuil pour s'amuser à la gestion de sa prévôté. Le prince d'Orange levant la tête plus haut que jamais, formulait tous les jours quelques prétentions nouvelles. Après avoir réussi à entraver les délibérations du conseil Privé et des Finances, il porta ses coups sur la juridiction épiscopale, sujet assez fertile sur lequel il pouvait disserter sans craindre d'épuiser son éloquence; et peu à peu il osa même demander la suppression de ces conseils, de manière qu'évidemment le prince et sa

faction désiraient moins des améliorations qu'une révolution complète. Quelque faible que fût Viglius, il était de trop : un prêtre, disait-on, ne devrait point s'ingérer dans des affaires purement politiques. A force de politesse et de compliments, ils réussirent à mettre de leur bord la galante Marguerite; et Schetz, leur ami, se chargea de gagner Berlaymont; ils offraient cependant de rendre leur confiance au président du conseil, pour le cas qu'il voulût soutenir leurs efforts contre l'établissement de l'inquisition.

On s'est beaucoup occupé du mérite de cette difficulté, et l'on s'est efforcé, de nos jours, de la présenter comme un épouvantail imaginé pour ameuter le peuple ; mais au lieu de se permettre des suppositions ou inductions souvent dangereuses en histoire, on aurait pu invoquer des auteurs catholiques du temps. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Discours sur les Causes et Remèdes des Troubles et Calamités des Pays-Bas*, par Pierre de Wallon-Capelle : « Aussi pareillement s'oublient fort, ceux qui » attribuent la cause de la guerre et troubles présents à » l'inquisition d'Espagne, s'étant faussement persuadés » qu'icelle devait être introduite en ce pays par le roi. » Car il est certain que S. M., peu de temps avant » qu'elle entendit le premier bruit de nos troubles et » de la conspiration d'aucuns nobles à l'encontre de la » dite inquisition, laquelle afin de tant plus facilement » attirer le peuple à sédition, ils chargèrent de men- » songes innombrables, comme si elle fût contraire et

» éloignée de tout droit et raison, aurait mandé par
» lettres à S. et Ill. princesse madame la duchesse de
» Parme, lors gouvernante du pays, de faire observer
» les édits de feu, de très-haute mémoire, l'empereur
» Charles son père, ensemble le concile de Trente, avec
» certains articles touchant l'office des pasteurs et le
» salut des âmes de leurs sujets. Et même, qui plus est,
» après avoir entendu les troubles, a usé de telle clé-
» mence, qu'il se contenta et permit qu'une autre forme
» d'inquisition fût instituée par ceux du pays même :
» moyennant toutes fois que par icelle fût refrénée
» l'audace des hérétiques, et que l'on mît ordre que,
» par trop grande indulgence, ils ne multipliassent ou
» fissent conventions secrètes et séditieuses contre la
» religion catholique et le repos public. Étant cette dou-
» ceur et piété royale présentée, l'on vit tout soudain
» de quelle affection, aucuns des dits nobles confédérés
» avaient conspiré à l'encontre de la dite inquisition
» d'Espagne. Certainement, ils savaient bien qu'icelle
» ne devait pas être introduite, ou qu'elle ne devait être
» dommageable au pays : mais, pour crainte d'elle, ils
» espéraient que le peuple se mutinerait, et demande-
» rait une abrogation générale de toute manière d'inqui-
» sition, voire de toutes les ordonnances par lesquelles
» étaient refrénés et bridés tant d'hérétiques, que tous
» autres mutins et séditieux. Ayant obtenu ceci, tant
» par requête que par main forte : Bon Dieu! combien
» a été multipliée la zizanie aux Pays-Bas : en combien

» de parties a été démembrée la république : combien » de séditions suscitées à l'encontre du magistrat! bref, » en quels abîmes de maux et misères sommes-nous pré- » cipités. Telle abrogation donc a été plutôt la cause » des présents troubles et calamités que nous endurons, » que l'inquisition d'Espagne que l'on maintenait faus- » sement devoir être introduite de par le roi, laquelle » aussi on baptisait à tort de tyrannique. » Voilà comme raisonnaient les catholiques, au XVIe siècle, mais on ne peut s'empêcher de convenir que le zèle des agents inquisiteurs fit un tort considérable.

Cependant Schetz ne tarda pas à ouvrir les yeux et à mieux apprécier ses amis. Il voyait que leurs prétentions incessantes avaient encouragé les sectaires : depuis longtemps beaucoup de nobles, et la plupart des magistrats des villes avaient conçu de l'aversion ou de l'indifférence pour les usages de l'église romaine. Les écrivains catholiques sont unanimes à ce sujet, mais aucun d'eux n'est plus explicite que celui dont nous avons invoqué déjà plusieurs fois le témoignage. Il importe aujourd'hui de donner à chacun sa part dans cette fameuse révolution. « Après la liberté, dit-il, non moins pernicieuse que » détestable, se présentent la movence et nonchalance » d'aucuns magistrats et prélats, lesquels plusieurs trou- » vent avoir grandement aidé à la perpétration des » forfaits causés de la liberté. »

Schetz sentait que les chefs de la faction en voulaient moins à l'Église, qu'aux lois constitutionnelles. La re-

quête du 5 avril 1566 fut, selon lui, pour le pays une espèce de boîte de Pandore.

Après le massacre d'Oustruweel, coup préparé en haut lieu, les conjurés sans chef encore et sans direction furent frappés de terreur. La révolution semblait étouffée. *Sopita autem paulò post illa fuit tempestas,* dit Schetz, *et dissipatis conjurationibus, ejectisque, qui affluxerant, alieni à Romanâ religione dogmatis disseminatoribus, cum nemo non id, quod posteà accedit, futurum metueret, Respublica tranquillitati suæ est restituta.*

Le tableau du gouvernement du duc, d'une désolante vérité, tracé par Schetz, est peu propre à justifier les déclamations louangeuses de notre époque. *Mutato itaque hoc modo Reipublicæ statu, mutata est et civium conditio; et rebellionis metu sublato, militaris insolentia, quotidiè seu in dies intolerabilior facta, valida incrementa sumpsit.*

Le peuple était donc disposé à commencer sa révolution. Jusqu'alors on n'avait vu que des nobles mécontents, et des théologiens turbulents, qui traînaient à leur suite une masse de curieux et de libertins; le pays lui-même était resté tranquille. La nouvelle doctrine avait trouvé des partisans; mais les prédicateurs et les nobles n'avaient, pour ainsi dire, rencontré aucune sympathie. L'esprit révolutionnaire naquit de l'atrocité du duc d'Albe.

Dans l'importante question de l'impôt du 10e denier, G. Schetz en soutint quelquefois l'inconvenance. La position des conseillers, il faut bien le reconnaître, était

critique, puisqu'ils se trouvaient placés entre la colère du gouverneur et du peuple. Le duc voulait forcer les États à consentir un impôt permanent : il désirait rendre le roi indépendant. C'était violer dans le présent et neutraliser pour l'avenir la plus précieuse garantie des priviléges; c'était modifier et presque renverser les constitutions. La noblesse, le clergé et les villes jetèrent les hauts cris. Le 29 mai 1571, le duc assembla de nouveau les conseillers : le temps fixé pour la perception approchait. Pressé de donner son avis, le trésorier lut son rapport ou dissertation sur divers moyens d'imposer les citoyens, sans toucher à la question litigieuse. Viglius ayant blessé, dans cette même séance, la susceptibilité du gouverneur, Schetz eut le courage de soutenir son collègue, et de s'en rapporter franchement aux procès-verbaux, sans se laisser intimider par les menaces. Puis cédant aux instances du gouverneur, il présenta au conseil une seconde édition de son mémoire. De son côté, le gouverneur appela un comptable espagnol, chargé de concilier les opinions.

Si le duc insista avec tant de persistance, c'est qu'il appréciait les hommes qui l'entouraient, et il le leur fit sentir : le décret récemment promulgué, excitant des murmures parmi les membres des États, le duc appela devant lui ses conseillers, et entre autres, Berlaymont, Viglius, Tysnacq et Schetz; et il leur dit avec un sourire méchant : *Les difficultés que m'opposent les États doivent être attribuées à mes conseillers, qui laissent croire qu'ils*

Digitized by Google

sont contraires à la perception de l'impôt. Si les pensionnaires et les députés des États avaient su que cette loi est entièrement de votre goût, ils auraient certes témoigné plus d'empressement et de zèle à l'introduire. Toutes les fois que le duc était obsédé de réclamations, il consultait de préférence Schetz, le plus docile des conseillers.

Les vexations auxquelles le peuple était en butte, excitèrent un mécontentement général; une révolution était imminente. Les états des provinces crurent devoir s'adresser directement au roi, même sans en prévenir le gouvernement. Leurs envoyés étaient encore à Madrid, lorsque le 27 juin 1572, le duc d'Albe fit annoncer qu'il avait résolu d'abolir l'impôt, et convoqua les États-Généraux. Cette assemblée indiquée pour la fin du mois suivant fut retardée jusqu'au 21 août; les ducs d'Albe, de Medina-Celi, le seigneur de Berlaymont, les présidents Viglius et Tysnacq, le conseiller d'Assonville, le trésorier général Schetz et plusieurs autres y furent présents. Tysnacq fit la proposition de supprimer l'impôt; il tâcha de faire comprendre que, quoique l'acte du roi en date du 26 juin, qui venait d'arriver, ne parlât pas d'un sursis, l'assemblée pouvait tenir pour certain que l'intention du roi était de renoncer à l'impôt, pourvu que le subside de deux millions de florins fût régulièrement payé. Il engagea donc les députés à conférer entre eux. Ainsi, après bien des malheurs, le duc, ses conseillers et les États-Généraux revinrent au mode de contribution qu'avait proposé, l'année précédente, le

trésorier général sans avoir pu obtenir les suffrages de personne. Aussi ce fonctionnaire fut-il nommé par le duc, parmi les commissaires chargés de faciliter les travaux des États-Généraux à cet égard.

A la mort de Requesens, le conseil d'État fut investi du pouvoir exécutif. Schetz trouva dans le nouveau gouvernement tous ses amis. Mais à côté de cette jeune puissance assez impopulaire, s'élevait celle des États de Brabant, laquelle croissant tous les jours en force et en audace, semblait être appelée à dominer. Le conseil d'État était conservateur; et les États de Brabant, tout en affectant de la catholicité, parlaient moins de dompter des rebelles que de transiger avec eux. Là, agissait un pouvoir occulte encore. Lorsque les Espagnols, sous la conduite de Rhoda, vinrent ravager les environs de Bruxelles, en 1576, Schetz et le comte de Mansfeld se rendirent auprès des principaux chefs de ces troupes mutinées, dans l'espoir de leur faire entendre raison.

A la faveur des troubles, cette main cachée qui dirigeait les membres les plus influents des États de Brabant, redoublait son action. Le conseil d'État fut emprisonné (4 septembre 1576), et l'exercice de la souveraineté passa aux État-Généraux. *Quod pro patriæ*, dit Schetz, *civiumque salute facere ipsos pium videbatur et necessarium; atqui quod pium, justum simul est; et quod necessarium, licitum.* Schetz entra dans le nouveau conseil d'État. Le but que tous semblaient se proposer était d'empêcher les ecclésiastiques de séparer leurs intérêts

de la cause générale. On aurait tort de croire que le parti de la réforme triomphait, et que le prince d'Orange était généralement désiré. Loin de là : le peuple ne voulait que se défaire des Espagnols; les grands et les riches réclamaient de leur côté une indépendance plus ou moins large. Le prince lui-même connaissait trop bien la noblesse et les dignitaires de l'Église, pour oser mettre en évidence son vœu le plus intime; Schetz le confirme : *Les États confièrent au prince*, dit-il, *la direction du gouvernement, plutôt par force que par goût (Hoc quidem fecere ipsi necessariò, magis quam volontariè).*

Les liaisons de Schetz avec le Taciturne avaient cessé depuis longtemps et l'on n'est pas autorisé à supposer qu'il fît partie des démocrates qui invitèrent le prince à venir en Flandre. Mais il s'est montré dans la suite si grand partisan de la Pacification de Gand ou plutôt de la tolérance religieuse, qu'il n'est pas permis de douter de sa coopération à ce traité, triomphe des catholiques libéraux. On ne peut perdre de vue qu'immédiatement après l'emprisonnement du conseil d'État, les provinces wallones couchèrent les premières bases d'une union catholique, et que déjà les plus zélés travaillaient activement à faire prévaloir leurs idées.

L'arrivée de don Juan à Luxembourg répandit une grande consternation. On était embarrassé, puisque les députés qui travaillaient, à Gand, à la pacification, s'étaient engagés vis-à-vis du prince d'Orange. Sans tenir compte de ce qui se faisait dans cette ville, les États-Gé-

néraux, de Bruxelles, continuant à exercer la souveraineté au nom du roi, adjoignirent à leurs premiers envoyés auprès du nouveau gouverneur, Gaspar Schetz dont la prudence et l'attachement à la cause royale étaient notoires. Durant la négociation du traité de Marche, connu sous le titre d'*Édit Perpétuel* (12 février 1577), une fraction de députés, sans mission à cet égard depuis que les États-Généraux avaient donné des pouvoirs à leurs envoyés, se réunit sous l'influence du prince d'Orange, et s'efforça de conclure une autre union plus en harmonie avec les principes du prince et avec les vues générales des démocrates; mais ceux-ci ne réussirent point : cette nouvelle union (9 janvier 1577), qui précéda seulement de quelques jours l'Édit Perpétuel, ne fut pas reconnue; et elle ne pouvait l'être, le projet en ayant été conçu dans un but hostile aux vœux de la généralité, c'est-à-dire au rétablissement du pouvoir.

Dans l'état d'agitation du pays et après les fautes commises de part et d'autre, l'Édit Perpétuel était avantageux surtout au parti de la légitimité. Aussi le roi d'Espagne confirma-t-il ce traité, sans hésitation ni duplicité; mais celui qui, à haute voix et avec l'apparence de la sincérité, demandait naguère la tolérance religieuse et le renvoi des troupes étrangères, et qui représentait cette double mesure comme devant consolider la paix, le prince d'Orange enfin se refusait d'observer l'une et l'autre et de reconnaître tout l'édit. Il fut réduit, à défaut de bonnes raisons, à faire dépendre le bonheur

du pays de ses intérêts personnels! Jamais son ambition et sa mauvaise foi n'ont été mises dans une telle évidence. C'est là que don Juan l'attendait. De même que Leoninus, Schetz, sans être espagnolisé, avait une confiance entière dans le nouveau gouverneur. Ils furent envoyés tous deux par les États-Généraux auprès du prince d'Orange qui marchait à grands pas vers l'indépendance, en dépit des résolutions des États-Généraux, c'est-à-dire de la volonté légalement exprimée du pays. Non-seulement le prince renforçait sa puissance en Hollande et en Zélande, mais il maintenait dans la Flandre Occidentale des garnisons qui se tenaient en dehors de la dernière pacification. Les démarches des deux députés restèrent sans résultat.

Cependant ceux qui avaient été contrariés de l'arrivée de don Juan conspiraient en secret; ils en voulaient à sa liberté et peut-être à sa vie. Le prince d'Orange, coupable de tant de méfaits, était prévenu d'être entré dans leurs complots. La justice était certes du côté du gouverneur, qui exigeait à bon droit l'introduction générale de la Pacification; mais, d'autre part, il avait des torts immenses, propres à le perdre auprès du peuple : il avait surtout ceux de faire dominer les ultrà-catholiques et de ne pas subordonner sa politique à la décision des États-Généraux. Les États se méfiant de lui, doublèrent chaque jour leurs scrupules et leurs craintes; et don Juan croyant avoir épuisé les mesures de la complaisance, se résolut à rompre avec les États; mais il

s'entoura de prudence et de circonspection, et attendit avec une apparente tranquillité l'occasion de sortir de la ville de Bruxelles.

Cette occasion se présenta naturellement par le fait des États-Généraux assemblés à Anvers; sur leur prière, le gouverneur se rendit le 5 juin 1577, à Malines, à l'effet de terminer le différend qui s'était élevé entre les États et les troupes allemandes au sujet de l'arriéré réclamé par celles-ci. Son entrée eut l'air d'un triomphe; les Malinois rivalisèrent de zèle et de goût pour orner la façade de leurs maisons.

L'exécution de Pierre Panis (Voy. Hist. des Lett., t. 2, p. 112) favorisa singulièrement les ennemis de don Juan; déroutés par son départ inattendu, ils témoignèrent le désir de le revoir. On prit pour prétexte de son retour la grande procession du S. Sacrement de Miracles, à laquelle les gouverneurs ne manquèrent d'assister. Mais don Juan était instruit des complots qui se tramaient, et auxquels l'envoyé d'Angleterre n'était pas étranger.

Au commencement de juillet 1577, les prélats des abbayes données aux nouveaux évêques vinrent demander à don Juan l'exécution de l'Édit Perpétuel à leur égard. Leurs prétentions à l'indépendance avaient singulièrement influé sur la marche des événements; leur nouvelle demande fut soumise au marquis d'Havré, au trésorier Schetz et à deux conseillers qui eurent de fréquentes réunions, tant à Malines qu'à Bruxelles; par l'intervention de l'évêque de Ripa, légat apostolique, on

convint, de part et d'autre, que les monastères paieraient annuellement une rente à leurs évêques respectifs.

Cependant, le voyage de la reine de Navarre offrit au gouverneur une seconde occasion d'échapper à ses ennemis. Ne voulant donner aucun soupçon, il commanda avant son départ, le 12 ou le 13 juillet 1577, au sire de Grobbendonck, de l'accompagner à Namur; ce seigneur ne put obéir, ses affaires particulières l'appelant instamment à Bruxelles; mais il promit de rejoindre le gouverneur sous peu de jours.

Avant de partir pour Namur, Schetz présenta ses services aux États, qui le prièrent de s'interposer auprès du gouverneur, à l'effet d'obtenir la promesse d'un prochain retour à Bruxelles, où sa présence était indispensable.

Don Juan en témoigna d'abord son peu d'envie. Bruxelles n'ayant pas été érigée en capitale, il n'était pas tenu d'y résider; il pouvait, sans contrevenir à aucune loi ni à son serment, occuper une autre ville et même une forteresse. Mais feignant tout-à-coup de vouloir faire droit aux observations des États, il promit de revenir et il chargea Grobbendonck lui-même d'en remettre les conditions. Cette réponse me fait présumer que don Juan voulait se débarrasser d'un homme à qui il avait, il est vrai, accordé sa confiance, mais qui était assez bon de se présenter devant lui comme le défenseur des États.

La réponse de don Juan résume l'histoire de la lutte des partis. Aucun corps politique à Bruxelles ne procé-

dait légalement; partout il y avait abus et excès : nulle part apparence d'un gouvernement. Schetz communiqua aux États-Généraux et au magistrat de la ville les conditions de don Juan; et s'adressa également à Guillaume de Hornes, seigneur de Heze, qui, profitant de la faiblesse du gouvernement depuis l'emprisonnement du conseil d'État, s'était installé comme gouverneur de Bruxelles et même du Brabant. Ce seigneur, jeune et entreprenant, continua à jouir du bénéfice de son usurpation, même après la reconnaissance de don Juan. C'est à lui que ce prince fit allusion, lorsqu'il dit que nul autre que le gouverneur n'aurait une garde de hallebardiers. Schetz agit si bien sur l'esprit de cet ambitieux qu'en sa présence il licencia sa garde.

Arrivé, le 25 juillet, à Namur, Schetz apprit, non sans étonnement, que le gouverneur s'était retiré au château, et que probablement son intention était de rompre avec les États. Néanmoins, il insista pour être introduit, dans l'espoir d'éviter une rupture.

Si le gouverneur lui laissa entrevoir une lueur d'espérance, les États-Généraux ne se montrèrent pas moins disposés à une réconciliation : ils répondirent le 29 juillet à Grobbendonck, qui était revenu en toute hâte, *qu'ils n'avaient rien tant à cœur que de vivre et de mourir en la religion catholique romaine et sous la due obéissance de S. M., leur prince naturel, et quant au point faisant mention de maintenir la Pacification de Gand, tant du côté du prince d'Orange, des États de Hollande et de Zé-*

lande que de leur côté, ils s'offraient de s'employer à la faire observer.

Les passions étaient échauffées par les intrigues ourdies en cent endroits et de cent différentes manières. A l'exception de Grobbendonck qui jouait le rôle d'une dupe, personne n'était sincère. Il poussait son aveuglement jusqu'à vouloir se compromettre par des conseils d'une exécution impossible dans les circonstances où se trouvaient les partis, avec lesquels venaient se confondre des envoyés de Liége, de Clèves, de France, d'Angleterre et de l'Empire. *Oui,* dit-il au gouverneur, *la croyance du prince d'Orange est contraire à la religion catholique qui devrait être reconnue, et sa mauvaise intention pour le roi est manifeste; mais en homme politique, il suivra la volonté des provinces, et dans tous les cas, pour être admis aux États, il sera tenu de faire le serment au maintien de l'église catholique et à l'obéissance du roi.*

Lorsque les députés apportèrent aux États l'adhésion de don Juan, les orangistes se dessinèrent clairement. Il fut impossible de se tromper sur leurs intentions. Les députés de Hollande, à qui revenait la présidence, furent d'opinion qu'on devrait attendre le prince d'Orange qui était en route pour Bruxelles; ils ne purent rien sur l'assemblée et encore moins au dehors. Malgré leurs intrigues, la réconciliation fut adoptée le 23 septembre 1577, mais elle ne put survivre d'un jour à son adoption. L'arrivée du prince d'Orange, dans l'après-midi, remit tout en contestation.

Les catholiques, de leur côté, attendaient l'archiduc Mathias. Ce prince descendit, le 30 octobre 1577, chez Grobbendonck qui, fuyant le spectacle offert par la ville de Bruxelles, se tenait à Lierre.

Dès que l'arrivée de Mathias fut connue, Nassau se rendit coupable de divers coups d'état pour abattre le parti catholique : le 28 octobre 1577, on arrête à Gand le duc d'Aerschot qui avait, le premier, communiqué aux États les arrangements pris avec l'archiduc, dont d'autres, même en son nom, méditent l'arrestation. Mais le vœu de la légitimité était si bien partagé, qu'en dépit des intrigues de Nassau et d'Alençon, l'archiduc fut proclamé gouverneur. Schetz fut maintenu dans ses emplois et ses honneurs; néanmoins son crédit diminuait de jour en jour; il eut le sort de tous les antagonistes du prince.

Nonobstant ses serments cent fois renouvelés, mais obéissant aux calculs de son ambition, Nassau bouleversa, à chaque triomphe, tous les projets et trompa toutes les espérances. En vain, les États-Généraux avaient manifesté leur volonté de maintenir la prépondérance catholique; en vain le parti catholique, si considérable et si fort, avait articulé ses justes exigences; rien ne fut sacré. Une nouvelle union, imposée le 10 décembre 1577, fut le signal d'une barbare réaction. Lors de la recomposition du conseil d'État, par Mathias, Grobbendonck n'ayant que quatre voix, ne fut pas élu. Il avait pareillement cessé ses fonctions de trésorier.

Les États-Généraux le députèrent au congrès de Cologne, où vinrent se débattre tous les partis. Schetz s'y conduisit en homme d'honneur, voulant sincèrement le bien du pays, sans trop froisser les intérêts du roi : il s'efforça, dans une brochure, de faire prévaloir la Pacification de Gand et l'espèce de tolérance religieuse qu'elle proclama. Ce livre n'eut point d'écho et il ne pouvait en avoir; les esprits étaient trop ardents à la lutte, les intrigues trop actives.

Ayant vu de près les passions et les faiblesses des personnages qui tour-à-tour avaient préparé et éludé la Pacification de Cologne, il se retira de la scène politique. La cour de Mathias cria à la trahison : mais on avait bien tort; toute la vie de Schetz le montre constamment partisan de la légitimité. Ses biens en Belgique furent confisqués. *Moi*, dit-il, dans une de ses lettres, *j'ai rapporté cela de tout mon continuel service de* 30 *ans, ou environ, que je me trouve non-seulement avoir perdu mes biens, mais aussi mon bonheur. Certainement je suis maintenant en plus grande disette d'argent qu'onques auparavant par la mauvaise fortune survenue; ce qui étant aperçu de mes créanciers, je les trouve plus rigoureux que de coutume. Par quoi je tiendrai pour un gracieux don si on me paie ce que par un juste calcul de mes comptes il se trouve m'être dû; ou à tout le moins, que la dette soit assignée avec telle assurance que quant et quant par cette caution suffisante, mes créanciers étant appaisés cessent de me molester. Ce que toutes fois je ne sollicite si*

scrupuleusement que je fasse difficulté de recevoir, ou mépriser quelque bon office qui me pourrait être offert d'un si grand et puissant prince : mais que je désire singulièrement devant toutes choses, d'être exempt de cette facherie et ennui. A raison de quoi, à la parfin, je prierai votre Seigneurie qu'elle procure de me faire dresser au rôle de ceux qui ont mérité d'expérimenter la munificence royale, les occasions s'y présentant, etc.

Il mourut le 9 novembre 1580 à Mons, où se trouvait le prince de Parme.

Nous lui devons : 1° *Viri pietate, virtute, moderatione doctrinâque clarissimi Dialogus de Pace. Rationes, quibus belgici tumultus, inter Philippum serenissimum et potentissimum Hispaniæ regem et subditos, hoc rerum statu, componi possint, explicans. Contenta brevibus versâ paginâ summariis explicantur*, Anvers, 1579, in-8°, et dans les *Analectes* de Pierre Burman (Leyde, 1772 tome 1er, page 115-244). Imité en flamand par l'auteur, sous le titre : *Grondelycke onderrichtinge aen de gemeene inghesetenen van Nederland, van 't gemack dat te verwachten staet, soo men den peys aenneemt of aflaet*, Cologne, 1579, in-12. — 2° *Succincta Narratio earum rerum quæ inter Ser. Joannem Austriacum, ab eo tempore quo in arcem Namurci se recepit*, etc., dans le recueil de Burman, page 1-114. Il en existe des manuscrits français qui pourraient bien renfermer la narration originale, c'est-à-dire son rapport aux États-Généraux. La publication d'un partisan de don Juan, H. Gamerius ou

Van Gameren, provoqua probablement cette justification. L'opuscule de celui-ci parut à la fois en français, en latin et en flamand; voici le titre français : *Véritable récit des choses passées ès Pays-Bas depuis la venue de Jehan d'Autriche*, etc., Luxembourg, 1577, in-4°. Les États répondirent par le livre intitulé : *Sommier discours des justes causes et raisons*, etc., Anvers, 1577, in-4°, et en flamand : ibid., 1577, in-4°. Le défenseur de don Juan donna alors une nouvelle édition du *Véritable récit*, avec *solution des objets contenus au discours non véritable des États des dicts pays :* Louvain, 1578, in-8°; en flamand : ibid., 1578, in-8°; et en latin : *Vera et simplex Narratio eorum quæ ab adventu D. Joannis Austriaci in Belgio*, etc., *gesta sunt : in quâ falsæ à Generalibus ejusd. Belgii Statibus objectiones*, etc., *confutantur*, Luxembourg, 1578, in-4°. La seconde édition renferme diverses pièces de Grobbendonck.

Van Gameren fut soutenu par d'autres écrivains, dont nous espérons faire connaître dans la suite, l'esprit et la tendance.

Le volume de Burman, qui contient les écrits politiques de Grobbendonck, se termine par quelques-unes de ses poésies et de ses lettres. On trouve encore de ses vers, le plus souvent apologétiques, en tête d'ouvrages publiés de son temps. Il y en a dans les *Deliciæ Poetarum Belgicorum*, p. IV.

Digitized by Google

VAN DER HEYDEN.

Van der Heyden (Gaspar) un de ces théologiens du XVIe siècle, qui ont exercé une très-grande influence sur leur époque, vit le jour à Malines en 1530.

Son père, Gérard Van der Heyden, le destina, dès son enfance, à la prêtrise; ce qui permet de supposer qu'il l'y prépara par une éducation convenable.

L'esprit de nouveauté gagnant de jour en jour, le jeune Van der Heyden se laissa séduire; plutôt que d'être gêné dans sa conviction religieuse, il quitta furtivement la maison paternelle, à l'âge de 16 ans.

Le cordonnier chez qui il s'engagea à Anvers, s'était fait admettre dans un conciliabule religieux. Le soir, il se retirait ordinairement sur son grenier pour méditer. Van der Heyden l'ayant remarqué, crut pouvoir lui confier que lui était aussi attaché de cœur à la nouvelle loi.

L'église réformée d'Anvers, sur la recommandation du maître, reçut Van der Heyden, au nombre de ses

acolytes; un événement aussi inattendu combla tous ses vœux; il se mit à son tour à étudier les écritures; au bout de quelques mois, il était considéré comme capable d'annoncer la parole de Dieu.

A peine était-il âgé de 20 ans, lorsque l'église réformée d'Anvers le prit pour son pasteur. On ne doit pas donner à cette nomination plus d'importance qu'elle ne mérite; car cette prétendue église réformée n'était qu'une réunion clandestine sans organisation, et nonobstant ses exercices évangéliques, Van der Heyden continua ses travaux dans l'atelier de son maître.

En 1555, l'état des choses s'était considérablement modifié; cette église, naguère occulte, avait pris de la consistance. Pour s'attacher exclusivement G. Van der Heyden, elle promit de lui fournir les moyens de se former au culte, sous la conduite des pasteurs de l'église d'Embden. Il semble avoir accepté avec empressement cette proposition.

Adrien Van Haemstede, un de ces pasteurs dont le zèle surpassait la prudence, témoigna, en 1557, à l'église d'Embden, son impatience de l'avoir à Anvers, où il était question de hasarder des prêches publics, en dépit des décrets du souverain.

De retour en cette ville, Van der Heyden seconda les travaux de Van Haemstede, sans partager toutefois son zèle indiscret.

On rapporta au gouvernement, en 1558, que les sectaires avaient formé entre eux un consistoire, et

même une espèce d'association politique ou de république dont le progrès pouvait inquiéter le pays et le roi. Le marquis Jean Van Immerseel et le bourgmestre Henri Van Berchem reçurent les ordres les plus positifs; et, quels que fussent leurs propres sentiments, ils durent se faire violence. Une poursuite rigoureuse étant ordonnée, la maison du consistoire réformé fut envahie; Van der Heyden, qui y était, échappa par hasard.

L'année 1559 fut encore plus terrible pour lui : sa tête fut mise à prix. Retiré au Palatinat, auprès de Dathenus et de Jean Taffin, il fut admis parmi les pasteurs de la communion flamande.

La réponse donnée par la gouvernante aux confédérés, le 6 avril 1566, fit espérer que les rigueurs cesseraient; confiants dans des promesses de cour, les ministres de toutes les communions revinrent.

Van der Heyden se tint d'abord à Anvers, où il eut pour collègues Georges Silvain et Herman Modedt. Cette ville régorgea bientôt de prédicateurs. Cette affluence extraordinaire, préméditée ou non, commanda une surveillance active, qui rendit intolérable le séjour du marquisat, surtout pour un prédicateur politique ou à conviction profonde.

Van der Heyden se retira en Flandre; le comte d'Egmont jouissait de la réputation d'avoir beaucoup d'indulgence, en bon confédéré. Cette indulgence ou, pour mieux dire, l'impunité attira dans son gouvernement les prédicateurs les plus dévoués au triomphe de la pure

Digitized by Google

parole de Dieu, comme ils disaient : mais elle dut avoir aussi son terme. Après les ravages des iconoclastes, et à leur occasion, Jean Van Casembroot, seigneur de Backerseele, vint à Hulst pour arrêter les pillards dénoncés par l'opinion publique. Bien des prédicateurs étaient soupçonnés et surtout accusés d'avoir instigué le désordre; de sorte que Van der Heyden, écoutant les conseils de la prudence, se déroba au séjour périlleux de Hulst.

Il se tint quelque temps à Anvers d'où il passa à Amsterdam; on n'en connaît pas la date précise, mais il est certain que son départ pour cette ville fut moins le résultat de la peur, qu'une mission au sujet de la Cène. La question longuement élaborée fut envoyée à l'examen de l'église d'Anvers, qui l'avait député. Les désordres qui survinrent empêchèrent un arrangement. (Voyez Jean Taffin.)

Van der Heyden apporta probablement lui-même cette convention à Anvers, où il était vers la fin de 1566. Le massacre d'Oustruweel ayant rendu le ministère évangélique impossible, les prédicateurs prirent congé de l'autorité communale, le 10 avril 1567, et chacun se choisit une retraite conforme à ses liaisons antérieures.

Van der Heyden reprit son ancien poste à Frankenthal, en remplacement de Dathenus qui partit pour Heidelberg.

Il se distingua par son zèle à remplir ses devoirs

évangéliques, et par son vif amour pour ses malheureux coreligionnaires. Les réfugiés anversois, gantois et amsterdamois, qui s'étaient portés en foule à Embden, émirent, le 1er mai 1567, un projet d'association qui demeura sans résultat à cause de la difficulté du temps : mais Philippe de Marnix et Van der Heyden le reprirent, le 21 mars 1571, au nom de la communion réformée de Heidelberg et de Frankenthal. Quoiqu'on ne connaisse pas la mesure qui fut alors adoptée, toujours est-il que de semblables soins sont de nature à honorer la mémoire de ces deux hommes politiques.

Van der Heyden assista à toutes les conférences de Frankenthal, dont il traduisit en flamand le protocole publié le 25 novembre 1571.

Il se trouva la même année à Embden, où il présida, le 5 Octobre, le synode, qui le chargea de communiquer à Sainte-Aldegonde tout ce qui concernait la réforme aux Pays-Bas.

Il continua son ministère à Frankenthal jusqu'au commencement de l'année 1574 : il suivit alors le fils de Frédéric III, électeur palatin, le duc Christophe qui venait au secours des réformés des Pays-Bas. La famille palatine était à la tête d'un fort parti qui avait d'étroites relations avec les huguenots; mais tous ses projets ayant avorté, il n'est guère possible de les préciser. Le duc Christophe, que Van der Heyden accompagna en qualité de chapelain, périt le 14 avril 1574, dans le combat de Mook.

Nous avons eu plus d'une occasion de faire voir, dans la marche des événements et dans la conduite des hommes, que la famille palatine, en relation intime avec la France et les comtes Louis et Jean de Nassau, dérangeait les vues ou les calculs de Guillaume-le-Taciturne. Celui-ci attirait vers lui les Belges les plus recommandables que Frédéric III avait attachés à son parti. Middelbourg (le 18 février 1574) soumis au prince, la classe de l'île de Walkeren écrivit sous son influence à Van der Heyden, pour lui offrir une place de pasteur.

Il paraît qu'après la déroute de Mook, Van der Heyden se tint auprès de Louis de Nassau. Une lettre écrite le 8 mai 1574 à son adresse, à Frankenthal, par un pasteur de Middelbourg, ne peut répandre aucun doute sur la suite chronologique de ces événements; nulle part, le séjour des prédicateurs n'était ni fixe, ni d'une longue durée. D'ailleurs, nous ne voyons point que Van der Heyden ait été déchargé du ministère évangélique à Frankenthal.

Il se rendit au vœu de la communion réformée de Middelbourg, où, après un ou deux prêches, il provoqua un consistoire extraordinaire pour le 8 juin 1574; ce qui fait supposer qu'il rencontrait des difficultés, au milieu de la récente conquête de Guillaume-le-Taciturne; ce soupçon n'est pas sans probabilités, puisque le prince était contrarié par le parti palatin dont Dathenus et Van der Heyden étaient les organes politiques. Celui-ci montra, le 8 juin, ses papiers au con-

sistoire, auquel il assura qu'au cas que *Middelbourg fût suffisamment pourvu de prédicateurs, il se retirerait volontiers à Frankenthal ou à Anvers, si toutefois cette ville récupérait la liberté; et que, si des querelles théologiques ou des rivalités d'ambition ou d'intérêt venaient à surgir en Zélande, ou si la communion de Frankenthal le réclamait, il reprendrait le poste qu'il venait de quitter.* L'assemblée le conjura de modifier sa résolution, mais son parti semblait pris; à la fin de la séance, il déclara en termes précis, qu'il était invité au synode de Dordrecht et que, sur la demande de Jean Taffin, il partirait quatre ou cinq jours avant l'ouverture fixée au 16 juin 1574, afin de convenir des mesures à prendre. Hoorne, qui l'avait appelé à Middelbourg, fut chargé de lui procurer, des États de la province, les lettres de créance nécessaires, et fut aussi autorisé à se rendre à Dordrecht, en qualité d'ancien de l'église de Middelbourg, pour assister son collègue, si l'assemblée était nombreuse.

Le synode de Dordrecht le choisit pour son président, peut-être en raison de son instruction en matière de théologie ou par l'influence du parti allemand. Quoi qu'il en soit, Van der Heyden s'y distingua. Il prit plusieurs fois la parole, malgré la faiblesse de sa poitrine.

Lorsque la délivrance de Leyden fut connue à Middelbourg, le 4 octobre, à huit heures du soir, le gouverneur et les bourgmestres firent sonner les cloches de

l'église de Westmunster, où Van der Heyden se rendit au milieu des fidèles pour rendre grâce à Dieu. C'était un événement glorieux, et des plus décisifs pour l'indépendance du pays et pour le triomphe de la réforme.

Respirant à peine, au milieu de tant de dangers, le prince d'Orange méditait un acte dont, par égard pour sa famille, les historiens n'ont pas assez examiné la gravité, j'entends son divorce avec Anne de Saxe et son mariage avec Charlotte de Montpensier. On se demande en vain le but d'une conduite aussi étrange. La duchesse de Montpensier, après sa sortie de France, s'était mise en quelque sorte sous la tutelle de la maison palatine, qui avait si souvent contrarié les mouvements politiques du prince. Sainte-Aldegonde favorisa ce mariage. Comme le divorce devait se faire avec quelque solennité, Van der Heyden fut appelé à Dordrecht pour en conférer avec Jean Taffin, ministre et confident de Guillaume-le-Taciturne : il partit le 27 mai 1575. Le divorce sollicité par le prince fut prononcé. *L'église du pays,* dit un ministre évangélique, *ne s'en plaindra pas, vu que quatre ministres des plus notables et célèbres du pays, à ce délégués par un synode, y ont passé.*

Van der Heyden et Taffin se rendirent ensuite à Brielle où le mariage devait être célébré; et réunis en conseil avec Jacques Michel, Thomas Van Thielt et Jean Miggrode, ils le déclarèrent légal, en ces termes : *Finalement ayant été avertis, le duc de Saxe et le landgrave et les autres parents d'Anne, qu'on traitait ce nou-*

veau mariage entre le très-illustre seigneur le prince d'Orange et la très-illustre dame mademoiselle de Bourbon; ayant aussi été publiée en l'église par trois divers dimanches, à la façon accoutumée, leur intention d'accomplir le mariage, et après avoir différé sept jours avant de l'exécuter, afin que personne ayant quelque chose à y opposer, ne se puisse plaindre d'avoir été prévenue et forclose par briéveté de temps; considérant que néanmoins personne n'est comparue pour s'y aucunement opposer : tout ce que dessus bien et mûrement pesé et singulièrement les dites dépositions, nous estimons qu'il y a assez de fondement pour nous résoudre qu'il ne faut aucunement douter que l'adultère n'ait été commis par elle; s'en suit que monseigneur le prince soit libre, selon le droit divin et humain, pour s'allier à une autre par mariage, et que celle qu'il épousera, sera et devant Dieu et devant les hommes sa femme légitime. Fait à Brielle, 11 *juin* 1575.

La politique du prince d'Orange se dessinant plus clairement de jour en jour, au milieu de la lutte des partis, Van der Heyden se rapprocha davantage de celle de Sainte-Aldegonde, plus digne et plus nationale. L'arrivée de don Juan, l'union de Bruxelles et les troubles de Gand, intéressaient gravement le pays entier et compromettaient la réforme. Dans ces tristes conjonctures, l'autorité provinciale et le conseil ecclésiastique de Middelbourg trouvèrent convenable d'envoyer Van der Heyden en Angleterre. Sa mission

apparente était d'engager un prédicateur anglais pour Middelbourg. Mais nous savons d'ailleurs qu'il se tramait en haut lieu une intrigue nouvelle, dont Élisabeth dirigeait tous les fils; c'est ce que nous apprend une lettre de Schonberg au roi de France Henri III : « Je » prends la hardiesse de vous donner avis, dit-il, qu'un » prince allemand m'a écrit que la reine d'Angleterre » fait une extrême instance aux princes protestants » d'Allemagne, de donner jour à la journée de Bâle, » promise et accordée par leurs députés et par ceux des » États du Pays-Bas, en l'assemblée dernière tenue à » Middelbourg, ajoutant que c'est à V. M. à y prendre » garde et d'aviser les moyens de la traverser et de » l'empêcher à votre possible; attendu qu'en icelle, » sans aucune faute, il se conclura chose très-préjudi- » ciable à votre service et au repos de votre état. Et » me mande en outre que le duc Jean-Casimir aurait » écrit à tous les princes de la Germanie, qu'il avait » envoyé son ambassadeur pour vous remettre et terres » et pensions, et tous autres charges et états dont V. M. » l'aurait honoré, donnant à entendre à tous qu'il le » faisait à cause du manquement du payement promis à » ses soldats : mais que la maladie ne vint point de là, » ains du reproche que la reine d'Angleterre lui en a » fait, par plusieurs lettres et ambassades, en lui pro- » mettant, s'il les quittait, qu'elle le fera nommer » et entretenir chef et général de tous les gens de » guerre, que les associés entretiendront ou mettront

« ensemble à l'avenir. » Il s'agissait donc à cette époque d'une ligue protestante (Voy. *Lect.*, t. 3, p. 92). Van der Heyden partit en janvier 1577, lors de l'union de Bruxelles.

Un parti dangereux s'élevait dans l'église réformée, sous le nom d'anabaptistes, commun à tous les dissidents; il avait des principes politiques d'autant plus à craindre, qu'à la suite de l'anarchie entre les chefs, la désunion, le provincialisme et le découragement avaient gagné tout le pays. Ces religionnaires disaient que, dans l'état de société, l'homme n'était tenu par aucun sentiment de générosité et de reconnaissance; qu'il ne devait soigner que pour lui et ne prendre les armes que pour sa défense personnelle. Ces principes subversifs de tout état politique et de toute société recevaient les interprétations les plus absurdes. Van der Heyden et Taffin s'alarmèrent avec raison. Ils écrivirent, en 1577, au seigneur de Sainte-Aldegonde pour lui en faire remarquer le danger, et pour le prier d'interposer tout son pouvoir; Sainte-Aldegonde s'empressa de communiquer la lettre des ministres au prince dont il ne put rien obtenir. C'est dans ces petits détails que les vues intéressées et coupables du prince se trahissent, et ils servent à justifier l'accusation, que nous avons portée contre lui, de fomenter la désunion et les troubles pour mieux asseoir sa puissance. On sent que dès lors il devait se retrancher derrière les grands principes de liberté de conscience.

Depuis l'arrivée de don Juan, Van der Heyden se donna beaucoup de mouvement; il visita les principales villes. L'importance qu'on mettait à ces voyages, l'intérêt qu'inspirait sa personne, tout fait soupçonner que le salut de son prochain n'était pas son unique mobile, et qu'il agissait pour la confédération anglaise.

Cependant le prince d'Orange, pour mieux agir sur les masses, dans lesquelles il trouvait ses plus dociles agents, provoqua une nouvelle union entre les provinces, laquelle fut conclue à Bruxelles le 10 décembre 1577. En présence de ses nombreux ennemis, il voulut donner aux protestants la facilité de se propager, et d'influencer la multitude; mais cette union du 10 décembre eut le sort de la première.

La communion réformée d'Anvers profitant de la Pacification de Gand, réclama les services et les conseils de Van der Heyden qui n'avait pas d'autre désir; et, sur ses propres instances, le prince le recommanda au magistrat, qui lui offrit, le 18 octobre 1578 (la Paix de Religion ayant été promulguée le 29 août), le rang de prédicateur extraordinaire. Tout se faisait à l'égard de Van der Heyden avec lenteur. On ne doit pas s'en étonner, puisqu'il était un de ces prédicateurs dont les liaisons politiques n'allaient point au prince, et que, d'autre part, la Paix de Religion ne trouvait en Belgique aucune sympathie. Chaque opinion, grâce aux intrigues des cours, était exclusive. L'église de Middelbourg consentit au départ de Van der Heyden, parce qu'en s'engageant, il avait eu

la précaution de se réserver la faculté de retourner à Anvers. Tout étant réglé, il fit ses adieux le 2 octobre 1579, et vint se fixer dans cette ville qui était entrée depuis peu dans l'union d'Utrecht. Les affaires du prince en Belgique étaient désespérées.

Dans ces temps fâcheux il composa un ouvrage qui a rendu son nom populaire, c'est-à-dire, son catéchisme dont le succès fut prodigieux. Ce n'est pas sans motifs que nous avons soutenu, à différentes reprises, que la Hollande doit beaucoup à la Belgique envers qui elle a été ingrate. Le catéchisme de Van der Heyden était une bonne édition de celui de Heidelberg, mise à l'usage des enfants, c'est-à-dire de celui de Dathenus, un de ces hommes à qui on est forcé aujourd'hui de refuser le surnom de Grand.

Après bien des inquiétudes, au milieu des trahisons et des contre-révolutions qui signalent cette époque de relâchement et de fatigue, il eut du moins la satisfaction de voir le commandement d'Anvers passer au seigneur de Sainte-Aldegonde, qui fut nommé bourgmestre le 30 novembre 1583.

Après la reddition de la ville (17 août 1585), il se retira en Zélande. Il semble avoir partagé les malheurs de son ami. Cependant, lors de la mort du prince d'Orange, ils eurent des opinions bien différentes sur les besoins les plus urgents du pays. Sainte-Aldegonde mettant tout son espoir dans la France, aurait voulu qu'on se fût abandonné à elle; tandis que Van der

Heyden jetait encore ses regards vers cette Allemagne, qui avait si mal secondé les généreux efforts des Belges. Il n'accepta donc point les propositions que lui fit, en 1586, l'église de Vlessingue et retourna au Palatinat.

Une place de ministre à Frankenthal lui était réservée; mais il ne put l'accepter, la mort l'ayant surpris à Biberach, le 7 mai 1586, à l'âge de 56 ans. Sa famille retourna depuis en Hollande où elle a continué à jouir de l'estime générale.

Voici les titres de ses ouvrages : 1° *Protocol, dat is de gansche handelinghe des gesprecks te Franckenthal, in der cuervorstelicher paltz, met dien welcke men wederdoopers noemt, den* 26 *mey begonnen ende den* 19 *juny* 1571 *jaers voleyndicht. Wt den overlantschen duytsche, in Nederlants duytsch getrouwelick overgheset door*, etc., 1571, in-8°. — 2° *Christelycke Confessie van Fredrik de Derde, Paltzgrave by den Rhyn, den* 26 *october* 1576 *daerop in den Heere ontslapen, overgheset door*, etc. Dordrecht, 1577, in-8°. — 3° *Catechismus ofte onderwysinghe in de christelycke religie, welcke in de ghereformeerde evangelischen kercken en scholen der Nederlanden gheleert ende gheoeffent wert*, Middelbourg et Anvers, 1580, in-8°. Cet ouvrage eut beaucoup de succès et demeura dans l'enseignement de l'église réformée, en Hollande, jusqu'à la fin du siècle dernier : il fut pour les calvinistes, ce que le livre du père Canisius fut pour les catholiques; on compte un grand nombre d'éditions de l'un et de l'autre. Celui de Van der Heyden

a été souvent réimprimé à la suite des psaumes de son ami Sainte-Aldegonde.

On lui a longtemps attribué un livre anonyme, intitulé : *Ziekentroost*, avec les initiales de C. V. H., lequel est d'un certain Corneille Van Hille.

Digitized by Google

MAKEBLYDE.

Makeblyde (Louis), célèbre auteur du Cathéchisme de Malines, vit le jour à Poperingue le 24 mars 1565, de Louis Makeblyde et de Marie Waels.

Ses parents, sincèrement religieux, l'envoyèrent faire ses études à Saint-Omer qui s'était mis du parti des mécontents. Après y avoir demeuré sept ans, il se rendit à Douai dont l'université le proclama, la seconde année, maître-ès-arts, et puis, en 1586, docteur en philosophie. Il fut commensal du collége d'Anchin.

Ayant pris, malgré la faiblesse de sa santé, la résolution de se vouer au triomphe de l'église catholique, il sollicita la faveur d'être admis dans la compagnie de Jésus; le 4 octobre 1586, elle lui fut accordée et le 15 du même mois il commença son noviciat à Tournay.

Selon un constant usage de la compagnie, il enseigna la grammaire, la syntaxe, la poésie et la rhétorique.

Lorsqu'il eut achevé son cours de théologie et reçu, en décembre 1597, les ordres sacrés, il se dévoua au

service du prochain et au salut des âmes. Le 22 septembre 1605, il se lia à la société par les vœux solennels.

Il fut le premier recteur du collége de Bergues-Saint-Winoc et puis, pendant six ans, recteur de celui d'Ypres. Après cela, on l'employa au ministère de la chaire et du confessionnal, à Gand et à Anvers.

A cette époque, l'église de Belgique réclamait plus que jamais une doctrine uniforme. Le pape recommandait l'*Exposé de la Doctrine Chrétienne*, du cardinal Bellarmin. Quel qu'en fût le mérite, ce traité, traduit en flamand par Albert Pethey, n'obtint pas les suffrages de l'archevêque de Malines, Mathias Van Hove. Canisius s'est acquis la gloire d'avoir le premier pressenti l'immense résultat du catéchisme; il en entreprit un qui fut favorablement accueilli. Un frère Mineur, de Bruxelles, Tacite-Nicolas Zegers, le traduisit en flamand, en 1558, par ordre du roi. D'autres suivirent l'exemple de Canisius, et on eut bientôt autant de catéchismes qu'il y a de grandes villes. Tout cela porta les archiducs, en 1607, à provoquer un concile national où se réunirent, sous l'influence de l'archevêque, six évêques, plusieurs prélats, prévôts, doyens et autres dignitaires ecclésiastiques : on y convint de faire traduire le livre recommandé par le Saint-Père et de le rendre obligatoire; mais l'archevêque, qui préférait en donner un autre mieux adapté à la jeunesse, s'adressa à la société de Jésus et particulièrement à Louis

Makeblyde qui répondit avec empressement à son invitation. Son ouvrage eut néanmoins le malheur de n'être pas accueilli, peut-être à cause de la recommandation du Souverain Pontife, ou plutôt du mouvement qui se préparait en Belgique.

Les églises de Belgique continuèrent à se servir de petits opuscules, inspirés par la piété. Au commencement de 1629, l'université de Louvain retira aux Jésuites la faveur de catéchiser les élèves, dont ils étaient en jouissance.

Le catéchisme de Makeblyde, à l'usage des enfants, fut immédiatement suivi d'un semblable ouvrage pour l'instruction des personnes du monde; l'auteur le publia sous le titre de *Trésor de la Doctrine Chrétienne.*

Peu de temps après, il partit pour la Hollande en la compagnie de Jacques Stratius (1610). Il eut soin de prévenir de son arrivée Sasbold Vosmeer et de se rendre auprès du vicaire-général à l'effet de se faire autoriser pour toute la Hollande. Cette autorisation lui fut accordée verbalement, en présence de Jean Riserius. Le vicaire-général ne jugea pas convenable de lui remettre des lettres de recommandation pour le curé de Delft, dont il avait à cœur de gagner l'amitié. Le motif de son refus était puisé dans l'inutilité de ces lettres. Makeblyde partit néanmoins pour Delft et ensuite pour Rotterdam et pour Schiedam, où il croyait sa présence nécessaire. Ces deux villes, qui comptaient quelques catholiques, ne possédaient pas un seul prêtre. Tandis

qu'il y remplissait alternativement les devoirs apostoliques avec un zèle à toute épreuve, il fut accusé auprès de Vosmeer de transgresser ses pouvoirs. Ce dignitaire, qui se laissa circonvenir, écrivit à tous les prêtres séculiers de la province de n'admettre Makeblyde à aucune charge aussi longtemps que ses pouvoirs ne seraient pas reconnus. Makeblyde répondit au curé de Delft qui l'avait prévenu de cette mesure, qu'elle l'étonnait et l'affligeait tout à la fois. Après s'être présenté franchement à ce curé, il ne s'était pas attendu à cet événement. Il lui coûtait de se séparer, pour un devoir qu'il avait accompli, de ses ouailles et des amis qu'il s'était acquis dans l'intérêt de l'Église. La conduite de Vosmeer pouvait le rendre odieux. Makeblyde l'attribua à la jalousie du curé de La Haye dont la parole avait moins d'influence que la sienne. Quoi qu'il en soit, sa position devint pénible, ne pouvant presque rien sans l'assentiment de l'ordinaire.

Conformément au vœu de l'église séculière, Makeblyde se tint à Delft. Cette ville comptait quinze cents catholiques. Après la mort de Bernard Steenwyck, en 1612, Vosmeer donna à ce curé deux successeurs; mais l'église n'en fut pas mieux servie : l'un dissipa son temps dans les plaisirs qu'offre la ville de Spa, et l'autre, Suibert Purmerent, se dévoua aux béguines : il disait qu'*il se devait à qui l'entretenait*. Cet abandon, de la part des prêtres séculiers, augmentait le crédit de Makeblyde qui veillait aux moindres intérêts de la société et de l'Église.

Des occupations trop continues épuisèrent ses forces. Durant une maladie, qu'il fit en l'année 1615, il donna les témoignages les plus éclatants de son attachement à ses devoirs et de sa confiance en la miséricorde divine. Il vit en songe l'image miraculeuse de Notre-Dame de Montaigu qui, tous les ans, attirait un grand nombre de fidèles, même des contrées protestantes; il crut parcourir une magnifique montagne garnie de douze palais; pendant plusieurs jours, il fut préoccupé de cette vision. Enfin, il fit vœu de visiter, après sa convalescence, avec la permission du provincial, l'église de Montaigu, et promit de décrire sa vision dans l'intérêt du peuple qui pourrait y trouver des sujets d'édification. Telle est l'origine d'un opuscule mystique, publié peu de temps après avec le consentement de Charles Scribanius.

Quoique le catholicisme fût à peine toléré dans la République, il gagnait tous les jours, grâce à l'indifférence des négociants et des riches, et au zèle des religieux qui savaient mettre cette disposition à profit. Les pasteurs se contentaient de desservir le temple des villes et des beaux villages, abandonnant à elles-mêmes les localités d'une moindre importance ; les Laudunois, que Makeblyde visita pour la première fois en 1616, étaient tout au plus chrétiens.

A cette époque, la politique s'empara des querelles théologiques. Depuis lors, la position des catholiques fut précaire : Makeblyde redoubla ses précautions et ses soins pour dérober ses assemblées à la vigilance du

bailli. Plus d'une fois ce magistrat fit dans la maison, où il se trouvait, les recherches les plus minutieuses; le 17 décembre 1619, il le surprit au moment de l'Élévation; mais, grâce à la vénalité qui régnait chez les magistrats dans ce temps de lutte, la captivité de Makeblyde ne fut pas longue et même son arrestation ne fut pas connue.

Le père Tempel, supérieur de la mission, ayant été exilé de Hollande le 11 février 1621, Makeblyde fut pris le 1er mars 1621 pour son successeur; ce choix fut confirmé par le général en septembre de la même année. Jamais l'église de Hollande ne s'était trouvée dans des conjonctures plus difficiles et plus critiques. Déjà, nous avons fait connaître cette position dans la biographie de Rovenius; et pour que nos assertions ne laissent désormais aucun doute, il suffira probablement de transcrire ici la lettre écrite le 23 novembre 1621 à ce prélat par Makeblyde : *J'ai lu les lettres de Votre Ill. Seign., par lesquelles vous exigez que je réponde catégoriquement et sans détours si je reconnais Votre Seigneurie comme supérieur des pères de notre compagnie qui résident en ce pays, relativement aux choses qui regardent principalement la conduite des âmes, la doctrine et la discipline? Vous supposez, sans aucun fondement, que cette question est mise en controverse, puisque le bref apostolique a concédé une juridiction sur tous les religieux.*

Je réponds : nous ne voulons, en aucune manière, opposer des entraves à la constitution du Souverain Pontife,

d'autant plus que par notre profession nous sommes particulièrement obligés envers Sa Sainteté. D'ailleurs, il me semble que le bref apostolique accorde à Votre Seigneurie l'autorité sur les religieux qui se trouvent sans supérieur dans les lieux où nos frères assistent le temple du Seigneur d'un concours spirituel. Je suis ici, vis-à-vis de mes religieux, revêtu d'une autorité semblable à celle des recteurs dans les colléges. Mais de peur que je fasse rien qui puisse être préjudiciable à la société, je viens de soumettre cette question au provincial; et, quoi qu'il réponde (car il ne veut pas restreindre la juridiction de Votre Seigneurie, ni s'opposer à l'organisation de Sa Sainteté), je suivrai exactement sa volonté. Afin de ne laisser aucun doute sur l'intention du Souverain Pontife, Votre Seigneurie ne jugerait-elle pas opportun de transmettre au provincial une copie du bref apostolique? Il doit enfin se rendre à l'évidence. Je déplore que déjà Votre Seigneurie nous menace de révoquer les pouvoirs qui nous peuvent avoir été accordés et de n'admettre désormais personne des nôtres à l'administration des sacrements, si nous n'acquiesçons à son exigence. Votre Seigneurie sait bien que dans ce champ, où nous n'avons pas été appelés par l'intérêt et n'avons agi par crainte, notre unique volonté est de recueillir la moisson céleste; comme ces sacrements sont également nécessaires à tous ceux qui pratiquent les devoirs pastoraux, nous pouvons nous en servir seulement dans l'intérêt des âmes. Si quelques-uns des nôtres refusaient aux prélats le respect qui leur est dû, ou proféraient soit en public soit

dans des conversations particulières, des paroles contraires à la paix commune et à l'autorité de Votre Seigneurie, je m'empresserais, dès que j'en serai bien informé, d'y pourvoir, et, s'ils persistaient, je ferai en sorte qu'ils soient contraints de retourner aux colléges. Votre Seigneurie m'ordonne aussi de défendre au père Pate la parole divine, vu qu'il s'est opposé à l'ordination du vicaire de Leyde; elle sait que j'ai consulté le provincial sur ce qu'il m'importait de faire dans ces occurences critiques et que ce père a répondu que le nonce apostolique résidant en Brabant lui avait concédé ce pouvoir; de manière que je puis assurer que rien n'a été fait illégalement par le père Pate ni par un autre, dans cette affaire.

Je souhaite et prie que Votre Seigneurie m'accorde un assistant, parce que mon âge et l'importance de mes devoirs ne me permettent plus de rester seul. Votre Seigneurie n'ignore pas que, dans les dernières années, plusieurs de notre société ont été jetés en prison pour avoir cherché à propager la foi catholique tant la nuit que le jour; et quoique les mêmes dangers menacent d'autres religieux, la surveillance concerne cependant plus particulièrement les nôtres. C'est pourquoi, et afin que les nôtres, redoublant de zèle, persévèrent dans le service de l'église de Dieu, il me serait agréable de recevoir par la suite quelque parole de consolation de ceux avec qui nous travaillons, et de voir qu'on ne s'empresserait point de mal interpréter ce qui par hasard pourrait arriver de déplaisant. Quant à moi, je préviendrai mes frères de se rappeler

Digitized by Google

leur profession religieuse, et de se conduire avec tout le monde de manière que la gloire de Dieu s'étende, sa sainte doctrine se propage et que les motifs de toutes dissentions disparaissent entièrement.

Je le dis devant Dieu; je ne recherche rien, sinon le salut des âmes et le bien de l'église; et quoique je ne veuille justifier ni notre société, ni nos travaux, qui ont été utiles au monde entier, profitables à la plupart et en général salutaires, j'espère qu'en Hollande et dans les autres provinces confédérées, notre société ne sera point une cause d'entraves au salut des âmes.

Je sais que Votre Seigneurie vit au milieu de périls et de difficultés qui se renouvellent sans cesse; veuille la bonté divine la fortifier, et conserver intacte son église! Je l'ai recommandée aux prières de tous mes religieux, et j'ai ordonné à chacun d'eux de sacrifier dans cette intention; réciproquement je recommande à Votre Seigneurie de se souvenir de moi et des miens dans ses prières et dans les saints sacrifices qu'elle célèbrera.

Cette lettre fut reçue en mauvaise part. Elle provoqua une réponse qui se ressentait de l'animosité de la lutte. Le nonce apostolique approuva la conduite de Makeblyde et chargea même le provincial, Antoine Sucquet, de l'encourager à y persévérer.

Depuis le terrible édit du 26 février. 1622, la position des missionnaires était des plus critiques. Leur directeur ne négligea rien pour soutenir leur courage et pour les préparer aux dangers les plus graves. Dans ce

but, il écrivit une circulaire, le 23 mars. Poursuivis par les États des provinces, les missionnaires éprouvèrent aussi des entraves de la part de Rovenius, que néanmoins, par leur constance et leur courage, ils forcèrent d'entreprendre le voyage de Rome. Marc Tempel, à qui Makeblyde succéda dans la mission, fut aussi envoyé en cette ville, pour défendre le directeur et toute la société auprès du Saint-Père et devant la Propagande.

La rigueur déployée contre les catholiques ne fut pas de longue durée; grâce à l'indulgence intéressée des magistrats, ils purent respirer et étendre leurs conquêtes. A Delft, la maison qui tenait lieu d'église était trop petite; Makeblyde se retira, en 1630, dans une autre mieux adaptée au culte religieux.

Peu d'hommes ont été affligés d'autant de maladies que l'a été le père Makeblyde; sa vie examinée sous ce rapport offrirait, en quelque sorte, un traité de pathologie assez complet. Sa confiance en Dieu et sa profonde résignation ne l'abandonnèrent pas un seul instant, malgré la violence de ses maux. Il semblait trouver du soulagement dans les prières ou dans la lecture de livres ascétiques, tel que celui de Rodriguez, qu'il mettait au-dessus de tous les autres.

Enfin Dieu consentit à mettre un terme à ses souffrances, en l'appelant vers lui. Makeblyde décéda à Delft, le 17 août 1630, à l'âge de 65 ans.

Paquot ne fait que traduire les éloges nécrologiques de la société de Jésus, lorsqu'il assure que Makeblyde

Digitized by Google

avait un talent singulier pour catéchiser, pour confesser, pour consoler les malades, pour instruire en public et en particulier, pour inspirer de la piété à des gens de toute condition. Le peu qui lui restait de loisir, après ces fonctions, il l'employait à la prière, à la méditation et à la composition de divers ouvrages, dans lesquels il est aisé de reconnaître l'esprit de zèle et de charité qui animait l'auteur; ils sont tous en flamand : en voici les titres :

1° *Gheestelycken Lusthof,* Anvers, 1613, in-12; ibid., 1617, in-8°. Il en existe beaucoup d'éditions sous le titre de : *Den Lusthof der Gheestelycke Oeffeninghen,* Anvers, 1635, in-8°. — 2° Le Trésor des Prières, ibid., in-12. — 3° *Catechismus, dat is de Christelycke Leeringhe, ghedeylt in neghen en viertich lessen, voor de catholycke jonckheydt van de provincie des Artsbischdoms van Mechelen, achtervolgende d'ordonnantie van het concilie provinciael ghehouden aldaer anno* 1607, Anvers, 1610, in-8°. La même année, il en parut un abrégé à l'usage de l'évêché d'Anvers : *Den Kleynen Catechismus voor de catholycke jonkheydt des Bischdoms van Handtwerpen, getrocken uyt den Catechismus van het concilie provinciael des Artsbischdoms van Mechelen,* Anvers, 1610, in-8°. Le privilége porte la date du 1er octobre 1609. Au sujet de ce livre populaire, Paquot fait la réflexion suivante : « Il y avait déjà près de cent éditions de ce catéchisme » en 1642; ce qui ne doit pas surprendre, puisque c'est » le catéchisme ordinaire, et le seul autorisé dans les » diocèses flamands; je ne sais quand la première édi-

» tion a paru : mais il est certain que ce fut au plus
» tard en 1610, et fort vraisemblablement en 1607.
» Au reste ce catéchisme ayant été altéré dans diverses
» éditions postérieures, deux prélats l'ont fait réimpri-
» mer, l'un en 1744, l'autre en 1760, sur celle de
» 1623, la plus ancienne qu'ils aient connue. Malgré
» leurs soins pour le donner dans sa pureté, il doit y
» être resté des fautes, puisqu'on a trouvé des diffé-
» rences considérables entre les deux éditions publiées
» par leur ordre (Leçon II, demande 8. Leçon XXIV,
» dem. 4). On a traduit ce catéchisme en français, et
» l'archevêque Jacques Boonen approuva cette traduc-
» tion, le 14 septembre 1628. Elle doit avoir été re-
» touchée; car quoique le langage n'en soit pas fort pur
» dans les dernières éditions, il est cependant beaucoup
» meilleur qu'on ne pouvait le rendre en 1628. Pour
» venir au fond de l'ouvrage, on ne peut disconvenir
» que ce catéchisme n'ait été fait avec beaucoup de soin
» et de discernement, et qu'il ne vaille mieux que tous
» ceux qui ont paru avant le milieu du dernier siècle.
» Voici quelques défauts qu'on y pourrait remarquer.
» On y enseigne certains sentiments communs dans
» l'école, mais que l'église n'a pas canonisés, sans rien
» dire des dogmes de la foi, ou des points de morale
» décidés. (Voy. la leçon XIX, dem. 1. Leçon XXII,
» dem. 3. Leçon XXXIV, dem. 4. Leçon XXXV, dem. 6.)
» Quelques réponses ne sont pas assez claires : (Leç. XI,
» rép. 6. Leç. XII, rép. 5. Leç. XIII, rép. 8). D'au-

» tres ne sont pas tout-à-fait exactes : (Leç. XIII, rép. 3.
» Leç. XXVII, dern. rép. Leç. XXXII, rép. 6). On y fait
» entrer des questions qui ne semblent pas nécessaires
» (Leç. XXXVIII, vers la fin), et l'on y en omet d'im-
» portantes. C'est apparemment pour quelques-unes de
» ces raisons que le feu cardinal d'Alsace voulut en 1744
» faire à ce catéchisme des changements et des addi-
» tions, dont il envoya un modèle aux évêques de sa
» province, mais qui ne fut pas goûté. » Cette citation nécessite quelques explications : celui qui se chargea de la rédaction du catéchisme, conformément au vœu du concile de 1607, fut Henri Cuyck, évêque de Ruremonde, mort en 1609. Il résulte du catéchisme de Bois-le-Duc, de 1611, et du synode d'Anvers, de l'année précédente, qu'il n'y avait pas encore de catéchisme provincial approuvé par l'autorité ecclésiastique; la *Doctrine Chrétienne,* de l'évêque d'Anvers, Jean Malderus, publiée en 1613, ne fait aucune mention d'un catéchisme provincial. L'édition de 1623 fut revue sur un manuscrit des archives de l'évêché, qui était probablement de l'évêque de Ruremonde. Le 9 janvier 1691, un synode, auquel assistèrent Harney et Steyaert, décida pour la première fois que le catéchisme de 1623 serait obligatoire dans tout l'archevêché. — 4° *Den Schat der Christelycke Leeringhe tot verklaringhe van den Catechismus uytghegheven voor de catholycke jonckheydt van de provincie des Artsbischdoms van Mechelen,* Anvers, 1610, in-8°. — 5° Histoire des Chrétiens martyrisés au Japon, en 1604,

Anvers, 1609, in-12, en flamand. — 6° *Den Bergh der Geestelicker Vreughden, vol hemelsche hoven ende melodieuse lofsanghen : tot vervoorderinge der christelicker deughdsaemheydt,* Anvers, 1618, in-8°. — 7° *Konst om deughden te verrichten,* Anvers, 1611, in-8°. — 8° Pratique abrégée pour assister les moribonds, ibid., 1618, in-12. — 9° *Troost der Sieken ende Overleden,* Anvers, 1621, in-16; item, *Vermeerdert met verscheyde Ghebeden,* ibid., 1668, in-18. — 10° *Den Hemelschen Handel der devote Zielen,* ibid., 1625, in-16. — 11° La Vie de S. Joseph avec l'office du même saint, ibid., 1625, in-16. — 12° La Conversation Céleste des âmes dévotes, ibid., 1625, in-16.

Digitized by Google

WALLIUS.

Wallius (Pierre), historien, né au château de Gand, le 12 août 1587, fut tenu sur les fonts baptismaux par Éléonore Savary et l'évêque Pierre Damant. Son père, Matthieu de Wal, seigneur de Villers-le-Rond, etc., fut gouverneur d'Arlon, capitaine et prévôt de Luxembourg, et enfin chef et capitaine du château de Gand, où il termina sa carrière le 22 août 1596, laissant une veuve, Anne De Ville, originaire des Ardennes, chargée d'une nombreuse famille.

Cette mort prématurée jeta Anne De Ville dans de sérieux embarras : en bonne mère, elle s'imposa bien des sacrifices pour l'éducation de ses huit enfants. Pierre de Wal fit ses humanités à Gand.

Au terme de ses études, il passa chez le comte de Berlaymont; tel était le sort réservé à la noblesse pauvre et aux cadets des familles féodales. De Wal ne put se faire à ce servage. Il courut implorer les inspirations et la protection de la Vierge de Montaigu. Il avait

inutilement recouru aux conseils de son parent Henri d'Horto, chartreux de Bruges; mais un jour le jésuite Jean Canisius vint le trouver avec le père Baverius dont il avait servi la messe dans le temps qu'il demeurait à Gand : ces deux pères le conduisirent chez le prieur des Chartreux qui l'engagea à faire la connaissance des religieux les plus âgés de son couvent. Dès lors sa vocation fut arrêtée.

La fête de S. Jérôme fut choisie pour son admission. Son souhait était d'être à Gand; on lui permit de s'y rendre; mais il n'y trouva aucune sympathie, et même on opposa quelques entraves à son admission. Enfin il fut reçu au couvent de Bruxelles, le jour de sa naissance de l'année 1606, et il prit l'habit le 2 octobre suivant.

Le 2 octobre de l'année 1608 il émit les vœux. A cette occasion, il donna à la maison une rente perpétuelle de 25 florins et à l'église un ciboire en argent. Le reste de sa part dans la succession paternelle fut abandonné à sa malheureuse mère.

Le couvent de Bruxelles était soumis à de dures épreuves. Les supérieurs écoutaient assez souvent d'autres sentiments que ceux qu'inspirent la charité et l'amour de la règle. L'esprit du monde s'y était glissé et, qui pis est, les abus ordinaires aux cours y étendirent quelquefois leur déplorable influence.

De bonne heure, il conçut le projet d'une histoire générale de son ordre et plus particulièrement de la chartreuse de Bruxelles. Il compulsa les archives, feuil-

leta les chroniques et lut, dans ce but, les mémoires de son temps. Jean de Broeyere, qui avait vu les principaux événements de son époque et les hommes qui les avaient préparés, lui prêta, malgré son âge et ses infirmités, le secours de ses souvenirs. Ces entretiens furent d'autant plus utiles que Broeyere s'était toujours occupé de l'histoire de son ordre. A son tour, observateur assidu de ce qui se passait à Bruxelles, soit au couvent, soit à la cour ou dans les hôtels des seigneurs, le père Wallius tint un journal des principaux événements qui selon lui pouvaient intéresser la postérité; bien souvent le récit, simple et naïf en apparence, est empreint de la mordante causticité de l'auteur. Son ouvrage, entièrement négligé avant que je l'eusse fait connaître, est un monument des plus curieux pour l'histoire du 17e siècle. La traduction que j'en ai donnée dans mes *Lectures*, et qui a éveillé l'attention, peut en faire apprécier l'importance. De toutes les annales rédigées par des moines, celles du père Wallius sont, à mon avis, les plus intéressantes; surtout parce qu'elles peignent fidèlement le siècle d'Albert et d'Isabelle.

Le père Wallius eut des relations amicales avec Héribert Rosweyde, Antoine Sanderus, Théodore Petri, Pierre Colins, Erycius Puteanus, Arnoud Rayssius et d'autres savants.

Il mourut à Bruxelles, le jour de la Pentecôte de l'année 1648.

Je ne connais de lui qu'un seul ouvrage imprimé

qu'il fit pour son ami Sanderus, savoir : *Chorographia Carthusiæ Bruxellensis : quæ olim N. D. de Gratiâ in Scheut vocata fuit, ex schedis domesticis*, 1637, in-fol., inséré dans le second volume de la *Chorographie sacrée du Brabant*, par cet éditeur.

Ses autres ouvrages sont :

1° *Vita Hugonis Tayleri, conversi carthusiani.* — 2° *Vita P. Gerardi Elisii*, que j'ai traduite dans mes *Lectures*. Le chanoine De Vaddere l'a insérée dans son recueil. — 3° *Miracula S. Stephani, diensis episcopi, quæ post mortem edidit, et non extant apud Surium vel Dorlandum.* — 4° Une Histoire abrégée de N.-D. de Scheut, en français. — 5° *Vita venerabilis Hermanni de Petrâ.* — 6° *Descriptio Carthusiæ Lovaniensis; item diversarum aliarum domuum.* — 7° *Collectaneum rerum gestarum et eventuum Carthusiæ Bruxellensis, cum alüs externis tum patriæ tum ordinis*, 4 vol. in-fol.

Digitized by Google

TACQUET.

Tacquet (André), mathématicien, fils de Pierre Tacquet et d'Agnès Wandel, reçut la naissance à Anvers, le 23 juin 1612, dans la paroisse de Sainte-Walburge.

A peine âgé de 17 ans, il fut admis en qualité de novice dans la société de Jésus. Dès sa plus tendre enfance, il avait témoigné du goût pour la vertu et la simplicité. La candeur de son âme était empreinte sur sa douce physionomie. Il prononça les quatre vœux le 1er novembre 1646.

Après avoir régenté cinq ans les humanités, il fut chargé de l'enseignement des mathématiques. Il professa cette science pendant quinze ans avec beaucoup de succès à Louvain et à Anvers. Dans la première ville, à l'instar du grand Grégoire de Saint-Vincent, il soutint et fit soutenir des thèses publiques sur les sciences

exactes. C'est ainsi qu'autrefois les professeurs sondaient l'opinion des savants. Le collége d'Anvers, où Tacquet passa ensuite, était des plus florissants : il comptait parmi ses élèves des jeunes gens de Pologne, de Bohême, d'Allemagne et de France. L'enseignement des Jésuites flamands méritait sans contredit ce brillant succès, favorisé sans doute par l'immense réputation de Bollandus (Voy. *Lect.*, t. 1, p. 152).

Profondément instruit dans les sciences exactes, il en exposa les éléments avec clarté et méthode. Sa géométrie, accueillie dans les colléges de son ordre, fut admise à l'université de Cambridge par l'influence de G. Whiston, successeur de Newton, et aux leçons du célèbre Musschenbroek en Hollande.

Tacquet s'occupa aussi de physique. Mais tel est l'empire des opinions religieuses : les vérités mêmes deviennent suspectes dans la bouche d'un adversaire, et on les repousse avant examen. Les protestants se défiaient de tout ce qui avait une apparence romaine, et s'ils enrichissaient la science de quelque découverte incontestable, les Jésuites n'auraient pas voulu leur en faire honneur; il fallait y donner le patronage d'autres noms. Gêné ainsi dans ses travaux, par les entraves mises à la pensée, Tacquet dut suivre en physique et en astronomie le célèbre Riccioli; comme lui il reconnut que dans l'hypothèse de Copernic on explique beaucoup mieux et d'une manière plus claire les phénomènes célestes; que toutes les prétendues démon-

strations apportées contre le mouvement de la terre sont de vrais paralogismes; et, comme Riccioli encore, qu'il avait pris pour guide, quoique convaincu de la bonté du système de Copernic, il craignait d'adopter une opinion qui paraissait contredire les livres saints.

Pour faire bien comprendre les obstacles que rencontraient nos ancêtres dans le développement de leurs pensées, j'insérerai ici une lettre écrite au nom du Sacré-Collége par le nonce apostolique, aux Pays-Bas, le 1er septembre 1633; on y annonce l'arrestation de Galilée pour ses opinions astronomiques et l'on y défend à l'université de Louvain de les professer; voici ce curieux document :

Admodum Rev. D., quamquam ab annis jam aliquot tractatus Nicolai Copernici de revolutionibus orbium cœlestium, qui terram, non verò solem, moveri, mundi tamen centrum existere contendit, à S. Congregatione Indicis Librorum suppressus sit; eò quod hanc sententiam S. Paginæ prorsus repugnare constat: quam etiam opinionem in Galilæo Galilæi florentino, tum scripto tum voce, docere postmodum prolicuisset; eo non obstante, idem Galilæus libellum quemdam, qui GALILÆUS GALILÆI *inscribitur, quique damnatam dicti Copernici doctrinam redocet, prelo mandare ausus est; verum hic, in S. Officio inquisitioni exhibitus carcerique mancipatus, erronei dogmatis pravitatem penitus abjurare coactus est : custodiâ eousquè detinendus, dùm Eminentissimis D. Cardinalibus sufficientem egisse pœnitentiam videbitur. Atque hoc academiis Belgicis significari*

S. Congregatio voluit, ut huic veritati se conformare omnes velint. Ideò cœteros quoque istius universitatis professores, è dominatione suâ, de hoc admoneri cupimus.

Tacquet ne se montra pas judicieux en parlant des comètes : il les regarde comme des taches échappées du soleil. C'est pour cela sans doute, dit-il, qu'en l'année 1618 où il parut trois comètes, on n'observa aucune tache sur le disque de cet astre. Il est vrai que le père Tacquet ne donne cette opinion que comme une conjecture, sur laquelle il craint même de s'être trop étendu.

Il mourut de phthysie dans sa ville natale, le 23 décembre 1660.

Ses ouvrages sont : 1° *Cylindricorum et Annularium libri IV. Unà cum Dissertatione physico-mathematicâ de Circularium Volutatione per planum*, Anvers, 1651 ; item, *Libri V*, ibid., 1659, in-4°. « Dans cet ouvrage, dit Montucla *(Hist. des Math.*, t. 2, p. 84), l'auteur se propose de » mesurer la surface et la solidité des divers corps qui » se forment en coupant un cylindre de diverses manières par un plan, et celle des différents solides de » circonvolution, formés par un cercle tournant autour » d'un axe donné. Mais il y règne une affectation tout-» à-fait superflue de démontrer, dans le style de la géo-» métrie ancienne, des choses déjà démontrées par » Guldin, Cavalieri, Grégoire de Saint-Vincent, etc. » — 2° *Elementa Geometriæ planæ ac solidæ. Quibus accedunt selecta ex Archimede Theoremata*, Anvers, 1654,

in-8°; item, *editio secunda correctior*, ibid., 1665, in-8°, suivi de *Appendix quâ demonstratur ex falso posse directè deduci verum*, au sujet d'une thèse soutenue par Théodore d'Imerselle, comte de Bouchove. Item, *emendata et illustrata à G. Whiston*, Cambridge, 1703, in-8°. L'édition de Whiston, classique en Angleterre, fut traduite en anglais sous les yeux de l'éditeur; et cette traduction devint d'un usage général. Item, *quibus accedit Trigonometria autore A. Tacquet. Novissimam hanc editionem adornavit, plurimisque corollariis varios propositionum usus exhibentibus illustravit, et schemata XL addidit Gulielmus Whiston*, Amsterdam, 1725, in-8°, par les soins de P.-V. Musschenbroek, professeur, à Utrecht. Item, Naples, 1744, in-8°; et, *quibus nunc primùm accedunt Trigonometria sphærica Rogerii-Josephi Boscovich S. J. et Sectiones conicæ Guidonis Grandi, Annotationibus satis amplis Octaviani Cameti explicatæ*, Rome, 1745, 2 vol. in-8°. — 3° *Arithmeticæ Theoria et Praxis accuratè demonstrata*, Louvain et Anvers, 1655, in-8°; Bruxelles, 1683, in-8°.

Après la mort de Tacquet, un de ses élèves donna une édition de ses œuvres, sous le titre de : *Opera mathematica*, etc., *demonstrata et propugnata à Simone Laurentio Veterani ex comitibus Montis Calvi, in collegio societatis Jesu Lovanii anno M. DC. LXVIII. mense novemb.*, Anvers, 1669 et 1707, 2 t. en 1 vol. in-fol. Ce volume contient : *Astronomia methodo scientifica octo libris à fundamentis explicata ac demonstrata*. Delambre

a donné l'analyse de cet ouvrage dans l'*Histoire de l'Astronomie moderne*, t. 2, p. 531 à 536. — *Geometria pratica tribus libris comprehensa.* — *Optica tribus libris exposita.* — *Catoptrica tribus libris exposita.* — *Architectura militaris.* — *Cylindrica et Annularia quinque libris comprehensa;* suivi de : *Dissertatio physico mathematica de Circulorum Volutionibus.*

Digitized by Google

R. Roole.

Digitized by Google

ROOSE.

Roose (Pierre), président du conseil Privé, est un des plus beaux caractères qu'offrent nos annales du 17e siècle. La ville d'Anvers lui donna la naissance, en 1586, mais sa famille était originaire de Flandre. Jean Roose, son père, quitta vers 1573 cette province, à l'occasion des troubles, et s'établit à Anvers dont il fut sept fois bourgmestre; sa mère, Marie Kinschot, fille d'Ambroise Kinschot, receveur des domaines de Marie de Hongrie, pour le quartier de Turnhout, était filleule de cette princesse, gouvernante des Pays-Bas.

Dès son jeune âge, Pierre Roose fut envoyé à Louvain; il y fit son cours d'humanités et fréquenta ensuite les leçons de l'université. Dans toutes ses classes, il laissa entrevoir une grande aptitude; déjà il se faisait distinguer par un dévouement sans bornes à son pays et à son souverain, ainsi que par une admiration peu équivoque de toute action vertueuse. Ce qui fit dire par

un de ses professeurs : *Ce Pierre sera un jour la pierre de l'Église et de la république.* Quoique ses études fussent souvent interrompues par des maladies, il obtint les succès les plus brillants : il fut choisi fisc et doyen de la faculté de Jurisprudence. A l'occasion de sa thèse pour la licence, défendue avec beaucoup d'habileté, Juste Lipse lui dit ces paroles flatteuses : *Egregiè, et pro more suo et hodiè, mihi adebitis in mensâ.* Au bout de trois mois il obtint son grade.

En 1608, bien qu'il n'eût que vingt-deux ans, l'université de Dôle lui offrit une chaire de jurisprudence; mais il préféra à l'enseignement la pratique du droit qu'il étudia chez son oncle, Henri Kinschot; celui-ci l'avait adopté pour son enfant et avait allégé à ses parents le fardeau d'une famille nombreuse en pourvoyant aux frais de son instruction. Comme Kinschot occupait un des premiers postes du gouvernement, celui de chef et président du conseil Privé, son neveu pouvait caresser des espérances plus belles que les offres de l'université de Dôle.

Informé du zèle qu'il ne cessait de témoigner pour son pays, le prince Albert lui laissa savoir qu'il pouvait, en toute confiance, se présenter pour la place d'avocat fiscal du conseil de Brabant; en effet, il l'obtint le 8 mars 1616.

Il fit restituer au fisc de nombreux domaines dont on s'était emparé à la faveur des troubles et de l'incertitude des temps; et, ce qui était autrement important,

il défendit avec habileté les droits de l'archiduc contre les États et les principales villes.

Dès l'année 1619, il se montra tel qu'il devait être toute sa vie, c'est-à-dire un modèle de dévouement; alors, le souverain et le peuple belge nourrissaient le même désir : la réunion de toutes les provinces tant catholiques que protestantes (Voy. *Lect.*, t. 4, p. 119). Albert qui, depuis les malheurs de Barnevelt, avait peu de confiance dans ces dernières, s'efforçait de compléter l'armée; il ne négligeait rien pour obtenir une augmentation d'impôt qui lui était nécessaire. Mais le peuple qui ne voulait pas la guerre s'y montrait contraire. Les difficultés qui surgirent sont connues sous la dénomination de *la Guerre du Gigot*. Roose et son collègue Asseliers furent chargés d'en informer, et le premier fit partie de la junte instituée pour en délibérer sous la direction du marquis de Balbases.

Ce fut encore sur l'avocat fiscal du conseil de Brabant que les archiducs jetèrent les yeux, lorsque, le 25 octobre 1619, les nations de Bruxelles déposèrent au pied du trône leurs plaintes au sujet de l'administration municipale.

Ces embarras étaient la conséquence toute naturelle de difficultés plus sérieuses qui s'étaient élevées dans le sein du gouvernement même, au sujet de la politique : ceux qui maniaient l'épée ou la lance conseillaient la rigueur et voulaient la guerre avec les Provinces-Unies qu'en général le peuple considérait plutôt comme alliées

que comme ennemies; Roose répandit dans les masses quelques brochures propres à calmer les esprits et à rappeler les mécontents.

Sa conduite était trop conforme aux goûts des archiducs pour qu'elle ne fût point récompensée. Albert sentant sa fin approcher, recommanda ce fidèle serviteur à son épouse pour un fauteuil au conseil Privé.

Isabelle accomplit sa promesse au mois de mai 1622, en déclarant toutefois que c'était en exécution de la volonté expresse du défunt archiduc. Après avoir rempli pendant quatre mois les devoirs de conseiller et de maître aux requêtes du conseil Privé, il fut commis de nouveau, malgré lui, aux affaires fiscales près du même conseil; cette charge avait moins pour objet les poursuites fiscales que le maintien des prééminences ou attributions régales et de la Pragmatique.

Déjà, étant encore au conseil de Brabant, il avait été chargé d'aplanir un différent qui s'était élevé à la Chambre des Comptes, et qui menaçait de devenir sérieux. Quoiqu'une réconciliation eût été jugée impraticable, la bonne Isabelle voulut essayer de nouvelles tentatives, mais en vain : la convention qui intervint, permit bien quelques économies, mais elle n'apporta point dans le conseil cette unité que désirait vivement la Gouvernante parce qu'elle la croyait nécessaire dans un pays où le provincialisme avait de profondes racines.

Dans ce même but, il fut envoyé, en 1624, avec le comte de Solre à Mons auprès des États, afin d'obtenir

la réforme de quelques chartes ou ordonnances qui ne s'accordaient guère avec les intérêts généraux du souverain. Cette fois, ses démarches furent couronnées d'un plein succès.

Il défendit avec non moins de zèle les intérêts du roi contre les exigences du comte Henri de Berg, qui était puissant à la cour. Ce seigneur s'était adjugé pour une somme assez modique les riches terres de Montfort et de Stevensweert. Roose ne put empêcher cette aliénation, mais il en fit modifier les conditions.

Les hommes qui approchaient d'Isabelle n'avaient pas tous les intentions également pures, et le mal qui affligeait la Belgique s'étendait aux autres possessions de l'Espagne; la haute société et la haute administration étaient l'une et l'autre perverties. La province de Bourgogne était dans un état déplorable : les salines, autrefois si riches, offraient des pertes considérables. Il fallait un homme sur lequel on pût compter. La Gouvernante ne pouvait faire mieux que de laisser tomber son choix sur Roose et sur un de ses collègues. Comme le premier parle de cette négociation, écoutons-le :

« L'infante m'ayant ordonné de m'informer, à l'adjonction du conseiller De Fief, des causes de la perte des salines de Bourgogne, et d'autres affaires importantes qui concernaient les monnaies, la justice et la police; ainsi que des désordres, corruptions, excès et déréglements qui s'étaient glissés dans toute l'administration du duché; pour tout quoi, il y avait plainte

d'emprise sur l'autorité du roi et de son conseil, à charge du gouverneur le comte de Champlite; et enfin d'autres différents entre les nobles et les deux autres États de la province; ce dont je fus chargé par instructions particulières et secrètes. J'eus une foule de d'embarras et de difficultés chagrinantes à l'occasion du comte de Warfusé qui, en ce temps, avait grand crédit, et du comte Henri de Berg, au point que je ne trouvais d'autre moyen de résister aux emportements de leur fougue et attaque que d'offrir, avant mon départ, en pleine audience des plaids à Salins, de désintéresser, en mon propre nom, tous ceux qui, dans l'année, auraient à se plaindre et se trouveraient chargés de tout ce qui s'était résolu pendant ma commission. J'envoyai au marquis de Los Balbases une obligation de 100,000 florins pour le comte de Warfusé en particulier qui se tut et fut appaisé. »

A peine de retour en Belgique, Roose fut envoyé, en sa qualité de membre du conseil Privé, en Espagne avec le comte d'Egmont. Je ne connais pas le motif de ce voyage; mais si on fait attention à la situation politique du pays, à cette époque, on pourra peut-être le deviner. Il partit en effet, vers l'année 1628, au moment où les fédéralistes faisaient tous leurs efforts pour éloigner de la cour et de l'armée le marquis de Spinola, dont le courage, le dévouement et les talents les gênaient trop.

Quoi qu'il en soit, son absence ne fut pas longue.

Si la cour avait à se plaindre de quelques seigneurs belges, elle était néanmoins loin de douter de leur fidélité. Les premiers soupçons, comme Roose l'observe très-bien, ne datent que de 1629. *Les instructions furent en ce point relâchées*, dit-il, *et en peu de temps, le gouvernement fut mis hors de ses gonds; surtout en l'année* 1629, *il y parut des commencements d'intelligence et de correspondance avec les ennemis. On perdit la flotte, Wesel et Bois-le-Duc.*

Dès lors, le roi sentait la nécessité de mettre auprès d'Isabelle des hommes sincèrement dévoués à la dynastie espagnole; il plaça, le 14 janvier 1630, Pierre Roose au conseil d'État, en qualité de conseiller.

La reconnaissance qu'il devait au marquis de Spinola l'engagea à lui annoncer sa promotion. Dévoué à la fortune de son maître, il admirait la gloire de ce général comme il savait estimer son dévouement. Voici sa lettre:

« Monseigneur, je n'ai rien qui n'appartienne à V. E., par-
» ticulièrement depuis que j'eus l'honneur de lui faire la
» révérence à mon départ pour la Bourgogne. Et comme
» le roi et l'infante sérénissime m'ont honoré de leur
» conseil d'État de pardeça, j'ai estimé de mon devoir
» d'en avertir V. E. comme de l'accroissement d'une de
» ses possessions, puisque je me suis, de vœu et d'obli-
» gation, entièrement dédié à son service. Lequel je lui
» viens renouveler, en cette nouvelle qualité, espérant
» qu'elle me donnera un jour le moyen de lui en rendre
» quelque fruit, sinon proportionné à son mérite, pour

» le moins selon le désir que j'ai de revoir bientôt V. E.
» et lui témoigner, par les effets, combien je suis, etc.
» Bruxelles, 1er février 1630. »

Roose occupait ce fauteuil depuis quelques mois, lorsqu'il fut appelé par le roi qui désirait des éclaircissements sur la conduite de quelques seigneurs belges. Il arriva à Madrid le jour de Noël. A la suite d'une première audience, le roi le nomma, en témoignage de sa satisfaction, conseiller du conseil d'État pour les Pays-Bas, ou les Flandres, comme on disait alors.

Le roi appela immédiatement, en junte, le comte d'Ognate, les secrétaires Castrillo et André de Roxas, et enfin Pierre Roose, à l'effet de déterminer les pouvoirs du successeur présomptif d'Isabelle. Voici comme Roose s'exprime à cet égard : « Ayant vu la consulte, à laquelle j'eus grande part, S. M. résolut de remédier aux désordres et d'ôter la confusion, en ramenant le gouvernement à ses premiers principes; de renouveler les anciennes instructions des conseils collatéraux ensuite de leurs avis, et d'omettre quelques points non observés ni observables en celles des gouverneurs-généraux, et, confirmant les autres, d'ajouter les moyens et les manières de les observer toutes. » Les projets, approuvés par l'infante Isabelle ainsi que par ses ministres et principalement par le marquis d'Aytona, rencontrèrent néanmoins une opposition assez vive chez le président du conseil des Flandres, le marquis de Leganez; celui-ci ne voulait pas accorder au cardinal les pouvoirs

de la Gouvernante relativement à certaines places et dignités. Roose, qui connaissait la plupart des hommes de la cour de Bruxelles, prévoyant la décadence du pays, en assignait la cause moins aux instructions des gouverneurs-généraux qu'à ceux qui conseillaient de ne pas les respecter. *Si elles avaient été observées dans le militaire comme dans le politique*, dit-il, *et si depuis on ne les avait suspendues, il y a longtemps que nous aurions bonne et assurée paix et trève : les Pays-Bas ne seraient pas parvenus à l'état auquel ils se trouvent.* Dans la même junte furent arrêtées quelques réformes dans la direction du conseil Privé et de la Chambre des Comptes.

Au commencement de l'année 1632, les choses allant en Belgique de mal en pis, le roi laissa entendre à Roose que son désir était de lui confier la présidence de son conseil Privé, vacante par la mort d'Englebert Maes. Ses lettres portent la date du 9 avril. Dans le courant du même mois, le roi lui demanda d'écrire au comte Henri de Berg et de l'engager à prendre du service en Espagne où il pourrait compter sur le grade de général de cavalerie. Mais le roi se faisait illusion : il semblait ne pas apprécier les événements de Belgique. D'ailleurs Roose ne pouvait rien sur l'esprit de ce soldat mécontent qui, selon ce magistrat, devait être abandonné sans pitié à toute la rigueur des lois.

Les nouvelles qui arrivèrent coup sur coup de Belgique à Madrid firent faire au roi les réflexions les plus sérieuses. Toutes étaient alarmantes : c'était la perte

des meilleures places; c'était la preuve de la félonie la plus criminelle; c'était enfin la convocation des États-Généraux. L'infante et les ministres ne s'y étaient pas fortement opposés. Ceux qui avaient le secret de la conspiration cachaient leurs pensées sous le voile du bien du peuple et de la cour : à les entendre, il ne s'agissait que d'une trève. Depuis les derniers triomphes des troupes hollandaises, le pays, convaincu de l'excessive bonté de la Gouvernante et de l'inertie du pouvoir, était tombé dans un abattement apathique. Que pouvait-on, menacé d'un côté par les soldats de la Hollande et traité, de l'autre, de la manière la plus infâme par les Français qui, selon leur usage, ne cessaient de se livrer à toutes espèces de cruautés? Une trève, une alliance, une réunion avec les Provinces-Unies étaient un besoin général; c'était le vœu de la noblesse, du clergé et du peuple.

Telle était la situation du pays, lorsque, d'après les ordres du roi, Roose partit de Madrid, le 4 novembre 1632. Il arriva à Bruxelles dans la soirée de Noël, lors du retour des députés belges qui avaient été à La Haye (Voy. t. 3, p. 147).

Voici les réflexions de Pierre Roose sur la situation du pays en ce moment : « L'état était beaucoup dérangé par deux ennemis, l'un étranger et l'autre intérieur : la Hollande enflée de ses succès faisait une guerre vive et rude; la France, sans s'être déclarée, la faisait effectivement, puisqu'elle assistait les Provinces-Unies de trou-

pes et d'argent, et que nonobstant la paix de Vervins, pour ne rien dire de plus, elle menaçait de la rompre, sans recueillir le moindre avantage de ces menaces, sinon de nous escroquer de grosses sommes d'argent dont depuis on sentit le besoin. »

» L'autre ennemi, le plus dangereux, étaient les manœuvres du dedans. »

» Les uns et les autres mirent la mésintelligence dans la nation et parmi les principaux du pays. Il ne se trouva aux États-Généraux personne, ni du conseil, ni du ministère, qui voulût passer pour auteur ou directeur de l'assemblée ainsi que de la proposition faite au prince d'Orange, à la tête de son armée, d'abord après la perte de Maestricht; laquelle jeta les prélats dans une extrême appréhension, augmenta la division de la noblesse et répandit la consternation parmi le peuple qui voyait les hauts pouvoirs sans autorité, le conseil d'État méconnu, et l'armée entièrement désorganisée, de manière qu'elle n'existait que de nom. »

L'homme qui depuis la mort d'Albert avait exercé une immense influence sur la politique de la cour, était Michel Routart. Roose négligea de le voir; sa conduite ne doit pas étonner puisque Routart avait été un des plus chauds partisans de la convocation des États-Généraux qu'il représenta à Isabelle comme la sauvegarde des trônes. Routart se plaignit à Roose de ce qu'il ne le voyait point et celui-ci lui écrivit un petit billet dont le laconisme vient d'être expliqué :

« Monsieur, je dois à votre bienveillance la peine » qu'il vous a plu prendre de vous conjouir de mon re- » tour, par la lettre que votre official m'en a délivrée de » votre part. Je vous remercie et suis obligé de cette » faveur, marri de votre indisposition et encore plus » de la surcharge de mes occupations qui ne m'ont » point permis jusqu'à maintenant de vous visiter. Ce » sera au plus tôt que j'en aurai quelque alégement pour » vous témoigner combien je suis et serai toujours. » Dernier de l'an 1632. »

Lorsque les députés vinrent solliciter une autorisation spéciale de la cour, le président Roose se trouva en conseil avec le marquis d'Aytona et don Gonzales de Cordoue. L'archevêque de Malines, Jacques Boonen, ayant demandé de viser les articles convenus avec les Provinces-Unies, le marquis et don Gonzales, au lieu de répondre immédiatement à cette demande, tinrent quelque temps, sans parler, les yeux fixés sur les députés et puis sur le président qu'ils semblaient désigner comme le moteur de la politique espagnole. Celui-ci rompit le silence en disant qu'il croyait devoir examiner à loisir les pouvoirs du roi d'après lesquels les députés se disaient autorisés à conclure lesdits articles. *Il faut traiter*, dit-il, *conformément à ces pouvoirs; S. M. a toujours eu l'intention de procurer à de si bons sujets que ceux de Belgique, la paix et le repos : aucun prince chrétien ne le désire plus; les ministres y sont également portés.* Le président ajouta encore quelques observations

qui émurent plusieurs d'entre les évêques, abbés, chevaliers et autres députés qui ne cessèrent de prêter à ses paroles beaucoup d'attention, jusqu'à ce que l'un d'eux, le duc d'Aerschot, s'avançant vers le président lui dit assez brusquement *qu'il ne forçait personne de parapher ou signer les articles.* Le ton manquant de convenance, le président, un peu piqué, répliqua avec chaleur et pourtant avec dignité : *Je ne connais personne au monde capable de le faire sans les ordres de Sa Majesté, et assurément ce ne sera point la sérénissime dame qui se promène là* (devant le palais); *et si on exigeait de moi le visa que vous sollicitez, sans attendre la résolution royale, je me promets, en ce cas, de la pitié et de la justice de l'infante qu'elle daignerait recevoir la démission de mes fonctions que je déposerai en tout respect à ses pieds.* Cette déclaration prolongea les débats qui devinrent assez animés. Les députés soupçonnèrent le parti espagnol d'un subterfuge; mais le président parla avec franchise, et trop franchement peut-être; pour se justifier auprès des États-Généraux il offrit d'expédier à ses dépens, si l'infante y consentait, un courrier qui pourrait rapporter en six semaines les intentions du roi. Don Gonzales de Cordoue prenant alors la parole témoigna au duc tout son étonnement d'entendre un cavalier de son rang et de sa renommée tenir un semblable langage : *plutôt que de me prêter à une telle complaisance,* dit-il en achevant, *je m'en rapporterai à mon épée.*

Le président refusa son visa. Néanmoins les députés

obtinrent de l'infante une promesse provisoire avec laquelle ils partirent pour La Haye. A leur arrivée dans cette ville, la question s'était singulièrement modifiée, sous l'influence des puissances étrangères et principalement de la France. D'ailleurs, le prince d'Orange qui ne pouvait se maintenir sans guerre était naturellement opposé à toute trève. Il entretenait des intelligences avec Richelieu; et, puissant dans les États-Généraux, il imposait à cette assemblée ses intérêts et ses passions, de manière que le projet de pacification, tel qu'il avait été arrêté, ne put être accepté.

L'année 1633, la dernière de la vie de l'infante, fut funeste à la Belgique. L'indulgence ou la bonté de cette princesse avait mis le comble aux désordres de l'administration. Plus d'une fois, on regretta de n'avoir point accueilli les offres de la reine de Suède.

Cependant la fin de la Gouvernante approchait; on n'était pas sans inquiétude sur les événements qui suivraient sa mort. Le marquis d'Aytona, sachant qu'ordinairement le président était dépositaire des intentions secrètes du roi, vint le trouver pour savoir ce qu'il pourrait y avoir à faire immédiatement après le décès de la Gouvernante. Le président qui l'estimait, s'empressa, pour le tranquilliser, de lui dire qu'il devait être lui-même possesseur des ordres du roi pour ce malheureux événement et qu'étant chargé, par intérim, du gouvernement général, il répondrait, sans aucun doute, à la confiance royale. En témoignage de son dévouement, le marquis

prévint le président des démarches que faisaient les enfants de la sœur d'Isabelle, Catherine, duchesse de Savoye. La difficulté était trop imminente pour en oser différer la solution; aussi le président appela-t-il immédiatement l'audiencier et un notaire, et il partit pour la cour. Là, en présence de l'audiencier, il présenta un projet de testament à la mourante; et, du consentement de celle-ci, il dicta, en son nom, sa dernière volonté, par laquelle elle institua le roi des Espagnes son unique héritier.

Immédiatement après le décès de l'infante, le 1er décembre 1633, un *gouvernement provisoire* prit la direction de l'état. Il était composé de don Francisco de Moncada, marquis d'Aytona, de don Carlos de Coloma, du duc d'Aerschot, de Jacques Boonen, archevêque de Malines, du comte de Tilly et du marquis de Mirabel; et devait remplir l'intérim jusqu'à l'arrivée du successeur d'Isabelle, le cardinal Ferdinand, frère unique du roi Philippe IV. Ayant été composée en 1630, cette commission ne semblait guère convenir depuis les derniers événements politiques : la présence du duc d'Aerschot et de l'archevêque pouvait même, sous plus d'un rapport, être considérée comme dangereuse. Aussi Pierre Roose en écrivit-il, sans détour, au roi : il fit entendre qu'il importait de révoquer cette commission et de confier l'intérim à une seule personne; ce qui fut fait; le 30 du même mois, la direction du gouvernement passa au marquis d'Aytona.

Selon Pierre Roose, trois points importants, que sous la Gouvernante on n'avait osé examiner, étaient à résoudre, savoir : la dissolution des États-Généraux, le rétablissement de l'autorité et la répression de la conspiration.

Le gouverneur n'approuvait point les rigueurs : il préférait temporiser; il croyait que les États-Généraux se dissiperaient d'eux-mêmes, et considérait la conspiration comme avortée. Toutes ses considérations ne purent tranquilliser le président. Dès qu'il fut notoire que les provinces allaient remplacer les députés que la mort avait enlevés ou qui s'étaient absentés, il en informa la cour de Madrid. Conformément à son avis, le roi envoya, à deux reprises, l'ordre de dissoudre les États-Généraux. A cause de l'influence du marquis, on ne fit point usage de la première dépêche.

Le 5 juillet 1634, la seconde dépêche, arrivée en temps opportun, fut communiquée à l'assemblée. Comme cette pièce est d'un haut intérêt pour l'intelligence de cette époque, je la donnerai ici en entier :

« Très-Révérends Pères en Dieu, Vénérables, Nobles, » chers et féaux, chers et bien amés, nous avons vu » votre lettre de l'onzième de mai, estimons fort votre » promptitude et fidélité et tenons à service ce que jus- » ques ores vous avez traité touchant la trève, à la con- » clusion de laquelle nous désirons parvenir. Les dé- » lais qu'il y a eu à adjuster les points d'icelle, sont » procédés de l'importance et multitude d'iceux et des

» papiers qu'il a fallu voir et examiner, en une matière
» si grave et si prolixe, qui contenaient aucunes propo-
» sitions exorbitantes de nos rebelles esquelles étaient
» intéressés tous nos royaumes. Et ce nonobstant, nous
» envoyâmes nos lettres de procuration au marquis
» d'Aytona, afin de faire traiter et de conclure selon l'in-
» struction, que nous lui envoyâmes, conforme à ce qui
» s'était pu adjuster; mais ayant depuis entendu ce qui
» s'est traité avec Charnacé, ambassadeur du roi de
» France, et que les rebelles ont serré la porte à toute
» sorte de traités pour le terme de huit mois, il nous a
» semblé qu'il ne convient faire, de notre part, nouvelles
» diligences parce qu'elles ne serviraient que pour les
» rendre plus insolents et nous faire passer par une
» indécence si grande, sans espoir de conclure la trève.
» C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous en re-
» tourner en vos provinces, défaisant l'assemblée géné-
» rale, et nous espérons de nous servir de vous déans
» peu de temps et de parvenir à une bonne paix ou trève
» par les moyens que nous allons disposant. »

« Quant à la détention du duc d'Aerschot, nous vous
» assurons qu'elle n'a été faite pour avoir icelui manqué
» à son devoir en ce qu'il a traité jointement avec vous :
» le motif et la cause principale en ont été, qu'étant ar-
» rivé ledit duc d'Aerschot à Madrid et nous ayant donné
» compte de ce que feue notre bonne tante la sérénis-
» sime infante madame Isabelle lui avait enchargé et
» fait particulière réclamation de l'état de la trève et

» des verbaux et conférences tenues dès le commence-
» ment du traité entre les députés et commissaires de
» nos provinces obéissantes avec ceux des Provinces-
» Unies qui sont hors de notre obéissance, nous com-
» mandâmes aussitôt que les papiers fussent vus, et à
» nous fait rapport sommaire de la substance d'iceux,
» et prise forme pour encheminer la matière et dépê-
» cher ledit duc; et combien qu'incontinent on y
» reconnut de grandes difficultés et inconvénients,
» néanmoins le désir que nous avons toujours eu et
» avons du bien et repos commun de nos dites pro-
» vinces obéissantes, nous mut d'encharger à nos mi-
» nistres de considérer et de nous consulter sur tous les
» moyens possibles et décents pour conclure ladite trève
» avec sûreté et pour qu'en communiquant avec le même
» duc les doutes qui se présentaient en ladite matière,
» ils ouïssent ses réponses et son avis sur icelles, afin
» de, par ce moyen, faciliter tant plus l'adjustement du
» traité et la satisfaction de nos dites provinces en tant
» qu'il leur pourrait être utile. Sans répondre icelui
» duc en leur nom à ce que sur aucuns points on lui
» demandait, disant qu'il n'était venu avec procure
» desdites provinces, sinon envoyé par notre bonne
» tante la sérénissime infante : sans avoir eu remède de
» le faire répondre comme il lui convenait et l'affaire
» requerait, affirmant toujours n'être venu au nom des
» provinces ni avec procure ou direction d'icelles ains
» seulement envoyé par notre dite tante durant ces

» dispositions; et ayant ledit duc assuré que les mou-
» vements, que la trahison et déloyauté du comte Henri
» de Berg pouvaient avoir causés, n'étaient plus à crain-
» dre, nous reçûmes divers avis, les uns confirmant
» les autres, et tous de grand crédit et autorité, que
» les secrets complices dudit comte Henri de Berg
» fomentaient la rebellion et machinaient nouveaux
» mouvements, aspirant à surprendre et à se soulever
» avec quelques places, au préjudice de la religion ca-
» tholique et à la turbation générale de nos bons et
» fidèles vassaux. Encore que cela nous ait causé le
» soin que de raison, nous avons toutefois voulu épu-
» rer davantage les notices et circonstances d'icelle,
» et peu à peu, avec mûre considération, soigner du
» remède qu'il convenait d'y mettre, confians en Dieu
» que la fidélité desdites provinces et de tant de bons
» et prudens sujets que nous avons en icelles, zéléux
» du service de Dieu, du nôtre et de leur propre con-
» servation prévaudrait contre toute sorte de déloyauté;
» aussi nous mut à confiance ladite affirmation dudit
» duc d'Aerschot, qu'il n'y avait plus à craindre; et, par-
» tant, nous nous contentâmes de faire grosses provi-
» sions et assistances pour par nos armes tenir en bride
» nos ennemis, et de disposer, tant au fait de la police
» que de la milice, ce que nous semblait convenir, jus-
» ques à ce que nous eûmes de rechef de nouveaux et
» importants avis que la conjuration dudit comte Henri
» de Berg était ce jourd'hui plus unie que jamais entre

» tous les complices d'icelle, et qu'étant notre armée
» engagée en la campagne, ils entreprendraient de
» mettre en exécution leurs pernicieux desseins. Parce
» que ce mal réquerait remède opportun et efficace,
» et le pouvait être la notice individuelle de tous les
» complices de ladite conjuration, que nous avions déjà
» d'aucuns, afin de pouvoir couper le mal dans sa racine
» et préserver nos provinces obéissantes du dommage
» qu'ils leur pourraient causer, ayant su de vrai que
» le duc d'Aerschot savait ceux qui en étaient, et leurs
» desseins; et se pouvant inférer le même de ce que
» ledit duc nous en avait dit et autres avaient entendu
» de lui, nous sembla néanmoins convenable, pour l'es-
» time que nous faisons de sa personne et de sa mai-
» son, (combien qu'avoir celé une conjuration sue,
» contre la quiétude et conservation de nos vassaux et
» pour les séparer de leur naturelle fidélité et de notre
» souveraineté et obéissance, est une coulpe de telle
» qualité, comme se peut voir de son propre naturel
» irréparable) de traiter ledit duc avec telle démon-
» stration de faveur et confiance qu'il ne nous célerait
» rien pour la crainte que lui pourrait causer sa propre
» faute du silence passé, ni qu'il laisserait de connaître
» que nous lui ouvrions les portes de notre clémence.
» L'obligation par icelle de nous aider à sauver nos états,
» en nous déclarant ce que sans coulpe très grande il
» ne pouvait ni devrait nier à son propre seigneur na-
» turel, et partant, nous même en personne, avec paro-

» les de grand amour et d'estime, l'advertissant combien
» il lui convenait de montrer, en cette occasion, sa
» fidélité et zèle à notre service : combien il nous obli-
» gerait en cela : combien il avanturerait, ne le faisant
» point; lui demandâmes ce que nous désirions savoir
» de lui, et dont avons des fondements et grandes no-
» tices de croire qu'il ne pouvait ignorer; nous élargis-
» sant si avant que de lui exprimer verbalement que
» les principaux et plus grands points de ses notices et
» actions, dans cette affaire, résultaient de papiers ori-
» ginels de la propre main de feue notre bonne tante
» la sérénissime infante madame Isabelle, pour ostenter
» tant audit duc la faveur et confiance que notre dite
» bonne tante faisait de lui; au moyen de quoi, nous
» jugeâmes de lui ôter entièrement l'occasion de se pou-
» voir perdre, niant ce que cette autorité de S. A. de
» l'Almeda, par nous à ce choisie comme la plus voisine
» de notre cour, a fait prévenir avec la décence et
» commodité convenable à la personne dudit duc. D'où
» le jour suivant sans lui rien demander, nous ayant
» demandé congé de pouvoir écrire (lequel on lui dif-
» ficultait), lui étant accordé, il envoya un papier dirigé
» au comte duc que nous mêmes ouvrîmes, par lequel
» il déclare les incitations, incitateurs et autres parti-
» culières actions mauvaises par lui commises, pour
» n'en avoir donné compte, et les reconnaissant pour
» telles, nous demande pardon; au moyen de quoi, il
» se va disposant à meilleur avis. Nous serons tou-

» jours bien aise qu'en la satisfaction publique, qu'en » semblables cas nous devons désirer, on pût voir les » effets de notre volonté et clémence envers ledit duc, » et l'estime que faisons de la fidélité et mérites de sa » maison, et l'égard que nous aurons en tout temps à » ce que vous nous suppliez. A tant, très-Révérends, » Pères en Dieu, Vénérables, Nobles, chers et féaux, » chers et bien amés, Notre Seigneur vous ait en sa » sainte garde. Madrid le 18e de juin 1634. »

Les députés acceptèrent cette dépêche; et chacun se retira paisiblement.

Quant à une autre junte d'État et de Guerre, le président supplia le marquis de lui permettre d'agir seul; il voulait la dissoudre sans bruit, en convoquant deux ou trois jours de suite le conseil d'État sans appeler les personnes qu'on voulait exclure.

Le roi fut assez heureux, dans les conjonctures où se trouvait le pays, d'apprécier les conseils d'un sujet aussi dévoué que l'était Roose. Dans une dépêche au gouverneur, le monarque s'exprima en ces termes : *Pierre Roose m'a rendu compte de ce qui s'est passé chez vous au sujet des députés qui doivent venir ici pour l'assemblée des États-Généraux et de la manière de laquelle il se servit pour s'en excuser. Il faut encore encourager et honorer le président Pierre Roose, et que chez vous comme ici on voye combien je l'estime et que V. A. le favorise.*

Eu égard à la situation politique, l'indulgence du gouverneur ne convenait point : chaque jour rendait plus

menaçants les dangers d'une plus longue temporisation. Les Français se disposaient à une rupture et les Hollandais menaçaient de se loger au milieu du pays, dans l'espoir de le bouleverser et de le partager ensuite entre eux et la France. Cela se tramait même à l'instigation des mécontents. Il résulta des lettres interceptées du père Joseph, confident de Richelieu, que pour parvenir à la conquête et au partage sans effusion de sang, il suffirait de se débarrasser du marquis et du président que l'on considérait comme les principaux soutiens de la dynastie espagnole. Le marquis n'étant pas sans inquiétude, se rendit d'abord aux avis du président lesquels d'ailleurs étaient conformes aux instructions venues d'Espagne; mais toujours craintif et circonspect, il hésita et ordonna de poursuivre seulement les plus coupables. Si, d'une part, le président conseillait de sévir contre tous indistinctement, il trouvait, d'autre part, qu'il était de la dignité royale de promettre, avant les poursuites, grâce pleine et entière à cinq personnes qui feraient l'aveu de leur culpabilité et témoigneraient du repentir. Son désir était de trouver des innocents et d'éviter la nécessité du pardon.

Lors des poursuites, on ne fut pas, à la cour, sans inquiétude sur l'issue d'un procès qui pouvait occasionner un scandale; quant au président, il était trop bien informé pour partager ces craintes.

Du temps du gouvernement du marquis, trois soldats de la garnison de Gueldres vinrent proposer la surprise

du fort de Schenk. Sans en rejeter l'idée, le président désira en référer au gouverneur; mais les soldats ne voulurent traiter qu'avec lui. Le marquis trouva l'entreprise trop belle pour ne pas y promettre son appui. Ainsi se prépara dans l'ombre et par la trahison une campagne glorieuse.

Cependant l'arrivée du gouverneur-général, annoncée par Michel Routart, son secrétaire, était attendue : il venait avec le prestige de la gloire dont il s'était couvert à la bataille de Nortlingue. Richelieu s'en alarma, et comme tout était à craindre de la part de ce ministre tandis que le trésor de l'Espagne éprouvait de grands besoins, Roose conseilla aux villes de ne pas dépenser, à cette occasion, en arcs de triomphe les sommes qu'on pourrait employer utilement à pousser avec vigueur la guerre contre des ennemis infatigables. Ce conseil déplut. Des sommes considérables venaient d'être prodiguées par les villes, lorsqu'il fallut recourir aux armes et par conséquent imposer au pays de nouveaux sacrifices.

Comme la France justifiait sa conduite dans des brochures qu'elle faisait circuler, le cardinal infant chargea le président de répondre à quelques-unes. Il s'empressa une première fois d'y satisfaire; mais à la seconde, au milieu des circonstances les plus critiques, il sollicita la permission de confier ce travail à un autre. Ainsi fut entrepris, sur ses notes et sous sa direction, le fameux *Mars Gallicus*, que l'on doit à son ami Corneille Janse-

nius, évêque d'Ypres, qui s'était si gravement compromis dans la dernière conspiration.

Ce que nous venons de rapporter est tiré des mémoires du président; nous sommes ainsi à même de prouver sa coopération à ce livre mémorable; plusieurs écrivains l'avaient déjà assuré; et quoique le nonce apostolique Fabio Chigi, qui devint pape sous le nom d'Alexandre VII, eût donné le même témoignage dans une lettre du 25 mars 1641, l'opinion n'était pas fixée. Comme le *Mars Gallicus* fit sensation, et que par conséquent il doit être mentionné désormais dans toute bonne histoire générale de la Belgique, nous intercalerons ici ce qu'en dit le père Jean-Baptiste Du Chesne, de l'ordre des jésuites : « Le président Roose, son ami » (de Jansenius) et son protecteur, l'aida à sortir de ce » mauvais pas, en dissipant le bruit qui commençait à » s'en répandre à la cour, et en lui proposant d'écrire » contre la France pour expier son crime et pour faire » connaître à la cour qu'il n'avait aucun attachement » pour la France. Jansenius accepta ce parti et le pré- » sident lui montra l'ébauche d'un ouvrage qui avait » pour titre : *Mars Gallicus, seu de justitiâ armorum et* » *fœderum regis Galliæ,* le Mars Français, ou la justice » des guerres et des alliances du roi de France. Il » n'était plus question que de remplir ce canevas, de » le mettre en bon latin, de donner de l'ordre et de » l'agrément. — Ce fut en 1634 qu'il entreprit son *Mars* » *Gallicus.* — Tous les titres et les prérogatives de la

» couronne (de France) y sont attaqués. En même-
» temps qu'on y exalte les rois d'Espagne jusqu'à l'apo-
» théose, on y crie, dit Bayle dans son article de
» Jansenius, de la manière du monde la plus maligne
» et la plus odieuse contre les rois de France; ce sont
» autant de princes machiavélistes qui ont toujours fait
» servir la religion et les droits divins et humains à
» leur ambition dans toutes les guerres, leurs traités et
» leurs alliances. »

A cette époque, le président était la personnification de la cour de Bruxelles. Le gouverneur même partageait, en politique extérieure surtout, ses opinions. Ce prince et sa cour avaient trop d'aversion contre la France pour accueillir les propositions de Richelieu, qui semblait vouloir ériger les Pays-Bas en royaume indépendant. En promettant à l'infant la souveraineté du pays, dont il n'était que gouverneur, le cardinal lui offrit en mariage Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston, duc d'Orléans. La maison d'Orléans était considérée comme pouvant favoriser l'établissement de ce royaume. Mais Richelieu était-il sincère? L'infant n'écouta pas sa promesse et l'indépendance si souvent réclamée par les Belges leur échappa encore une fois.

A l'ouverture de la campagne, le gouverneur invita Roose à l'accompagner dans ses voyages, à l'armée et au camp, comme d'ailleurs les présidents étaient dans l'usage de le faire. Son premier soin fut d'organiser un habile espionnage au moyen duquel il parvint à con-

naître les secrets les plus intimes conçus même dans le cabinet du prince d'Orange.

Le bon effet de ces secrètes relations ne pouvait se faire sentir à l'instant même, à cause de la rapidité des événements. Pendant les premiers jours qui suivirent la déclaration de guerre de la France et de la Hollande, on songea moins aux intrigues diplomatiques qu'à certaines ruses pour entraver la marche triomphale de l'ennemi. On abattit les moulins; on recueillit les grains; on concentra les troupes. Après la perte de Tirlemont, la consternation fut générale. Dans l'espoir de sauver Bruxelles, le prince quitta Louvain; mais à mi-chemin, après avoir marché toute la nuit, il profita d'un moment de repos si nécessaire à ses troupes pour tenir un conseil de guerre. A ce conseil assistèrent le prince Thomas de Savoye, le marquis d'Aytona, le duc de Lerme, le duc d'Havré et plusieurs autres généraux et maîtres-de-camp; parmi ces derniers se faisait remarquer par la justesse de son esprit, don André Cantelmo. Roose, témoin de la déroute, se trouva parmi eux. On agita la question de savoir s'il ne convenait pas de retourner à Louvain et de couvrir le canal. La précaution que, par les conseils du président, on avait prise dès l'ouverture de la campagne, opéra ses heureux résultats : la disette empêcha l'ennemi de profiter de ses premiers succès; elle enfanta la désunion. L'ennemi s'acharnait cependant sur Louvain dont l'occupation lui était nécessaire pour avoir les communications

faciles avec le pays de Liége d'où il attendait des vivres. Après avoir obtenu de défendre à outrance la ville de Louvain, il fallait la pourvoir de munitions de guerre. Don Pedro de Villamor, capitaine déterminé, fut chargé de cette tâche; il réussit; la ville se défendit avec courage.

Après la levée du siége, le duc d'Amalfy vint trouver le président à Bruxelles, pour préparer la surprise de Schenk. On convint que l'on se rendrait d'abord maître de Diest où le prince d'Orange avait laissé une bonne garnison.

Les historiens hollandais et les nôtres, après eux, attribuent ce mouvement à la disette. Les écrivains qui n'appartiennent ni à la Hollande, ni à la Belgique, ou qui suivent le parti français, accusent le prince d'Orange d'envie : il aurait favorisé les armes de la Belgique pour se venger de la France. Si ce prince s'était avili jusque-là, le président n'aurait pas manqué de nous en instruire; mais au lieu de trahir les autres, il l'était lui-même, puisque ses pensées les plus intimes étaient fidèlement transmises à Bruxelles. Au reste voyons comment quelques personnes raisonnent sur son compte :

« Remarquons, s'il vous plait, l'alliance des Hollan-
» dais avec Louis XIII, roi de France, l'an 1635, dit
» en 1672 l'auteur du *Triomphe de Monterey*. Leurs
» armées étant jointes, faisaient ensemble 70,000 com-
» battants, de la plus grande noblesse et gens d'élite.
» Après avoir battu, proche de Namur, le prince Tho-

» mas de Savoye, les troupes françaises victorieuses » crièrent aussitôt : *vive le roi de France*, et ensuite, » sans perdre de temps, déclarèrent la guerre aux » Pays-Bas. Le prince d'Orange, expérimenté capitaine, » ne s'attendit point à cette bourrasque : il en fut sur- » pris; mais dissimulant sagement, il fit le malade, et » temporisant trois semaines sans rien entreprendre, » fit refroidir la première chaleur de cette nation et » donna à l'infant cardinal le temps de se mettre en » campagne : il fit encore mieux, car mettant le feu à » la ville de Tirlemont, il en fit consumer les vivres, » où il y avait un amas de grains incroyable, après » quoi, il s'en alla assiéger Louvain d'une manière » qu'elle fut bientôt secourue; et par les manquements » de vivres et munitions de guerre, il fit périr toute » l'armée française et retira la sienne en très-bon ordre, » ne se voulant point exposer à la merci d'un ami, qui » véritablement serait devenu un cruel ennemi, sans sa » bonne conduite et précaution. » Le président Roose est une autorité que je puis invoquer; il me met à même d'assurer que les défaites successives du Hollandais doivent être attribuées à sa prévoyance.

A peine les vainqueurs de Diest eurent-ils commencé leur marche, qu'une dépêche du lieutenant-colonel Eynholts vint annoncer la prise de Schenk (27 juillet 1635). Cet événement répandit une grande consternation dans l'armée hollandaise; il aurait été plus avantageux et surtout plus glorieux si les Espagnols avaient pu pro-

fiter de leur triomphe en se rendant aussi maître du Blockhuys, mais les soldats qui devaient appuyer la tentative d'Eynholts n'arrivèrent pas à temps. Personne ne fait mieux apprécier cet événement que le peintre Rubens, dans une lettre qu'il écrivit le 16 août 1635 à son ami Peiresc; voici comme il s'exprime : « Ici les » choses sont bien changées de face; de la guerre dé- » fensive, nous sommes passés avec grand avantage à » l'offensive, de telle sorte qu'au lieu d'avoir, comme » il y a quelques semaines, soixante mille ennemis au » cœur du Brabant, nous sommes aujourd'hui maîtres » de la campagne, avec un pareil nombre de soldats. » Nous avons, par la prise de Schenken-Schans, les clés » de la Bétuwe et de la Véluwe dans nos mains et nous » imprimons la terreur et l'épouvante à nos ennemis, » sans néanmoins avoir eu besoin de dégarnir l'Artois » et le Hainaut qui sont prêts à repousser toute agres- » sion étrangère. Chose incroyable que deux armées si » puissantes, guidées par des capitaines renommés, » n'aient rien fait de bon et qu'elles aient même agi » tout de travers, comme si la fatalité leur avait troublé » le jugement, laissant échapper tantôt par lenteur, » tantôt par mauvaise direction, tantôt par manque » de résolution, sans ordre, ni prudence, ni conseils, » toutes les occasions qui se présentèrent souvent à faire » de grands progrès, forcées enfin de se retirer avec » honte et grandes pertes, réduites à un petit nombre » par la désertion, par les boucheries qu'en faisaient les

» paysans de tous côtés, en les attaquant isolément, et
» achevées par la dyssenterie et par la peste, ainsi qu'on
» nous l'apprend de Hollande. »

Depuis lors, le cardinal infant tint sa cour à Goch, ville du pays de Clèves. Roose était continuellement à ses côtés; par les conseils du marquis d'Aytona, il engagea vivement ce prince à ne pas négliger le fort de Gennep, si propre à couvrir la Meuse et le Wahal. On ordonna en effet d'en rétablir les fortifications, ce qui se fit en peu de temps et avec peu de frais, sous la direction du duc d'Amalfy.

A l'approche de l'hiver, l'infant vint avec sa suite à Bruxelles, laissant aux garnisons de Gennep et de Schenk les moyens d'entretien et de défense réclamés par la prudence. Cette dernière place était serrée par Guillaume de Nassau.

Les pertes de la Hollande étaient assez grandes pour faire supposer qu'elle désirait la paix. Le prince d'Orange, Frédéric-Henri, fit semblant de partager ce désir; son but était d'amuser et les provinces qui lui étaient contraires et les généraux espagnols; il réussit à endormir ceux-ci. Ainsi fut facilitée la perte du fort de Schenk dont la surprise avait été si avantageuse à la Belgique.

Tandis que le prince d'Orange amusait la cour de Bruxelles, le cardinal infant tourna tous ses efforts contre les Français qui perdirent en peu de temps leurs positions de l'Artois et de la Picardie. Le président assure

que, dans cette campagne, il ne put rendre les services qu'en raison de sa charge il devait au prince, sans qu'il en daigne faire connaître les motifs. La Belgique ne conserva pas ses dernières conquêtes. Le président nous instruit des causes de cette perte, qu'il attribue aux vexations et à l'indiscipline. Les troupes allemandes avaient poussé la violence et l'arbitraire jusqu'à dégarnir les places fortifiées et à enlever aux habitants des villes et de la campagne les armes dont ils n'avaient cessé de se servir avec avantage contre les Français. Se voyant exposés à toutes sortes de brutalités et de vexations, ils chassèrent les bandes étrangères et pourvurent à leur propre défense. L'intérêt les rapprocha alors des Français; et bientôt ils se trouvèrent disposés à recevoir pour maîtres ceux avec qui ils traitaient d'une manière assez amicale. La plupart des seigneurs de la cour, habitués aux désordres, fermaient avec complaisance les yeux sur ce qui se pratiquait. Ces hommes avares et prodigues préparaient ainsi la ruine d'un riche pays et la décadence d'une puissante monarchie.

Beaucoup de seigneurs étaient d'autant moins réservés que le confesseur de l'infant était aveugle sur leurs manœuvres. Le président Roose dévoila leur conduite dans un mémoire appelé le *Papier d'Arras*.

Depuis que les Artésiens s'étaient posés en ennemis, il était difficile aux chefs des armées espagnoles de faire un usage convenable et opportun de leurs for-

ces; la conquête de la riche province d'Artois fut à peine disputée aux Français. Ne blâmons pas le président d'avoir conseillé la prudence, et même d'éviter le combat; laissons ce reproche à Richelieu, son ennemi, et aux partisans passionnés des Français.

Lors du retour du gouverneur à Bruxelles, Roose lui représenta combien il était nécessaire de réformer l'administration de la guerre; le gouverneur sembla l'écouter avec complaisance; mais le prince Thomas de Savoye rejeta ses représentations en disant qu'il est facile de conseiller. Quelque grandes que fussent les vérités renfermées dans le *Papier d'Arras*, les réformes ne purent être acceptées.

Cependant le correspondant de Hollande avait écrit que le prince d'Orange venait de commander le siége de Hulst ou de Breda. Cet avis, confirmé par Michel Routart, provoqua dans l'armée du cardinal un mouvement vers le pays de Waes, dans l'espoir d'entraver la marche de l'ennemi. Dès que l'on fut certain que le prince d'Orange en voulait à la ville de Breda, le cardinal appela le président auprès de lui, à l'abbaye de Saint-Michel, près d'Anvers, où était le quartier-général. Alors on résolut d'employer toutes les forces de la Belgique au secours de la ville assiégée.

Le résultat ne répondit point à l'attente. On ne fut guère plus heureux à l'égard du fort de Voorn. Mais des avis venus sur ces entrefaites de Hollande, donnèrent l'espoir de dédommager la Belgique d'un double

échec; il s'agissait de se rendre maître de Venloo et de Ruremonde au moyen d'intelligences que l'on s'était ménagées. Selon Roose, on ne devait point se tenir à la conquête d'une ville : il fallait, dans l'intérêt du pouvoir, s'assurer de la composition de la magistrature communale. Aussi fit-il en sorte que, par sa capitulation, la ville de Venloo perdit une importante prérogative de la liberté civique.

Ces conquêtes faciles furent compensées par les succès des Français.

Une tentative des Hollandais sur Anvers fut facilitée par la descente du prince d'Orange à Calloo. Lorsque la nouvelle en arriva à Bruxelles, le président était malade; il ne put exercer aucune influence sur ces événements qui d'ailleurs furent moins malheureux qu'on ne l'avait craint.

S'il n'eut point sa part à la délivrance d'Anvers, du moins il contribua puissamment aux succès des armes de la Belgique en Gueldre, lesquels doivent être attribués à la promptitude que, par ses conseils, les Espagnols déployèrent cette fois.

Depuis lors, l'inimitié que lui avaient témoignée quelques seigneurs, fut partagée par la plupart des conseillers. Comme on lui reprochait de se mêler d'affaires qui ne le concernaient point, il se vit dans la nécessité de ne plus prendre part, comme autrefois, aux délibérations des conseils de guerre.

A cette époque, on publia une médaille dont l'in-

scription et l'image emblématique pouvaient être mal vues à Madrid ainsi qu'à la cour de Bruxelles. Une feuille du bureau d'adresses de Paris, en annonçant cette publication, avança avec une simplicité ou bonne foi apparente que Roose en avait fait les frais. D'autre part, on accusait Richelieu de ne pas y être étranger; et le président était assez disposé à partager ce soupçon. Le cardinal devait lui en vouloir, ayant toujours trouvé en lui un adversaire actif et intelligent. D'ailleurs le *Mars Gallicus* qui avait paru en 1635, au milieu des désastres de la Hollande et de la France, était attribué par des personnes ordinairement bien informées au président; et le ministre français ne fut pas un des derniers à en être instruit. Il avait donc à se venger de celui qu'il considérait comme le défenseur de l'alliance germanique et l'ennemi le plus acharné de la France. La médaille en question fut dessinée et coulée par Adrien Watreloos, natif de Bruxelles, qui avait pris le portrait sur de la cire à la chapelle de Ter Arcken, où le président entendait tous les jours la messe. Louis Brootman composa l'inscription et l'allégorie, savoir : un cube ondé d'où sort un rosier appuyé d'un bâton et portant une rose au-dessus des nuages; des vents soufflent de côtés opposés sans pouvoir atteindre la fleur; au fond, il y a des pièces de monnaie, des bagues, des joyaux et plus bas, *inconcussa manet*. La feuille parisienne provoqua dans les salons de Bruxelles un cancan injurieux; le président, qui y était sensible, demanda, le 20 décembre 1638, de pouvoir

se justifier; ce qu'il fit en présence du marquis de Mirabel, de Ceralbo et du père Jean de Saint-Augustin.

Dès que Roose, à qui on venait d'enlever la direction des affaires militaires, fut soupçonné d'être tombé en disgrâce, ses ennemis s'avancèrent dans la voie qu'ils avaient ouverte; bientôt le mal fut à son comble. Voici ce que Roose rapporte à cet égard, dans ses mémoires français : « On ne foula pas tout-à-coup aux pieds les instructions et le style; ce ne fut que petit-à-petit, avec art et finesse, s'assurant d'un pied pour avancer l'autre, et à mesure qu'on le souffrait et que mes envieux trouvèrent moyen de faire dissimuler les gouverneurs-généraux. Lorsque je me trouvais à Bruxelles, au lieu de patentes, on dépêchait des actes pour éviter le sceau; et pendant mon absence à l'armée, ils changèrent les actes en patentes et en dépêchèrent d'autres nouvelles; leur hardiesse croissant par l'impunité, leurs contraventions se réalisèrent à l'insu du gouverneur-général. »

Telle était l'administration supérieure lorsque la mort vint frapper, le 6 novembre 1641, le cardinal infant. Ce prince choisit le président pour l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il se forma immédiatement un gouvernement provisoire composé de six personnes; l'archevêque de Malines Jacques Boonen et Pierre Roose qui en faisaient partie n'étaient nullement flattés de cet honneur. Le premier prétendit que cette nouvelle place était incompatible avec la dignité de conseiller d'État. Mais le roi leva la difficulté en confiant le gouvernement

à don François de Mello, marquis de Tor de Laguna.

Sous ce gouverneur, âgé de 25 ans, sans expérience et sans volonté, l'administration ne s'améliora point; loin de là : le mal déjà très-grand empira, de manière que Roose devait douter de l'existence des instructions qu'il avait aidé à formuler. Pour lever ce doute, il prit son recours vers le roi.

Écoutons le président lui-même sur une époque peu connue et que seul peut-être il est capable de nous faire apprécier : « Prévoyant l'avenir, dit-il, je fis un écrit, en 1642, sur les engagements, les ventes, les dépenses et l'épargne, pour le cas que la paix ne se fît point et que S. M. fût obligée de continuer la guerre; je l'envoyai au comte-duc d'Olivarez , translaté de l'original. Ce ministre, en le présentant au gouverneur-général Francisco de Mello, lui dit que les formalités essentielles ne pouvaient s'omettre sans encourir le danger de nullité et d'excès, mais que S. M. pouvait les changer de même que les instructions, et que, dans l'intervalle, j'avais fait tout ce que pouvait un ministre honoré de mon poste. »

» Attendant la réponse à mon écrit, j'appris qu'on en avait défendu la lecture et relation à Madrid, sous le prétexte de la victoire de Honnecourt. »

» Ce succès occasionna par delà une grande confiance et ici une grande présomption pour ne pas dire un mépris de l'ennemi; quelques-uns dirent que la fortune pouvait plus que la raison. A la fin de l'année, survint

la disgrâce de Rocroy. Des prophètes avaient prédit une bataille et qu'au dit jour, où nous perdions celle de Rocroy, *le superbe vainqueur serait dompté*, paroles ambiguës comme celles de tous les oracles. »

» Lorsqu'Albert parvint à la souveraineté, les instructions précédentes cessèrent ; et depuis, mes envieux suggerèrent aux gouverneurs-généraux des décrets contraires à leurs instructions et à celles des conseils, pour mettre la mésintelligence entre S. M. et moi. »

La réponse attendue avec impatience par Roose arriva en juin 1643 lorsqu'il était avec le marquis à Mons. Par cette dépêche les instructions de l'archiduc Albert devinrent la règle commune. En vain Roose fit observer que la haute politique et la direction de la guerre ne demandaient pas seules les soins du gouverneur et qu'il fallait prêter une attention tout aussi particulière à la chancellerie qui avait sa part dans les malheurs du temps (Voyez Albert Rubens).

D'autre part, on reprochait au président ses liaisons avec Jansenius, évêque d'Ypres, et avec Jacques Boonen, archevêque de Malines; ces reproches étaient fondés : le président était l'ami de ces prélats et il partageait leur doctrine religieuse, mais il était loin de faire douter de sa foi politique. Pour ceux qui étudient les événements politiques, il convient de les rapporter tels qu'ils se sont présentés. L'opinion du président fut quelque temps le principe gouvernemental, et cette opinion se trouve toute entière à la fin de son opuscule sur *le Gouvernement poli-*

tique des Pays-Bas; on la trouve encore nettement exprimée dans ses mémoires manuscrits. Les voies détournées lui étaient inconnues. Il considérait qu'il n'y a au monde de dignité plus élevée que celle du pape et que sa qualité de chef de la Sainte-Église mérite des respects plus qu'humains et des honneurs plus grands que ceux qui sont dus aux monarques; mais il soutenait qu'on joint à cette dignité, qui ne regarde que l'âme et l'espérance d'une autre vie, un pouvoir temporel avec lequel elle n'est pas compatible; *Quelques-uns de ceux,* ajouta-t-il, *dont elle s'est pourvue ont été mesurés sur d'autres intérêts que ceux de Dieu; et le salut des âmes étant mêlé et confondu avec les passions de la terre, elle usurpe parfois, à l'aide de personnes indiscrètement zélées, des prétentions démesurées. C'est la raison pour laquelle le président évite les ministres de la cour de Rome et leurs négociations, persuadé que dans un lieu si glissant, il est difficile d'avoir les pieds fermes et que c'est une chose si délicate de pouvoir en tout temps subsister de ces termes de la raison et de la justice, et de conserver le droit de S. M. sans toucher et résister aux prétentions de Sa Sainteté. Il est fâcheux et déplaisant que les ministres de l'état et les raisons secrètes de leur direction, ne permettent pas d'accorder toujours au zèle des bons tout ce qu'ils souhaitent. Mais comme les nonces n'exercent pas moins l'office d'ambassadeur de prince temporel, comme en effet le pape l'est d'une bonne partie de l'Italie, que de vicaire du souverain pasteur des âmes, ce n'est pas sans raison que le président s'entoure*

de précaution et réserve, sans préjudicier à leur qualité : quand même les intentions de Sa Sainteté seraient toujours bonnes et droites et que son zèle n'eût d'autre source et chaleur que celui que son devoir lui inspire et que l'amour de la justice lui peut communiquer, néanmoins son entendement peut être préoccupé; et il peut faire faire le mal de bonne foi et se dévoyer croyant être dans le véritable chemin, et satisfaire aux passions de ses amis et aux ministres, en s'imaginant de faire les fonctions de sa charge. Pour bien comprendre cette citation et l'époque de don François de Mello, il est nécessaire de recourir à la page 129 du tome premier de nos *Lectures*. Ces rapprochements sont de nature à jeter du jour sur des points obscurs de nos annales. Si les courtisans ne savaient se justifier, ils pouvaient du moins accuser.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire en 1644, le gouvernement fut provisoirement partagé entre le marquis de Castel-Rodrigo et le duc d'Amalfy jusqu'à l'arrivée de don Juan d'Autriche. Le premier fut chargé de la guerre et le second de la politique. Après une entrevue entre les deux marquis dans laquelle il fut question de la situation déplorable du pays, François de Mello partit pour l'Espagne et Castel-Rodrigo vint à Bruxelles où fut fixé le siége du gouvernement.

Sous cette administration, quelques ministres ne se montrèrent pas moins ennemis des instructions royales et des lois constitutionnelles du pays. Selon eux, l'état était changé à cause des dernières révolutions d'Espa-

gne. Pour faire comprendre les malheurs de cette époque, empruntons encore quelques lignes à Pierre Roose : « Toute l'administration fut bouleversée; les attributions des conseils cessèrent; les affaires ressortissant du conseil Privé furent soumises au conseil d'État où intervinrent des personnes sans caractère, et le plus souvent intéressées dans la discussion. On créa des commissions ou des jointes qui prirent la place des conseils. On avait l'habitude de ne répondre à aucune réclamation. Aussi disait-on que la justice était opprimée. Bientôt les ministres autorisèrent les cathédrales, les chapitres et les escadrons à se passer de leurs supérieurs. Lorsque parut la carte de Van Langeren qui signalait, par des couleurs, les derniers progrès de nos ennemis, on ne daigna, ni au Pays-Bas, ni en Espagne, rechercher les moyens de prévenir les malheurs dont nous étions menacés. Ces soins n'entraient point dans leurs soucis. Au contraire, on répétait à la cour de Madrid et de Bruxelles que les priviléges, considérés par le peuple comme sa sauvegarde, étaient sans force; et on laissait entendre qu'il importait au monarque de les révoquer et que s'il ne le faisait point, c'était par égard pour le pays. Les plus coupables craignirent à la fin qu'après avoir ruiné les fondements du gouvernement, l'état ne croulât et que leurs propres intérêts ne fussent confondus sous ses ruines. Ils se ravisèrent un instant : l'armée qui était composée d'étrangers et surchargée d'officiers, fut la première soumise à quelques modifications. Mais si on

réforma les terciaires, les régiments et toutes vieilles compagnies, ce fut au détriment du roi : au lieu de débarrasser l'armée de chefs inutiles, puisque plusieurs étaient sans soldats, on en accueillit de nouveaux, à l'exemple de ceux de l'Empire et d'autres nations. Un instant on ne sut où loger les hommes et bientôt on ne sut les payer. Les États de Luxembourg et de Brabant représentèrent que les sommes qu'ils comptaient annuellement devraient suffire à l'entretien de toute l'armée; mais on objecta qu'on ne pouvait introduire la réforme désirée, ni la discipline, sans argent. Loin d'être intimidés, les États, après avoir échangé quelques paroles, prirent leur recours au refus des subsides, arme terrible dont use un peuple au désespoir. Alors, la cour proposa d'accorder à l'armée une somme qui serait payée mensuellement et de consentir une avance assez considérable pour parvenir à une réforme. Les États cédèrent, mais la réforme et la discipline se laissèrent attendre. La Cour des Comptes se plaignit, à son tour, de ce que les militaires entravaient les recettes et percevaient pour eux les aides et subsides, elle dénonça également des abus qui se pratiquaient dans la vente des domaines ainsi que dans la distribution des places et dignités. »

De temps en temps partirent du sein de la nation des cris qui justifièrent le président, et ces plaintes compromirent le gouvernement. Comme on savait que le président entretenait une correspondance particulière avec

Madrid, le gouverneur demanda copie d'un mémoire qu'il venait d'expédier; et lui dit, à cette occasion : *Il semble qu'on cherche les moyens d'offenser Dieu et de refroidir dans le peuple l'amour qu'il porte à son roi.* Quel que fût son dévouement, craignant les suites d'une publicité, le président pria le secrétaire Galaretta de ne pas faire connaître l'auteur du mémoire. Néanmoins les courtisans qui s'enrichissaient aux dépens du peuple, persistaient dans des usages qui leur étaient profitables. Bien qu'ils parussent jouir de la confiance du gouverneur, le président ne cessa d'insister. *Si S. A.*, dit-il un jour, *ne goûtait la règle prescrite aux gens de guerre, il vaudrait mieux les loger ailleurs, et qu'on leur donnât quelque argent pour cela.* Ces paroles furent répétées au gouverneur, qui reconnut enfin combien elles intéressaient le bien-être des bourgeois.

Les intentions du président étaient bonnes : il aimait son pays et son roi; il avait le désir de servir l'un et l'autre. Mais l'administration était détestable; et, il faut en convenir, la première moitié du 17e siècle, qui aujourd'hui nous paraît si religieuse, était excessivement immorale : la vénalité était à la mode, comme le prouvent la correspondance des missionnaires de l'ordre des Jésuites et les lettres du comte d'Estrades. Il en résulte que le président avait raison de dire que ce n'étaient point les lois, mais les personnes chargées de les faire exécuter qui étaient mauvaises, et d'insister de toutes ses forces pour que l'on suivît les instructions royales tout en respectant les priviléges et les lois. Mais il avait

peut-être le tort d'exiger des autres le désintéressement et le dévouement dont, chaque jour, il donnait les preuves les plus éclatantes.

Aussi le président fut-il mal vu des courtisans; et le marquis de Castel-Rodrigo, ne l'aimant pas davantage, ne l'invita pas, selon l'usage, à l'accompagner à Namur où il allait à la rencontre de l'archiduc Léopold. On supposait que le marquis avait cherché à être seul. A son arrivée à Bruxelles, le gouverneur daigna à peine recevoir le président et accepter ses offres de services.

Chaque jour le confirmait dans l'idée qu'il gênait; il le sentit cruellement lors de la procession dite Ommeganck. Écoutons le président; il vaut mieux qu'il parle lui-même : « A la procession, trois chevaliers de l'Ordre marchèrent devant le Saint-Sacrement; et comme le Conseil et le président prirent, au plus qu'ils purent, leur lieu accoutumé, le président suivit de près les chevaliers. Mais S. A. lui fit dire, à la Cantersteen, en pleine rue et marche, par le marquis d'Ayseau, qu'il eût à avancer : à quoi le président répondit que, *bien qu'il ne lui touchât point de donner ordres contraires à l'usage ancien et à la résolution qu'il en avait, confirmative de S. A., il obéirait néanmoins pour éviter le scandale.* En vérité, ce fut une nouveauté peu agréable à tous et aux chevaliers mêmes. Le lendemain, le président en témoigna son déplaisir à S. A. qui daigna répondre qu'il y serait pourvu une autre fois. »

Si l'archiduc éloignait un serviteur aussi fidèle que

l'était Pierre Roose, il faut attribuer sa conduite plutôt à la lutte polique qu'à tout autre motif. L'apparition de Routart à la cour de Léopold fut le signe certain d'une réaction. Ces deux hommes, qui se ressemblaient sous tant de rapports, suivaient, dans l'arène publique, des voies opposées : ils étaient dynastiques et conservateurs; mais Routart avait personnellement moins de désintéressement que Roose, et il était sous l'influence de la cour de Rome tandis que le second cherchait à l'éviter; ils devinrent politiquement hostiles l'un à l'autre. Malheureusement, les personnes les plus influentes s'appuyèrent alors sur les vices et les abus dénoncés et flétris avec tant de courage par Routart et Roose; et la réaction préluda, dans l'intérêt des privilégiés, au despotisme le plus extravagant et à l'abrutissement des masses. Quoique Roose eût à se plaindre, il ne fut néanmoins pas sous l'empire de ses malheurs, comme on pourrait le supposer, lorsqu'il écrivit ces lignes désolantes : « Sous le gouvernement de Léopold, le mal fut à son comble; au point que le gouverneur demanda un jour *si sa signature n'était pas de plus grande autorité que celle des ministres.* » Après avoir gaspillé les plus riches domaines, les hommes qui voulaient la décadence du pays, ou qui, sans la vouloir, y travaillaient dans leur intérêt privé, trafiquèrent scandaleusement des emplois publics : on vendit d'abord les droits de l'archevêque de Malines sur l'abbaye d'Afflighem, maison que ce prélat avait tirée d'une situation équivoque (Voyez Benoît Haf-

ten); et on s'empressa de profiter d'un différent canonique pour s'emparer de la mense archiépiscopale; puis on se jeta sur l'abbaye de Villers; enfin arriva le tour de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand. Quant à l'abbaye de Villers, le nouvel abbé opposa des difficultés qui contrarièrent ses protecteurs : satisfait de tenir la crosse, il s'inquiéta du prix qui lui avait été imposé; l'idée de commettre un péché aussi odieux que la simonie semblait le révolter; mais dans l'espoir de tranquilliser sa conscience timorée ou plutôt de la vaincre, le gouverneur eut la complaisance de lui dire qu'il devait considérer sa promesse comme un don volontaire et tout-à-fait gratuit.

Le président révéla un autre abus plus révoltant encore , auquel il fut loin de penser lorsqu'au timon des affaires politiques et de l'administration du pays il conseilla de réserver au pouvoir le choix des bourgmestres et des premiers magistrats communaux. La noblesse et les ministériels, à peine maîtres des élections, faisaient un honteux trafic des magistratures communales. La dénonciation étant grave, empruntons les paroles de celui qui l'a faite : « Il fut de même au comté de Flandres : les postes des commissaires pour changer ou continuer tous les ans quelques magistrats de la province, ayant été engagés, les commissaires mêmes s'attribuaient, les uns aux autres, la faculté de nommer ou choisir, chacun, une personne à leur plaisir, bien qu'en jointe ils n'émettent point une opinion particulière et qu'au contraire

ils concluent avec la majorité sous la direction de celui à qui revient la présidence de la junte. Aussi voit-on très-souvent les magistratures remplies de sujets incapables et dignes de mépris; à la fin, on demanda quelle serait l'issue du gouvernement dont pareilles personnes tenaient le gouvernail, au milieu de la tempête, dans un pays si rétréci, environné d'ennemis, si éloigné du roi et dépourvu de finances, d'argent et de commerce, d'hommes et de discipline militaire, pour ne pas dire de justice. »

Depuis que les courtisans furent convaincus que le président ne jouissait point de la confiance du nouveau gouverneur, ils faisaient jouer tous les ressorts de la calomnie et de la bassesse pour l'éloigner du pays, si bien que le roi l'appela une seconde fois à Madrid. Le comte de Fuensaldagne lui remit la lettre du roi, du 4 décembre 1648, *par laquelle*, dit Roose, *S. M. me mandait que j'étais nécessaire auprès d'elle pour deux ou trois mois, afin d'ajuster les instructions du gouvernement de ses états, m'ordonnant de partir au plus tôt.* Roose répondit de suite : *Deux chemins conduisent vers l'Espagne; ma complexion ne me permettant, sans risquer ma vie, de prendre celui de la mer, on pourrait me procurer un passeport pour traverser la France : le plus tôt serait le meilleur, pour arriver en Espagne avant les chaleurs.* Le comte répliqua qu'il avait tout le temps d'y penser, puisqu'on n'était pas pressé. Néanmoins le lendemain matin, Roose lui fit observer qu'*il importait à S. M. ainsi qu'à lui-même de hâter son départ.* « Je ne répéterai

point, ajoute-t-il, ce qui m'est arrivé avec le seigneur archiduc et le comte au sujet de cette lettre, ni de ce que S. A. fut servie de me déclarer en prenant congé de moi, à Quiévrain; mais je pense devoir affirmer de nouveau que j'entendis de la bouche d'un ministre très-qualifié de la nation, le comte de Fuensaldagne, que, *si je restais aux Pays-Bas, le comte de Schwartsenberg n'irait pas en Espagne.* Je répéterai aussi que les uns, pour avoir prétexte de me charger de contumace et de désobéissance, me dissuadèrent un jour de passer outre; et que d'autres me conseillaient d'entreprendre le voyage dans l'espoir de me faire retenir à la cour du roi. » L'archiduc chargea Roose d'une lettre de la teneur suivante : « Le président est parti pour obéir à V. M. Il est » si informé des affaires de ses états, selon ses grands » talents et expérience, que nous le regretterons ici; et » comme, pour son grand âge et indisposition, il ne » serait bon de le retenir longtemps hors du repos de » sa maison, je supplie S. M. de le dépêcher le plus tôt, » pour que nous ne soyons privé ici d'une personne si » experte en la direction des conseils. » Le gouverneur était-il sincère en écrivant cette lettre? Tout ce que nous avons rapporté fait supposer le contraire.

Ce fait se trouve autrement raconté dans la ridicule biographie du père Nicolas Avancin. Voici ce que ce biographe rapporte : « Mais ce bon prince fut outré de » déplaisir et ressentit vivement un ressort secret qu'on » fit jouer sous main, parce que, sous prétexte d'un

» ministre qu'il chérissait uniquement, il vit que c'était » à sa personne qu'on en voulait; l'intrigue de quelques » envieux fut si forte que, par ordre du roi, on obligea » son grand chambellan et premier ministre, qui lui » était très-fidèle, de se retirer des Pays-Bas. Il n'était » pas tant offensé de ce qu'on lui enlevait cette per- » sonne que du tort qu'il voyait qu'on lui faisait; ce que » Léopold fit voir si clairement que le calomniateur » en a confessé sa faute, sans que celui à qui on avait » rendu ce mauvais office, comme sa conscience ne se » sentant coupable d'aucun crime lui servait d'un bou- » clier impénétrable contre la calomnie, perdit rien » de sa première fidélité ni de ses respects; mais il » conjura l'archiduc, qui avait de la peine à souffrir » son éloignement, de le laisser obéir aux ordres du » roi. » Tel est le récit trompeur du moine Avancin; et voilà comme les événements même les moins importants se trouvent défigurés par des historiographes adulateurs.

Quoi qu'il en soit, le président Roose partit des Pays-Bas le 15 octobre 1649.

Le biographe auquel nous venons de faire cet emprunt, assure qu'*étant arrivé à Ratisbonne*, le président *alla complimenter l'empereur, de la part de l'archiduc, et lui présenta ses conjouissances sur l'exaltation de son fils Ferdinand IV à la couronne de l'empire.* Ce fait est confirmé par les mémoires de Roose.

« Arrivé à Madrid, continue le président, je me présentai d'abord à don Louis de Haro qui me reçut avec

embrassements et bonté, et me fit avoir audience de S. M. pour le lendemain. Je remis dans ses mains royales les lettres de l'archiduc et du comte de Fuensaldagne. Comme on me rapporta, le jour suivant, que S. M. avait dit qu'elle ne me trouvait point changé depuis que j'en avais pris congé, en l'année 1632, je fus autorisé à penser que mes adversaires m'avaient dépeint auprès d'elle comme très-vieux et caduc pour la présidence. » Le roi fit tous les efforts pour le contenter, lui offrant une fois l'ambassade de Rome, une autre fois l'archevêché de Cambrai avec le bonnet de cardinal. Mais Roose avait à cœur de revenir au pays.

Voici comme il raconte ses travaux diplomatiques à Madrid : « Je fis entretemps une réponse au marquis de Castel-Rodrigo. Le même écrit fut secrètement envoyé à S. A.; et, vue son opposition, on se roidit plus qu'auparavant. Don Louis m'entretint un an et demi de la satisfaction du roi et de la sienne propre; puis, il vint me parler de la proposition du marquis, laquelle, depuis sa mort, me fut renouvelée avec quelques petits changements par le marquis de Leganez. Ma réponse, telle qu'elle fut transmise au roi, fut envoyée au gouverneur-général qui la communiqua à mes adversaires. Voyant qu'on ne cherchait qu'à gagner du temps et à me faire croire à la satisfaction royale, tandis qu'en définitive on ne faisait qu'obliger le gouverneur, en me retenant hors des Pays-Bas ou en me mettant dans le cas d'offenser le roi, je me résolus, à la fin, à recourir directement au

monarque et à le supplier de m'accorder protection et justice. Mais avant de rien faire, je soumis ma détermination à don Louis, qui me promit une audience du roi; en effet, il se rendit immédiatement en carosse au palais : c'était vers les neuf heures et il me fit dire à deux que Sa Majesté me recevrait dans une heure. Lors je représentai au roi que je venais porter ma tête à ses pieds; qu'il me fallait mes dépêches ou un juste châtiment si on me trouvait coupable de la moindre faute contre la foi de bon ministre et sujet. Le roi daigna me répondre qu'il était satisfait de moi et qu'il prendrait au plus tôt une résolution. » Après avoir insisté sur sa justification, Roose prit son recours vers le confesseur du roi, dans le même but : la chose devenait pressante. Les courtisans vendus au gouvernement de Belgique étaient dans des transes mortelles : le roi renverrait-il dans ce pays à la tête du gouvernement l'homme qu'ils craignaient?

Enfin les courtisans convinrent, le 28 août 1651, de lui écrire la lettre suivante : « Le roi, notre sire, nous a » commandé de vous dire, de sa part, qu'il ne conve- » nait, pour le présent et pour des raisons importantes » de son service royal, et qu'elle ne pourrait consentir » que vous retourniez exercer votre charge de président » et qu'elle était obligée d'en mettre un autre : qu'elle » cherchait les moyens de combler d'honneur V. Seig., » suivant ses mérites et services, et qu'au cas que vous » demandiez être ouï en justice, vous en aviez chaque

» jour l'occasion; qu'entretemps, le conseil ne pouvant » être sans chef, S. M. était obligée de pourvoir au bien » public de ses sujets et vous en réservait la propriété. » Cette pièce singulière portait seulement les signatures de deux secrétaires qui déclaraient la faire au nom du roi.

« Peu après, continue Roose, de grand matin, me rendit visite le marquis de Leganez pour savoir où en était mon affaire et pourquoi je ne voyais plus don Louis. Il me promit de parler à celui-ci et de me faire part de sa réponse. A midi du même jour, il avait déjà rempli sa promesse, et il vint me dire que je devais me rendre le lendemain à dix heures auprès de don Louis. Après avoir échangé quelques compliments, ce ministre m'assura que le roi voulait que je retournasse à mes emplois et qu'il recommanderait au gouverneur de m'honorer et appuyer comme un ministre qui avait rendu de grands services à S. M. et accompli ses commandements à sa satisfaction. Et il me dit ensuite ces paroles flatteuses : *Pour l'amour de Dieu, ne donnez au seigneur archiduc occasion de dégoût.* A quoi je répondis que loin de l'avoir fait, je n'y avais jamais pensé; et si, pour avoir suivi le commandement de Dieu et du roi notre sire, aucuns mauvais serviteurs m'avaient taxé d'avoir voulu dégoûter le gouverneur et avaient rejeté sur moi la cause du dégoût d'un si bon prince, ce ne pouvait être ma faute. — Je ne demandais d'autre juge que ce même don Louis, lui disant que la preuve de mon innocence devait découler naturellement d'accusations aussi calomnieuses : qu'à

son choix, il ordonnât de m'en citer une seule, la plus apparente; et si je ne l'anéantissais sur-le-champ, à son entière satisfaction et à leur pleine confusion, je me tiendrais pour convaincu de toutes. »

« On connaît leurs artifices, même en France, pour empêcher qu'on ne me donnât un passeport pour retourner de Madrid à Bruxelles. Je reçus le 19 décembre 1652 mes dépêches dont voici la teneur : « Sér. Seig. » archiduc Léopold, etc., il y a longtemps que le prési- » dent Roose est arrivé en cette cour, comme V. A. sait » que je l'appelai pour en apprendre différentes choses » touchant le gouvernement politique de ces pays et » autres concernant mon plus grand service dont il a » de grandes et particulières connaissances; l'ayant en- » tendu et reçu avec une entière satisfaction, selon que » vous verrez par mes ordonnances, je lui ai commandé » de retourner à ses emplois, comme il fait; de quoi il » m'a paru nécessaire d'avertir V. A. et de l'encharger » beaucoup, comme je fais, qu'aux occasions vous l'ho- » noriez de votre faveur, comme il est juste et espère » de V. A., d'autant plus que c'est un ministre de grande » expérience et zèle, et que je suis très-content de ses » services, et que je me repose sur lui. »

« Arrivé à Paris, j'entendis murmurer, comme si j'étais suspect. Un religieux espagnol pria le premier secrétaire du roi de me désigner le chemin pour retourner aux Pays-Bas; et ce fonctionnaire me fit répondre que l'on souhaitait que je sortisse au plus tôt et par

le chemin le plus court, sans aller à Spa. Je pris la route de Péronne et Cambrai où je fus reçu avec applaudissements publics. »

« On fit de même à Bruxelles; lors de mon entrée dans cette ville, le 3 juillet 1653, les démonstrations spontanées de la garde avec leurs armes me causèrent beaucoup d'envie. En vérité, il n'y eut que l'archiduc qui n'approuva point mon retour. » Ne l'ayant pu empêcher, les ministres et leurs affidés avaient avisé au moyen de tenir le président à l'écart : on prétexta qu'on devait dépêcher sans lui les affaires terminées pendant son absence. Au moment même de son arrivée, le président n'en sut absolument rien. Les premiers jours, il se tint à l'écart, de sa propre volonté, parce qu'il pensait qu'il ne convenait pas de se présenter sans autorisation à un prince qui avait déclaré que, si le président retournait aux Pays-Bas par une porte, il sortirait par l'autre. « Je demandai donc, dit Roose dans ses mémoires, cette permission par la voie de ses serviteurs : et priai le comte de Salazar, son premier écuyer, de me procurer audience; mais entretemps il survint une nouveauté au moyen d'un billet de la main du secrétaire Augustin Navarro Burena, lequel me fut remis par un de ses serviteurs qui était également porteur de lettres ou dépêches de l'archiduc aux conseillers d'État, Privé et de Finances. Voici le texte de ce billet : « S. A. m'or-
» donne de dire à V. S. ill. qu'ayant reconnu les ordres
» de S. M. touchant son retour en ces Pays-Bas et l'at-

» tention dont vous l'avez servi tant en la présidence
» qu'en autres postes que vous avez exercés, et en con-
» sidération de son grand âge et peu de santé et de
» l'interruption des affaires pour cause de votre absence,
» S. A. vous ordonne de vous abstenir et tenir pour
» jubilé tant en la présidence que dans les autres postes
» de conseiller d'État, sans entrer d'ici en avant en
» exercice des postes publics, mais avec restriction de
» toutes les prérogatives, prééminences qui vous tou-
» chent comme président, conseiller d'État; de quoi il
» aurait avisé les conseillers d'État pour s'arranger en
» ce qui peut les toucher, ordonnant aux Finances de
» lui payer sa vie durant les gages et émoluments des
» susdits postes, entièrement et ponctuellement. Ce 3
» juillet 1653. »

« Je fus le lendemain à l'audience de l'archiduc; je lui dis que *je venais par ordre du roi pour lui obéir et pour servir mon poste*, comme je devais et j'avais toujours souhaité de faire; S. A. ne me répondant point, je lui remis mes trois lettres, l'une du roi au sujet de mon retour, une autre touchant l'aide des dépenses, et enfin la troisième de don Louis de Haro. S. A. les prit et s'informa de la santé du roi, de la reine et des infantes, ainsi que de mon voyage en France; après avoir répondu sur le tout, je suppliai S. A. qu'elle fût servie de jeter les yeux sur la première lettre et sur celle de don Louis. S. A. me dit alors, en latin : *Je saurai bien rendre raison à S. M. de mes actions et je connais son*

intention. A quoi je répondis que *je ne voulais disputer, mais obéir en ce qui m'était permis ou était de mon devoir; mais que j'espérais néanmoins que S. M. ne me refuserait point de me laisser justifier.* Le seigneur archiduc se tut et me congédia. »

« L'action que l'on m'intenta, le troisième jour de mon arrivée à Bruxelles, fut condamnée de tous, sans excepter même mes envieux : personne ne m'accusa ni ne me chargea, comme il arrive quand la déesse inconstante et aveugle maltraite un ministre de ma sorte. Tout le monde en montra sa surprise au seigneur archiduc, entre autres le duc de Lorraine. Cependant l'archiduc ne voulait accepter la responsabilité de ma jubilation. »

« On épiait mes moindres démarches et celles de mes amis; S. A. voyait avec peine que quelques-uns de ceux-ci continuaient de fréquenter ma maison. Ces amis faisaient preuve de désintéressement puisqu'ils n'avaient rien à espérer de là, aucun bienfait, aucune récompense, aucun bénéfice, aucun emploi. Les maisons voisines à la mienne servaient à y faire le guet. Mes envieux essayèrent d'enlever mes rapports aux gouverneurs généraux; à cette fin, ils m'envoyèrent deux secrétaires d'État. On ne m'oublia ni dans les chaires, ni dans les représentations publiques. »

« L'administration allant de mal en pis, sous la présidence de Hovines, je représentai à S. M., en 1657, à l'occasion du changement de gouvernement, ce qui se

pratiquait au sujet de la vente des offices : on prétendait ouvertement à la cour que, seigneurs absolus des offices, les princes peuvent les vendre ou les engager, même ceux de justice; que l'usage d'une grande partie de la chrétienté le confirmait. *Il vaut mieux*, disait-on encore, *vendre et engager les offices que perdre l'état*, ce que niaient ceux du parti contraire qui raisonnaient des lois constitutionnelles du pays. »

Réduit à la vie privée, Roose n'était pas sans influence. On avait reconnu que les Pays-Bas avaient la France pour principal ennemi et que depuis la paix de Munster, le gouvernement devait chercher tout son appui dans la Confédération Germanique. Cette opinion, qui avait toujours été celle de Pierre Roose, était celle de tout Belge ami de son pays. A cette époque, les personnes les plus influentes étaient, outre l'ex-président, le comte de Rennebourg, de l'illustre maison de Lalaing, Hovines, successeur de Roose dans la présidence du conseil Privé, le trésorier-général d'Ennetières ainsi que son fils seigneur de la Motte, et enfin Alphonse de Berghes qui parvint à l'archevêché de Malines. Voici ce que rapporte à ce sujet l'auteur du *Triomphe de monseigneur le comte de Monterey*, brochure publiée en 1672 : « Le » sieur Roose, jadis chef-président, fit aussi paraître » son grand et rare talent, et fut, en cette occasion, » comme en toutes autres, très-utile au bien public. » (Voyez les premières pages des biographies de Gilles De Witte et de Steyaert.)

Voyant que rien n'était capable de refroidir son zèle qui semblait même augmenter avec l'âge, ils prirent la résolution de lui ôter ses pensions.

Le mal dont il était tourmenté depuis son enfance empirait sensiblement. Les eaux de Spa le soulageaient quelquefois. Mais enfin il succomba à Bruxelles, le 27 février 1673, à l'âge de 87 ans. Ses obsèques se firent le 14 du mois suivant, à Sainte-Gudule, avec pompe. L'intérieur de l'église était tendu de noir; les nombreuses lumières d'une chapelle ardente éclairaient le chœur, l'autel et les meubles garnis de velours noir. L'abbé du Parc officia pontificalement. La messe fut chantée à trois chœurs de musique et le père Lupus, professeur de théologie à Louvain, prononça l'éloge funèbre du défunt, en latin.

Ses restes mortels furent inhumés sous un beau mausolée que son neveu Jean-Charles Roose, baron de Leeuw-Saint-Pierre, conseiller au Grand Conseil fit élever dans la chapelle du Saint-Sacrement. Il est de marbre noir et blanc, et décoré de son buste ainsi que de ses armoiries entourées de huit quartiers de noblesse.

Par son testament, de 1663, il créa pour sa famille, du nom de Roose, un majorat perpétuel, dont le dernier possesseur, Philippe-François Roose, baron de Leeuw-Saint-Pierre, écoutète de la province de Malines, est mort dans sa baronnie, le 2 septembre 1751. L'unique enfant, Eugénie-Françoise-Ignace Roose, que laissa son épouse Françoise-Charlotte Van der Gracht, se maria

à Charles-Vital-Alexandre Coloma, chambellan honoraire de l'empereur d'Autriche. D'où résulta un long procès qui se vida au moyen d'une transaction : une partie du majorat fut adjugée à Pierre-Charles-Joseph Roose, major de la ville d'Anvers, et le reste revint à la baronne Roose de Bouchout, née Françoise Van der Linden d'Hoogvorst, comme mère et tutrice de son fils unique Arnoud-Melchior Roose, troisième baron de Bouchout, mort le 15 août 1760, dans une bataille donnée en Silésie.

On a de Pierre Roose diverses publications; je connais seulement : *Gouvernement politique des Pays-Bas, sous l'obéissance de S. M. catholique*, Leyde, in-8°. Cet opuscule semble avoir été publié pour faire connaître les désordres de l'administration. Je parlerai amplement du *Mars Gallicus* dans la notice sur Jansenius.

La bibliothèque de Bourgogne possède de lui un mémoire espagnol, intitulé : *Los Servicios*, etc., et un livre français sous le titre d'*Apologie de Pierre Roose*. On s'est probablement aperçu que tous deux m'ont été utiles.

VALERIUS.

Valerius (Remmerus), chroniqueur et mathématicien, natif de Berchem, beau village du Brabant Septentrional, reçut le prénom de Remi. Hélène Wouters consacra les soins les plus tendres à son enfant qui eut le malheur de ne pas connaître son père.

En 1636, vers la S. Jean-Baptiste, Wouters devint curé à Muysen, village sous la juridiction de Malines. Le presbytère ayant été saccagé dans les dernières guerres, le nouveau curé se trouva dans la nécessité de se choisir une habitation; et, après la paix de 1648, lorsqu'il fit valoir ses droits, il dut se contenter des barraques abandonnées par les soldats. C'était tout ce que le magistrat de la ville métropolitaine crut devoir faire.

Le calme rappela dans le cœur des Muysenois le goût de la dévotion; pour mieux l'entretenir, leur curé institua, le 21 novembre 1649, une confrérie du nom

R. Valerius.

Digitized by Google

Digitized by Google

de Jésus qui obtint du succès. La bannière était ornée de son portrait peint par un artiste de Malines, Jean Verhoeven. Ce portrait a servi de modèle pour la gravure de A. Opdebeek, faite en 1758, par les ordres d'Azevedo.

En 1675, Valerius entreprit une chronique de Malines depuis les temps les plus reculés et il la continua jusqu'à sa mort. Elle fut insérée dans l'*Almanach* de cette ville, publié par Gilbert Lints, lequel lui doit sa vogue.

S'étant appliqué avec succès aux mathématiques, il composa un traité du cadran solaire, très-utile à une époque où les horloges étaient rares; il se livra aussi à l'examen du calendrier.

Il mourut à Muysen, le 30 août 1687, âgé de 80 ans; il fut inhumé dans l'église, consacrée à Saint-Lambert, sous une pierre qui porte cette inscription :

Hier, onder desen blauwe steen,
Light hy, die vyftigh jaer en een
Bedient heeft, met groot eer en lof,
Syn herders ampt : al is hy stof;
Nochtans syn wercken allegaer
Die doen hem leven menigh jaer.
Gy die dit leest, bidt voor hem
Een lyck-ghebedt van requiem.

Ses ouvrages sont en français, en latin et en flamand; un seul est en vers, son Almanach perpétuel. Sa diction est assez correcte, sa langue pure; et sa poésie simple a le mérite de n'être ni obscure ni entortillée. En his-

toire, il ne brille point sous le rapport de la critique; il n'est que narrateur, et jamais il ne vise à l'effet.

Nous devons à Remmerus Valerius les ouvrages suivants : 1° *Tabulæ Horographicæ partim ad quamcumque latitudinem, partim ad latitudinem* 51 *graduum supputatæ per*, etc., Malines, 1662, in-4°. Traduit en français sous ce titre : *Tables Horographicques par lesquelles est enseigné à descrire et construire toutes sortes d'Horologes solaires sur toutes sortes de plans, supputées par Remy Valère, pasteur de Muysen*, Malines, 1664, in-4°. — 2° *Tractatus de Computu Paschali perpetuus : in quo ostenditur varüs locis errasse Gavantus, editus per*, etc., ibid., 1673, in-8°. — 3° *Chronyke van Mechelen*, etc., *vermeerdert met een kort Verhael van het Leven en Schriften van den Aucteur als oock met eene achtervolgende Tafel van den jaere* 355 *tot den jaere* 1680 (par Gérard de Azevedo), Malines (1775), in-12; suivi de *Eeuwigen Almanach, tot vermaek ende gerief van den curieusen Leser, hebbe ick hier by gevoeght eenen*, etc., en vers flamands. — 4° *L'Histoire du Grand Conseil de Malines*. Il avait promis de la donner, en abrégé, dans l'almanach de Gilbert Lints; mais changeant d'idée, il en composa un volume. Voici comme il s'excuse : *Beminden Leser, ick geloove dat UL. sal verwondert syn waerom dat wy den Hoogen Raed niet en hebben vervolght; de reden is dat wy hopen het selve te doen in eenen boeck, en daer by te voegen hun conterfeytsels, wapenen*, etc. De Azevedo nous apprend que le manuscrit en est perdu.

Digitized by Google

L Fayd' herbe.

FAY D'HERBE.

Fay d'Herbe (Lucas), architecte et sculpteur, naquit à Malines, le 20 janvier 1617, de Henri Fay d'Herbe et de Cornélie Franchoys.

Ayant eu, en 1629, le malheur de perdre son père qui était à la fois poëte et peintre, il tomba sous la direction et la tutelle d'un artiste assez médiocre, que sa mère épousa en secondes noces; de manière qu'il doit plutôt à la nature ou à lui-même qu'à Maximilien Labbe, son beau-père, les succès qu'il obtint dans l'étude de la sculpture et de l'architecture.

A peine âgé de 20 ans, il fut reçu chez P.-P. Rubens: ce grand maître en l'admettant dans son atelier, lui accorda aussi le logement et plus tard sa confiance. Cela résulte d'une lettre que Rubens lui écrivit le 17 août 1638 de sa maison de campagne à Steen. Je la reproduirai ici, parce qu'elle a été mal imprimée dans une récente publication : « J'espère que celle-ci vous trouvera encore

» à Anvers, car j'ai grandement besoin d'un panneau sur » lequel il y a trois têtes de grandeur naturelle, peintes » de ma propre main, savoir un soldat en colère, ayant » un bonnet noir sur la tête, et deux hommes dont » l'un pleure et l'autre rit. Vous me témoignerez beau- » coup d'amitié en m'envoyant de suite ce même pan- » neau, ou bien, si vous êtes prêt, en l'apportant vous- » même. Il conviendra de le couvrir d'un ou de deux » mauvais panneaux pour que dans le trajet la peinture » ne souffre et qu'on ne puisse la voir. Il nous semble » étrange que nous n'apprenions rien des bouteilles de » vin d'Ay; car celui que nous avons apporté avec nous » est déjà épuisé. Sur quoi je vous souhaite une bonne » santé de même qu'à Catherine et à Suzanne, et je » suis de tout mon cœur. — P. S. Prenez bien garde, » avant de partir : que tout soit bien fermé et qu'il ne » reste point d'originaux, soit tableaux, soit esquisses, » dans l'atelier. Rappelez également à Guillaume le jar- » dinier qu'il doit nous envoyer, en leur temps, des » poires de Rosalie et des figues, quand il y en aura, » ou quelque autre chose d'agréable. Hâtez-vous de » venir dès que vous le pourrez, puisque la maison peut » être fermée. Aussi longtemps que vous y êtes, vous » ne pouvez laisser les autres à la porte. J'espère que » vous avez bien adressé la chaîne en or, et qu'avec » l'aide de Dieu elle viendra en bonnes mains. »

Toutes les fois que Fay d'Herbe pouvait s'absenter, il allait à Malines. Rubens voyait avec peine que, si jeune,

il perdait un temps précieux; aussi lui fit-il plus d'une remontrance, et il lui écrivit même, à ce sujet, le 5 avril 1638, une lettre remplie des sentiments les plus honorables pour tous deux. De son côté, Fay d'Herbe laissait espérer qu'incessamment il partirait pour l'Italie.

Il sculpta à Anvers, tant pour son maître que pour l'église du Béguinage à Malines, différents objets en ivoire et en marbre que Rubens trouva très-beaux; c'est du moins ce qu'il certifia le 5 avril 1640. « Il » a exécuté différents ouvrages en ivoire, d'un travail » achevé et digne de louange, comme ces ouvrages » le prouvent; on distingue surtout la statue de Notre-» Dame, d'une beauté ravissante, qu'il a faite dans » ma maison pour l'église du Béguinage à Malines, sans » que personne d'autre y ait mis la main; je ne pense » pas qu'il y ait dans tout le pays un sculpteur capable » d'y faire des améliorations. »

Espérant le voir partir pour l'Italie dans l'intérêt de son art, comme il l'avait promis, Rubens lui avait délivré la pièce dont nous venons de donner un extrait; il y dit encore : « Je crois qu'il convient à tous les sei-» gneurs et magistrats des villes de lui accorder des » faveurs et de l'encourager par des dignités, des fran-» chises et des priviléges, à l'effet de fixer son domicile » chez eux et d'embellir leurs demeures de ses ou-» vrages. » Mais jetant tout-à-coup le masque, Fay d'Herbe se servit de cette pièce pour se faire recevoir

dans la corporation de Saint-Luc, à Malines. Son mariage avec Marie Snyers, que Rubens avait tant cherché à lui faire oublier, fut célébré le 1er du mois suivant.

Rubens ne se fâcha point : le 9 du même mois, il le félicita sur son mariage; « J'ai appris, dit-il, avec » grand plaisir que le premier de ce mois, etc. Ma » femme, mes deux fils et moi, nous vous souhaitons de » tout notre cœur, à vous et à votre compagne, toute » espèce de bonheur et un contentement parfait et du- » rable dans l'état de mariage. Ne vous pressez pas de » faire le petit enfant d'ivoire, etc. Dans tous les cas, » votre visite nous sera toujours très-agréable.

» Je pense que ma femme se rendra sous peu de » jours à Malines pour aller à Steen; et alors elle aura » le plaisir de vous faire de bouche ses souhaits. Entre » temps, veuillez présenter mes salutations à monsieur » votre père et à madame votre mère, qui doit rire en » elle-même que le voyage d'Italie soit manqué, et qu'au » lieu de perdre son fils bien-aimé, elle ait au contraire » gagné une fille qui bientôt, à l'aide de Dieu, la ren- » dra grand'mère. »

Dans les premiers temps de son mariage et de son établissement à Malines, il continua à sculpter l'ivoire, avec un goût exquis de dessin et avec ce fini admirable dont Rubens semblait lui avoir transmis le secret. Ses meilleurs morceaux faits sous les yeux de son maître et pour lesquels celui-ci ne trouvait pas assez d'éloges, passèrent dans le cabinet de l'électeur palatin : on ad-

mirait surtout une salière en ivoire, dont le sujet allégorique, imité d'une estampe de Rubens, représentait Triton entouré de trois naïades et d'un génie. Cette divine production, véritable chef-d'œuvre sous le double rapport de la pensée et de l'exécution, resta dans la famille de l'artiste, où elle était encore vers la fin du dernier siècle.

Fay d'Herbe ne tarda point à s'appliquer à l'architecture. Les plus beaux monuments de cette époque lui sont dus.

Il fit le plan de l'église de N.-D. d'Hanswyck, à Malines, dont la première pierre fut posée par l'archevêque André Creusen, le 10 mai 1663. N'ayant pas assez réfléchi aux localités ni à l'effet, il se vit forcé de modifier son plan, et il entraîna ainsi le prieuré dans des dépenses imprévues. Au lieu de 4,000 florins, prix d'estimation, les fondations en coûtèrent environ 20,000. L'autel et les principaux décors qui sont de lui, donnèrent lieu à de nouvelles difficultés; les religieuses et leur prieur se mêlaient tour à tour d'architecture : non-seulement on ne tombait pas d'accord sur le placement de l'autel, mais encore sur la qualité des matériaux; les religieuses redoutaient le trop fréquent emploi du marbre tant recherché par l'architecte. La magnifique coupole est décorée de deux bas-reliefs sculptés de sa propre main; l'un représente l'adoration des bergers et l'autre le portement de la croix. A cause des dépenses imprévues dans lesquelles il entraîna le prieuré, il fit présent de l'un à la communauté. Cette église possède encore de

lui deux morceaux d'une bonne exécution, savoir S. Ambroise et S. Augustin.

Ce premier ouvrage d'architecture fit connaître dans toute la Belgique son savoir et son goût. Fay d'Herbe devint l'architecte à la mode. L'abbé d'Everbode lui confia la reconstruction de son église, en 1664. Les meilleurs artistes ont travaillé à ce monument, avec autant de zèle que de bonheur. Les chapiteaux et les autres ornements d'architecture étaient du sculpteur Jean Van den Eynde, d'Anvers. Le maître-autel, en marbre, exécuté par D.-G. Bayar sur le dessin de Feuillan Houssar, deux artistes namurois, ne fut réellement achevé qu'en 1757; et les autels de S. Jean et de S. Norbert, placés dès l'an 1700, étaient dus au ciseau de Pierre Scheemaekers.

Les Jésuites de Malines s'adressèrent aussi à Fay d'Herbe; il lui fut pareillement permis de déployer pour leur nouveau couvent, destiné aux novices, toutes les ressources de son imagination et de ses études.

L'église des Jésuites, à Louvain, élevée non sans peine sous la direction du père Guillaume Hesius, réclama la présence de l'habile architecte de Notre-Dame d'Hanswyck, comme le témoigne le poëte Corneille De Bie :

Noch verder loopt 't verstandt schier boven den natuer,
Als oock volcomentlyck blyckt, in d'architectuer;
Die syn vernuften gheest soo diep heeft inghesoghen
Dat sonder hem des' const bleef buyten krachts vermoghen:
Soo als tot Loven, in de nieuw jesuiten kerk,

Ghebleken heeft door 't swaer en hooch verheven werck,
Dat tot een misverstand was schier uyt 't loot ghevveken
Met vrees van alle stondt te vallen oft te breken;
Daer gheenen architect voor wist te vinden raedt
Als Lucas maer alleen, door wie de kerck noch staet :
Door wiens kloeck verstandt het werck noch is ghebleven
In synen ouden standt. Wat dient er meer gheschreven?
Wat dient er meer gheseyt? de wonderheyt daer van
Ghetuyghen moet wat dat Fay d'Herb is voor een man.

Si d'un côté cette anecdote prouve l'estime dont Fay d'Herbe jouissait, elle fait voir d'autre part que ce beau monument d'architecture lui est attribué par erreur.

Mais il fut l'architecte de l'église du collége des Jésuites, à Malines, non moins remarquable que le temple de Saint-Michel de Louvain. L'inépuisable générosité de Marie Van Breuseghem, veuve d'Antoine Losson, marchand d'Anvers, lui permit de ne rien épargner.

L'archevêque de Malines, voulant célébrer avec une pompe convenable les obsèques du roi d'Espagne Philippe IV, chargea Fay d'Herbe de dessiner le catafalque. L'idée nous en a été conservée par le burin de Pierre De Jode.

Vers le même temps, il fut choisi par le même prélat pour l'embellissement de la métropole. Le père Hesius, qu'on retrouve partout où un monument était à ériger, fut encore une fois son directeur ou plutôt son surveillant. Fay d'Herbe donna le modèle du maître-autel et distribua tout le chœur. S'étant aperçu trop tard du

mauvais effet du jubé qui, séparant le chœur de la grande nef, dérobait le maître-autel aux regards des fidèles, il en éprouva une peine sensible : il offrit de payer la somme stipulée, par forme de dédit, au bénéfice des pauvres plutôt que de prêter la main à un acte qu'il considérait comme un vandalisme. Fay d'Herbe avait raison de se désoler, car cet autel est un de ses plus beaux ouvrages. Mais le chapitre de Saint-Rombaut tenait à sa liberté.

Fay d'Herbe avait entrepris cet ouvrage moins dans le but de gagner que dans celui de soutenir sa réputation en face du sculpteur Verbrugghen dont les talents éminents lui donnaient de l'ombrage. Ceci résulte d'une lettre qu'il écrivit, le 16 septembre 1666, au père Hesius : *Le marbre de mon beau-fils, à Bruxelles, n'étant pas assez grand, comme je le croyais, je me suis empressé d'écrire à Amsterdam à un de mes disciples pour savoir s'il n'y avait pas de marbre sur cette place; sa réponse est négative. Verbrugghen a du marbre; mais ne voulant pas le vendre, je dois souffrir qu'il fasse l'ouvrage en ma place. Cependant je doute que son bloc soit assez grand et je souhaite que vous consentiez à employer des balustres; votre idée entraînerait le magistrat et le chapitre. Sans votre influence, je suis condamné à prendre patience.*

Je crains que le magistrat ne se refuse à faire les frais de la gravure du maître-autel; mais dans ce cas, je l'entreprendrai à mes dépens, puisque tout le monde me dit qu'il est à l'égal de vos plus beaux ouvrages. Je consens à cette

dépense, pour mon honneur, bien que cet autel me coûte fort cher, comme vous le savez : le cheval étant bridé, mettons-y la selle; cent florins de plus ou de moins ne feront pas l'affaire. Je suis occupé au dessin pour la gravure. Je reçois à l'instant quelques messieurs du chapitre qui déclarent consentir à l'emploi des balustres, mais en subordonnant leur décision à votre jugement. Il n'est pas sans utilité ni intérêt de faire remarquer ici que la plupart des grands ouvrages de Fay d'Herbe lui attirèrent des procès : il en eut un avec les religieuses de Leliendael et un autre, plus long et plus sérieux, avec l'église de Notre-Dame d'Hanswyck.

La métropole compte plusieurs de ses ouvrages de sculpture, parmi lesquels se distingue surtout le tombeau de l'archevêque André Creusen qui dépensa des sommes énormes à l'embellissement de cette église. L'archevêque est à genoux devant le Christ qui lui apparaît; derrière le prélat, se trouve le Temps ayant auprès de lui un enfant.

Ce tombeau, digne de son auteur, est néanmoins loin de pouvoir être considéré comme son chef-d'œuvre. Les statues qui méritent peut-être cette distinction sont celles des apôtres, Simon et Jacques, qui ornent la grande nef de l'église des SS. Gudule et Michel, à Bruxelles; elles soutiennent la comparaison des figures de Jérôme Duquesnoy qui sont dans le voisinage. Plus d'une fois, elles ont été attribuées au cavalier Bernini.

Fay d'Herbe était d'une petite taille et maigre; après

la mort de sa femme, le 19 décembre 1693, ses facultés intellectuelles faiblirent insensiblement : vers la fin de l'année 1697, Jean-François Langmans lui fut donné pour adjoint.

Fay d'Herbe décéda à Malines le 31 décembre 1697, à l'âge de 80 ans, et fut inhumé le 3 janvier de l'année suivante à Saint-Rombaut.

Le célèbre peintre Gonzales Coques a fait son portrait gravé par Pierre De Jode : Il existe deux épreuves de cette gravure, l'une avec la mention de l'âge du sculpteur et l'autre sans cette indication.

Marie Snyers lui donna douze enfants tant garçons que filles. Jean-Lucas fut architecte comme son père; et Henri hérita du penchant de son grand'père pour les arts du dessin et de la poësie. Leur sœur, Anne-Barbe, épousa, en 1666, un sculpteur de Bruxelles, Jean Van Delen; au reste la famille se soutint honorablement à Malines.

Voici la liste de ses ouvrages d'architecture et de sculpture, telle qu'on la trouve dans différents ouvrages biographiques :

OUVRAGES DE SCULPTURE.

A Malines, dans la métropole : le maître-autel, en marbre, orné de figures. — Le mausolée, en marbre, de l'archevêque A. Creusen, au chœur. — S. Joseph, près du jubé, et S. Charles-Borromée.

Dans l'église paroissiale de Notre-Dame d'Hanswyck : les bustes des SS. Augustin et Ambroise et deux bas-

reliefs, figures de demi-bosse, aussi grandes que nature, placés dans l'intérieur de la coupole.

Dans l'église du grand Béguinage : une statue, en pierre, plus grande que nature, à la droite du grand portail. A Lierre, dans la collégiale : l'épitaphe du peintre Adrien De Bie.

A Bruxelles, dans la collégiale de Sainte-Gudule : les statues des apôtres Jacques et Simon, placées dans la nef. Dans l'église des Jésuites : un groupe en marbre, représentant S. Joseph, accompagné de l'enfant Jésus.

Afin de compléter cette liste, je donnerai un extrait d'une requête de Fay d'Herbe, présentée au gouverneur du pays, en octobre de l'année 1685 : *Ayant appris que V. E. serait d'intention de faire son pourtrait premièrement en terre et après de marbre, il vient offrir à V. E. son service, ayant fait plusieurs semblables pourtraits à sçavoir du sieur Rubens auprès de qui il a appris son art, comme aussi des grands père et mère et père et mère du comte de Marchin que des père et mère du marquis de Trasegnies, tous de marbre blanc.*

OUVRAGES D'ARCHITECTURE.

A Malines : les églises des Jésuites, aujourd'hui paroissiale de S. Pierre, de Notre-Dame d'Hanswyck et des religieuses de Leliendael. — La maison des novices de la province flamande de l'ordre des Jésuites. — Le chœur et le jubé de la métropole.

CHRISTYN.

Christyn (Libert-François), vice-chancelier, né à Bruxelles, le 29 juin 1639, était frère germain du chancelier J.-B. Christyn.

Ses succès dans la pratique du droit, autant que le crédit de son frère lui méritèrent, le 25 avril 1672, d'être nommé conseiller surnuméraire du conseil de Brabant avec droit d'occuper le premier fauteuil vacant.

Par lettres du 1er avril 1690, le roi d'Espagne Charles II le créa vicomte de Tervueren et de Duysbourg. Christyn était en outre seigneur de Bautershem, de Loevene et de Nederheym.

En raison de son ancienneté au conseil de Brabant, il fut pendant dix ans revêtu des pouvoirs de vice-chancelier. Il occupa encore un fauteuil de conseiller au conseil de l'Amirauté-Suprême.

Telles sont les fonctions dont Libert Christyn fut successivement honoré. Son nom mérite d'être gravé dans la mémoire de tous les amis de notre histoire na-

L. F. Christyn.

Digitized by Google

Digitized by Google

tionale, moins à cause des ouvrages qu'il a publiés que pour les soins qu'il a mis à recueillir des diplômes et des traités de paix, ces sources indispensables de toute bonne histoire. Sa collection a servi au Corps diplomatique, comme l'éditeur se fit un devoir de le reconnaître dans la préface : « Ayant ramassé les livres et autres » secours dont on avait dessein de se servir, dit-il, on » se disposa à exécuter le projet qu'on avait formé. Mais » comme le bruit s'en répandit, on fut averti que mes- » sire Libert-François Christyn, vicomte de Vueren, etc., » d'un mérite distingué et également curieux et savant, » avait travaillé depuis longtemps à recueillir tous les » traités de paix, tant anciens que modernes. L'incli- » nation naturelle qu'il a à faire plaisir et surtout en » ce qui peut procurer l'utilité publique, ne nous per- » mettait pas de douter qu'il ne voulût bien commu- » niquer ses mémoires et les fruits de ses travaux, ce » qu'il fit aussi fort généreusement; et nous fûmes » agréablement surpris de trouver dans ses mémoires » diverses pièces qui nous auraient échappé sans ce » secours. Libert-François Christyn est également sa- » vant en toutes sortes de sciences et de langues, de » même que dans l'histoire et dans l'antiquité. Il a » honoré le public de divers ouvrages fort recherchés, ce » qu'il semble avoir hérité de son illustre famille, etc. »

Il décéda à Bruxelles, le 10 juin 1717, à l'âge de 78 ans. Ses restes furent inhumés dans l'église de Sainte-Gudule.

N'ayant pas d'enfants de sa femme Isabelle-Françoise Walraevens, fille de Jean et d'Élisabeth Verheyleweghen, il institua pour légataire universel son neveu Philippe Christyn, fils puîné de Jean-Baptiste Christyn, baron de Meerbeek, et de Marguerite d'Espinosa.

Bien que l'éditeur du Corps diplomatique attribue plusieurs ouvrages à Libert-François Christyn, je dois cependant avouer que je ne connais que deux publications dont il puisse lui revenir quelque honneur, savoir : 1° *Tractatus Ph. Bugnyon de Legibus abrogatis et inusitatis in regno Franciæ, cum additionibus*, etc., Bruxelles, 1677, 2 vol. in-4°. L'éditeur adapta l'ouvrage de Bugnyon à la législation du pays. — 2° *L'Anti-Tribonien, ou discours pour l'estude des lois de François Hotman*, Bruxelles, 1681, in-4°. Sous le voile de l'anonyme.

L'héraut d'armes, d'Ursel, lui dédia, en 1712, le tableau généalogique de sa famille.

RUTH-D'ANS.

La famille d'Ans, originaire d'Allemagne, vint à la suite des princes de Bavière et se répandit dans tout le pays de Liége; chaque branche ajouta au nom patronimique un prénom, le plus souvent celui de son chef. Celle de Ruth-d'Ans donna le jour au fameux janséniste, de Verviers, dont le père, Jean Ruth-d'Ans, était capitaine bavarois; sa mère se nommait Anne Le Vasseur. Leur fils reçut sur les fonts, le 23 février 1653, les prénoms de Paul-Ernest; mais on se tint au second, probablement par respect pour la maison de Bavière.

Les Récollets de Verviers furent ses premiers maîtres. A peine eut-il commencé ses humanités que, déjà destiné à l'état ecclésiastique, il reçut, le 28 mai 1663, à l'âge de 10 ans, de l'évêque Maximilien-Henri de Bavière, la tonsure cléricale.

Il fit sa philosophie et sa théologie à Louvain. Le 10 mars 1667, le baron de Surlet, grand-vicaire de Liége, donna ses dimissoires pour les ordres mineurs. Ses

études théologiques furent interrompues par un voyage qu'il fit à Rome avec deux députés de l'université, dont l'un était le célèbre Huygens. Il n'avait alors que 16 ou 17 ans.

De retour à Louvain, Ruth-d'Ans continua ses études et prit le degré de bachelier. Sur le point d'entrer dans les ordres, à l'âge de 22 ans, on lui conseilla de passer quelque temps dans un séminaire à Paris.

Il suivit ce conseil. Il vit à Paris Arnauld dont il captiva l'amitié. Port-Royal, où il fit une retraite le 20 mars 1675, eut pour lui tant de charmes que, quelque temps après, il y vint faire un plus long séjour sous la conduite d'Isaac le Maître de Sacy; cette fois, il s'occupa des Saintes Écritures et des antiquités ecclésiastiques.

En 1677, les solitaires de Port-Royal l'invitèrent à prendre les ordres mineurs; il les reçut à Méru, petite ville du département de l'Oise, à cinq lieues de Beauvais, de la main de l'évêque de Buzenval, sur le dimissoire du baron de Surlet.

A la fin de cette année, il fit un second voyage à Rome, en la compagnie de Pont-Chasteau, pour l'affaire de la Régale et surtout pour celle des casuistes relâchés; Pont-Chasteau, agent officieux, emprunta, ainsi que Ruth-d'Ans, un pseudonyme pour mieux se dérober au gouvernement papal. Trois députés de l'université de Louvain étaient les agents officiels. Le résultat de leurs négociations fut la condamnation de soixante-cinq propositions. Cette censure qui déplut à la cour de France,

ralluma le feu de la persécution exercée avec tant d'acharnement contre Port-Royal.

Ruth-d'Ans se remit sous la conduite de Sacy. Le Nain de Tillemont, également attiré par l'estime dont jouissait ce théologien, pour n'être point distrait de ses travaux, s'était bâti dans la cour un petit logis. En 1679, lors de la dispersion des solitaires, Ruth-d'Ans le suivit dans sa terre de Tillemont, à une lieue de la capitale, du côté de Vincennes.

Ses relations avec le parti lui attirèrent la surveillance de la cour de France. Quittant furtivement Tillemont, au commencement de l'année 1682, il se cacha à Paris. Pelletier des Touches lui fit une pension de 400 livres.

Peu après, il prit à Louvain le degré de licencié; sa licence fut le motif apparent de son départ. Durant son séjour, en cette ville, il utilisa sa plume en faveur de l'évêque de Castorie, qui soumettait son *Amor Pœnitens* à la censure de l'Université, et il servit de secrétaire à Arnauld. Les Jansénistes de Louvain eux-mêmes ne se montraient guère favorables à ce livre, à cause de l'opinion qui ne laisse à l'absolution que la rémission de la peine éternelle.

Neercassel qui s'était pris d'amitié pour Ernest Ruth-d'Ans, engageait Arnauld à le lui envoyer. « Je vous » prie, dit-il, dans une de ses lettres, de nous en- » voyer M. Ernest pour recevoir le sous-diaconat. Je me » contenterai de son titre; et quand il n'en aurait

» point du tout, je lui donnerai celui de la mission. Il » pourra être missionnaire. Il y a ici des Wallons et » des Français à qui il pourra être très-utile. On a » encore d'autres vues sur lui, que je lui communi- » querai quand il sera ici. » Ruth-d'Ans était irrésolu, parce qu'il avait appris que Des Touches ne pouvait lui continuer sa pension; mais la lettre de l'évêque lui fit prendre une résolution. Avant de partir, il termina différents ouvrages : toute la journée du 2 décembre fut consacrée à la traduction française d'un mémoire latin que Van Vianen envoya cette nuit même en Espagne : l'auteur y réfutait le Mémorial des Jésuites, dit le *Diabolique*.

Muni des dimissoires délivrés par le vicaire-général de Liége, le 3 novembre 1682, il reçut à Rotterdam, le 19 du mois suivant, de l'évêque de Castorie, le sous-diaconat; et le 18 mars 1684, le diaconat à Amsterdam.

Après chaque cérémonie, il revint auprès de ses amis de Belgique. Schelstraete, garde de la bibliothèque du Vatican, venait de publier un livre qui faisait sensation. Il s'agissait de le réfuter. Ruth-d'Ans écrivit le 29 novembre 1684 à Du Vaucel, à Rome : *Nous serions ravis de voir ce que vous avez fait contre la dissertation de M. Schelstraete. Vous pourriez nous l'envoyer en diverses fois, en mettant une partie dans notre paquet et une autre partie dans celui de M. Godefridi* (Neercassel). *M. Davy* (Arnauld) *s'est mis à examiner cette dissertation; et je l'ai*

tant importuné, qu'il va la mettre en poudre. Je dois mettre en latin ce qu'il fera en français, et ainsi on ne pourra pas en deviner l'auteur. Je ne le dis à âme vivante qu'à vous, et sous le dernier secret. Il ajoutait dans une seconde lettre du 10 octobre : *Le livre touchant le Concile de Constance s'avance fort; j'ai commencé cette semaine à le traduire. Je vous enverrai une autre fois quelques sommaires des chapitres; nous serons ravis de recevoir vos remarques. Nous tenons le secret sur cela à un point qui va même à le cacher à M. Simon* (Guelphe, secrétaire d'Arnauld), *si cela se peut; c'est-à-dire, si M. Davy peut avoir achevé avant son retour. Nous l'attendons dans quinze jours.* Bossuet s'occupait dans le même temps d'une semblable réfutation.

Ruth-d'Ans était encore pressé par Arnauld d'écrire contre le professeur de Louvain Nicolas Du Bois.

Le Tourneux ayant été enlevé par la mort, avant d'avoir terminé l'*Année Chrétienne*, Ruth-d'Ans entreprit de l'achever. Les deux derniers volumes, le 10e et le 11e, sont de lui.

A l'occasion d'un voyage en Belgique, Codde lui conféra, le 24 septembre 1689, l'ordre de la prêtrise à l'âge de 36 ans. Ce fut un premier effet de la consécration de l'archevêque de Sébaste et du triomphe du parti.

Les succès de Guillaume d'Orange, qui venait de monter sur le trône d'Angleterre, compromettaient l'église naissante de Hollande et ses défenseurs en Belgique. Après avoir erré pendant quelques mois de ville

en ville, ne trouvant nulle part de la sécurité, Arnauld revint en septembre 1690 à Bruxelles qui lui offrait un asile. Ruth-d'Ans, son fidèle et sincère ami, le rejoignit le 28 de ce mois.

Menacé par la France, le marquis de Gastanaga, qui gouvernait le pays, tendait la main aux États-Généraux. Ceux-ci étaient moins favorables au mouvement religieux, depuis que leur stadhouder était devenu roi. La Belgique était sur un volcan; elle était excitée à la rébellion. Jamais on ne compta tant de trahisons et de conspirations; la plupart des conspirateurs appartenaient à toutes les nations. Le continuateur anonyme de l'*Histoire Universelle* de Bossuet, qui vivait à cette époque, avance que « il semble même que les trahisons secrètes, » qui sont sans doute les plus dangereuses, étaient im- » punies dans ce temps où l'on fut contraint de mettre » en prison une quantité d'incendiaires, disposés à » mettre le feu aux principales villes des Pays-Bas, » Bruxelles, Anvers, Louvain, Malines et Bruges, pour » y faciliter, par cette voie, les changements qu'il aurait » été trop long de procurer par la force des armes. Re- » proche éternel à notre siècle où l'on voit de sembla- » bles entreprises. »

La mort de l'évêque de Liége, Jean-Louis d'Elderen (1er février 1694) donna quelque espoir au parti. Il importait d'être sûr de son successeur, pour se ménager une retraite. Ruth-d'Ans, qui avait l'esprit insinuant, s'était acquis beaucoup de crédit à la cour du duc de

Bavière. Le gouverneur se servit de lui pour favoriser l'élection de son frère, électeur de Cologne. Ruth-d'Ans alla exprès à Liége et il réussit. Arnauld écrivit à ce sujet une lettre à Du Vaucel, le 13 mai 1694 : « C'est » que, dit-il, M. Ernest ayant fort servi à l'élection du » prince Clément, dans la seule vue du bien de l'église, » ses amis de la cour du duc de Bavière le pressent de » demander une chanoinie de Saint-Lambert, des deux » qui vaquent dans le mois du pape. Mais c'est ce qu'il » a refusé de faire et j'ai fort approuvé. Cependant, » ayant considéré que ce serait, pour ce chapitre, un » grand bien de l'avoir pour chanoine, j'ai fait dire, sans » qu'il en sache rien, à quelques-uns de mes amis, qui » ont accès à la cour, qu'ils rendraient un grand service » à l'Église, s'ils faisaient pour lui, sans qu'il le de- » mandât, ce qu'ils avaient promis de faire pour lui, » au cas qu'il l'eût demandé. Et je sais qu'ils ont bien » reçu ce que je leur ai fait dire, et que les deux prin- » ces trouveraient fort bon qu'il eût une chanoinie, » se trouvant fort obligés de ce qu'il avait *fait dans* » *l'élection.* »

Comme l'histoire des partis en Belgique n'est pas connue, je transcrirai ici un passage de Gueudeville, témoin curieux des événements de cette époque : « Les » affaires étaient en cet état, dit-il, lorsque mourut » l'évêque de Liége, prince d'une prudence consommée, » sage et ennemi de l'ambition, qui donnait tous ses » soins à son état, sans en vouloir étendre les limites;

» prince tellement porté pour la liberté de l'Europe et
» de son pays, qu'il ne voulut jamais écouter les propo-
» sitions de ceux qui auraient voulu l'opprimer. Comme
» il était d'une grande importance à la France que le
» prince fût porté pour ses intérêts, il n'y a rien qu'elle
» ne pratiquât pour venir à son but; et le cardinal de
» Furstemberg, ayant été déclaré inhabile, le roi fit
» tout ce qui était en son pouvoir pour que le cardinal
» de Bouillon, grand prévôt du chapitre, fût élu; mais
» tout fut inutile : le cardinal ne put même se trouver
» à l'élection, sous prétexte, à la vérité, qu'étant pré-
» tendant et n'ayant voix active, sa présence n'était du
» tout nécessaire, et que d'ailleurs il était, comme sujet
» du roi de France, engagé à porter les intérêts de
» cette couronne. Au désespoir de se voir méprisé, il
» protesta et appela au pape, mais son appel et sa pro-
» testation ne servirent de rien. Le 20 avril, jour de
» l'élection, les chanoines, au nombre de quarante-six,
» se mirent en devoir d'élire un prince; le chapitre se
» trouva tellement partagé que vingt-deux chanoines se
» retirèrent en protestant contre tout ce qui serait fait
» en leur absence; néanmoins, sans avoir égard à leur
» protestation, les vingt-quatre qui étaient restés élu-
» rent l'archevêque de Cologne, à qui le pape avait
» donné un bref d'*éligibilité*, et le firent aussitôt pro-
» clamer évêque et prince de Liége. Quoique l'élection
» de l'archevêque eût été confirmée et que le prince
» eût été félicité, le doyen du chapitre ne laissa pas le

» lendemain de travailler avec ceux de son parti à une
» nouvelle élection, et les ayant assemblés tous dans
» son logis, il proclama prince et évêque de Liége, du
» consentement unanime de tous ceux qui étaient avec
» lui, le grand-maître de l'ordre Teutonique et évêque
» de Worms, de la maison de Neubourg; ce second
» prince fut aussi reconnu et félicité comme l'avait été
» le premier. Cette dernière élection rompit toutes les
» mesures des premiers électeurs; l'administration de
» la principauté fut remise entre les mains de trois cha-
» noines en attendant la sentence du pape. Lorsque les
» affaires paraissaient le plus embrouillées, la mort en-
» leva le grand-maître, quinze jours après son élection.
» C'était un prince d'un mérite accompli, aimé et res-
» pecté de toute l'Allemagne. On espérait que cette
» mort aurait terminé tous les différends, cela n'arriva
» pas sitôt; le grand doyen et les chanoines, qui esti-
» maient nulle l'élection de l'archevêque, voulurent
» procéder à une troisième. Mais Clément de Bavière
» ayant été déclaré à Rome légitimement élu, malgré
» toutes les remontrances du cardinal Fourbin, de la
» part de la France, quoiqu'à dire les choses comme
» elles sont, il y eût à redire, le bref mit fin aux trou-
» bles et le nouveau prince, reconnu de tout le chapitre,
» fit son entrée à Liége sept mois après qu'il eut été
» élu. »

Ruth-d'Ans assista Arnauld dans ses derniers mo-
ments, à Bruxelles (8 août 1694). Après avoir soigné

ses obsèques dans l'église Sainte-Catherine de cette ville, il porta à Port-Royal son cœur qu'il présenta le 9 novembre dans un cœur d'argent à la mère-abbesse Racine et à toute la communauté : *C'est,* dit-il avec attendrissement; *le cœur de votre père dans lequel il n'a cessé de vous porter, et dans lequel vous avez été toutes, ou presque toutes enfantées en Jésus-Christ. C'est ce cœur qui vous a tant aimées, où vous avez toujours été pour ainsi dire si magnifiquement logées.* A de si tendres paroles, ces bonnes filles versèrent d'abondantes larmes. Il fallut du temps pour calmer leur douleur; elles se consolèrent par la pensée qu'elles avaient au ciel un protecteur.

Peu après son retour, Ruth-d'Ans accompagna l'évêque de Ploskow à Wesel, où ils reçurent, au nom de l'électeur de Bavière, sa future épouse.

Le 20 janvier 1695, la princesse de Pologne prit, à Wesel, Ruth-d'Ans pour son chapelain d'honneur ou plutôt son aumônier; et, à son retour à Bruxelles, le gouverneur lui fit conférer, le 16 mars 1695, un canonicat de Sainte-Gudule.

A peine en possession de ce bénéfice, ses ennemis, pour le noircir, l'accusèrent d'hérésie. L'archevêque de Malines obtint qu'il fût exilé. L'électeur qui le protégait, tint ferme malgré les intrigues. Tout son crime était d'avoir mérité la confiance de l'électrice : lorsque Ruth-d'Ans eut donné à cette princesse l'*Année Chrétienne,* ses ennemis redoublèrent leurs plaintes auprès du roi. Selon eux, le parti, qui avait envahi la cour,

menaçait déjà les droits de la couronne. Ruth-d'Ans ne s'aveuglait pas sur sa position : *Passer pour janséniste, au temps où nous sommes,* dit-il dans sa deuxième lettre à Petit Pied, *est un caractère qui efface toutes les bonnes qualités; c'est l'écueil du mérite le plus solide, comme disait feu notre cher évêque Monseig. de Choiseul dans sa lettre à Steyaert :* « Parce que rien n'est plus odieux au-
» jourd'hui, que la réputation de janséniste, ça été un
» artifice bien malin des adversaires d'attacher ce nom
» à tous ceux qui soutiennent des sentiments qui ne
» plaisent pas aux autres. » *En effet, aujourd'hui, le mot de janséniste signifie tout ce qu'on veut. Il n'est pas même permis de demander en quel sens on est accusé de l'être, et il est permis de noircir de cette accusation qui l'on veut. C'est un moyen sûr d'écraser qui on voudra quand on a la force en main. Car pour la justice, il n'en est plus mention et on invoque inutilement la protection des lois.* Après avoir reçu successivement trois ordres de Madrid, l'électeur prévint Ruth-d'Ans qu'il était temps de s'éloigner.

Le 10 novembre 1695, il obtint du chapitre de Sainte-Gudule de se rendre à Rome. Cette permission fut confirmée par le gouverneur. Joseph-Clément de Bavière lui donna une mission particulière auprès de la grande duchesse de Toscane.

La cour de Florence lui envoya, à son arrivée, les rafraîchissements de vin et de fruit, comme l'on faisait aux envoyés. A Naples, il fut traité de même par le duc de Médina-Cœli qui en était vice-roi. A Rome, il fut admis

à l'audience d'Innocent XII qui l'accueillit très-favorablement; ce pontife en écrivit lui-même au gouverneur des Pays-Bas en ces termes : « Notre cher fils Ernest » Ruth-d'Ans est arrivé; et comme vous nous avez fait » savoir qu'il y avait ordre du roi de l'exiler des Pays-» Bas catholiques, comme s'étant rendu suspect de jan-» sénisme; et que vous avez demandé qu'il fût ouï et » examiné sur ce soupçon, vous plaignant même que » l'on vous accusait malicieusement d'avoir souffert un » janséniste dans votre cour. C'est pour cela qu'il a fait » la profession de foi et le serment selon la formule » d'Alexandre VII d'heureuse mémoire, sans aucune » addition. C'est de quoi nous vous assurons et vous » donnons en même temps avec beaucoup de tendresse » notre bénédiction apostolique. Donné à Rome, le 14 » avril 1696. » Néanmoins les panégyristes de Ruth-d'Ans soutiennent que le pape fut trompé; Ruth-d'Ans eut, disent-ils, l'adresse de déguiser ses sentiments; il sut si bien gagner les bonnes grâces du Souverain Pontife, qu'à sa recommandation il reçut le bonnet de docteur au collége de la Sapience, ainsi que le titre de protonotaire apostolique et qu'il fut comblé d'autres marques de sa bonté paternelle. Il est certain, et je puise ma conviction dans la correspondance de Du Vaucel avec Quesnel qui est en original aux Archives de l'archevêché de Malines, que Ruth-d'Ans se conduisit à Rome avec duplicité. Il s'entendait en effet avec Du Vaucel et Hennebel pour mieux tromper le Saint-Père.

Son serment enlevait tout soupçon; ses ennemis furent vaincus; il semblait que dès lors il pouvait revenir à Bruxelles.

Le crime qu'on lui avait imputé ne fut qu'un prétexte. Selon toute apparence, le parti contraire à la France avait voulu l'éloigner : ce parti, qui avait provoqué le bombardement de la capitale, ne pouvait souffrir sa présence à la cour, tandis que le roi de France ne négligeait rien pour attirer dans ses intérêts le duc de Bavière et qne ce prince ne se montrait pas trop bien disposé envers l'Empire. A cette époque, l'alliance de la maison de Bavière était vivement sollicitée; chaque puissance voulait la compter dans son parti. Le bruit de la grossesse de la reine d'Espagne s'étant répandu, quelques courtisans bercèrent le duc Maximilien de l'espoir de voir un de ses enfants monter sur le trône. Voici ce que je trouve à cet égard dans la correspondance autographe du comte d'Aversperg, ambassadeur d'Autriche : « Bruxelles, 8 avril 1696. M. l'électeur est ici, faisant » le bon mari : il a voulu partir ce matin pour l'armée » et tout était prêt devant le palais depuis six heures » du matin jusqu'après midi passé; mais lorsque ledit » électeur a voulu prendre congé de l'électrice, elle » s'était tellement altérée que cela lui a donné la fièvre, » de sorte que l'on croit que l'électeur restera ici jus- » qu'à ce que la neuvième soit passée. Je n'ai pas eu » l'honneur de le voir encore; il a dit qu'il me fera » appeler pour me parler, ne pouvant pas sortir de

» l'antichambre, lorsque j'y étais, pour l'assistance qu'il » était obligé de faire auprès de madame sa femme. » Tout le monde m'a dit que la paix était faite; je leur » ai répondu qu'elle n'était pas faite à La Haye, mais » que je croyais qu'on leur devrait demander la même » chose, après une si grande indifférence à l'armée. J'ai » sondé ce que l'on dit ici de la grossesse de la reine et » j'ai trouvé qu'il y en a guère de gens, principalement » ceux du parti de l'électeur, qui la veulent croire. Ce- » pendant on dit librement que si la reine accouche » d'un fils il devrait épouser la fille de l'électeur nou- » vellement née, et si c'était une fille qu'il fallait sti- » puler le mariage entre elle et le prince électoral; et » lorsque l'électeur faisait semblant de se réjouir pu- » bliquement de cette bonne nouvelle dans l'antiham- » bre, votre Bedmar lui disait, pour le flatter, qu'il ne » souhaitait pas que la reine eût un fils, mais une fille » pour que le prince électoral la puisse marier. Ce com- » pliment n'a rien d'un véritable Espagnol, mais d'une » âme basse, sans honneur. Vous me permettrez que » je me sers de cette expression. » Le parti français n'ayant presque point d'appui, dans la nation, Ruth-d'Ans, à peine de retour, quitta une seconde fois le pays et regagna la ville de Rome.

Lors de la mort du confesseur du roi d'Espagne, l'électeur obtint le rappel de son protégé. Voici la lettre par laquelle Charles II l'en prévint : « Monsieur, mon » beau-frère, cousin et neveu. En réponse de celle que

» Votre Dilection m'a écrite ci-devant touchant le retour » d'Ernest Ruth-d'Ans, chanoine de l'église collégiale » de Sainte-Gudule, à Bruxelles, j'ai bien voulu faire » cette à Votre Dilection pour lui dire qu'ayant reconnu » par tout ce qui m'a été représenté là dessus que l'in- » nocence dudit chanoine est suffisamment justifiée, » mon intention et volonté est qu'il soit rétabli et réin- » tégré dans les fonctions et honneurs dont il était ci- » devant en possession, requérant et enchargeant Votre » Dilection de donner par de là les ordres nécessaires » à cet effet. Madrid, le 24 avril 1698. » Instruit des démarches de l'électeur auprès de la cour d'Espagne et ne doutant point du succès, il quitta l'Italie.

Le 11 mai 1698, il apprit à Maestricht que sa lettre de cachet était révoquée et qu'il était réintégré dans son honneur et ses dignités. Son retour dans la capitale, le 28 du même mois, fut un triomphe.

Si le parti janséniste se remuait de nouveau, c'est que la cour de Rome cherchait à asseoir définitivement sa puissance. Cité à Rome, au sujet de sa conduite dans les Provinces-Unies, l'archevêque de Sébaste (Voyez Pierre Codde) vint à Bruxelles où il prit au nombre des compagnons de son voyage Ernest Ruth-d'Ans. Ils arrivèrent à Rome le 11 décembre 1700. Clément XI, qui occupait depuis peu le siége pontifical, était dévoué à la France. Lors de la mort de Charles II, roi d'Espagne, le duc Maximilien, qui avait semblé résister aux sollicitations de la France, jeta le masque; et en dépit de

celles de l'empereur, il fit reconnaître dans toute la Belgique le duc d'Anjou, et remplaça par la milice française les troupes hollandaises, appelées au nom du roi (Voy. *Lect.*, t. 1, p. 208). La France fut maîtresse du pays. Dès lors, il semblait que Ruth-d'Ans, qui n'avait cessé d'être favorable à cette nation, n'avait rien à craindre. Malheureusement, l'armée et ses immenses besoins préoccupaient les généraux et les hauts administrateurs; le pays lui-même si divisé était abandonné.

Ruth-d'Ans trace de cette époque un tableau effroyable : tout lui semblait annoncer de sinistres événements. Un pays déchiré par l'esprit de coterie laisse perdre sa nationalité; une nation divisée n'est qu'une horde de factieux méconnaissant la justice et disposés à se ranger sous la bannière qui les couvre le mieux. *Cela me fait trembler*, s'écrie Ruth-d'Ans. *Je n'ose presque rapporter ce que le S. Esprit nous fait annoncer dans l'Ecclésiastique qu'un royaume est transféré d'une main en une autre à cause des injustices*, etc. *L'intérêt que les supérieurs de ce pays-là doivent, par tant de raisons, prendre au repos et à la tranquillité de l'état, ne les doit-il pas remplir de reconnaissance pour ce pape si zélé à réunir les sujets du roi dans un même sentiment et à faire régner la justice et la paix dans ses états? Il n'a pas cru qu'il y eut pour cela d'autre moyen que d'ouvrir les portes de la justice à ces prétendus jansénistes. Le feu roi d'Espagne a approuvé et autorisé ces moyens, d'ailleurs si justes et si naturels, en commandant que les brefs de S. S. fussent exécutés; et*

l'on vient de voir que ce n'est pas moins l'intention du roi qui est aujourd'hui sur le trône de cette puissante monarchie, que du feu roi Charles II de glorieuse mémoire. Comment donc, contre les ordres de S. S. et de S. M. C, les ferme-t-on plus que jamais à ses sujets? Je vous avoue que j'ai été extrêmement scandalisé de voir qu'après tout cela on ne fasse point de conscience de laisser des théologiens réclamer en vain et depuis si longtemps le secours des lois, et que malgré les ordres des deux puissances, on ne veuille pas seulement les écouter, ni leur dire de quoi ils sont coupables, comme si on avait juré de les condamner sans les entendre contre les intentions et les ordres du roi. Encore un coup, s'ils sont coupables et incorrigibles, il les faut exterminer; mais il faut avant toutes choses, prouver leur crime. S'ils sont innocents, ne pas vouloir reconnaître leur innocence afin de pouvoir les traiter comme coupables, est un dessein barbare et qui crie vengeance.

Mais je ne puis me dispenser de décrire ici le mystère d'une conduite si surprenante et les maîtres ressorts de toute cette intrigue des interdits, des exclusions et des autres vexations qui depuis environ vingt ans désolent l'université de Louvain, entretiennent tant de faux soupçons que l'on jette dans l'esprit de ceux qui gouvernent, au nom du roi, les provinces et, par une suite nécessaire, ruinent presque tout le bien et causent beaucoup de maux dans toute l'église de ce pays là. Il serait même de l'intérêt de S. M. C. qu'elle en fût informée, pour qu'elle évite les piéges qu'on lui tendra sans cesse, sous divers prétextes, pour l'engager

à exclure des charges et des emplois des personnes de mérite et favoriser, à leur préjudice, d'autres sujets qui ne le méritent pas. Soyez persuadés que ces soupçons et ces accusations de jansénisme ne sont qu'un voile, sous lequel on cache toute autre chose que l'on n'ose découvrir. Il serait bien temps de lever ce voile, et de révéler le mystère.

Tout roule sur deux desseins formés par deux sortes de personnes, et chacun de ces différents desseins sert à l'établissement et à l'appui de l'autre. Le premier est celui que les ennemis déclarés des universités méditent il y a si longtemps : c'est de se rendre maîtres de celle de Louvain ou de la ruiner, pour profiter de sa ruine en établissant une autre université dans les provinces voisines; comme ils ont commencé à Liége, par l'invasion du séminaire et pour continuer, par ce moyen, à se frayer le chemin à la monarchie universelle des colléges et de toutes les études publiques. L'autre dessein est celui auquel les flatteurs de la cour de Rome, etc.

L'auteur continue sur ce ton. Néanmoins ses observations sont justes. Nous les avons exposées, dans un sens catholique et tout-à-fait national, dans l'article biographique de Steyaert. Le reste est développé dans celui de Legipont.

Le 16 janvier 1704, le marquis de Bedmar fit signifier à Ruth-D'Ans, par lettre de cachet, de se retirer, dans la huitaine, des terres de la domination du roi et de ne plus y retourner sans sa permission. Ruth-d'Ans tâcha de se justifier; dans sa requête qui renferme une partie

de sa biographie, il avance ce qui suit : *Mais ce qui concerne plus directement la personne et le service même de S. M., est que le suppliant a eu l'occasion et le bonheur d'avoir la meilleure part à la composition d'un livre où l'on répond aux libelles répandus dans le public, au sujet de la succession du roi à la monarchie d'Espagne. Il s'est attiré par là la haine et l'indignation de tous les alliés. Se retirer chez eux ou dans les lieux où ils peuvent avoir accès, serait s'exposer à toutes sortes de mauvais traitements. Or, oserait-on seulement penser, sans offenser le roi, que l'intention de ce grand prince ait été de réduire le suppliant à la dure nécessité d'être maltraité et de périr, en récompense du zèle qu'il a eu de faire un livre pour son service et de défendre ses droits contre les libelles de ses ennemis? Le suppliant n'ayant donc aucun asile assuré qu'aux pieds du roi et dans les terres de son obéissance, sa bonté, son équité, sa justice font qu'il ne doute nullement que sa royale intention ne soit qu'il en jouisse en récompense de son zèle et du service qu'il a eu le bonheur de lui rendre pour le livre susdit.* Le marquis de Bedmar reconnut que dans cette circonstance sa religion avait été surprise, et permit à Ruth-d'Ans de rester chez lui à condition de ne pas se montrer ; les revenus de sa prébende lui furent conservés.

Au commencement de 1704, il se retira à Liége. Son protecteur, Joseph-Clément, venait de perdre cette ville. Le grand-vicaire du diocèse s'empressa de déclarer publiquement hérétique Ruth-d'Ans qui porta ses plaintes au

Souverain Pontife et à Joseph-Clément lui-même. Celui-ci lança un mandement trop curieux pour que je le néglige : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou lire » ouïront, salut. Le profond respect et l'obéissance filiale, » que nous devons et portons aux intentions de notre » très-saint père le pape, nous ont fait trouver bon » d'exécuter, sans délai, ses volontés au sujet de la ré- » vocation qu'il nous demande de certain mandement, » portant la date du 15 avril 1704, particulièrement » en ce qui concerne les personnes de trois ecclésias- » tiques y nommés, à savoir le chanoine Ruth-d'Ans, » Van de Nesse et Quesnel, lequel mandement, quoique » publié sous notre nom et scel, n'étant pourtant pas » émané selon nos véritables intentions, et partant » sera par les présentes tenu comme non arrivé : ce » pourquoi nous ordonnons à tous les curés et autres » prédicateurs, qui auront publié ledit mandement du » 15 avril 1704, dans notre diocèse de Liége, de pu- » blier aussi notre présente déclaration et révocation » dans leurs premiers prônes et sermons : exhortant » tous les fidèles, tant ecclésiastiques que séculiers, » d'entretenir, selon leur pouvoir et devoir, la paix et » la charité dans le diocèse et de montrer, par des effets, » l'obéissance et la soumission qu'ils professent envers » la sainte Église et envers leurs supérieurs. Donné à » Bruxelles, du su et de l'aveu de notre coadministra- » teur et vicaire général in spiritualibus et sous notre » sceau accoutumé, ce 22 mai 1705. »

L'année suivante fut funeste à la maison de Bavière, qui fut mise au ban de l'Empire le 29 août 1706. Dans ces occurrences, ayant d'ailleurs plus d'un motif de plainte contre le parti français, Ruth-d'Ans changea de bannière, et se dévoua aux partisans de la république fédérative parmi lesquels il comptait ses meilleurs amis. Après la défaite de Villeroi à Ramillies, la plus belle partie des Pays-Bas espagnols étant soumise aux puissances alliées, il revint à Bruxelles de son troisième exil, le 25 mai 1706.

Son ami et dans d'autres temps son compagnon d'infortune, Guillaume Van de Nesse, curé de Sainte-Catherine, à Bruxelles, fut dénoncé et poursuivi de nouveau; Ruth-d'Ans crut devoir prendre sa défense contre l'archevêque de Malines, De Precipiano. Son crime était d'être fédéraliste. On l'avait accusé d'avoir excité les métiers au refus de l'impôt et maintenant on le dénonçait pour jansénisme. Le père Quesnel et le chanoine Ruth-d'Ans ont publié, à ce sujet, des mémoires peu estimés, qui méritent néanmoins d'attirer l'attention : mis en parallèle avec d'autres documents officiels, d'une véracité incontestable, ils révèlent d'une énigme historique. N'oublions point qu'une conspiration avortée est toujours difficile à expliquer. Les puissances maritimes qui dominaient alors sur la Belgique, étaient plus occupées de la conduite des armées que de la population; et les partis levaient audacieusement la tête, s'accusant mutuellement d'abus de pouvoir et de crimes de lèse-

majesté. C'est aussi l'époque du fameux moine Desirant.

Quoiqu'il fût son adversaire, Ruth-d'Ans rendait justice aux talents peu communs de ce moine. Il disait hautement que c'était un homme qui ne manquait pas d'esprit, qui avait de la lecture et qui débitait bien son fait. « Il se mêle, observa-t-il en 1701, de faire le poli-
» tique et il lui en cuit, à l'heure qu'il est, de l'avoir fait
» d'une manière qui ne marque pas un grand jugement
» ni une politique bien sensée. »

A la mort du chanoine de Tournay, François Lebrun, les États-Généraux, dépositaires de la souveraineté du pays, nommèrent à la prébende vacante le chanoine Ernest : « Nous étant inclinés, disent-ils dans leur dé-
» cret, à remplir ledit canonicat ou prébende d'une
» personne capable; et la probité, capacité et droiture
» de vie et de mœurs de la personne d'Ernest Ruth-
» d'Ans, nous étant bien connues; et étant assurés aussi
» de sa fidélité et de son affection pour notre service...
» La Haye, le 14 janvier 1711. » On doit absolument tenir note de cette date, puisque à cette époque, il était sérieusement question de donner la souveraineté de la Belgique à l'électeur de Bavière qui avait honoré Ruth-d'Ans de sa confiance. Le roi d'Espagne céda tous ses droits à Maximilien et le fit reconnaître souverain à Namur et à Luxembourg, deux villes importantes qui n'étaient point sous le protectorat des États-Généraux.

La littérature imprimée ne fournit aucun renseignement sur l'intérieur du pays à cette époque. A l'effet

d'obvier à cette lacune, je reproduirai ici une partie des mémoires du chapitre de Tournay et du chanoine Ruth-d'Ans, qui donnent des éclaircissements sur la position réciproque des partis, et font connaître l'esprit public.

Voici ce que rapportent les mémoires du chapitre de Tournay : « Le doyen de l'église cathédrale étant mort au » milieu de l'année 1710, quelques esprits factieux ont » suggéré aux États-Généraux de pourvoir, comme sou- » verain, à cette dignité vacante; Ernest Ruth-d'Ans, » chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles, s'est procuré » cette nomination : il a fait plus; il a fait croire, contre » tout droit, à cette puissance protestante que l'évêque » de Tournay, qui était à Paris, était déchu de son » évêché : qu'ainsi il appartenait aux États-Généraux de » remplir les canonicats de Tournay qui avaient vaqué » depuis l'absence de cet évêque et d'en dépouiller ceux » que ce prélat, comme légitime et unique collateur, en » avait pourvus. Ces impostures d'Ernest eurent leur » effet; et les États-Généraux, en vertu de ce droit chi- » mérique, ont nommé à ces canonicats avec défense au » chapitre d'en laisser jouir les pourvus par l'évêque. »

« Le chapitre de Tournay, toujours irrévocablement » attaché aux lois respectables de l'église catholique, » ne pouvait recevoir ces intrus dans son corps, sans » les violer; il fit là-dessus ses respectueuses remon- » trances à L. H. P.; il réclama la capitulation toute » récente qui le maintenait dans l'obéissance entière aux

» règles de sa religion; il n'en put rien obtenir; mais » obligé d'obéir à Dieu et à son église plutôt qu'aux » hommes, il fit refus d'admettre ces intrus à la posses- » sion canonique et s'attira par là la disgrâce des États- » Généraux. »

« Cette puissance chargea le chapitre de très-grosses » mulctes réitérées pendant plusieurs années; elle a fait » mettre plusieurs chanoines aux arrêts; elle a banni » du pays un chanoine vicaire général parce qu'il avait » exhibé à ses confrères une lettre du Saint-Siége à ce » sujet; elle en a confisqué les revenus par résolution » du 16 septembre 1711. Elle avait ordonné au bailliage » de Tournay, six mois auparavant, de poursuivre cri- » minellement les chanoines les plus zélés pour les rè- » gles de l'église catholique. De plus, cette même puis- » sance contraignit ce chapitre à payer tous les ans au » même Ernest Ruth-d'Ans 3,500 florins, de sorte qu'il » s'en fallut peu que ce sénat ecclésiastique, des plus dis- » tingués des Pays-Bas, ne fût ruiné, dispersé et perdu. »

« Dans ces conjonctures accablantes, ce corps s'est » adressé au Saint-Siége qui, par ses brefs, loua le zèle » et la constance du chapitre et lui ordonna de persister » dans son refus pour n'être point exposé aux censures » portées par les saints canons. »

Voici maintenant les raisonnements du chanoine Ruth-d'Ans : *Cependant le chapitre de Tournay, à la pluralité de deux ou trois voix, s'avisa de s'opposer au pourvu; et comme les chanoines ne trouvaient pas de fondement de*

leur opposition ni dans les lois, ni dans la jurisprudence de ces pays, ils firent venir des brefs de Rome, conformes à leurs désirs et à leurs desseins, comme pour suppléer par là au défaut du droit. Ces brefs, émanés sans connaissance de cause, sans ouïr les intéressés et au mépris des puissances qui gouvernaient pour lors, furent regardés et traités comme des brefs surpris. Et ceux du chapitre qui avaient voulu les faire valoir sans placet *et sans* exéquatur *furent punis par une mulcte pécuniaire qui ne leur fut pas cependant à charge, parce qu'en même temps ils jouissaient des revenus de quatre ou cinq canonicats et du doyenné, dont ils avaient refusé l'installation au pourvu contre tout droit et raison. Entre temps le comte de Leuwenstein se trouva pourvu de l'évêché de Tournay. Il fut obligé d'aller à La Haye, demander le consentement des États-Généraux qui était nécessaire dans le cas. Les États-Généraux voulaient l'obliger de recevoir ou de faire recevoir les pourvus et surtout Ruth-d'Ans, qui l'était du doyenné. M. l'évêque s'en défendit, disant qu'il se rendrait odieux à la cour de Rome qui n'avait pourtant pas le mot à dire dans cette affaire. Tout aboutit à faire signer, le* 30 *août* 1713, *par M. l'évêque une convention solennelle entre lui et les États-Généraux, en vertu de laquelle il s'obligeait de faire payer au pourvu du doyenné une somme annuelle qui fut déterminée à mille ducatons, pour l'aider à acquérir la possession par voie de justice.* De semblables droits appartenaient depuis longtemps aux États-Généraux qui nommaient à un grand nombre de

bénéfices, dans les diocèses d'Anvers et de Bois-le-duc, à Diest, à Maestricht et ailleurs; le roi de Prusse et d'autres puissances protestantes en jouissaient sans contradiction. Nonobstant la convention signée par l'évêque de Tournay, le chapitre persista dans son opposition et même le prélat cessa bientôt de payer la pension.

On retrouve Ruth-d'Ans, lors de la publication de la bulle Unigenitus (Voyez *Hist.*, t. 1, p. 338), parmi les anticonstitutionnaires. Son parti, qui faiblissait tous les jours, tant par l'influence du haut clergé que par le temps, trouvait cependant encore de la sympathie dans les masses. Mécontent de l'administration du pays, le peuple écoutait toutes sortes de conseils. En ne réfléchissant point sur tous les événements d'une époque, l'historien est souvent arrêté, par l'impossibilité d'expliquer ceux qu'il aperçoit mais dont il ignore et méconnaît la cause secrète.

En 1717 (24 février), les puissances maritimes ayant quitté le gouvernement et l'administration qu'elles avaient à Bruxelles, le chapitre de Tournay s'adressa au conseil d'État sur lequel l'internonce exerçait de l'influence, à l'effet de faire annuler tout ce qui avait été fait à Malines : non-seulement il demandait de pouvoir cesser le paiement de la pension, mais son but était de réclamer même ce qui avait été payé. Le chapitre fut assez maladroit de ne pas faire attention à la position précaire de la ville qui était retenue sous l'obéissance des États-Généraux. Ceux-ci ne manquèrent pas d'inter-

venir, le 30 décembre 1717, de la manière la plus vigoureuse.

Le pouvoir en Belgique tendait la main aux Jésuites qui savent montrer du dévouement. La lutte soutenue avec courage par Steyaert allait triompher; le parti des jansénistes, autrefois si audacieux, se tenait sur la défensive, et, plus que jamais, son nom était odieux. Les Bénédictins français, Dom Martene et Dom Durand, nous en sont des garants très-sûrs. « Un libraire nous dit, rap-
» portent-ils dans la relation de leur voyage, qu'il n'y avait
» personne de lettres à Bruxelles, parce que tous ceux
» qui étudiaient et menaient une vie un peu plus réglée
» que les autres, passaient pour jansénistes et que per-
» sonne ne voulait avoir cette réputation. — Les meil-
» leurs (ouvrages), nous dit-il, sont les livres des jansé-
» nistes. Et en avez-vous, lui dis-je; oui, mon père, en
» voilà; il nous montra les ouvrages du P. Sirmond et
» du P. Petau, jésuites. Je lui avouai qu'il avait bien rai-
» son de dire que ces livres étaient bons. Voilà encore
» un janséniste, ajouta-t-il, en nous montrant les livres
» des rites ecclésiastiques. Il ne nous connaissait pas et
» ne savait pas même de quel ordre nous étions. J'eus
» bien de la peine à m'empêcher de rire, et je vis par
» là ce que l'on pouvait penser de la plupart de ceux
» qu'on appelle aujourd'hui jansénistes. » Telle était effectivement l'époque : pour perdre quelqu'un il suffisait de l'accuser de jansénisme. A tort ou à raison, on attribuait aux Jésuites beaucoup d'influence; il n'est donc

main, que je sais avoir été dicté par M. l'internonce et qu'il lisait de temps en temps, s'éleva contre moi d'un ton menaçant, voulant que j'aurais mis mon renoncement au doyenné au dos des patentes que j'en ai reçues des États-Généraux et que j'aurais absolument remis au chapitre le paiement de la pension et en particulier l'année 1718, *déjà échue; j'avoue que je fus effrayé des menaces de M. le marquis de Prié; je tins bon pourtant à l'égard du doyenné dans la résolution d'en attendre la décision de son auguste majesté. Pour les pensions, je dis que je minuterais un accord avec le chapitre, que je ferais voir à M. le marquis de Prié,* et sic evasi manus ejus. *Les États-Généraux vinrent à mon secours par deux résolutions du* 16 *janvier et du* 10 *février* 1719. *Ils y persistent dans leurs résolutions antérieures et de plus ils ordonnent à M. leur résident Pesters d'employer ses bons offices auprès de M. le marquis de Prié. Ainsi cette affaire en est demeurée là. Les seig. États ont fait payer l'année* 1718.

Ainsi que l'avoue Ruth-d'Ans, il manqua d'énergie. D'ailleurs, sa partie était trop forte pour espérer de lui résister avec succès. Il envoya sa démission du doyenné et du canonicat; mais il garda ses droits à la pension pour laquelle il se recommanda successivement à la sollicitude de l'empereur Charles VI et au comte de Daun. Sa renonciation eut lieu vers le milieu de l'année 1719.

Enfin la dernière tempête est de 1723, continue Ruth-d'Ans dans ses mémoires; *M. l'internonce Spinelli a voulu signaler sa joyeuse entrée par me dépouiller du*

doyenné de Tournay; il s'y est pris d'une manière plus spécieuse : ou il a feint que l'on demandait à la cour de Vienne un avis du conseil d'État sur la valeur de mes provisions, ou, si on le demandait effectivement, il a saisi cette occasion et en a fait son affaire. Lui-même informait et sollicitait les juges et se donnait tous les mouvements nécessaires pour réussir. Cependant comme M. le conseiller Tombeur était rapporteur dans cette affaire, et qu'il avait pris la peine de lire les mémoires fournis, où le droit du souverain, tant pour le doyenné que pour le canonicat est démontré, on avait sujet de se défier de ses lumières et de sa droiture. C'est pour cela que M. le marquis de Prié jugea nécessaire de faire venir de Malines M. le président Baillet pour aider à former l'avis que le conseil d'État devait rendre. L'avis fut tel que M. l'internonce souhaitait; il en chanta victoire et en alla même remercier les conseillers comme s'il se fût agi de sa propre affaire. Mais M. de Tombeur, pour de bonnes raisons sans doute, refusa de signer l'avis et en fit un séparément. On ne sait si ces avis ont été envoyés à Vienne, mais il ne paraît pas que l'on y ait eu égard jusqu'à présent.

L'élévation de Georges-Louis de Berghes au siége épiscopal de Liége, le 7 février 1724, vint lui apporter quelque consolation; il espérait trouver en ce prélat l'appui que lui avait accordé Joseph-Clément de Bavière, son prédécesseur. Ces petits détails, si propres à faire connaître le caractère des hommes, étant entièrement ignorés, je me trouve de nouveau dans la nécessité d'en

fournir la preuve : *Dès que j'appris*, écrivit Ruth-d'Ans à Georges-Louis, *qu'il avait plu à Dieu de vous préposer à l'église de Liége, je conçus la pensée de faire un présent à V. A. Quelque bizarre que me parût d'abord cette pensée, ni le temps, ni tout ce que j'ai pu me dire de raisons n'ont pas été capables de me l'ôter de l'esprit. Ce présent, monseigneur, consiste en deux petits livres qui ne sont estimables que par ce qu'ils contiennent; l'un est* Le Devoir des Grands, *par M. le prince de Conty, dont la piété a été admirée de toute la France; l'autre livre pourrait être intitulé,* Le Devoir des Pasteurs, *puisque saint Grégoire-le-Grand ne l'a composé que pour leur remettre ce devoir sous les yeux. Cette dernière édition que j'envoie, a été dédiée par l'imprimeur à feu messire Alphonse de Berghes, votre glorieux oncle, dont la mémoire est en singulière bénédiction en ce diocèse de Malines. C'est ce qui le fera considérer encore davantage par V. A. qui trouvera réunis, dans ces deux petits livres, ses devoirs de prince et d'évêque. Cette double dignité, monseigneur, vous met à la tête d'une grande moisson qui a été longtemps abandonnée à de mauvais ouvriers. C'est à nous à prier le souverain maître de cette moisson d'y en envoyer de bons; et à vous conjurer, monseigneur, à qui le S. Esprit en a commis le soin et le gouvernement, de leur en faire ouvrir la porte, de leur en faciliter l'entrée, d'en éloigner certains obstacles que nos pères n'ont point connus et qui rebuteront toujours les ouvriers les plus dignes. C'est, monseigneur, ce que nous avons lieu d'espérer d'un prince et d'un*

évêque, selon le cœur de Dieu. Puissiez-vous l'être longtemps pour le bien de l'église de Liége! Ce sont les vœux très-ardents et très-sincères de celui que Dieu a fait naître votre sujet et qui se fera toujours gloire d'être avec une très-respectueuse soumission.

Depuis que Ruth-d'Ans avait quitté la bannière gauloise, il s'était allié aux principaux partisans de la ligne opposée. Son intimité avec eux augmentait, à mesure que le gouvernement abusant de sa force, faisait peser sur eux son machiavélisme. C'est lui qui désigna sous le nom de *triumvirat,* l'alliance entre l'archevêque, l'internonce et le père Amyot (Voyez t. 1er, p. 339 et t. 2, p. 260-264). Ce parti dominait la cour, et ne voulait pas se borner à achever l'œuvre du marquis de Prié: il avait réellement à cœur d'obtenir le monopole de l'enseignement, et, à cet effet, d'assujétir l'université de Louvain ainsi que le clergé des Pays-Bas qui lui résistait. Il voulait pareillement subjuguer le clergé des Provinces-Unies. Tout le parti janséniste était menacé dans la personne de Van Espen; son sincère ami Ruth-d'Ans se donna beaucoup de mouvement en sa faveur, frappant à toutes les portes. Mais son zèle était assez emporté. Il engagea Van Espen à joindre au quatrième paragraphe de sa *Réponse épistolaire* un article sur la distinction que l'on devrait faire entre le Saint-Siége, le pape et la cour de Rome; et lorsqu'il travaillait à sa *Défense ultérieure,* Ruth-d'Ans lui soumit une lettre de sa façon et une conclusion avec invitation de les mettre

dans son ouvrage, l'une au commencement et l'autre à la fin; les termes en étaient si forts que Van Espen trouva convenable de ne pas faire usage de ces pièces. Voici de quelle manière Ruth-d'Ans écrivit à Dom Thierry de Viaixnes, au sujet de sa lettre du 17 juin 1726 : *Après avoir examiné la Défense ultérieure de M. Van Espen, j'ai dit à M. Willemaers et à M. Verhulst, qui sont ici, que j'y trouvais des choses au moins aussi fortes que dans mon modèle de lettre pour l'archiduchesse. Ils en sont convenus. Pourquoi donc, leur ai-je dit, détournez-vous ce bon vieillard de signer et d'envoyer la lettre? C'est, m'ont-ils répondu, que dans la Défense toutes ces choses sont prouvées. Eh bien! leur ai-je répliqué, on n'a qu'à regarder la lettre comme une espèce de sommaire de la Défense. Madame la princesse* (d'Auvergne) *leur disait encore hier qu'il fallait nécessairement la mettre à la tête de l'ouvrage, et qu'il n'y aurait peut-être que cela qui serait lu par l'empereur et par l'archiduchesse, et qui ferait impression. On ne fera jamais rien à moins qu'on n'agisse offensivement contre la cour de Rome.*

On voit que l'âge ne lui avait rien fait perdre de la vigueur de son caractère. Jusqu'à la fin de ses jours, il remplit ses fonctions de prêtre et de chanoine. Son absence de Sainte-Gudule confirmant le bruit de sa maladie, la Gouvernante lui envoya, le 11 février 1728, son médecin pour lui offrir ses services ainsi que du vin de la princesse. Quelques jours après, le même envoyé reparut et trouvant probablement le malade moins ac-

cablé, il lui demanda s'il admettait et croyait tout ce que la sainte Église, catholique et romaine, nous propose de croire? *Eh! qui en doute, monsieur,* répondit le malade; *j'ai toujours été fils obéissant de la Sainte-Église, catholique et romaine, et par la grâce de Dieu, je le serai toute ma vie.* Le médecin lui demanda alors s'il recevait les constitutions dogmatiques. *Ah! je vois bien,* s'écria le malade, *que vous voulez me parler de la constitution Unigenitus. Non, monsieur, je ne la reçois point. L'exemple de Renardi et des autres docteurs ne me fait rien. On fait bien des choses par politique, par crainte, par ambition et d'autres vues humaines et souvent en termes vagues, obscurs et ambigus.* Le surlendemain, 23 février, le cardinal-archevêque vint exprès de Malines, avec trois ecclésiastiques. Le chanoine fit faire des excuses; son neveu refusa de laisser approcher toute personne qu'il supposait vouloir importuner le malade. *Non,* lui dit le cardinal d'une voix ferme et décidée, lors de sa dernière visite, *non ni viatique, ni extrême-onction, ni rien du tout,* et il menaça le neveu de la question.

Ruth-d'Ans décéda le 24 février 1728, vers six heures du matin; l'archevêque défendit d'accorder à ses restes mortels la sépulture ecclésiastique et même de faire aucune prière publique pour le repos de son âme. Les lois étaient alors aussi rigoureuses.

Voici son caractère, tel qu'il a été décrit par un de ses amis : « Il était d'un esprit supérieur, doux, affable, » excellent ami, officieux, obligeant, toujours prêt à

» rendre service, plein de courage et de fermeté; il avait
» des manières agréables qui lui attiraient l'amitié gé-
» nérale, savait prendre son parti à merveille et était
» chéri et recherché de tous ceux qui l'avaient une fois
» fréquenté. Comme il a eu trois exils; qu'il a fait plu-
» sieurs voyages pour les affaires de l'Église; que les
» circonstances qui ont occasionné ces exils ont été
» d'avoir toujours soutenu la vérité; qu'il a eu l'amitié
» de plusieurs grands princes et seigneurs, comme l'é-
» lecteur de Bavière et de Cologne, le prince de Hesse-
» Rhinfelt, le duc de Médina-Cœli, les cardinaux Durazzo,
» Albano, Davia, le grand-duc de Toscane et le grand-
» prince, le pape Innocent XII, le roi Jacques d'Angle-
» terre, etc., desquels princes il a été estimé; on pour-
» rait le comparer à saint Athanase. »

Son testament était empreint de l'esprit qui l'avait distingué pendant sa longue carrière. Il en confia l'exécution à deux de ses amis, François Coppens, chanoine de Sainte-Gudule, et le baron A.-J. de Sotelet. L'article relatif à cet administrateur, dont nous nous occuperons un jour, mérite d'être rapporté ici : *Je prie M. le baron A.-J. de Sotelet de vouloir bien être l'un des exécuteurs de ce présent testament. Et pour mémoire de l'amitié qu'il me témoigne en cela et qu'il m'a toujours témoignée depuis plusieurs années que nous vivons ensemble, je le prie d'agréer ma montre de cristal qui est dans mon cabinet et les Sept Sacrements, gravés par Poussin, enfermés dans des cadres de bois de cèdre.*

Voici ses opuscules : 1° *Lettre d'un docteur catholique au père Cyprien, capucin, où pour le détourner du dessein d'apostasier qu'il n'avait pas encore tout-à-fait exécuté, on lui représentoit ce qui s'estoit passé en sa présence dans une dispute entre un prêtre catholique et plusieurs ministres de la religion prétendue reformée*, Liége, 1697, in-8°, anonyme. Martin Steyaert et Liévin de Meyere (Voyez *Lect.* t. 1, p. 221, n° 3) censurèrent cette brochure dans laquelle l'auteur traitait librement du culte des saints et de l'autorité du Souverain Pontife; et elle provoqua une polémique : *Réponse de M. Le Faucheur, ministre de Maestricht, à M. Ernest Ruth-d'Ans, ou Examen sincère de la conférence qu'ils ont eue au sujet du père capucin qui a abjuré la religion romaine dans laquelle M. Ernest Ruth-d'Ans s'efforçoit de le faire demeurer*, Amsterdam, 1697, in-12. — 2° *Réponse à l'Examen d'une lettre écrite à un capucin qui a quitté la religion catholique, par l'auteur de cette lettre*, Bruxelles, 1697, in-12. Cette réponse ne resta pas sans réplique; l'auteur de l'*Examen* publia immédiatement : *Réplique à la Réponse que le sieur Ernest Ruth-d'Ans, chanoine de Sainte-Gudule, a faite à l'Examen d'une lettre qu'il avait écrite à Monsieur Michel Loefs, sur son changement de religion, par l'auteur de cet Examen. En Hollande, l'an* 1697, in-12. On recueillit ces lettres et ces brochures et on les publia l'année suivante, sous le titre : *Assemblage des Lettres, Réponses et Répliques qui ont été écrites entre M. Ernest Ruth-d'Ans, chanoine de Sainte-Gudule, à*

Bruxelles, et l'Examinateur anonyme dudit sieur d'Ans, au sujet de la conversion du sieur Loefs, prédicateur capucin, nommé devant sa conversion, le père Cyprien de Bruxelles, Leyde, 1698, in-8°. — 3° *Pièces qui font voir que c'est à tort que l'on donne au sieur Ernest d'Ans le nom odieux de janséniste;* in-4° de quatre pages. Paquot donne l'analyse de cette brochure : *on y trouve,* dit-il, 1° *une lettre de l'électeur de Bavière au pape Innocent XII, de Bruxelles,* 28 *février* 1696, *pour recommander Ruth-d'Ans à S. S.;* 2° *un bref d'Innocent XII au même électeur, en date du* 14 *avril* 1696, *où le pape atteste que Ruth-d'Ans a fait la profession de foi et le serment selon la forme prescrite par Alexandre VII, sans aucune addition;* 3° *une lettre du roi Charles III au même électeur, datée de Madrid, le* 24 *avril* 1698, *où Sa Majesté déclare que ce chanoine s'étant justifié doit être rétabli dans ses fonctions;* 4° *une ordonnance de l'électeur de Cologne, Joseph-Clément de Bavière, donnée à Bruxelles, le* 22 *mai* 1705, *où ce prince révoqua le mandement qu'il avait porté contre Ruth-d'Ans, Guillaume Van de Nesse et le P. Quesnel;* 5° *quelques réflexions où le sieur Ruth-d'Ans attribue le mandement de* 1704 *aux sollicitations de Paul Glethé, jésuite, confesseur de S. A. E. de Cologne et depuis mort luthérien, dans une petite ville du pays de Clèves.* — 4° *L'Année Chrétienne ou les Messes des dimanches, féries et fêtes de toute l'année, en latin et en françois,* Bruxelles, 1703 et 1702, tomes 10 et 11, de cette édition de l'ouvrage

de Le Tourneux, mort en 1686. Ce livre fut condamné à Rome, sous Innocent XII, le 17 septembre 1691, et par plusieurs évêques. La doctrine en est semblable à celle de Quesnel. C'est pour le faire oublier que le père Griffet composa son *Année du Chrétien.* — 5° *La Vie de Sainte Gudule, vierge, patrone de l'église collégiale de Bruxelles*, Bruxelles, 1703, in-8°. — 6° *Le Prince chrétien ou Avis paternels du sérénissime électeur Maximilien, duc de Bavière, au prince électoral Ferdinand-Marie son fils*, Bruxelles, 1705, in-4° de 40 pages, en latin et en français. — 7° *Défense de la justice, de la souveraineté du roi, de la sentence du souverain conseil de Brabant et du droit des ecclésiastiques dans la cause de Guillaume Van de Nesse, pasteur de Sainte-Catherine de Bruxelles, contre l'archevêque de Malines, où l'on trouve une ample réponse à la Déduction sommaire de ce prélat; une nouvelle réfutation de son Monitoire; l'Examen du décret de l'inquisition du 29 mars 1708; l'Apologie de la protection royale et du recours des ecclésiastiques au roi et à ses conseils contre les voies de fait et contre les excommunications injustes*, 1708, in-4°. — 8° *Lettre d'un ancien chanoine de la collégiale de B. à un chanoine de la cathédrale de S. touchant la prétendue rétractation de Dom Gabriel Gerberon, religieux bénédictin, où l'on explique par quels artifices elle a été extorquée, Paris, le 26 mai* 1710, in-4°, anonyme. — 9° *Lettre de M*** chanoine de B. à M. T. D. A.* etc. *Cas de conscience proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique*

qui est sous sa conduite, in-4°. — 10° *Mémoire touchant le doyenné et les canonicats vacants dans l'église de Tournay. Présenté à L. H. P. Noss. les États-Généraux des Provinces-Unies*, dans Lenglet du Fresnoy, *Recueil des Pièces*, etc., 1711, page 35-40. — 11° Une lettre au baron de Reede, seigneur de Reenswoude, dans les *Témoignages en faveur de l'église de Hollande*, p. 176-179.

On lui attribue l'*État présent de la Faculté de Théologie de Louvain*, 1701, in-12, qui est l'œuvre de l'auteur de la *Fourberie de Louvain*, c'est-à-dire de Petit-Pied, qui a cependant travaillé sur sa correspondance avec Ruth-d'Ans. « Cet écrit, dit l'abbé Goujet, intéressait d'une » manière particulière la faculté de Théologie de Paris, » qui a si souvent montré son zèle pour la doctrine qui » y est contenue, et en particulier dans la célèbre cen- » sure qu'elle a faite, il y a peu d'années, sur cette ma- » tière. On y réfute en effet, comme dans cette censure, » ceux qui ont mal pensé sur l'autorité souveraine des » rois, et la fidélité que tout sujet leur doit. Quelques » théologiens de Louvain ayant fait soutenir ou soutenu » eux-mêmes des sentiments pernicieux sur cette ma- » tière, un chanoine de Tournay (Ruth-d'Ans), en écrivit » à un docteur de Sorbonne (Petit-Pied), et celui-ci trou- » vant que les lettres du chanoine étaient une espèce de » réfutation de ces opinions, les fit imprimer en France » où l'ouvrage a été reçu avec plaisir. Il faut avouer ce- » pendant que ces lettres contiennent plus de faits que » de théologie et de raisonnements; ce livre a été con- » damné à Rome, le 17 janvier 1703. »

DAELMAN.

Daelman (Charles-Ghislain), théologien, naquit le 2 octobre 1671, à Mons, de parents originaires d'Enghien. Son père, Charles-François Daelman, fut anobli par Philippe V, roi d'Espagne, le 20 mars 1705; et sa mère était Marie-Anne-Joséphine Motte.

Dès qu'il eut achevé ses études chez les Augustins, à Enghien, il fut envoyé à Louvain. Élève de la pédagogie du Château, il fut, au concours de 1691, le septième de la première ligne. Si Daelman avait eu autant de goût pour la philosophie que pour les investigations théologiques, il aurait probablement remporté la première palme. Il avait le jugement droit et la conception facile.

Admis au Grand-Collége, il fit de sensibles progrès sous Steyaert, dont il se concilia l'amitié.

Immédiatement après son élévation à la prêtrise, on lui confia, en juillet 1696, la sous-régence de sa pédagogie; il ne la garda toutefois qu'un petit espace de temps, une chaire de théologie à l'abbaye de Villers, de

C. G. Daelman.

Digitized by Google

l'ordre de Cîteaux, lui ayant été offerte sur ces entrefaites. Il se rendit à ce nouveau poste vers la fin de la même année.

L'Oratoire de Montaigu qui, sous les auspices de Steyaert, avait triomphé des attaques des Cartésiens, lui offrit la place lucrative et considérée de confesseur. Daelman se rendit aux désirs des pélerins; il ouvrit même des conférences avec les confesseurs étrangers, et poussa le zèle jusqu'à donner des leçons de théologie chez les Oratoriens, depuis qu'il avait fait sa licence en cette faculté.

Bien qu'à l'université on ait tour-à-tour proposé et défendu les thèses les plus étranges, je puis douter de l'intention que des jansénistes attribuèrent à Daelman au sujet de la fidélité au souverain. Je conçois qu'on trouve assez remarquable qu'un docteur ou un licencié de la faculté de théologie soutienne qu'un fonctionnaire assermenté ne commet point un parjure, s'il vient à changer l'objet de sa fidélité; mais je m'étonne qu'on ait pu nier que le serment de fidélité, qui n'est que promissoire, soit autre chose qu'un témoignage de la volonté présente, et nullement un engagement qui lie pour l'avenir et oblige, en vertu du serment même, à ne point changer de volonté. Daelman était loin de faire l'éloge du parjure; mais peut-on refuser de reconnaître que les souverains et les peuples sont liés par un pacte synallagmatique, et que le défaut de bonne foi de l'un ou de l'autre autorise l'emploi des mesures de coërcition? Si

on se reporte à la situation politique de la Belgique et à l'esprit public des Belges, on comprendra mieux le genre de difficulté que Daelman s'attira par l'émission de ce principe. Le recteur magnifique l'appela devant son tribunal.

Ces débats se sont renouvelés soit en Belgique soit ailleurs, selon les circonstances. C'est ainsi que la littérature théologique représente quelquefois, à son tour, l'esprit public d'une époque et les tendances d'un parti; et que les choses que, par leur nature, on croirait devoir être immuables, cédent à l'exigence des passions et de toute faiblesse humaine. La question agitée à Louvain par Daelman se présenta à Londres, sous Guillaume III. Comme l'histoire de cet événement peut jeter du jour sur la biographie de ce théologien et sur le caractère des événements de son époque, je la reproduirai ici, telle qu'elle est racontée par l'historien du ministère de Robert Walpole, comte d'Oxford : « Il y avait à Lon-
» dres un ministre de l'église anglicane, aussi grand que
» hardi parleur, partisan décidé de la maison de Stuart.
» Les chefs de la faction des torys l'engagèrent à prê-
» cher en faveur de l'*obéissance passive* que les peuples
» doivent à leurs souverains légitimes et héréditaires.
» On l'assura de la protection de la chambre haute : on
» lui fit même entendre qu'il serait protégé de la reine.
» Sacheverel, nom du docteur que l'on mit en œuvre,
» aussi entraîné par l'ardeur de son zèle que par les
» promesses qu'on lui fit, prêcha au mois d'août 1710

» cette doctrine. Il appuya de nouvelles preuves, dans » un second sermon qu'il prêcha le 16 novembre, la » *doctrine de l'obéissance passive*. Par les principes qu'il » établit, il fit voir que la révolution arrivée en faveur » du prince d'Orange, n'était qu'une véritable révolte; » qu'on n'avait pu se soustraire à l'autorité légitime de » Jacques II, et que, par une conséquence inséparable » de ce principe, Jacques III son fils était le seul sou- » verain légitime à qui les peuples de la Grande-Breta- » gne devaient leur entière obéissance. Ces deux dis- » cours, prononcés avec toute la fermeté qu'inspire le » zèle de parti, firent beaucoup d'effet sur les esprits. » Le parlement, le clergé et le peuple, tout prit parti et » se partagea pour ou contre le docteur. Les whigs ac- » cusèrent le prédicateur de haute trahison devant la » chambre-basse et M. Walpole fut un des membres » nommés par la chambre pour poursuivre l'accusa- » tion. » Ainsi que l'on vient de le voir, en Angleterre, la théologie vint en aide au parti des torys et de la famille des Stuart, comme en Belgique elle semble avoir eu la prétention de favoriser la transmission extraordinaire des droits de la maison d'Espagne sur la Belgique en faveur d'une autre puissance. Ne perdons point de vue l'époque si singulière à laquelle Daelman soutint sa thèse. (Voyez *Lect.* t. 1, p. 204 et 205).

Il avait soutenu avec honneur les disputes pour le grade de docteur dont la remise fut différée, à cause qu'il n'avait pas la fortune requise.

Ruth-d'Ans parle de ces disputes. Bien que ses expressions ne doivent pas toujours être prises à la lettre, je pense pouvoir rapporter celles qui sont relatives à cette solennité académique, parce que du moins elles font connaître la considération dont Daelman était déjà entouré. « A propos de passer docteur, j'en ai vu la céré-
» monie à Louvain pendant le séjour que j'y ai fait.
» J'eus l'honneur d'accompagner M. le maréchal aux
» disputes où il avait été invité. On m'avait fort pressé
» d'être du festin doctoral. Je l'évitai : vous savez que
» je n'aime pas la cohue. M. le maréchal y envoya quel-
» ques gentilshommes de sa maison et quelques officiers,
» qui ne contribuèrent pas peu à égayer la compagnie.

» Pour vous dire quelque chose de votre métier et
» que j'appris dans les Halles (c'est ainsi qu'on nomme
» le lieu où se font les disputes de théologie), je m'y
» trouvai auprès d'un licencié qui me parut fort hon-
» nête homme et plein d'esprit, et comme nous nous
» entretînmes ensemble assez longtemps, je lui deman-
» dai ce que c'était que le nouveau docteur séculier :
» car il y avait un Dominicain qui prenait aussi le bon-
» net. Il me dit qu'il se nommait Ghislain Daelman. Je
» vis bien à son nom de baptême qu'il était du côté de
» Mons. *Il est,* me dit-il, *de la même ville.* L'ayant un
» peu questionné sur le mérite de ce nouvel athlète, il
» me parla ainsi : *Puisque vous voulez, monsieur, que je*
» *vous dise en confiance ce qui en est, c'est un homme*
» *dont le plus grand mérite consiste dans la protection de*

» *quelques personnes puissantes. M. l'archevêque de Mali-*
» *nes est son principal protecteur. Il a aussi quelque dame*
» *qui s'en mêle. Enfin il est soutenu par les Jésuites qui*
» *se pressent de le faire passer docteur, pour le mettre en*
» *place : parce qu'ils n'ont personne de leur parti qui soit*
» *propre à remplir, tellement quellement, les emplois qui*
» *vaquent ou qui viendront à vaquer, étant bien résolus*
» *d'employer tout leur crédit pour empêcher qu'il n'y*
» *entre aucun de ceux qui ne leur sont pas dévoués, ni*
» *capables d'entrer dans leurs desseins ou de favoriser*
» *leurs opinions. Ainsi nous verrons bientôt cet homme*
» *élevé à tout ce qu'il y a de meilleur, au préjudice de ce*
» *que nous avons de plus excellents sujets, qui auraient*
» *plus de droits que lui par toutes sortes de raisons et que*
» *la caballe en veut exclure.* C'est-à-dire, répliquai-je,
» que ce nouveau docteur n'est pas rigoriste. *Il s'en faut*
» *bien,* me dit mon licencié. »

La mort de son protecteur Martin Steyaert lui ouvrit une carrière belle et digne. Il s'empressa de faire connaître au gouverneur du pays la médiocrité de ses ressources, et de demander en même temps la prébende de la collégiale de Saint-Pierre qu'avait eue Steyaert, ainsi que la chaire royale qui y était attachée. Le 30 août 1701 il prit possession de la prébende, et trois jours après, il reçut le bonnet doctoral de la faculté de Théologie.

Il fut chargé quelque temps de l'administration du petit collége du Saint-Esprit, et, à la mort d'Huygens,

en 1702, il obtint la présidence de celui du Pape, un des plus importants. Dès l'année précédente, il avait été admis à l'Étroite Faculté, mais les partisans du *rigorisme* contestèrent la légitimité de ce choix, dont l'effet fut un instant suspendu.

Le 5 juin 1704, il assista à l'assemblée générale de l'Université, qui vota une adresse aux États de Brabant au sujet du bannissement d'Hennebel. Désolé de voir le catholicisme subir cette défaite, il convoqua le 7 suivant, en qualité de doyen, la faculté de Théologie, laquelle protesta contre cette adresse. Daelman envoya la protestation aux États qui en écrivirent au recteur. Le collége des députés approuva la conduite de son président, et même il dénonça, le 18 juin, aux États la faculté de Théologie elle-même, comme étant animée d'un mauvais esprit.

Le temps de l'élection rectorale étant prochain, les partis se préparaient à la lutte. Daelman obtint la majorité des suffrages le 30 août 1704, et il fut, selon l'usage, continué dans cette dignité semestrielle, le 29 novembre suivant. Sa gestion, peu agitée, ne laisse que des traces légères; mais ce que nous en savons témoigne de la modération et de l'équité du recteur. Le 7 février 1705, il assembla son collége pour lui annoncer que la faculté de Théologie implorait son conseil et son appui contre les éternelles exigences du père Desirant qui prétendait garder à la fois le provisorat de différents colléges, tels que de Van Dale, de Pels, de Myle et de

Van Maldert dont même jamais un régulier ne fut proviseur. Le vice-recteur avait donné tort au moine augustin qui avait pris son recours au Saint-Siége. Le collége fut d'avis de consulter toute l'Université en assemblée solennelle. Cette difficulté ne fut vidée que sous le successeur de Daelman.

Bien qu'il ne favorisât point cet Augustin dont l'orgueil et l'avidité étaient insatiables, il était foncièrement du parti catholique. Ennemi de la polémique, il avait adopté un adage vulgaire qu'il répétait souvent à ses élèves : *Les vieilles chansons*, leur disait-il, *sont les meilleures*. Pour ses leçons, Saint Thomas était son guide sous tous les rapports.

L'homme le plus paisible est quelquefois forcé de donner un démenti à son caractère et de sortir de la retraite où il s'est enfermé. Daelman eut avec Opstraet une querelle assez vive, surtout de la part de ce dernier. Il s'agissait de la grâce. Nous avons donné l'exposé de cette dispute dans l'article biographique d'Opstraet, aussi hardi et aussi laborieux que Gilles De Witte.

Les attaques de cet athlète du jansénisme étaient impuissantes contre une personne entourée de l'estime générale. L'Université gratifia Daelman d'une prébende du chapitre de Sainte-Gertrude, à Nivelles, vacante par la mort du chanoine Snelle. Le chanoine Huvelier en prit possession, en son nom, le 25 octobre 1707.

Recteur pour la troisième fois, il s'intéressa vivement à la bibliothèque de l'Université, pour laquelle il avait

été choisi, le 22 décembre 1705, proviseur de la section de théologie. Les embarras suscités sans cesse à cette école paralysaient le zèle des docteurs les plus influents et empêchaient les réformes projetées de se réaliser. Le 26 décembre 1720, le recteur Daelman proposa au sénat académique de demander au gouvernement de Bruxelles le Collége-Royal dont la vente était résolue, pour y former la bibliothèque avec un logement pour le bibliothécaire. Le recteur ayant obtenu une décision conforme à ses désirs, eut la précaution de députer à la cour de Bruxelles le professeur Ghion, frère du fiscal du conseil de Brabant. C'était la Chambre des Comptes qui avait proposé la vente du Collége-Royal qu'elle considérait comme onéreux pour la couronne; et en la provoquant, elle cédait aux Jésuites qui convoitaient ce bâtiment. Pressé par l'Université, le gouvernement consentit à ne pas vendre le Collége-Royal et même à lui céder l'arsenal demandé autrefois au nom de Rega. L'établissement de la bibliothèque, si indispensable aux études, rencontra, nonobstant son utilité, mille entraves, parce que la cour n'était pas assez bienveillante pour une école qu'elle pensait devoir craindre; on voulut faire croire que l'avis de la Chambre des Comptes était égaré dans les bureaux du marquis de Prié; ce qui donna lieu à la lettre que lui écrivit le recteur Daelman, le 27 août 1721, en ces termes :

« Monseigneur, nous avons eu l'honneur de représen-
» ter à V. E., par lettre du 5 juillet dernier, les raisons

» pour lesquelles l'Université se trouve en devoir d'éri-
» ger un bâtiment pour y placer et conserver la biblio-
» thèque. Si l'intérêt propre, monseigneur, était capable
» de nous conduire, nous pourrions nous dispenser de
» nous charger des frais d'un bâtiment si onéreux; mais,
» comme les glorieux ancêtres de S. M. n'ont eu en vue
» dans l'érection de cette université qu'ils ont établie
» avec tant de soins, que le bien et le bonheur de leurs
» sujets en général, nous croyons être de notre devoir
» de seconder, autant qu'il nous est possible, leurs glo-
» rieux et pieux desseins, nous n'en saurions donner des
» marques plus éclatantes que celle de l'entreprise d'un
» bâtiment si somptueux dont nous sommes prêts de
» porter les dépenses. C'est à cette fin que nous sommes
» convenus avec la ville de Louvain, laquelle, à cet effet,
» nous a transporté un bâtiment ruineux qui ne con-
» siste qu'en deux basses murailles de briques entière-
» ment nitreuses et couvertes d'un méchant toit tout
» délabré, dont l'usage fut jadis cédé par S. M. à ladite
» ville pour y loger son artillerie, de sorte que S. M. ne
» s'était réservé que la simple propriété avec cette clause
» que, si dans le futur elle vint à disposer dudit bâti-
» ment, en ce cas elle pourvoira la ville d'un autre,
» c'est en suite que nous avons bien voulu décharger
» S. M., en cédant pour équivalent à ladite ville, un
» très-bon bâtiment propre, non-seulement pour y pla-
» cer l'artillerie, mais aussi pour y loger les troupes
» passagères. Les commissaires de S. M. qui ont inter-

» venu et approuvé ladite convention, ont bien examiné
» et reconnu que S. M. ne souffrait aucun préjudice
» dans ses domaines, puisque ledit bâtiment, dont
» S. M. avait aliéné l'usage et dont la ville est restée en
» possession jusqu'aujourd'hui, n'avait jamais rapporté
» ni jamais pourra rapporter aucun profit aux domaines
» de S. M., tant par rapport à l'usage dont S. M. s'était
» dépouillée, que par rapport même audit bâtiment et
» des matériaux qui ne valent pas les frais de sa des-
» truction. C'est ce qui nous oblige, monseigneur, de
» prendre autre fois recours vers V. E., la priant très-
» humblement qu'il lui plaise d'approuver ladite con-
» vention et cession, d'autant plus que S. M. ne souffre
» le moindre préjudice et que d'un fond présentement
» inutile, nous espérons en tirer le progrès des étu-
» des. »

Toutes les difficultés étant aplanies, l'Université se mit en mesure de réaliser le vœu de Daelman qui était aussi celui des personnes studieuses et amies du pays. Le 22 mars 1723, elle envoya à Bruxelles Daelman, Brenart et Van den Steen pour prier les États de Brabant d'honorer de leur présence la cérémonie de la première pierre. Les États députèrent à cette fin l'abbé de Villers, le marquis d'Assche et l'échevin de Louvain Van Herkenrode; toutes les facultés de l'Université choisirent de leur côté leurs représentants : la théologie, Daelman; le droit civil, Ghion; la médecine, Narrez; les arts, Van den Steen et Magermans, Brenart en

qualité de dictateur, et Hony, comme doyen, représentèrent, de droit, la faculté canonique. Les députés de l'Université, assemblés aux Halles, se rendirent en cortége au collége de Villers où ceux des États venaient de descendre, le 22 avril, vers onze heures du matin; ils les conduisirent de même à l'arsenal. Le recteur magnifique Guillaume Delvaux et tous les suppôts de l'Université arrivèrent par le côté opposé. Après la cérémonie, les députés des États montèrent aux Halles pour visiter les classes et les livres. Cependant, le recteur s'était esquivé, à l'effet de disposer convenablement la table préparée dans son collége. Tous les députés y assistèrent ainsi que les abbés de Sainte-Gertrude, du Parc et de Vlierbeek, le prince de la Tour, De Vroy, premier pensionnaire de Louvain, et d'autres invités. La première place était occupée par l'abbé de Villers ayant à sa droite le marquis d'Assche et à sa gauche Herkenrode; le recteur était en face.

Ami sincère de l'étude et de l'instruction, Daelman avait pris à cœur la formation d'une bonne bibliothèque. Bien différent de plusieurs savants qui ne cherchent qu'à faire du bruit, il travaillait tranquillement dans son cabinet, sans autre désir que celui d'augmenter ses connaissances; aussi humble que savant, loin de rechercher les grandeurs, il les évitait et les repoussait même, au besoin. Il refusa trois évêchés et il crut devoir refuser aussi le doyenné de la collégiale de Saint-Pierre, à Louvain.

Plein d'équité, de douceur et de prudence il fut for-

tement affligé de la poursuite dirigée contre treize de ses confrères accusés de *rigorisme*. Les mesures de rigueur n'étaient pas dans son caractère. Cette cause pouvait être envisagée sous deux faces, celle de la religion et celle des priviléges. Natalis Du Bois se chargea de la défense de l'Université, et Daelman fut prié le même jour (1er juillet 1729) par le sénat académique d'engager les professeurs poursuivis à se soumettre aux exigences du temps.

Dans l'espoir d'abattre l'opposition qui gisait dans cette école, la cour de Bruxelles lui suscita mille difficultés au sujet du droit de nomination aux bénéfices. L'existence de l'Université en devint embarrassante. Le 20 novembre 1730, le sénat académique envoya Daelman, Wirix et Stoupy à Bruxelles pour terminer ces difficultés. Les députés virent isolément les conseillers du conseil Privé et furent bien accueillis de la Gouvernante qui leur laissa d'abord entrevoir quelque espérance; mais avant de les congédier, elle prit un papier écrit en latin, contenant ses conditions qu'elle lut à haute voix. Voici cette pièce curieuse :

« Primò, quòd ejectis iis qui Universitatis famam
» pertinaci rebellione in discrimen adduxerunt, futuris
» periculis obviandum sit. Undè statuendum quòd nullus
» deinceps ad concilium Universitatis sit admittendus,
» nisi priùs in manibus rectoris magnifici subscripserit
» Formulario Alexandrino et declaraverit se admittere
» purè et simpliciter constitutionem *Unigenitus*.

» Secundò, quòd nullus futuris temporibus admittatur » ad gradus academicos, nisi priùs in manibus decani » Facultatis respectivè subscripserit Formulario Alexan- » drino et declaraverit se admittere purè et simpliciter » constitutionem *Unigenitus*.

» Tertiò, quòd pariter nullus sive ab Universitate sive » à facultate Artium nominari possit ad beneficia eccle- » siastica, nisi priùs nominandus antè expeditionem » litterarum in manibus rectoris magnifici, si ab Uni- » versitate nominandus est, vel decani facultatis Ar- » tium, si ab hâc est nominandus, subscripserit Formu- » lario Alexandrino et declaraverit se admittere purè et » simpliciter constitutionem *Unigenitus*. 20 novembris » 1730. »

Tout bonnement, la Gouvernante offrit, par transaction, d'accorder la demande des députés pourvu que les bénéficiaires se conformassent au Formulaire et acceptassent purement et simplement la constitution *Unigenitus*. L'université adopta, le 28 suivant, le projet de la cour; mais cet acte de complaisance ne lui profita guère : elle se vit dans la nécessité d'en venir à des moyens extrêmes envers l'évêché de Tournay et le chapitre de Soignies. Heureusement, l'Université n'avait pas chargé Daelman seul de ses intérêts et elle lui avait donné pour collègue un homme tel que Wirix, actif et remuant.

Il importait au gouvernement de Marie-Élisabeth de se rendre maître de l'approbation des thèses; mais les

docteurs pressentirent que cette prétention pouvait avoir pour effet d'annihiler leur pouvoir et le crédit que se donnaient les professeurs au moyen des disputes publiques. Le 23 novembre 1731, Daelman, Stoupy, Wirix et Hony partirent pour Bruxelles. Cette fois, la difficulté fut moins sérieuse; le 30 du même mois, le premier annonça au sénat que tout était terminé : le 1er décembre le recteur magnifique, afin d'en conserver le souvenir, renouvela les usages et les droits de l'Université à l'égard des thèses et des disputes publiques.

Frappé d'apoplexie, en prononçant à l'église de Saint-Pierre l'oraison funèbre de Guillaume Renardi, Daelman expira le 21 décembre 1731, à l'âge de 61 ans, après cinq jours de souffrance. Son éloge fut prononcé par Jean-François Stoupy, et ses restes mortels furent déposés dans la chapelle de Saint-Charles Borromée, à Saint-Pierre; sa tombe est ornée d'une épitaphe en ces termes : « Carolus-Gislenus Daelman, montensis, genere nobilis, nobilior virtute, sapientiâ nobilissimus. S. Theol. doctor eximius inter eximios, regens Facultatis, primarius professor, præses collegii Pontificii, canonicus S. Petri Lovanii et S. Gertrudis Nivellis, theologiæ lumen clarissimum et splendidissimum, scholæ rex, cui nulla sæcula majorem dederunt; quod testantur tam lectiones, quam scripta publica quæ ipsum fecerunt immortalem. Pro nobilitate moratus, rectus, intrepidus, gravis, totus irretortus; Academiæ lingua, consilium, præsidium, rarâ apud principes gratiâ. Sæpè rector, sæpè deputatus,

utrimque mirificus, omnia gessit incredibili facilitate. Nominatus etiam primo loco ad episcopatus Namurcensem, Gandensem et Tornacensem subterfugit. Obiit anno ætatis LXI decembris 21 anno 1731.

Le vicomte d'Enghien fit de lui, après sa mort, un éloge qui est confirmé par tous les écrivains du temps : il a été, dit-il, un des grands hommes de l'université de Louvain, théologien profond, orateur sublime, ami et protecteur des gens de lettres. Il gouverna longtemps cette université, comme recteur, et en ménagea les intérêts comme député dans des circonstances difficiles et épineuses.

Quoi qu'en dise son épitaphe, Daelman, vertueux et modeste, fuyait trop les grandeurs et craignait trop les conséquences d'une réputation littéraire, pour qu'il consentît à se faire imprimer. Après sa mort, deux imprimeurs se disputèrent l'avantage de publier ses leçons; Jacques-Bernard Jouret, d'Anvers, qui en avait obtenu le privilége du conseil de Brabant l'emporta, mais son édition n'est pas la meilleure. On doit donner la préférence à celle de Van Overbeecke, de Louvain, laquelle parut en 1746. Voici le titre et la bibliographie de cet ouvrage : *Theologia seu observationes theologicæ in Summam D. Thomæ,* Anvers, J.-B. Jouret, 1734-1737, 9 t. in-8° ou 2 vol. in-folio, d'après les cahiers d'un élève nommé Van der Staack. Item, *editio altera emendatior,* Louvain, Van Overbeck, 1746, 9 vol. in-12. Item, *tertia editio,* ibid., 1759, 9 vol. in-8°.

DU JARDIN.

Du Jardin (Thomas), savant théologien de l'ordre de Saint-Dominique, né à La Haye, en 1653, était fils de Nicolas Du Jardin, seigneur d'Hanseghem et de Hemstenrode et de Françoise Helman.

Dans plus d'une circonstance, son père, qui abjura à Paris le calvinisme, prouva son attachement au catholicisme. Tout en donnant l'exemple à ses propres parents, il prenait un soin particulier de ses enfants dont il voulait former le cœur. Il vint se fixer à Gand avec toute sa famille. On voit dans le *Théâtre de la Noblesse de Flandre*, par Le Roux, p. 312, que *messire Nicolas Du Jardin, écuyer, seigneur d'Emerode, natif de Hollande, obtint confirmation de noblesse, mercède de chevalerie et supports, le 14 février* 1659.

Dès ses jeunes ans, Thomas laissa entrevoir des dispositions pour la vie religieuse. Au terme de ses études, il sollicita la faveur d'être admis dans l'ordre de Saint-

Dominique, et entra au couvent de Gand sa patrie adoptive, le 4 novembre 1669, à l'âge de 16 ans.

Ses supérieurs l'envoyèrent successivement à Louvain et à Paris, où il acheva ses études avec un succès si extraordinaire, qu'à son retour, nonobstant un usage contraire, on lui confia une chaire d'Écriture-Sainte, à Louvain; il n'avait pas encore reçu la prêtrise, à laquelle il fut élevé en 1676.

Proclamé déjà bachelier en théologie dans le chapitre général de 1686, il obtint solennellement, le 21 janvier 1687, de l'Université, les insignes du doctorat. Son frère et son ami, François d'Enghien partagea, le même jour, cet honneur.

La maison de Louvain ne tarda point à lui confier la direction de l'enseignement dont il fut chargé pendant trois ans, jusqu'à ce qu'en 1691 il fut admis parmi les pères.

La considération dont il était entouré, soit dans le monde, soit dans son ordre, lui mérita plusieurs distinctions et dignités claustrales. Il fut souvent prieur à Malines, et trois fois à Gand. Plus d'un chapitre le prit pour définiteur; et il assista avec honneur à différents chapitres généraux de Rome.

En 1697, étant prieur, à Malines, il avait en même temps la charge de recteur des sœurs de Saint-Joseph, de la même ville.

Ces sœurs, avant d'adopter le régime de la vie commune, demeuraient séparément. Elles furent appelées à

la vie dévote, selon la règle de Saint-Dominique, dite de la Pénitence, par les Dominicains. Il y avait entre ces filles et les dévotes, connues sous le nom de *Quesels*, une certaine affinité d'existence. Celui qui le premier essaya de réunir, en communautés, ces pénitentes fut le dominicain Antonin Grondoni, du temps qu'il était prieur du couvent de son ordre, à Malines. L'installation eut lieu le 24 juin 1697; mais Grondoni ne put achever son œuvre; son successeur, Thomas Du Jardin, la poursuivit avec le même zèle. Cette communauté plaisait beaucoup à l'archevêque Humbert de Precipiano, qui la recommanda vivement au général des Dominicains, Antoine Cloche, pour que les statuts projetés par Grondoni et revus par Du Jardin fussent approuvés : ce qui eut lieu le 18 juin 1701. L'évêque d'Anvers, Reginald Cools, autrefois de l'ordre des frères Prêcheurs, portait également une tendre sollicitude à ces nouvelles religieuses dont le nombre n'était que de neuf, du temps de Thomas Du Jardin, leur second directeur.

Ami de la dévotion, il fut dupe d'une fille dévote de Moorseele, village aux environs de Courtrai. Cette seconde Antoinette Bourignon propagea en Flandre le quiétisme le plus extravagant; ses succès menacèrent l'église belgique d'un schisme. Sa secte fut dénoncée à la faculté de Théologie de Louvain, qui, avec le secours et l'intervention de professeurs des autres facultés, la condamna solennellement. Du Jardin ouvrit alors les

yeux ; non content de déplorer son erreur, il voulut prendre la plume afin d'empêcher d'autres d'y persévérer ou d'y tomber.

La principale occupation de Du Jardin était la prédication. Dans ses sermons il cherchait à gagner les jansénistes et autres semblables sectaires, dont le nombre était accru dans les dernières années. A l'exception de quelques pères qui s'étaient jetés dans la lutte théologique au sujet de la petite église de Hollande, l'ordre de Saint-Dominique n'avait cessé de travailler à maintenir la Belgique et principalement la Flandre, dans l'obéissance de Rome. Dans ce but qui était politique, on ne négligea rien pour remplacer convenablement les livres qui depuis cinquante ans avaient été répandus avec profusion. L'histoire qui ne devrait servir qu'au triomphe de la vérité et des principes conservateurs fut élaborée dans une autre intention; et la langue ainsi que la littérature flamande, qui s'étaient améliorées, se ressentirent de cette haute influence. Du Jardin se servait des moyens de la persuasion, tandis que ses frères Bernard De Jonghe et Louis Robyn exposaient minutieusement, sans apparence d'arrière-pensée, la conduite des sectaires du seizième siècle. Certes nous sommes très-éloignés de faire considérer comme des pamphlets bien des ouvrages, publiés à cette époque, mais nous devons à nous mêmes d'engager les personnes studieuses à s'en servir avec circonspection et critique. Le parti catholique qui venait de triompher, à l'époque des Du Jardin, des De Jonghe

et des Robyn, s'efforçait de dégoûter les Flamands de toute alliance hollandaise. Aussi, seulement de cette époque, date l'antipathie qui a longtemps régné entre les Hollandais et les Belges, deux peuples faits pour s'entendre et dont des puissances et des dignitaires ont disposé au gré de leur ambition.

La plume de Du Jardin fut principalement dirigée contre Leydekker, dont les écrits étaient répandus dans toute la Flandre. Il ne s'efforçait pas seulement de rappeler les Flamands égarés, mais il ne négligeait aucun moyen de faire aimer partout la dévotion et ses pratiques les plus minutieuses dans l'adoration de la Vierge.

Il termina son honorable et longue carrière, le 15 juin 1733, à l'âge de 80 ans, peu après avoir obtenu les avantages de jubilaire. Ses restes furent inhumés dans le cimetière commun de sa maison professe; aucune inscription ne vint perpétuer le souvenir de sa sépulture.

Voici les titres de ses ouvrages : 1° *De Officio Sacerdotis, quà judicis et medici in sacramento Pœnitentiæ Instructio brevis, in gratiam et commodum tironis theologi*, Bruxelles, 1701, in-8°; 2° édition : Malines, 1728, in-8°; cette édition est la meilleure. Cet ouvrage fut entrepris pour remplacer celui de Jean Opstraet. Pour mieux consolider leur triomphe, les catholiques avaient pris la mesure d'opposer à leurs adversaires ouvrage à ouvrage. Le *De Officio Sacerdotis* de Thomas Du Jardin obtint un succès justifié par le temps; il a été souvent réimprimé, tant en Belgique qu'en Allemagne et en

France; il l'a été à Louvain, en 1802 et à Malines, en 1816.— 2° *Sermoon van de devotie tot den lydenden Jesus, uytgebeelt in 't portraict van 't groot miraculeus Beelt van de vermaerde abdye tot Gembloux, ghepredickt in de collegiale kercke van S. Pharaïldis tot S. Nicolaes binnen Gendt,* 1703, *den* 26 *february op den jaerlyckschen feestdagh van het broederschap onder den tytel van den lydenden saligmaeker Jesus-Christus, ten opsight van het voorgenoemde portraict in de selve kercke opgerecht,* 1689, *door Syn H. Innocentius den XI. Wort bethoont in dit sermoon, dat de devotie tot den lydenden Jesus is eenen chragtigen middel om de sondaers te brenghen tot eene waere penitentie en vergiffenisse der sonden, als oock om de rechtveerdige meer en meer te ontsteken in de goddelyke liefde ende de selve in hun te volmaecken,* Gand, 1703, in-12. — 3° *Geestelycke saemen-spraecken tusschen Philaletes ende Philothea, dat is : tusschen den Minnaer van de waerheyt ende de Godt-minnende ziele, wegens de goddelycke liefde, dry soorten van inwending gebedt, meditatie, aspiratie en contemplatie, de verstervinge, de dorrigheden, de biegte, de H. communie ende de misse,* Gand, 1710, in-12; item, *waerin de dwaelleeringen van sekere nieuwe leermeerstersse van 't vervalscht inwending leven in seven artikels begrepen, worden wederleyt uyt de H. Schriftuer, de pauselyke vonnissen, de IIII. vaders en andere verligte leeraers van de onvervalschte verborgen Godts geleertheyt,* ibid., 1732, in-24; Louvain, 1742, in-12. — 4° *Geloofsgeschillen in hetwelke de waerheyt van het*

roomsch catholyck geloof tegens de dwaelingen dezer laeste tyden bondig wordt verdedigt door, etc., Gand, 1710, 2 v. in-4°. — 5° *Het aengewesen vergift van de 101 stellingen van Paschasius Quesnel, gedoemt door Clemens XI, paus van Roomen, in syne leerbulle Unigenitus ende de overtuygde pligt aller catholycken om de bulle Unigenitus, als synde van onfeylbaer ghesag, sonder appel aen te nemen, voorgestelt in twee saemen-spraecken*, Anvers, 1735, in-12, 2e édition. La première est probablement de 1714. On en a une traduction française : *Venin des CI propositions du P. Quesnel, exposé aux simples fidèles par F. Thomas Du Jardin et mis nouvellement en françois par ordre de Mgr l'évêque de Gand, P.-E. Van der Noot*, Gand, 1730, in-8°; version mal faite. La traduction latine a pour titre : *Notæ in propositiones Paschasii Quesnelli, à Clemente XI per constitutionem Unigenitus damnatas; quibus accedunt ejusdem constitutionis Vindiciæ*, Louvain, 1736, in-12. L'ouvrage flamand provoqua une réponse dont je donnerai le titre afin qu'on ne confonde l'un avec l'autre : *Vergift van de 101 stellinghen getrokken uyt de zedelyke opmerkingen van P. Quesnel over ieder vers van 't Nieuw Testament, in 't nederduyts kennelyker gemaekt aen de eenvoudige roomsche catholyken tot waerschouwing tegen het nederduyts berigt tot groote verergernisse onlangs uytgestroyt in beyde de Nederlanden, door F. J. A. S. A.*, 1714, in-12. — 6° *De Heylige Schriftuer, verbetert nae den laesten roomschen text, met een Voorreden*, etc., Anvers, 1714, 2 vol. in-

folio. Cette publication, opposée à celle de Gilles De Witte, se fit par les soins de Thomas Du Jardin et de F. d'Enghien. Ces deux pères ne revirent que l'ancienne traduction; mais ils sont auteurs de la préface.—7° *Spoore der Catholycken, ghescherpt door sestigh pointen teghen het buytensporigh stampen van den H. Jacob Leydekker, predikant tot Middelburch; in de welke de waerheyt van het roomsch-catholyck gheloof tegen de dwaelingen deser laeste tyden bondighlyck wordt verdedigt : eerst in het licht ghegheven anno* 1710, *ende nu andermael ghedruckt benevens de saemen-spraecke tusschen den autheur der selve, P. Thomas Du Jardin en H. Jacob Leydekker,* Gand, 1715, 2 vol. in-folio. — 8° *Schole der Waerheyt of Catholycke Onderwysingen van een vader aen synen sone over de geloofsgeschillen, verhandelt tusschen P. Thomas Du Jardin en H. Jacob Leydekker*, Gand, 1717, 2 vol. in-12. L'*École de la Vérité* n'est qu'un abrégé de l'ouvrage précédent. L'auteur l'entreprit et le publia à l'usage des missionnaires et pour servir de *vade-mecum,* dans ces temps de polémique. — 9° *Brief van H. Jacob Leydekker, predikant tot Middelburch, ghesonden met den boeck van hem ghemaeckt teghen de Geloofsgeschillen van P. Thomas Du Jardin.... benevens de Antwoorde die den voornoemden pater met syn nieuw ghedruckt boeck aen den voorseyden predikant heeft ghesonden,* Gand, 1715, in-12. — 10° *Verclaeringe van den Aflaet, onlanckx door syne H. Clemens den XI vergunt tot vervoorderinge van het inwendig ghebedt, ofte Meditatie,* Gand, 1719, in-8°.

— 11° *Dissertatio theologica de Bullâ Unigenitus, in quâ compendiosè ostenditur Bullam, ut primùm Romæ edita fuit, ab omnibus fidelibus propter infallibilem Romani Pontificis authoritatem, acceptandam fuisse, prœveniendo etiam acceptationem ecclesiæ. Dato, sed minimè concesso Romanum Pontificem in docendâ fide non esse infallibilem: interim illi, tanquam supremo ecclesiæ visibilis capiti obediendum, Bullamque ab omnibus necessasiò sequendam fore, quàm diu ab Ecclesiâ non rejicitur et falsitatis non convincitur : eamdem Bullam Unigenitus, cum jam omnium totius Europæ episcoporum (si paucos Appellantes gallos exceperis) calculo recepta et probata sit, hodiè saltem à nemine sine manifestâ hæreseos notâ posse rejici aut improbari : proindè omnes teneri eam tanquàm certissimam optimi Dei regulam admittere,* Gand, 1723, in-4°. — 12° *Responsio brevis apologetica F. Thomæ Du Jardin,* etc., *ad* Interrogata Brevia *cujusdem anonymi circà Dissertationem de Bullâ Unigenitus in tres partes divisam,* Louvain, 1723, in-8°. Les *Interrogata,* attribués à Ph. Verhulst, furent condamnés par le recteur magnifique de l'université de Louvain, le 8 mai 1723. — 13° *Vanus Quesnellistarum Triumphus ex Brevi S. D. N. D. Benedicti, divinâ Providentiâ, Papæ XIII ad universos ff. ordinis Prædicatorum professores, Romæ dato* 6 *nov.* 1724, *adversùs calumnias doctrinæ SS. Augustini et Thomæ intentatas; item verus Thomistarum Triumphus ex eodem Brevi per,* etc. Gand, 1725, in-12. — 14° *Rosetum Jesu-Marianum,* Gand, 1725, in-8°. Item, en

français : *Rosier spirituel*, ibid., 1726, in-16. Item, en flamand : *Geestelyken Rooselaer, met een deel vermeerdert door Benedictus d'Hooghe, Predikheer*, Gand, 1780, in-12.

Foppens mentionne encore deux opuscules, dans les termes suivants : *Observationes catholicæ ad scriptum* 28 *aprilis* 1707, *nomine facultatis Theologicæ Helmstadiensis in Germaniâ pro ineundo matrimonio inter Carolum III, Hisp. regem, et principem guelphitanam. Ostenditur falsitas assertionis Protestantium, quòd in dogmatibus suis fundamentalibus cum verâ fide Romano-Catholicâ (extrà quam non est salus) conveniant. Flandricè*, Gand, 1708, in-8° de 16 pages. — *Concio panegyrica de S. Agnete à Montepolitiano, ord. Præd., in solemnitate canonizationis ejus*, 18 *april.* 1728. *Flandricè.* Gand, in-8°.

PHILIPPE.

Philippe (Robert), prédicateur, né à Cambrai, le 25 avril 1665, embrassa la vie religieuse selon la règle de Saint-Ignace, à Tournay, où il commença son noviciat, le 28 septembre 1683, et émit les quatre vœux, le 2 février 1699.

Après s'être livré, avec autant de zèle que de talent, aux exercices de la chaire, dans les églises de son ordre et dans la cathédrale de Tournay, il fut nommé professeur de théologie au séminaire de cet évêché. Il occupa cette place pendant deux ans. Le premier de son ordre, il enseigna dans une maison qui n'y appartenait point.

L'archevêque de Malines l'invita à venir auprès de lui, dans son palais, pour examiner et analyser les papiers saisis tout récemment chez Arnauld, Quesnel et autres jansénistes.

De retour à Tournay, il ne reprit point la chaire de théologie, qui était occupée; mais il fut chargé de la

direction même du séminaire épiscopal, emploi qu'il occupa durant plusieurs années.

Le père Philippe fut aussi recteur du collége des Jésuites de Tournay, de Lille et de Douai, et provincial pendant six ans. En cette qualité, il assista à Rome à un chapitre général dont il fut choisi rapporteur.

Il termina sa carrière à Lille, le 12 avril 1743, à l'âge de 78 ans.

On a de lui : 1° *Oraison funèbre de Charles II, roi d'Espagne, prononcée à Luxembourg*, Paris, 1701, in-4°. — 2° *Oraison funèbre de Louis Marcel de Coetlogon, évêque de Tournay, prononcée à Tournay, le 21 juin* 1707, Tournay, 1708, in-4°. — 3° *Trois lettres d'un théologien des Pays-Bas autrichiens, à un avocat du parlement de Douai de ses amis, sur ce qui s'est dit et écrit à Douai depuis quelques mois, touchant la lecture de l'Écriture Sainte en langue vulgaire*, in-4°, sous le voile de l'anonyme.

PINIUS.

Pinius (Jean), bollandiste, né à Gand, le 13 décembre 1678, était fils de Jean Pien, avocat au conseil de Flandre, puis trésorier royal des confiscations ainsi que receveur du chapitre de Saint-Bavon, et de Marie-Thérèse d'Haemere.

D'une dévotion sincère, ils élevèrent leurs cinq enfants dans les sentiments d'une fervente piété; ceux qui atteignirent l'adolescence témoignèrent, de bonne heure, un vif désir d'embrasser l'état religieux. Jean Pien fit ses études au collége des Jésuites de sa ville, sous des maîtres aussi savants que pieux; on le voyait croître en sagesse et en instruction. Tout son bonheur semblait se borner à vivre à côté d'eux.

Le 30 septembre 1696, il commença son noviciat à Malines; il passa delà, après deux ans d'épreuve, à la maison d'Anvers pour faire son cours de philosophie, et ensuite à Hal où l'on avait l'habitude d'envoyer les jeunes adeptes passer en revue les classiques grecs et la-

J. Pinius.

Digitized by Google

Digitized by Google

tins. Ces soins, que l'ordre n'interrompit dans aucun temps, conservèrent dans leurs colléges le bon enseignement des humanités. Dès lors Jean Pien était assez bon helléniste pour qu'il pût correspondre en grec avec son frère Ignace.

Il enseigna lui-même une partie des humanités à Bruxelles et à Anvers. Les Jésuites se rappelèrent longtemps avec plaisir les soins habiles et intelligents qu'il donnait aux exercices publics en faveur des étudiants. Par ce moyen et par une douceur qui n'était point affectée, il se concilia sans peine l'amitié de ses élèves et de leurs jeunes compagnons.

Ayant achevé à Louvain son cours quadriennal de théologie, il reçut les ordres sacrés, le 20 septembre 1710. Il était d'usage que les jeunes lévites se retirassent dans la maison choisie pour la troisième épreuve et y passassent une année dans le silence du recueillement afin de se pénétrer des devoirs religieux, si tant était qu'ils en eussent oublié l'importance dans la fréquentation du monde. Cette épreuve eut pour effet de mettre en évidence les vertus de Jean Pien.

Ses supérieurs l'adjoignirent au recteur du collége de Malines pour l'aider à former les novices à l'esprit de l'institut; et il répondit entièrement à leur attente.

Le Musée hagiologique qui ne comptait que des membres valétudinaires, réclamait toute la sollicitude des pères de la province; il fallait seconder Baert, Janning et Du Sollier. En 1713, Pinius fut appelé à Anvers où

il prit immédiatement rang parmi eux. Ses connaissances profondes en grec le rendirent d'abord utile; jeune et robuste, il lui fut permis de se livrer au travail avec toute l'assiduité que réclamaient les circonstances.

Le tome premier du mois de juillet, préparé par les quatre bollandistes, fut mis sous presse et le deuxième le suivit de bien près; de manière qu'on avait l'espoir de voir sortir de sa langueur un établissement si utile.

Après la mort de Janning, Pinius entreprit en 1723, avec son collègue Cuperus, un voyage en Espagne, d'où ils revinrent avec un riche trésor de documents, tant sur la vie des saints que sur la liturgie et les anciens usages ecclésiastiques des peuples de ces contrées. La nouveauté engagea Pinius à composer un traité sur ces matières, qui fut destiné à servir d'appendice au tome 6 de juillet.

La vie de saint Ignace, qu'il travailla avec soin, lui attira une assez vive critique de la part de Jacques Luderchius, de l'Oratoire. Il en fut de cette dispute comme de la querelle des Carmes avec Papebroch. L'ambition et la vanité n'étaient que trop souvent cachées sous la bure des moines. Le grand crime de Pinius était d'avoir dit que Philippe de Nery, formé au recueillement par saint Ignace, avait prié ce saint de l'admettre dans sa société!

En travaillant, il avait toujours devant lui une clepsydre, de peur de manquer à la distribution qu'il s'était prescrite des devoirs de sa journée. Laborieux explo-

rateur des antiquités monastiques et religieuses, il était observateur zélé des usages ecclésiastiques de son temps; et il poussa cet amour jusqu'à vouloir s'acquitter de tous les devoirs, que depuis longtemps il s'était imposés, même après avoir fait son jubilé, en 1746.

Il succomba le 19 mai 1749, dans les sentiments d'une fervente piété.

Ses travaux se trouvent dans le tome 1er de juillet et dans les suivants, jusqu'au 1er septembre. Nous avons fait connaître les meilleurs; tous se distinguent par la critique.

Digitized by Google

DE CRASSIER.

De Crassier (Guillaume-Paschal), baron du Saint-Empire, né à Liége, le 11 avril 1662, de Louis de Crassier et de Cornélie Thibaut, mérite d'occuper une des premières places dans les annales des sciences; il fut, ainsi que son ami Louvrex, un des beaux génies du commencement du 18e siècle.

Dès sa plus tendre jeunesse, il laissa entrevoir du goût pour l'antiquité : à peine âgé de dix-sept ans, il se fit une petite collection qui fut le fondement d'un cabinet formé avec esprit et critique, dans de nombreux et de longs voyages.

Sans abandonner le barreau, il se destina à la carrière des emplois et fit ses apprentissages administratifs dans le bureau du conseil Privé.

Cependant la ville de Liége fut compromise dans les débats de la succession d'Espagne; son évêque, Joseph-Clément, frère de Maximilien de Bavière, gouverneur de Belgique, s'était déclaré pour la France. Il reçut, le

Digitized by Google

G.L.B. de Crallier

Digitized by Google

Digitized by Google

22 novembre 1701, des troupes françaises dans ses principales villes; mais afin que personne ne l'accusât d'avoir introduit des troupes étrangères dans l'Empire, il les accueillit comme soldats du cercle de Bourgogne, non-seulement dans la ville et dans la citadelle de Liége, mais encore dans toutes les villes de l'électorat de Cologne, à la réserve de Bonn, où l'électeur faisait sa résidence, et de Cologne qui, pour éviter un pareil sort, reçut une garnison impériale. La ville de Liége ne tarda point à être menacée, et en octobre 1702 elle reçut les troupes alliées. Dans le principe, la guerre ne semblait être occasionnée que par la succession d'Espagne; mais bientôt la question domestique grandit, et les plus clairvoyants ne doutèrent point qu'il ne s'agît réellement de l'influence de l'Empire dont la famille de Bavière voulait la ruine.

Quels que fussent les événements, sans prendre aucun parti politique, Crassier continua à consacrer ses connaissances à la cause du prince qui avait toute son estime.

En 1704, l'évêque qui, malgré son absence, ne cessait de veiller aux intérêts du chapitre, écrivit à Crassier au sujet des prétentions des Luxembourgeois sur la terre et l'abbaye de Saint-Hubert. L'abbé, qui visait à l'indépendance, profitait avec adresse du conflit entre les puissances pour réaliser son vœu. Le comte de Bergeyck, à Bruxelles, s'efforçant d'empêcher le commerce de la France avec les Liégeois, stimulait son ambition.

Crassier se rendit, le 12 février, auprès de l'évêque,

à Namur. Ce prélat avait déjà pris toutes les mesures diplomatiques; après avoir entendu le baron, il donna à Desprez, son envoyé à Bruxelles, l'ordre d'appuyer les réclamations d'un marchand de Liége, victime de l'ambition et de l'avidité de quelques seigneurs et de quelques membres des États. Sur la demande du baron de Karg, Crassier composa, à Namur même, un mémoire sur le Chemin-Neuf, lequel eut le mérite de plaire à l'évêque.

Ce prince pria le baron de Crassier d'aller lui-même à Bruxelles appuyer les réclamations de ses envoyés Desprez et Siméoni, près du ministère français, du marquis de Bedmar et du comte de Bergeyck.

Bedmar ayant soumis au marquis de Torcy la réponse des Luxembourgeois, Crassier prit sur-le-champ la plume. Ce second mémoire fut-remis au baron de Karg, le 14 février 1705.

De retour à Liége, il reprit ses occupations au barreau et dans son cabinet.

Après le calme momentané qui suivit la bataille de Ramillies (23 mai 1706), il songea à se marier : il épousa, le 12 septembre de la même année, Marie-Paschale de Champ, d'une des meilleures familles du pays de Liége. Il construisit, à cette occasion, une maison dont les *Délices du pays de Liége*, t. 1, p. 2, page 252, font l'éloge en ces termes : « Les étrangers verront tou-
» jours avec plaisir celle (la bibliothèque) de M. le
» baron de Crassier, aussi bien que la belle maison

» qu'il occupe, où les règles de l'architecture sont éta-
» blies avec beaucoup de goût, et où le marbre est
» prodigué avec beaucoup d'ordre. »

Pendant la construction de ce bel édifice, dans la rue des Célestines, il fut obligé de faire un assez long voyage en Allemagne; ses deux beaux-frères, Gabriel David, seigneur de Genneret et le baron Guillaume de Moreau, seigneur de la vicomté de Clermont, s'offrirent à surveiller les travaux, afin que, pendant son absence, les constructions fussent poursuivies conformément aux plans. Cette obligeance, honorable à tous, permit à Crassier d'occuper son hôtel l'année même de son mariage, et en commémoration de ce service, il fit inscrire sur la façade qui regarde actuellement le quai de la Sauvenière, le chronogramme suivant :

ConCorDIa fratrVM.

Les relations du prince-évêque avec le baron de Crassier démontrent, de la manière la plus évidente, que sa conduite était nationale, et que les assertions de l'auteur des *Délices du pays de Liége* sont exactes; je les rapporte, afin que le moindre doute ne puisse planer sur la mémoire du baron. Voici ses expressions : « Les con-
» jonctures des temps n'ont pas été plus faciles sous les
» règnes de Jean-Louis d'Elderen et de Joseph-Clément
» de Bavière, que sous ceux de Ferdinand et de Maxi-
» milien-Henri de Bavière; elles ont été beaucoup plus
» critiques et plus fâcheuses. La citadelle, bâtie par ce
» dernier, a attiré à la ville de Liége les fléaux que les

» habitants avaient prévus et qui faisaient en 1659 le » motif de leur opposition. La ville s'est vue, par rap- » port à cette forteresse, une infinité de fois, à la veille » de sa ruine. L'union du prince et des sujets dont les » intérêts, surtout ceux de Joseph-Clément de Bavière, » paraissaient incompatibles, n'a jamais été altérée un » instant; Joseph-Clément dans ses plus fâcheuses dis- » grâces, s'est toujours souvenu qu'il était le prince des » Liégeois; ceux-ci n'ont jamais oublié un moment, » qu'ils étaient les sujets de Joseph-Clément. — Il ne » fut pas moins sensible aux disgrâces de ses sujets » qu'aux siennes propres, mais il eut la consolation de » savoir que, s'ils étaient obligés de se précautionner » contre les forces des puissances belligérantes, ils jouis- » saient, entre eux, de la paix et de la tranquillité que » l'édit de Maximilien-Henri leur avait procurées. »

Les événements dont sa patrie fut le théâtre ne purent distraire Crassier de ses occupations favorites. Son cabinet recevait d'importants accroissements. Le retour du prince à Liége, le 16 janvier 1715, vint combler ses vœux, en lui donnant l'espoir d'étendre, à la faveur de la paix, ses relations aussi utiles que flatteuses.

Il fit les premières démarches auprès du bénédictin Dom Bernard de Montfaucon; sa lettre du 10 septembre 1715 était conçue en ces termes : « Considérant les » peines infatigables que vous avez bien voulu vous don- » ner en parcourant l'Italie pour la recherche des ma- » nuscrits anciens, de quoi votre *Diarium italicum* sert

» de preuve, je me flatte que vous ne me refuserez la
» grâce de vous indiquer ceux de ma petite bibliothèque,
» parmi lesquels se trouvera, peut-être, un à qui vous
» pourrez faire attention. Vous verrez dans le mémoire
» ci-joint, les singularités de celui qui m'a paru la mé-
» riter, puis quelques circonstances des autres. En cas,
» monsieur, que vous ou vos amis souhaitiez d'en avoir
» quelques extraits ou plus grand éclaircissement, je
» ferai mon possible pour satisfaire en cela votre curio-
» sité. Permettez-moi d'ajouter que ma bibliothèque est
» aussi avantagée d'une collection considérable de mé-
» dailles et pierreries antiques. Entre celles-ci se trouve
» un morceau d'ivoire sculpté de tous côtés, qu'on tient
» être la partie supérieure d'un ancien pastoral ou bâton
» patriarcal : le trou du milieu dont il est percé, en
» retrécissant vers le haut, marque assez qu'il a servi à
» cet usage. J'en joins ici le dessin, pour que vous puis-
» siez plus facilement reconnaître les deux faces, les-
» quelles sont très-bien conservées, n'ayant que le bras
» droit de l'ange avec quelques petits morceaux de feuil-
» lage éclatés et perdus. Vous pourrez, monsieur, l'exa-
» miner à votre loisir, n'étant pas pressé de le ravoir;
» et si je n'appréhendais de trop grossir la présente, je
» l'augmenterais du dyptique et de la représentation de
» notre évêque Notger, dont il est fait mention dans mon
» mémoire. Mais ces pièces étant assez grandes, j'atten-
» drai jusqu'à ce que je sache que cela peut vous faire
» plaisir, vous assurant que, de mon côté, je ne saurais

» en ressentir un plus grand que celui de pouvoir vous » témoigner mon estime pour votre mérite et le respect » singulier avec lequel, etc. »

Déjà, depuis quelque temps, il était en relation avec l'abbé Schannat qui était pour l'Allemagne ce que Dom Martene était pour la France. Le 12 février 1714, l'abbé écrivit à Crassier une lettre que je ne puis m'empêcher de rendre publique. « Qnoique je sois dans l'attente de » vos chères nouvelles, cela n'empêche point que je ne » vous redise que je suis de plus en plns charmé du » séjour de Paris, et que je vois écouler à regret le peu » de temps que j'ai encore à y rester, et dont je me » hâte de profiter. J'ai déjà rendu deux longues visites » au P. Hardouin dont la bonté et l'humanité sont sans » égal. Il a commencé par me faire voir leur bibliothè- » que où le bon goût, le choix et l'arrangement des » livres lui fera honneur à jamais. Son cabinet y est » tout joignant. On n'y trouve pas, à la vérité, autant » de médailles que chez le R. P. Chamillard, mais en » revanche tout est exquis et de la dernière rareté. » Vous jugez bien qu'à propos de ces sortes de choses, » il fut parlé de vous : d'ailleurs je lui fis voir l'endroit » de votre lettre au sujet de votre *dypticon*, mais ce fut » là-dessus qu'il se fit connaître plus entêté que jamais » de son fameux paradoxe, puisqu'il ne donne à cette » pièce que 300 ans, tout au plus, et qu'il rejette tout » ce qui se trouve de ce goût là, comme des ouvrages » supposés. On a beau se récrier sur ce que l'histoire

» nous apprend, il dit que *c'est là être savant comme* » *les livres;* enfin chez lui point de foi qu'aux médailles » qui, étant frappées de l'autorité publique, ne peuvent » point nous en imposer. Voilà quel est le refrain de » tous ses raisonnements; et je dois vous avouer que, » quoique je sois fort éloigné en ceci de ses sentiments, » je ne laisse point d'être charmé de l'entendre et que, » tant que je suis près de lui, je me sens tellement » préoccupé que je n'ai point la force de le contredire » quand j'en aurais tout le savoir. Je lui ai parlé de » votre *Pescennius* d'or; il m'a dit que ce tyran régnant » en Grèce, ses médailles n'avaient point de légendes » latines : qu'au reste il fallait qu'après *Pescennius Niger* » il se trouvât encore le mot de *justus* ou *justos* dans la » légende, qui était son surnom, faute de quoi, il la » rejette comme fausse. Prenez-y garde. Voici encore » une de ses remarques au sujet des médailles de bronze » du Bas-Empire : c'est que cet M qui se trouve au re- » vers des Justiniens et autres, signifie *mercatores* et la » petite croix au-dessus *christiani;* car selon lui, c'était » un tribut que les marchands de différentes villes » étaient obligés de fournir annuellement aux empe- » reurs. Du reste, ce bon père est actuellement occupé » à nous donner les *conciles*, dont il y a déjà une partie » sous la presse. C'est, au dire des savants, un ouvrage » admirable. »

« Lorsque je fus dernièrement chez M. Baluze je l'ai » trouvé dans son centre : je veux dire environné, de

» toute part, de manuscrits grecs et latins; et tout cela » pour nous donner bientôt une nouvelle édition de » S. Cyprien. J'ai fait emplette de ses *Miscellania* dont » il vient de nous donner le 6e volume in-8°. C'est une » bibliothèque; car il y a inséré tout ce qu'il avait » trouvé dispersé dans les endroits où sa curiosité l'a » porté à fouiller. En quoi il est heureux; car il ne » donne presque jamais à faux lorsqu'il allonge le bras » pour se saisir d'un livre. C'est un charmant vieillard, » plein de belles pensées et de reparties vives et de bon » appétit, qui plus est. Vous voyez, monsieur, que je ne » m'ennuie point à vous entretenir de ces messieurs; » je souhaite qu'il en soit de même de vous, en lisant » ma lettre que je prolonge encore pour vous dire que » nous bûmes hier à votre santé et à celle de toute » votre chère famille, chez M. le baron de Karg où j'ai » appris que M. de Constad était passé ici avant-hier » au soir, revenant de Rastadt, et qu'il *portait de bonnes* » *nouvelles au roi.* C'est dans ces termes que M. le ma- » réchal de Villars en avait écrit à Mme son épouse. Je » souhaite que l'on puisse continuer sur ce ton. » Les remarques du père Hardouin étaient de nature à contrarier un homme tel que Crassier qui affectionnait sa collection. Aussi apprit-il avec le plus grand plaisir que le baron de Klettenberg possédait un *Pescennius*, mais en argent, et répétait-il volontiers que le père Le Vaillant de la Bassardrie lui avait assuré que son *Pescennius* était véritablement antique; *c'est pourtant*, ajouta-t-il

chaque fois, *un amateur qui ne doit rien céder aux autres dans la science des médailles.*

L'abbé de Saint-Hubert avait entraîné plusieurs de ses moines dans le désordre. La présence des armées belligérantes favorisa son ambition. Il tranchait du souverain. Lors de la pacification générale, l'évêque tâcha de le ramener à son devoir; mais à l'instar de ceux à qui on reproche une vie peu régulière, il cria à l'injustice, à la vexation et à l'influence étrangère. Il ne s'agissait point de l'évêque, mais bien de la conduite de l'abbé dont tout le monde se rendait raison : un Dom Hubert Jadin, son homme de confiance, ne sortait qu'armé comme un preux, et dans la maison il portait des pistolets de poche. L'abbé lui confia la charge de cellérier et le prit encore pour son coadjuteur. Ce duumvirat offrait un spectable douloureux que repoussaient la religion et la morale.

L'abbé était coupable; et si lors de sa suspension, le 16 août 1715, il eut l'air de se soumettre, sa conduite n'amena point le retour des vertus chrétiennes, comme on aurait pu l'espérer d'une conversion sincère; longtemps encore les successeurs de Dom Clément Lefebure ne purent rien sur une maison trop pervertie pour ne pas aimer le mal, ainsi que nous l'avons fait voir dans nos *Lectures*, tome 4, p. 286.

La suspicion, à laquelle Clément Lefebure était en butte, réveilla, pour la centième fois, la contestation relative à la souveraineté de Saint-Hubert et du Chemin-

Neuf. Dom Lefebure publia, en forme de lettre, un mémoire peu favorable aux droits épiscopaux.

L'évêque ne pouvant tolérer de pareils scandales ni ces prétentions à l'indépendance, chargea Crassier d'instruire la cause de Dom Clément.

« On aurait horreur, dit le baron dans un mémoire, » de remémorer en détail ses cruautés, pour favoriser » de scandaleux officiers et particulièrement ledit Hu- » bert, exécuteur de la vengeance qu'il a exercée con- » tre ses religieux déplaignants; il suffira de renouve- » ler qu'on n'a épargné à leur égard ni prison, ni exil, » ni dégradation, et qu'on a poussé la passion contre » quelques-uns, devenus malades, jusqu'à leur refuser » les remèdes nécessaires pour leur âme et le corps. » Si on demandait quel motif pouvait lui faire applau- » dir une si mauvaise conduite, ses partisans répon- » dirent d'abord que l'abbé ne pouvait se dispenser de » protéger des gens qui lui amassaient des richesses. » Mais ils n'avaient garde d'avouer que les moyens en » étaient illicites. » Bien que l'abbé se fût permis plus d'une fois d'attaquer indirectement la personne de Crassier, on n'a aucun motif de soupçonner son zèle.

A deux reprises, Crassier fut chargé de faire la réfutation de l'écrit et des prétentions de Dom Clément. La seconde pièce fut remise par lui, en 1718, d'après les ordres de plusieurs seigneurs des États, au baron de Moreau, afin de s'en servir dans les conférences diplomatiques de Paris, où la contestation devait être examinée.

Dans la même année, le savant Bénédictin Dom Martene et son illustre compagnon Dom Durand, avec qui Crassier était en relation, vinrent en Belgique, visiter les principales bibliothèques des chapitres et des monastères. Liége ne fut pas oubliée : « Peu de jours après » notre arrivée à Liége, disent ces Bénédictins dans la » relation de leur voyage, nous fûmes voir le baron de » Crassier, que nous avions l'honneur de connaître de » réputation. Il nous témoigna beaucoup de joie de nous » voir, et il ne se peut rien ajouter à toutes les honnê- » tetés qu'il nous fit. — Nous passâmes toute l'après- » dinée chez M. le baron de Crassier; nous y trouvâmes » une excellente bibliothèque, tant en livres imprimés » qu'en manuscrits, grand nombre d'antiquités, des » armes, des autels, des divinités, des agathes et des » pierres d'un grand prix, des anciennes monnaies de » nos rois, des médailles, des tableaux très-rares, entre » autres un *Ecce Homo* de l'an 1113, un Fra-Paolo, » et un Saint Pierre martyr, inestimable. Le plaisir que » nous avions à voir toutes ces richesses et la manière » obligeante avec laquelle ce savant les montrait, nous » firent passer plusieurs heures, sans presque nous en » apercevoir. — Outre les manuscrits, M. de Crassier a » encore plusieurs pièces fugitives et même originales; » il nous montra une lettre de saint François de Sales, » évêque de Genève, écrite de la propre main du saint, » en italien. — Lorsque nous prîmes congé de M. le » baron de Crassier, il s'offrit de nous accompagner dans

» tous les lieux de la ville où nous voudrions aller, et
» en même temps il donna avis de notre arrivée à M. de
» Louvrex, ancien bourgmestre et échevin de Liége.—
» Le 5 septembre, M. le baron de Crassier et M. de
» Louvrex nous menèrent aux Jacobins, où il y avait
» autrefois une assez bonne bibliothèque. — M. de
» Louvrex nous mena ensuite en carrosse à la Char-
» treuse, avec MM. de Crassier et Du Château, ancien
» bourgmestre de Liége, qui voulurent bien nous faire
» l'honneur de nous y accompagner. »

Depuis lors, il régna entre Crassier et ces Bénédictins une amitié à toute épreuve, une bienveillance rare parmi les artistes et les hommes de lettres. Arrivés à Aix-la-Chapelle, Dom Martene s'empressa, le 1er octobre 1718, d'annoncer que partout il rencontrait un bon accueil, laissant entendre qu'il le devait à sa recommandation.

De nouvelles difficultés au sujet du Chemin-Neuf, suscitées par les villes de Rheims, de Sédan et d'Amiens, vinrent l'arracher à ses occupations littéraires et archéologiques. Il se mit de nouveau à l'œuvre, compulsa les archives et les livres diplomatiques. Le 27 mars 1719, il remit à Du Château le résultat de ses travaux. On avait l'espoir de voir cette interminable affaire vidée par le congrès de Cambrai.

Dans ces temps il entreprit, dans l'intérêt des amateurs de l'antiquité, la description des principales curiosités de son cabinet. Dès que Dom Martene en eût

un exemplaire, il s'empressa de la faire connaître dans le *Journal des Sçavans* et dans les *Mémoires de Trévoux*. Tout ce bruit, qui va si bien aux hommes qui recherchent dans la science un moyen de fortune ou de vaine gloire, n'était guère du goût du savant Liégeois. Loin de remercier Dom Martene, il lui écrivit le 24 novembre 1721 : « J'ai été aise d'apprendre, par votre » agréable du 18 courant, l'arrivée des livres que je » vous ai envoyés en dernier lieu, en vous présentant » mes très-humbles remercîments pour votre bonté à » vouloir faire mettre dans les *Journaux des Sçavans* » de France et de Trévoux, le livre de mon cabinet, » lequel ne contenant qu'une simple liste de médailles » avec la description de quelques autres antiquités, ne » me paraît guère mériter place entre les ouvrages des » savants dont ces journaux donnent connaissance au » public pour, entre autres motifs, en occasionner tant » plus le débit aux libraires; ce qui n'est aucunement » nécessaire à l'égard de mon dit livre, puisqu'il a été » imprimé à mes frais, non pour être mis en vente, » mais uniquement pour en faire part aux amis et ama- » teurs de ces sortes de curiosités. Si vous en souhaitez » encore quelques exemplaires, faites-moi la grâce d'en » disposer librement; mais si vous ne l'avez pas encore » communiqué aux auteurs des dits journaux, vous m'o- » bligerez de ne pas le faire. » La chose était faite; malgré l'auteur, son ouvrage reçut un éloge flatteur.

De temps en temps, Crassier envoyait aux Bénédic-

tins des notes sur l'histoire de Liége et sur les premières époques des monastères de ce pays. Une complaisance sans bornes envers les écrivains l'autorisait à insister pour l'achèvement de certains ouvrages dont il appréciait l'importance et la nécessité. Celui qu'il attendait avec le plus d'impatience, était la nouvelle édition du Glossaire de Ducange. Une lettre de Dom Martene, relative à cette édition, intéresse trop l'histoire littéraire pour que je ne la reproduise ici : « Comme vous » m'avez fait plusieurs fois l'honneur de me demander » en quel état était la nouvelle édition du Glossaire de » M. Ducange et que je vous ai toujours répondu que » cette édition était tombée, parce que celui qui l'avait » entreprise était tombé en enfance, et qu'on n'avait » rien trouvé dans ses papiers en état d'être donné au » public; qu'on avait voulu plusieurs fois en charger » d'autres religieux qui s'en sont excusés, je crois au- » jourd'hui pouvoir vous donner avis que tant de per- » sonnes ont fait là-dessus des instances auprès de notre » R. P. général, qu'enfin il a fait venir deux religieux » de province pour y travailler, lesquels ont dressé le » prospectus que j'ai l'honneur de vous envoyer. Ce » sont deux religieux d'esprit, mais qui n'ont jamais » rien fait et qui pourront donner un glossaire plus par- » fait, l'augmenter de plusieurs mots omis dans M. Du- » cange, expliquer quelques mots qu'il n'a pas expliqués » et corriger quelques fautes qu'il a faites; mais je ne » crois pas qu'ils puissent l'augmenter du gros volume

» in-folio, comme ils le promettent. Ils ont fait cette » promesse, parce qu'on leur a dit qu'il fallait et qu'on » pouvait augmenter cet ouvrage d'un volume; mais ils » n'ont pas encore assez d'usage ni d'expérience pour » pouvoir parler d'une manière décisive sur une ma- » tière dans laquelle ils ne voyent encore jour. » Cette lettre porte la date du 6 décembre 1721. Les Bénédictins si sévèrement traités par Dom Martene sont Nicolas Toustain et Le Pelletier qui abandonnèrent, probablement par impuissance, leur savante entreprise. Dom Martene fait bien comprendre l'histoire de la nouvelle édition du Glossaire de Ducange, sur laquelle l'abbé Bouillot a jeté du jour, dans sa *Biographie Ardennoise*, au mot Carpentier. Voici ce qu'il avance : « Nous » croyons devoir entrer dans quelques détails sur la » nouvelle édition du Glossaire de Ducange et sur son » supplément, monument qui porte l'empreinte de la » plus profonde érudition. Ducange n'avait publié que » trois volumes in-folio, en 1678. Dom Guesnié avait » projeté d'y ajouter un quatrième, mais la mort ne » lui permit pas de voir la fin de son travail. Dom Ni- » colas Toustain et Dom Le Pelletier mirent en ordre » et expliquèrent les mots de la moyenne et de la basse- » latinité qui répondent aux trois premières lettres de » l'alphabet, et qui font le premier volume et les deux » tiers du second. Ce fut dans cet état des choses que » d'Antine prit le glossaire. Il s'adjoignit Dom Carpen- » tier. »

Dans ce temps, les éternelles difficultés du pays de Liége avec l'abbé de Saint-Hubert et le duc de Bouillon, ainsi que celles au sujet du Chemin-Neuf se montrèrent de nouveau. Elles furent portées de l'inutile congrès de Cambrai à la cour de Vienne. Crassier devint l'âme de cette négociation dont la lenteur ne doit être attribuée qu'aux affaires de Hongrie, accablantes pour le ministère autrichien.

Pour comble de malheur, la santé du prince Joseph-Clément donnait de l'inquiétude : sa mort pouvait remettre tout en question. Voici comme Crassier en écrivit, le 19 juin 1723, à son ami Uwens, garde des médailles de l'empereur : « Nous avons été toute cette se-
» maine en alarme, à l'occasion des nouvelles de l'in-
» disposition de l'électeur de Cologne, notre évêque et
» prince, lequel se trouva si mal que mardi dernier, il
» demanda lui-même d'être administré, comme il fit,
» des derniers sacrements; dans quelle occasion S. A. E.
» parla pendant un bon demi quart d'heure à ceux qui
» s'y trouvèrent présents d'une manière si touchante
» qu'ils fondirent en larmes. Bien des gens appréhen-
» dent de nous voir privés d'un si bon prince, pour le
» rétablissement duquel on fait des prières, tant dans
» notre capitale que parmi tout le pays; et si la divine
» Providence venait à le prendre de ce monde, je pense
» que cela pourrait occasionner le retour de MM. les
» députés ou au moins celui de l'abbé d'Amay, croyant
» que votre cour ne s'intéressant pas peu à l'élection

» d'un successeur, pourrait peut-être lui communiquer » ses intentions comme à un des mieux entendus de » notre chapitre cathédral. » La réponse d'Uwens peut ajouter à l'intelligence de cette époque : « Je suis ravi, » écrivit-il le 3 juillet 1723, que S. A. E. se porte » mieux. S'il était venu à Vienne, comme on le croyait, » pour le mariage de son neveu, je lui aurais montré » le trésor, en bon Liégeois. Vraiment, nos envoyés ont » eu l'alarme au sujet de sa maladie; car leur caractère » finissait s'il fût mort. Le 15 du mois passé on tint » conférence à Laxembourg au sujet de leur différend » avec les Brabançons et les Limbourgeois. S. M. revint » le jour suivant en ville pour se préparer à son voyage » de Bohême; ainsi on ne put mettre par écrit le ré- » sultat de la conférence, et on laissa à M. le marquis » de Perlas la commission de le faire de concert avec » le vice-chancelier de l'Empire. Je crois que cela est » déjà exécuté. Mais comme il fut résolu que le projet » serait revu des membres de la conférence, MM. vos » envoyés se disposent à partir après demain, sur le » soir, pour Prague, à la réserve de M. le comte de » Linden, que S. A. le prince Eugène a retenu ici pour » lui tenir compagnie en voyage. Si on présente le » projet au ministère assemblé, ils pourront en avoir » bientôt communication; mais s'il faut que le projet » roule de ministre à ministre, l'affaire pourra encore » tirer en longueur et peut-être seront-ils obligés de » revenir ici. Chaque intéressé a tiré adroitement des

» ministres, qu'il croit ses affidés, le gros de la conclu-
» sion; mais enfin il faut voir comme on chantera et
» dans quels termes elle sera conclue. A ce que j'ai ap-
» pris, le sacré décret, sur lequel les Brabançons se fon-
» daient, est cassé; et on renvoie le différend à des com-
» missaires de part et d'autre. On ne pourrait savoir les
» particularités qu'après la communication. Je souhaite
» qu'elle soit terminée à l'avantage du pays. »

Joseph-Clément à peine rétabli voulut témoigner au baron de Crassier toute sa gratitude pour les importants services qu'il lui avait rendus : le 9 octobre 1723, il le récompensa avec la charge de conseiller de la Chambre des Comptes, pour le pays de Liége. Les lettres sont datées de Bonn, résidence favorite de la maison électorale de Bavière.

Joseph-Clément ne survécut guère à cet acte de reconnaissance. Sa mort ressuscita tous les partis. Malgré les soins du baron de Crassier, la cour de Vienne ne triompha pas; c'est ce qui semble résulter de notre article sur Ruth-d'Ans et d'une lettre de Crassier lui-même à son ami Uwens, du 9 février 1724 :

« Suivant les dispositions pour l'élection du nou-
» vel évêque dont j'ai eu l'honneur de vous informer,
» je me donne celui de vous dire que cette élection s'est
» faite avant hier et que *toutes les sollicitations employées*
» *pour ébranler le grand parti, ayant été inutiles*, M. le
» comte Georges-Louis de Berghes a été choisi à la plu-
» ralité des votants, qui ont été au nombre de 34 pour

» lui. Ils avaient été en tout à 50, mais S. A. E. de » Cologne ne s'y est pas trouvée. » La famille de Berghes favorisait le parti janséniste.

Cependant le nouvel évêque confirma, le 3 juillet 1724, le baron de Crassier dans sa charge de conseiller de la Chambre des Comptes; et de son côté le baron se dévoua sincèrement aux intérêts de ce prélat comme il l'avait été à ceux de son prédécesseur.

Comme le nouveau duc de Bouillon, prince de la Tour d'Auvergne, cherchait à étendre sa juridiction, le chapitre de Saint-Lambert chargea, le 18 septembre 1725, le baron de Crassier d'examiner le droit politique de ce duché et ses anciennes relations avec l'évêché; ce qui provoqua la régularisation de sa constitution.

Peu de jours après, le 22 du même mois (septembre 1725), l'évêque subrogea le baron à Gabriel-Joseph David dans la place d'avocat de la chambre de Saint-Lambert.

La nécessité où Crassier se trouvait, à chaque pas, d'appliquer le résultat de ses investigations historiques aux difficultés de son temps, lui avait donné de bonne heure un jugement pénétrant et sûr. Il en appréciait mieux et les hommes et leurs ouvrages. Par exemple, ce ne sera pas sans une certaine surprise qu'on lira l'opinion qu'il s'était formée de l'historien Foullon et qu'il a nettement formulée dans une lettre à son ami Dom Durand, en date du 3 septembre 1724 : « Enfin, dit-il, monsieur, j'ai à vous dire que l'histoire du père Foullon qui n'a pas été imprimée, est un ouvrage qui vaudrait

pour le moins autant que Fisen, si *l'auteur eût montré moins de partialité pour l'autorité de nos évêques* dont son frère a été un des premiers ministres, *que pour les droits et priviléges de nos magistrats populaires.* » Quant à sa manière d'apprécier les hommes, je ne puis la faire mieux ressortir qu'en reproduisant ses observations sur les causes qui ont attiré sur la ville de Liége l'horrible sac de 1467, sous Louis de Bourbon; mais pour les bien comprendre il faut se rappeler qu'au moyen-âge, dans le principe de la réorganisation de la société, l'évêque et les chanoines, qui composaient à eux seuls l'église de Liége, étaient autant que les seigneurs dans d'autres contrées; tout étant à leur avantage, ils étaient dans les temps ordinaires, exempts d'impôts et de charges; mais, comme l'observe Crassier, en temps de guerre ils étaient loin de vouloir se tenir dégagés des dépenses nécessaires soit pour la défense de l'église et de la province, soit pour repousser et réduire à la raison ceux qui avaient la témérité de les attaquer ou de les insulter; en ces cas, ils ne faisaient pas la moindre difficulté de monter à cheval et de prendre les armes avec leurs parents, domestiques et vassaux. Les anciens priviléges regardent uniquement les immunités des cloîtres et les exemptions tant des maisons claustrales que de ceux qui étaient employés au service des chanoines de la juridiction séculière. La plupart des moines et les prêtres indépendants, désignés sous le nom de clercs, qui ne reconnaissaient point l'autorité spirituelle de l'évê-

que, étaient soumis à la loi générale; ils ne pouvaient prétendre à aucune exemption, puisque de leur propre autorité, ils se plaçaient en dehors du clergé. « Ce qui peut servir de preuve incontestable, dit Crassier, que le clergé secondaire ne contribuait pas moins dans les besoins du pays, c'est la lettre donnée par l'évêque Jean d'Arkel, le 12 mai 1366, à l'occasion du siége du château de Rumines rapportée par Martene *Vet. Mon.* t. 1, p. 1491, par laquelle ledit évêque déclare de quelle manière il fallait convoquer les armées, les hommes et sujets des églises secondaires qui étaient obligés de suivre, comme les autres, l'évêque et son étendart. Anciennement ledit clergé contribuait avec les séculiers dans les tailles et impositions nécessaires, et servait avec eux, du moins par leurs hommes et sujets, dès que l'évêque et son chapitre avaient résolu d'appeler les Liégeois à la défense de la patrie. »

On se demandera à quelle époque le clergé secondaire commença à se faire considérer comme exempt de ces contributions et de ces services. La réponse n'est pas aisée; mais nous pouvons du moins avancer que cela ne peut leur être venu dans l'idée qu'après leur soumission à l'autorité épiscopale, lors de la formation temporelle de l'église; ils auront présumé que les chanoines étaient exemptés des charges ordinaires en raison de leur caractère sacré. Mais il est certain que ceux-ci n'ont jamais reconnu leurs prétentions. Cela posé, nous pouvons reprendre la note de Crassier :

« L'évêque Jean de Heinsberg, après avoir gouverné pendant 26 ans assez paisiblement, fut forcé par Philippe, duc de Bourgogne, de résigner son évêché à Louis de Bourbon, son parent. Ce prince, à la recommandation du même duc, obtint non-seulement la confirmation de cette belle résigne, mais en outre un bref du pape Calixte III, par lequel ce pontife donna à ce jeune prince, qui n'était pas encore âgé de 20 ans, la pleine administration, tant du spirituel que du temporel, de l'église de Liége, avec ordre au clergé, tant de la cité que du diocèse, de lui obéir comme à leur père et pasteur. Ce bref est daté du 7, id. d'avril 1454. »

« Ensuite Louis de Bourbon fit son entrée solennelle à Liége, le jour de sainte Marguerite de la même année. A cette occasion, ceux du clergé secondaire lui fournirent un gros subside, et plusieurs abbayes et monastères du pays lui prêtèrent en outre de fortes sommes d'argent qui n'ont jamais été remboursées. »

« En considération de cette libéralité, le prince approuva, le 26 octobre 1456, les droits, priviléges et libertés du clergé secondaire; et promit en outre, par les mêmes lettres, de le tenir libre de toutes tailles et impositions quelconques. »

« Le clergé secondaire fut apparemment content de ce nouveau privilége, du moins dans le principe; mais il ne tarda à douter que ce privilége émané de l'évêque, lui survive : il était en effet à craindre que ses successeurs ne voudraient pas continuer à ces messieurs la

même faveur; ils imaginèrent de le faire confirmer par la cour de Rome; et, pour parvenir à leur but, ils pratiquèrent un stratagème qu'il est bon de mettre au jour. »

« Tout le monde sait que Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, s'étant en 1468 rendu, par force, maître de la cité de Liége, y mit tout à feu et à sang, et ne négligea rien pour tâcher de la ruiner entièrement, de sorte qu'il n'y eut que les églises et quelques maisons claustrales qui furent sauvées de la désolation. »

« Ce funeste événement fut le moyen dont ceux du clergé secondaire se servirent pour parvenir à leur but. »

Ajoutons que l'observation du baron de Crassier est confirmée par les priviléges accordés par le duc de Bourgogne.

Le savant Schannat, un des amateurs de l'antiquité que l'amitié et la reconnaissance avaient porté, un des premiers, à faire au savant liégeois l'offre obligeante de lui procurer les objets rares et anciens qu'il rencontrait dans ses voyages, avait été entraîné dans des dépenses qui ne répondaient guère à ses moyens d'existence, et il était dans une position très-embarrassante. Il paraît même qu'on chercha à profiter de sa bonté et de ses malheurs. Mais il compta à juste titre sur le zèle et le désintéressement de son plus digne ami. Sa position à Liége, qu'il avait habitée, était telle qu'il n'osait se hasarder d'y revenir, même pour régler ses affaires. Étant appelé à Malines par l'archevêque, le cardinal d'Alsace,

pour une publication littéraire très-importante, il poussa cependant jusqu'à Liége, mais en gardant un strict *incognito*, comme il résulte d'un billet qu'il écrivit à Crassier en ces termes : « Je viens d'arriver accompagné » d'un ami de Bruxelles; et pour mieux cacher *mon* » *incognito*, je suis campé dans la chaussée de Saint- » Gilles, tout à l'entrée, à l'enseigne de l'Espérance. J'ai » mille choses à vous dire et souhaiterais que ce fût ce » soir plutôt que demain; mais comme la porte va se » serrer, je n'ai que le temps à vous donner le bon soir. » En attendant que je vous donne le bon jour demain de » grand matin. Mes respects à madame votre épouse. » Ce n'est pas seulement à Liége, mais dans plus d'une ville d'Allemagne que Schannat crut devoir se cacher sous un pseudonyme. Il prenait dans ces dernières celui de Charles Abélard. Cependant il trouvait partout un accueil bienveillant. Le père Pez eut pour lui une bonté vraiment fraternelle, et s'il était difficile de le surpasser en générosité, Crassier l'égala au moins; il se chargea des intérêts de Schannat et régla toutes ses dettes.

La correspondance du baron avec le Bénédictin Martene explique quelques points de l'histoire littéraire de cette époque, lesquels sont demeurés jusqu'ici assez obscurs; nous y prendrons quelques passages, afin de répandre du jour sur la querelle de Ludewig, de Schannat et de Du Sollier dont nous avons parlé dans le tome 3e de cette série, page 270. Il y avait à cette époque une lutte très-animée entre les érudits; il paraît

que bien des pièces diplomatiques avaient été fabriquées pour légitimer des usurpations. Schannat dont nous venons de faire mention, Eckart et Roderique étaient des critiques intrépides. Voici ce que Dom Martene laisse penser d'eux : « J'ai reçu depuis peu une lettre de » M. Eckart qui me mande qu'il imprime sa disserta- » tion contre M. Schannat, touchant la juridiction de » Fulde. Son principal argument est tiré, à ce qu'il » m'écrit, de la fausseté des titres, qui sont tous faux » sans en excepter aucun. C'est l'argument dont s'est » servi l'évêque de Soissons en attaquant la juridiction » de Saint-Corneille de Compiègne, mais on l'a battu en » ruine là-dessus. Le public l'a sifflé. Vous en jugerez » vous même quand il plaira à M. de Saint-Hubert vous » envoyer nos mémoires. Le prélat s'est servi du père » Tournemine, jésuite, avec lequel je sais que M. Eckart » a des relations, et je ne sais si ce ne serait pas ce » Jésuite qui aurait suscité le procès et qui aurait fourni » des moyens. M. Schannat est un homme d'esprit et » savant, capable de les confondre. Mais s'il a besoin » de notre secours, nous sommes à son service. Je ne » vois rien de plus ridicule que prétendre qu'on se soit » emparé d'une grande juridiction, telle que celle de » Fulde, et que les évêques ne s'en soient pas aperçus » ou qu'on ait été si indolent pour souffrir une chose » insupportable. » Crassier n'avait pas d'autre opinion sur le compte de Schannat, et il voyait avec satisfaction que des hommes d'un savoir consciencieux, comme

les Bénédictins et l'abbé Hugo, de l'ordre des Prémontrés, avaient à cœur de le défendre soit contre Eckart soit contre Roderique, critique moins dangereux.

Crassier se chargea de veiller à l'impression d'une brochure de Dom Martene au sujet de l'abbaye de Stavelot, ainsi que nous le voyons dans une lettre de ce Bénédictin à son savant ami, du 3 février 1730; « Le » prieur de Stavelot, dit-il, me mande que vous voulez » bien prendre la peine de veiller sur l'impression de la » réponse que j'ai faite au livre d'Ignace Roderique qui » s'imprime à Liége. Je l'avais prié, avant que je susse » cela, de vous en donner un exemplaire de ma part » et un à M. Louvrex et un à M. Schannat. Mais » pour vous, vous méritez bien davantage. » Le premier avril Crassier répondit : *Pour ce qui est de votre réponse au livre d'Ignace Roderique, l'édition en sera achevée en peu de jours, les deux dernières feuilles étant sous presse.*

Dans l'espoir de répandre du jour sur cette fameuse querelle, nous ferons encore suivre ces divers extraits d'une lettre de Schannat à son savant ami de Liége, d'autant plus qu'elle a en outre l'avantage d'ajouter à l'intelligence de sa biographie. Voici cette lettre : « Quoique » ce soit toujours avec un plaisir extrême que je re- » çois vos chères lettres, celle dont il vous a plu m'ho- » norer en date du 3 de ce mois m'a, en ce cas là, » d'autant plus charmé que j'y ai trouvé deux extraits » des lettres de notre ami P. Martene dont j'avais grand

» besoin pour ma consolation particulière, car enfin
» j'ai été des siècles entiers sans recevoir de ses nou-
» velles et je ne savais à quoi attribuer son silence.
» Maintenant qu'il vous marque qu'il m'a écrit jusqu'à
» trois fois de suite depuis le temps que mes *Vindiciæ*
» ont paru, je dois croire que ces lettres ont été inter-
» ceptées ainsi que plusieurs autres que des savants
» m'avaient adressées au même sujet; car enfin on n'a
» rien oublié, de la part de mes adversaires, pour
» m'ôter de si illustres suffrages, et on a même acheté
» à prix d'or le silence et une espèce de neutralité, de
» ceux qui pouvaient porter coup. Voici cependant un
» petit billet, audit P. Martene, que vous pourrez lui
» faire tenir par occasion. Si vous vouliez bien faciliter
» de la sorte notre petit commerce jusqu'à ce que la
» grande animosité ait pris fin et que j'aie quitté
» ces contrées, vous nous obligeriez tous les deux infi-
» niment; car enfin je compte achever bientôt avec
» Fulde, puisqu'on achève actuellement d'imprimer le
» *Codex Probationum;* après quoi l'histoire passera sous
» la presse; mais l'un et l'autre ne paraîtront guère
» avant la fin de septembre de 1729. Entre temps
» vous pouvez laisser dans votre bibliothèque un espace
» à y placer deux volumes in-folio. M. de Louvrex en
» pourra faire autant. Je regrette et déplore le fâcheux ac-
» cident auquel il est à présent sujet, ce dont je vous prie
» de l'assurer et de lui faire mille compliments d'ami-
» tié de ma part. Comme, pour me délasser, je travaille

» entre autres projets, à un recueil de médailles mo-
» dernes, frappées à l'occasion de la mort des princes
» et souverains de l'Europe, même papes et cardinaux,
» évêques, etc., vous et lui pourriez ensemble me four-
» nir, de vos cabinets, de quoi augmenter considé-
» rablement un ouvrage qui, en fait d'histoire, sera
» d'un très-grand secours, d'autant que ce sont là autant
» de monuments sûrs et certains qui nous fixent une
» époque que l'on recherche souvent en vain chez les
» auteurs et qui, quand elle s'y trouve, est bien des
» fois sujette à caution. Songez-y dans vos moments
» de loisir; après m'avoir donné avis de ce que vous
» pourrez y contribuer, je vous prierai de m'en envoyer
» les dessins et j'aurai soin de vous en faire honneur.
» Ne pourrai-je pas aussi avoir quelques exemplaires de
» votre *Cabinet*. S. E. le comte de Blankenheim, pre-
» mier ministre de S. A. E. palatine, et qui a un très-
» beau médailler, m'en a demandés, de même que la
» comtesse de Wehlen, épouse du grand-écuyer, car il
» faut vous dire que cette dame emploie des sommes
» considérables à amasser des médailles de toute sorte,
» antiques et modernes, et qu'elle s'y entend. C'est tout
» son plaisir. Lorsque vous écrirez à votre fils à Rome,
» engagez-le, je vous prie, de se lier d'amitié avec M. le
» baron de Voigt, religieux de Fulde des plus exem-
» plaires, et à qui rien ne manque de ce qui peut
» former un jour un grand homme; c'est dans ces vues
» que S. A. notre prince l'a fait passer au même col-

» lége germanique. Je vous présente, à tous deux, à » cette occasion, mes respects et demeure, etc. Worms, » 26 novembre. » Le fils de Crassier dont il est question dans cette lettre est Étienne-François-Joseph.

Si le baron de Crassier avait des relations aussi intimes et aussi honorables à l'étranger, il était également lié d'une amitié très-étroite avec les principaux érudits que comptaient alors le pays de Liége, la Belgique et la république de Hollande. C'étaient Louvrex, le père de Marne, le poète Le Vaillant de la Bassardrie, le chanoine de Vitry, l'abbé de Saint-Gilles, Mieris, Havercamp et enfin Gérard Meerman. Tous ces savants vinrent visiter en différents temps son riche cabinet.

Les *Délices du pays de Liége* donnent une description assez détaillée de ce cabinet : « Les étrangers verront » toujours avec plaisir, etc. — Ce seigneur, curieux dès » sa jeunesse, en livres, en médailles et en tableaux, » n'a négligé aucune occasion de se satisfaire : et n'ayant » rien épargné pour en recouvrer, il en a colligé de » toutes les espèces, en commerçant avec les savants de » France, de Hollande, et de plusieurs autres parties » de l'Europe. On y admire des peintures du Titien, » d'Annibal Carrache, d'Albert Durer, de Holbein, de » Carlo Maratti et de plusieurs autres excellents maîtres. » Parmi les manuscrits, on trouve un texte des quatre » Évangiles, écrit l'an huit cents; un lectionnaire des » mêmes livres sacrés, d'environ le même temps, dont » la couverture est garnie d'ivoire; le dyptique d'Asturius,

» consul en 449; une histoire, ou annales de France,
» écrites en 887; un grand nombre de livres très-rares
» sur vélin, enrichis de dorure antique, dont le secret
» est perdu; d'excellentes miniatures et enfin quantité
» de beaux ouvrages des plus anciennes éditions, parmi
» lesquels se trouve une bible, en deux tomes in-folio,
» de l'édition des premiers auteurs de l'imprimerie,
» faite dans le temps que cet art était encore un secret.
» Il y a environ seize ans que M. de Crassier voulant
» communiquer ses plaisirs aux curieux et aux étrangers
» fit imprimer un catalogue des médailles, des pierreries
» et des pièces antiques qu'il possédait. Il fut agréable-
» ment reçu. On y remarque surtout un Pescennius en
» or, très-rare, et des médailles uniques, et parmi les
» pierreries le triumvirat d'Auguste, de Marc-Antoine,
» et de Lepidus, dont les têtes sont en relief sur un
» même onyx d'une grandeur considérable. Il s'est ap-
» pliqué depuis ce temps-là à la recherche des morceaux
» de même goût, dont il a recouvré une assez grande
» quantité qui ont augmenté la richesse et l'ornement
» de son précieux cabinet. Il s'y trouve présentement
» plus de deux cent trente pièces très-curieuses. Quel-
» ques-unes sont gravées, d'autres en buste, et la plus
» grande partie en relief. On remarque dans le nombre
» des dernières les têtes des douze premiers empereurs
» romains, d'un pouce et demi de hauteur, sur plus d'un
» pouce de largeur, sur des onyx, des calcédoines et d'au-
» tres pierres rares. Si les savants que la curiosité conduit

» dans ce riche cabinet sont satisfaits d'y voir ces rare-
» tés dignes d'attention, ils ne le sont pas moins de la
» politesse avec laquelle ils y sont reçus du maître du
» logis, dont la conversation aussi aisée que savante,
» les dédommage agréablement de ce qu'on peut trouver
» ailleurs de plus rare. »

Le même ouvrage, t. 5, p. 202, nous fait aussi connaître la personne même du baron de Crassier : « Le
» pays de Liége produit encore tous les jours quantité
» de personnes consommées en tout genre d'érudition,
» mais je ne puis entreprendre leur éloge jusqu'à ce que
» le monde savant ait rendu témoignage de leur mérite.
» Je ne puis cependant pas me dispenser de tirer de
» cette foule l'illustre baron de Crassier, seigneur non
» moins remarquable par les qualités du cœur que par
» celles de l'esprit : affabilité, droiture, probité, can-
» deur, sont ses vertus caractéristiques; son généreux
» penchant à obliger lui fait mettre son plaisir le plus
» doux à en faire aux autres. Pour sa capacité et ses
» rares talents, je n'aurais, pour en donner une juste
» idée, qu'à rapporter ici les glorieux jugements qu'en
» ont portés les Martene, les Montfaucon, les Durand
» et plusieurs autres savants, dont toute l'Europe es-
» time les ouvrages. Les louanges que ces grands hom-
» mes n'ont pu lui refuser, et plus encore les doctes
» fruits de ses veilles suffiront à faire passer son nom à
» la postérité la plus reculée. Il est peu de personnes
» qui aient poussé plus loin le bon goût d'architecture,

» la connaissance de la peinture et les discernements » en fait d'histoire; il n'en est point qui aient dévoilé » avec plus de sagacité ce que les médailles et autres » monuments de l'antiquité ont de plus obscur, etc. » Cette citation prouve que le baron de Pollnitz a mal choisi ses modèles, lorsqu'il s'est amusé à faire le portrait des Liégeois.

A l'occasion du renouvellement de la magistrature de la cité de Liége, le 18 septembre 1729, le prince comprit au nombre des conseillers, qu'il pouvait choisir, le baron Guillaume de Crassier; telle était l'estime qu'il lui portait.

En 1733, il fut question à Liége d'imprimer l'histoire de cet évêché, par le père Foullon. Comme le baron de Crassier et son ami l'échevin de Louvrex en possédaient chacun un exemplaire, l'éditeur, Everard Kints, s'adressa à eux afin de pouvoir comparer les deux copies. Crassier voulut bien se charger de ce travail; et son ami, qui était aveugle, lui prêta son manuscrit avec cette complaisance que tous les savants et les littérateurs ont toujours reconnue en lui. On a conclu de là, que Crassier et Louvrex étaient aussi auteurs du supplément à l'histoire du père Foullon, mais rien ne justifie cette assertion. Si Crassier trouva le père Foullon trop partial pour les évêques dans leur lutte avec les magistrats populaires, on aurait cependant tort de le prendre pour un pamphlétaire. Dans toute sa carrière, il s'est montré dévoué à ses princes, sans injustice envers la cité, ce

qu'il reprocha à l'historien Foullon; je puis ajouter qu'une note autographe dans laquelle le baron mentionne ses divers ouvrages, ne comprend point ce troisième volume.

Il avait, à l'époque de la publication de ce troisième volume, soixante-quinze ans révolus; mais ce grand âge ne lui avait encore enlevé aucune de ses facultés intellectuelles ni rien de l'activité dont il avait donné, dans sa jeunesse, des preuves fréquentes. C'est même alors qu'il consentit à livrer à la publicité une dissertation, sur la question du siége épiscopal de Maestricht, défendue autrefois avec beaucoup de savoir par le bollandiste Godefroi Henschenius. Celui-ci était d'avis que la ville de Maestricht avait été un siége épiscopal; le baron de Crassier soutint, au contraire, en 1738, que si l'ancien évêché de Tongres n'avait jamais été fixé à Maestricht, les évêques de Tongres, à cause des irruptions des barbares, y avaient du moins choisi leur résidence. D'ailleurs, on pourrait demander ce qu'étaient ces missionnaires primitifs, qualifiés évêques ou abbés, tandis qu'ils se trouvaient au milieu de païens et souvent en face du druide qu'ils ne parvenaient point à pousser hors de sa position sociale. L'opinion de Crassier, qui était aussi celle de Foullon, se rapproche davantage de la vérité, sans nuire au christianisme. Le père Dolmans, de l'ordre des Jésuites, prit le parti d'Henschenius, sans observer les égards et les ménagements dus au mérite personnel et au savoir de son adversaire, tandis que

d'autre part le père Bertholet, aussi de l'ordre des Jésuites, soutint le sentiment du baron de Crassier dans une dissertation insérée dans le sixième volume de l'*Histoire du Luxembourg*. Voyez au reste notre article sur Foullon dans le tome 1er de cette série p. 236.

A cette époque, Crassier engageait Schannat, qui se trouvait alors à Rome, à ne rien négliger pour obtenir accès au Vatican et le priait en même temps de lui faire part de tout ce qu'il trouverait relatif au pays de Liége. La France avait emporté sa moisson; l'Allemagne, avide de connaissances historiques, avait abusé de la faveur qu'elle avait obtenue à son tour. Quel jour heureux pour le digne vieillard de Liége, que celui où il apprit que son ami avait enfin l'autorisation de pénétrer au Vatican : « Le nombre des manuscrits, écrivait Schannat dans son enthousiasme, passe les cent mille! vous jugez bien que je tâche d'en profiter, comme il faut; et que, si je rapporterai peu d'argent de Rome, je retournerai au moins riche en papiers; c'est seulement grand dommage que tant d'habiles gens m'ont précédé et qu'y ayant fait d'amples moissons ils ne m'ont laissé que de quoi glaner après eux, surtout en ce qui concerne l'Allemagne, qui, comme vous savez, fait mon objet principal. Il y a eu d'ailleurs quelques pontifes dont la politique ayant pris de l'ombrage de ce côté là ont fait placer dans l'archive secrète, qui est attenante ladite bibliothèque, plusieurs volumes dont j'aurais pu retirer quantité de bons morceaux. A cela près j'ai lieu d'être content. »

Crassier avait perdu successivement la plupart des amis avec qui il entretenait une correspondance intime depuis plusieurs années. La mort de Schannat l'affligea fortement. Le 14 mars 1739, il en écrivit à Joseph Carnier, receveur des avis de l'électeur palatin, à Heidelberg, qui était le dernier protecteur de ce savant; voici sa lettre : *Après vous avoir très-humblement remercié de la peine que vous avez prise de m'annoncer par votre lettre du 7 courant, le trépas subit de M. l'abbé Schannat, lequel je prie le Tout-Puissant d'avoir placé dans sa sainte gloire, je ne puis me dispenser, monsieur, de vous assurer de bon cœur, que cette triste nouvelle m'a affligé d'une manière inexprimable, troublé d'avoir si inopinément perdu le plus sincère et intime de mes amis, lequel j'estimais infiniment depuis environ trente ans de connaissance, ayant correspondu toujours constamment et fidèlement avec lui partout où il s'est trouvé. Je le regrette d'autant plus que je le regardais pour un des premiers savants de notre siècle, de quoi font preuve les beaux traités qu'il a rendus publics touchant Fulde, Worms*, etc. *J'eus le plaisir de l'embrasser chez moi au commencement d'août dernier et d'apprendre de sa bouche qu'il allait travailler à mettre au jour encore d'autres ouvrages très-considérables dont il avait déjà préparé tous les matériaux; ne sachant ce qu'ils deviendront avec les autres effets*, etc.

Tel fut dans tous les temps son goût pour l'étude et le travail, qu'octogénaire, il s'y livrait encore. Cepen-

dant sa place d'avocat à la chambre de Saint-Lambert, était devenue une sinécure; il y renonça le 5 septembre 1743 en faveur de son fils, Thomas-Guillaume-Joseph baron de Crassier.

Néanmoins le successeur de Georges-Louis de Berghes, Jean-Théodore de Bavière, le maintint, le 8 mars 1744, à la chambre des Comptes.

Crassier mourut à Liége, le 28 novembre 1751, âgé de 89 ans; ses restes mortels furent enterrés au chœur de l'église de Saint-Adalbert, dans le caveau de sa famille où son épouse l'avait précédé de peu de jours; et de là, lors de la démolition de cette église, par les soins du baron L.-M.-G.-F. de Crassier, qui habite Liége, à Saint-Jean l'Évangiliste, sous l'ancienne pierre tumulaire.

Le baron de Crassier a eu de son mariage cinq enfants, savoir : Louis-Gabriel-Joseph, licencié en droits, conseiller et ensuite président du conseil ordinaire de l'électeur de Cologne, prince-évêque de Liége; Étienne-François-Joseph, docteur en droits et en théologie, bibliothécaire du collége germanique à Rome, préfet de la congrégation des jeunes lévites promus aux ordres sacrés, lequel fut encore pourvu par le Saint Père d'un canonicat de l'église collégiale de Saint-Martin, à Liége; Guillaume-Jean-Joseph, officier dans un régiment de dragons, au service des États-Généraux, qui épousa, le 27 décembre 1750, Agnès Loyens, d'une ancienne famille de Maestricht, originaire du Brabant; Thomas-Guillaume-Joseph, marié à Anne de Jaquemart, douairière de

Louis-Lambert de Flaveau de la Gerarderie; et enfin Marie-Jeanne-Josephe, épouse de Simon-Louis de Hodeige, chevalier du Saint-Empire.

Le baron de Crassier légua aux trois derniers sa belle maison à Liége, qui servit depuis d'hôtel à la famille d'Oultremont de Wegimont, et son précieux cabinet.

La bibliothèque du baron de Crassier fut vendue publiquement en 1754, à Liége; le catalogue en est intitulé: *Catalogus librorum Bibliothecæ Guillelmi S. R. I. L. baronis de Crassier*, etc., Liége, 1754, in-8°; quant à son cabinet, la majeure partie en est religieusement conservée dans la famille de Guillaume-Jean-Joseph, le grand-père du secrétaire-général du ministère de la justice du royaume.

Nous lui devons les ouvrages dont voici les titres : 1° *Series Ill. ac Rev. dominorum Præpositorum Decanorumque majorum perill. Ecclesiæ-Cathedralis Leodiensis. Prout erui potuerunt tam ex chartis et documentis ejusdem ecclesiæ, quam ex variis schedis rerumque Leodiensium scriptoribus, editis vel manuscriptis, fideliter deducta*, Liége, in 4°, de 32 pages.

— 2° *Preuves du droit territorial de la principauté de Liége sur le monastère et les terres de Saint-Hubert*, Liége (1704), in-4°. Une note autographe du baron dit à ce sujet : « Quelque temps après, lesdits de Luxem-
» bourg avancèrent de leur côté un écrit intitulé : *Droits*
» *de S. M. sur le bourg et terres de Saint-Hubert;* lequel le
» marquis de Bedmar envoya à M. le marquis de Torcy,
» auquel écrit le susnommé fut chargé de répondre comme

» il le fit par des remarques sur chaque article, ren-
» voyées à M. le baron de Karg, le 14 février 1705. »

—3° *Remarques* (1716), en réponse à l'abbé de Saint-Hubert qui avait contesté, dans une lettre, les droits de l'église de Liége sur la terre de Saint-Hubert et se prétendait victime de la vengeance de l'évêque.

Comme je crains de n'avoir pas été clair en voulant être trop concis, je pense devoir reprendre le résumé de la fameuse querelle au sujet de l'abbaye de Saint-Hubert et de son abbé :

En septembre ou octobre 1714, plusieurs moines de Saint-Hubert adressèrent à leur abbé une plainte contre Dom Hubert Jadin.

L'abbé ayant absous l'inculpé, les plaignants s'adressèrent au prince-évêque de Liége.

L'évêque ordonna à l'abbé de démettre Dom Hubert de sa charge de cellérier.

L'abbé et Dom Hubert en appelèrent à Sa Sainteté.

Le sacré collége commit le nonce à Cologne, pour instruire l'affaire.

Le nonce députa le seigneur d'Aquila, auditeur, et le doyen de Saint-Paul, à Liége, pour faire la visite du monastère de Saint-Hubert.

Les députés procédèrent à la visite et interrogèrent les moines, les domestiques et d'autres personnes.

Par suite de cette information, le nonce porta le 15 août 1715, une ordonnance par laquelle il suspendit

l'abbé, tant dans le spirituel que dans le temporel, et nomma un administrateur; il suspendit de même ses officiers qu'il remplaça par d'autres moines.

Le nonce commit l'exécution de son ordonnance aux soins de l'évêque de Liége.

Celui-ci, par commission datée de Bonn, le 10 septembre 1715, délégua pour cette exécution l'abbé de Saint-Remy et le chanoine Neuman, de Cologne.

Le chanoine Neuman arriva à Liége le 15 novembre; le 18, à l'heure du midi, il publia l'ordonnance du nonce au milieu du chapitre, assemblé dans le réfectoire de Saint-Hubert, et installa immédiatement l'administrateur nommé par le nonce.

L'abbé, après avoir déclaré se soumettre à la sentence portée contre lui, en appela ensuite à la cour de Rome.

En outre, il publia au mois de janvier 1716, en forme de lettre, un écrit dans lequel, en arguant de nullité la procédure instruite à sa charge et la suspension qui en fut le résultat, il en attribue la cause première et pour ainsi dire unique à la vengeance que le prince-évêque de Liége et son premier ministre, le baron de Karg, auraient voulu tirer de trois prétendues offenses.

D'après l'écrit, ces offenses consistaient :

La première, en ce que l'abbé ne prétend pas reconnaître dans sa terre la souveraineté de la principauté de Liége.

La deuxième, en ce que ledit abbé a appelé plusieurs fois à la cour de Rome des décrets, visites et autres ordonnances des juges de Liége.

Le troisième, en ce que l'abbé avait fait désarmer le neveu du baron de Moreau et ses gens, pendant qu'ils chassaient, en 1707, dans le village de Bure, dépendant de la prévôté de Revogne.

L'abbé prétendait être seigneur du territoire sur lequel le fait de chasse avait eu lieu, tandis que le baron de Moreau soutenait qu'en qualité de prévôt de Revogne, le droit de chasse dans le village de Bure lui appartenait exclusivement; et comme la prévôté de Revogne relevait du prince-évêque de Liége, il avait porté plainte à son souverain. Le premier ministre de celui-ci, le baron de Karg, après avoir inutilement employé les moyens de la persuasion, avait envoyé cent dragons pour reprendre les fusils saisis par les ordres de l'abbé.

L'imputation faite au baron de Karg d'avoir contribué, en 1715, à la suspension de l'abbé, pour se venger d'un fait de chasse, passé huit années auparavant, était surtout basée sur ce que le neveu du baron de Karg avait épousé l'une des deux filles du baron de Moreau.

L'évêque chargea Crassier de répondre à l'écrit de l'abbé; ce que celui-ci fit au commencement d'avril 1716, et par lettre du 8 du même mois il adressa son travail au baron de Cler, avec prière de le transmettre au grand chancelier.

L'évêque ordonna de l'imprimer, et Crassier lui donna le simple titre de *Remarques*.

Après y avoir démontré, d'une part, que les deux premiers faits relatés dans l'écrit de l'abbé ne constituaient point des offenses dont le prince-évêque de Liége eût à s'inquiéter et qui pussent inspirer des sentiments de vengeance, d'autre part, que si le troisième fait avait été un véritable attentat aux droits de souveraineté de l'évêque, celui-ci avait laissé juger la contestation entre l'abbé et le baron de Moreau, par le tribunal des échevins, Crassier terminait son mémoire en résumant les faits révélés par l'instruction faite à charge de l'abbé et de ses officiers, et en justifiant pleinement la sentence de suspension prononcée contre eux par le nonce apostolique, pour des motifs bien différents de ceux allégués dans leur écrit.

— 4° *Series Numismatum, antiquorum tam græcorum quam romanorum, cum elencho gemmarum, statuarum aliarumque id genus antiquitatum, quæ non minori sumptu quam labore summo congessit,* etc. Liége, 1721, in-8°. Il faut y joindre un supplément : *Additamenta ad seriem Numismatum aliarumque antiquitatum,* etc., in-8°, de 10 pages. — 5° *Brevis Elucidatio quæstionis jesuiticæ de prætenso episcopatu trajectensi ad Mosam,* Liége, 1738, in-8°. Le père Dolmans répondit par la brochure suivante : *Observationes apologeticæ pro episcopatu trajectensi ad Mosam.* Anvers, 1740, in-12; et Crassier répliqua : — 6° *Additamentum ad brevem elucidationem*

quæstionis jesuiticæ, de prætenso episcopatu trajectensi ad Mosam, Liége, 1742, in-8°; le même père Dolmans ne tarda point à y opposer une nouvelle brochure sous le titre : *Alteræ observationes apologeticæ pro episcopatu trajectensi ad Mosam,* Louvain, 1742, in-12; — 7° *Descriptio brevis Gemmarum quæ in musæo asservantur,* Liége, 1740, in-4°.

J'ai vu la plupart des manuscrits délaissés par le baron de Crassier; et le lecteur a dû s'en apercevoir; mais je ne puis les comprendre au nombre de ses ouvrages. Je mentionnerai cependant un recueil qui faisait partie de sa bibliothèque et se trouve dans son catalogue au n° 3500, sous le titre : *Écrits et preuves touchant Bouillon,* lesquels devaient servir de complément à l'ouvrage de Foullon intitulé : *Explanatio uberior et omni modo assertio excelsioris et supremi juris in ducatum et arcem Bullionensem pro serenissimo episcopo Leodiensi,* Liége, 1681, in-4°.

LEGIPONT.

Legipont (Olivier), historien aussi savant que laborieux du 18e siècle, naquit le 2 décembre 1698, au village de Soyron aux environs de Verviers. Son père se nommait aussi Olivier Legipont, et sa mère Apollonie Remacle; l'un et l'autre appartenaient à des familles considérées et aisées.

Le jeune Olivier Legipont était le cadet de leurs dix enfants. A cause de ses bonnes dispositions, son père, cédant aux représentations de ses amis, l'envoya à Verviers, au collége des Récollets. Il n'eut pas à s'en repentir, car à chaque concours son fils remporta les meilleurs prix.

En 1717, il commença sa philosophie à Cologne, au collége *Montanum*.

Dès lors il avait du goût pour la vie religieuse; mais indécis sur la profession qu'il choisirait, il adressa souvent des prières à sainte Brigitte afin qu'elle intercédât auprès de Dieu, dont il attendait avec confiance le

conseil intime. Un de ses condisciples, ayant entendu ses prières, lui indiqua l'abbaye de Saint-Martin, à Cologne même; prenant ce conseil pour un avis céleste, Legipont se jetta aux pieds de la Vierge, l'implorant de ne pas l'abandonner dans ce moment, se leva et alla d'un pas décidé chez l'abbé Henri Obladen. Il découvrit ingénuement toute sa pensée à ce prélat qui l'admit le 26 décembre 1718.

Legipont commença son noviciat le 14 février suivant. Il fit sa profession solennelle le 19 mars 1720.

Le goût des études, qui donnait aux Bénédictins de France une si belle renommée, ne régnait point dans la plupart des maisons du même ordre d'Allemagne; on y était même indifférent pour les sciences les plus indispensables au moine et au prêtre. Legipont étudia la théologie; mais après avoir entendu son nonchalant professeur sur les actes humains et sur la conscience, il se retira de l'école, pour se livrer, dans sa cellule, aux autres parties de la théologie ainsi qu'au droit canonique dont il appréciait l'importance. Infatigable, il changeait souvent de sujet, sans abandonner aucun. Dans ces temps heureux de sa vie monastique, il composa plusieurs poëmes; mais il abandonna bientôt la versification pour s'adonner aux recherches historiques et diplomatiques, à l'exemple de Dom Martene et de Dom Durand.

Élevé à la prêtrise le 22 mai 1723, il fut, conformément à ses goûts, chargé de la bibliothèque du monastère; grâce à la longue indifférence des moines elle

se trouvait dans un triste état; en peu de temps, il répara les erreurs et les torts des siècles; et en décrivant, dans un catalogue méthodique, la collection formée à grands frais, il ne négligeait point d'orner son érudition : alors l'histoire, tant ecclésiastique que littéraire, lui offrait beaucoup d'attraits; il projeta un ouvrage semblable à celui de Dupin. Les matériaux qu'il rassembla, lui ont servi dans toute sa carrière littéraire pour ses divers ouvrages.

L'histoire ecclésiastique, d'une si grande utilité pour l'intelligence des phases de la civilisation, lui fit faire un retour sur ses premiers travaux : il sentit qu'il importait d'abandonner la théologie scolastique, dont le moyen-âge nous avait dotés, et d'accepter l'exigence de l'école nouvelle qui prétendait établir la doctrine de l'Église d'après des monuments irréfragables. Il rédigea, à son usage privé, un cours de théologie dogmatique; et, comme toute l'Église moderne s'appuie sur les décisions du concile de Trente, il écrivit à la même époque, l'histoire de cette fameuse assemblée.

L'abbé Adrien Falck, qui succéda en 1726 à Henri Obladen, s'empressa de reconstituer, dans sa maison, l'enseignement de la philosophie et de la théologie. Joseph Herschell eut cette dernière chaire et Legipont occupa l'autre.

Le 20 janvier 1728, Legipont fit sa licence en théologie à l'université de Cologne.

Peu de temps après, il publia sur la philosophie des

thèses intitulées *Sapientiæ stadium Benedictino-Philosophicum* (Cologne, 1728, in-folio), auxquelles il attribua les tracasseries qu'on lui suscita dans la suite. Dom Bernard Pez, à qui le professeur envoya un exemplaire de ses thèses, loin de partager les reproches des Jésuites, félicita l'auteur de dégager la philosophie de la rouille du moyen-âge et l'encouragea à persévérer dans cette heureuse idée. Mais le gant jeté par Legipont avait été ramassé.

Le 9 octobre de la même année (1728) on lui confia la charge de prieur; ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à ses études et de donner à ses frères des leçons de droit canonique; l'amitié qu'il venait de contracter avec Dom Pez, le porta à compulser la bibliothèque, très-riche en manuscrits et en diplômes, dont il rédigea la table analytique; il recueillit aussi pour son ami des variétés historiques et composa l'histoire littéraire de l'abbaye de Saint-Martin. Il commença en outre, dans cette maison, un recueil diplomatique et un bullaire relatifs à la congrégation de Bursfeld qu'il termina, en 1730, à Gladbach, sous l'abbé Servais Van den Berg.

A cette époque, novice encore en diplomatique, il se rangea, dans la fameuse querelle du libraire Roderique avec les Bénédictins de France, du parti de son ami Pez, plus savant que judicieux. Le baron de Crassier, qui s'est aussi occupé de cette guerre, écrivit le 10 septembre 1728 : « Il y a quelque temps que » M. Schannat devait venir faire un tour dans ces quar-

» tiers, mais j'ai appris que son dessein a été inter-
» rompu à raison d'une nouvelle guerre lui suscitée par
» certain Ignace Roderique qui a pris la plume au sujet
» de ce qu'il a eu mis au jour touchant l'abbaye de
» Fulde; mais je me flatte qu'il triomphera de ce nou-
» veau critique comme il a fait du censeur de sa *Diœ-*
» *cesis Fuldensis*, la victoire ayant été adjugée audit
» Schannat et dans vos quartiers et par tous les savants
» d'Allemagne; j'apprends même que le nouvel agres-
» seur en veut en même temps à quelques endroits du
» tome 2 de votre grande collection, regardant l'abbaye
» de Stavelot, pour tant plus empoigner Fulde et son
» archive; mais j'espère qu'il n'y trouvera guère son
» compte, sachant que plusieurs savants prennent à
» cœur la défense dudit Schannat et entre autres le cé-
» lèbre abbé Hugo, de l'ordre des Prémontrés, par
» son livre intitulé *Antiquitas exemptionis Monasterio-*
» *rum à jurisdictione episcopali vindicata*, qui est ac-
» tuellement sous presse à Strasbourg, par lequel on
» venge fortement les ouvrages dudit Schannat contre
» les attaques leur livrées sous le nom d'Eccard qui, quoi-
» que auteur de la censure, ne laisse pas d'être outré de
» ce qu'elle a été suffisamment réfutée. » Legipont eut le bon esprit de ne pas se mêler publiquement de cette querelle de savants et de faire le sacrifice de sa dissertation qu'il garda parmi ses manuscrits.

Le père Pez, qui semble avoir porté Legipont aux études historiques, était très-laborieux; Martene, qui le

vit à Paris en 1728, assure qu'il étudiait depuis le matin jusqu'au soir sans se donner aucun relâche. Il vint à Paris à la suite du chancelier de Zinzendorf. Si Martene estimait sa personne, il n'aimait cependant pas son recueil. « J'ai fait mettre, écrivit-il à son ami Crassier, le » 13 juillet 1721, dans le Journal des Savans de Paris, » le prospectus du P. Pez et on l'y a mis en ami, avec » honneur, marquant seulement les principales pièces » qu'il annonce, afin d'en donner quelque goût; car on » les avait toutes mises; comme il n'y avait pas de » choix, tout le monde en aurait été rebuté : de tous » ceux qui ont lu son prospectus, je n'ai vu aucun qui » l'estime. Je croyais qu'en Allemagne on en porterait » un jugement plus favorable; mais un de mes amis » d'Allemagne me mande qu'il n'y est pas plus estimé, » parce que le choix de ses auteurs est trop *prêtre*, c'est » le terme dont il se sert, et je sais qu'à la dernière » foire de Francfort aucun libraire n'a voulu se charger » d'en envoyer en France; ce qui m'a fait de la peine, » car outre que Dom Bernard Pez est mon confrère, il » est encore de mes amis. »

Dès que Legipont eut formé ses collections, relatives à Bursfeld, il se vit à même d'écrire l'histoire de son abbaye et de toute la congrégation.

Ces travaux, qui lui acquirent l'estime de Pez et de Martene, ne lui concilièrent cependant point l'amour des moines trop attachés à leurs vieilles habitudes. Sa position devint critique. Le 9 avril 1731, il donna sa

démission du priorat dans l'espoir de puiser dans l'étude les consolations qu'il n'obtenait point de ses frères.

L'abbé de Saint-Jacques, à Mayence, Amand Schell, informé de la position de Legipont, lui offrit une chaire de théologie, qu'il s'empressa d'accepter avec le consentement de son abbé. Le 7 juillet de la même année il quitta sa maison professe.

L'abbaye de Saint-Jacques possédait une précieuse bibliothèque et une riche collection de diplômes; Legipont s'efforça d'exploiter cette mine. La vanité ne le guidait pas : loin de là; il faisait ces recherches pour satisfaire son propre goût et dans l'espoir d'être utile à Bernard Pez.

A la fin de son cours, il publia, le 18 septembre 1732, des thèses illustrées, selon l'usage, de figures, et annonça en même temps des leçons de droit canonique.

Sur ces entrefaites, le prévôt de Saint-Martin à Spanheim, Frédéric Ettinghausen, vint à décéder. L'abbé de Saint-Jacques sollicita de l'électeur palatin l'union de cette prévôté avec son monastère; il obtint sa demande, et n'ayant point à Spanheim des religieux propres au service de la campagne, il choisit Legipont et trois de ses élèves. Legipont fut forcé de renoncer à l'enseignement : le 26 juillet 1733, il partit pour Spanheim et desservit la cure de Bockenaw.

Cette retraite, loin d'une bibliothèque et d'un dépôt d'archives, ne pouvait aller à l'ami de Pez et de Martene; aussi saisit-il la première occasion de se dérober

avec le consentement de l'abbé de Saint-Martin, à l'ennui de son exil : on lui offrait de soigner l'éducation des enfants du comte de Laterman. En décembre de l'année même où il s'établit à Bockenaw, il partit pour Vienne, à sa nouvelle destination, avec le comte de Strickland, évêque de Namur. Legipont échappa à l'ennui du village de Bockenaw, mais il rencontra dans cette capitale d'autres contrariétés non moins cuisantes. Toutes ne doivent pas être attribuées à l'envie et à la malveillance; son caractère inquiet, absolu et peu conciliant en était une des causes principales.

Dès que Godefroid Beselius, abbé de Gotteweig, à qui l'on doit l'immortel ouvrage intitulé : *Chronicon Gottwicense*, fut informé de l'arrivée de Legipont en Autriche, il lui offrit, par lettre du 8 février 1734, la place de bibliothécaire. L'exemple de la congrégation de Saint-Maur et le pitoyable état des monastères de son ordre en Allemagne, avaient déjà fait émettre, par ce prélat, le vœu d'introduire dans ces maisons le goût des études; il avait été, à ce sujet, en relation avec Dom Charles Meichelbeck, Félix Egger et Bernard Pez. Tous avaient été unanimes pour une semblable réforme. Mais les intentions les plus bienveillantes ne sont que trop souvent paralysées, même dans les communautés religieuses. L'invitation de l'abbé de Gotteweig sourit à Dom Legipont, qui se flattait de trouver chez ce digne prélat les moyens de réaliser les souhaits de toute sa carrière.

Jamais proposition plus agréable ne lui avait été faite dans des circonstances plus opportunes. Après avoir cédé sa place d'instituteur à Magnoald Ziegelbauer, il se rendit, au mois de Mars, à sa nouvelle destination.

A cette époque Bernard Pez vint à mourir avant d'avoir coordonné les immenses matériaux de la bibliothèque bénédictine. Le bibliothécaire de Gotteweig qui avait pareillement travaillé à l'histoire littéraire de son ordre, écrivit à Ziegelbauer, qu'il avait laissé à Vienne, pour le prier de lui prêter son appui pour la confection de cet ouvrage. C'est à cette circonstance que nous devons l'*Historia Rei Litterariæ ordinis S. Benedicti.* Legipont laissa à son collègue l'histoire littéraire ou biographique, et s'occupa plus particulièrement de la bibliographie pour laquelle la bibliothèque de Gotteweig lui offrait d'immenses ressources. Il travailla à ce catalogue depuis le mois de mars 1734 jusqu'à la fin d'octobre de l'année suivante.

Quittant alors l'abbaye de Gotteweig ainsi que sa chère bibliothèque, il se tint à Mayence et puis à Spanheim dont le monastère lui devait en partie sa réforme. Les déplacements continuels et les travaux interrompus de Legipont feraient suffisamment soupçonner la cause d'une vie si inquiète, si des documents irréfragables ne la dénonçaient point.

Lors de la conquête du Palatinat par les Français, il sollicita la direction du monastère de Disibodenberg non loin de Spanheim, tant du maréchal de Belle-Isle que

du président de la congrégation de Bursfeld, qui lui accordèrent sa demande. Le 1er avril 1736, il y officia pour la première fois. Il se conduisit là comme dans les autres maisons qu'il avait habitées : il en fit l'histoire, et écrivit en outre les annales du monastère de Spanheim, illustré par le savant Trithemius dont il se proposait de publier les œuvres. Mais il ne fit non plus qu'un très-court séjour à Disibodenberg.

De retour à Mayence, il consacra tout son temps à la bibliothèque du comte d'Alberg, trop curieuse et trop importante pour la laisser enfouie dans de vastes appartements; il aurait voulu la rendre publique et la faire servir à une société savante dont il projeta l'érection, à Mayence. Son programme parut en 1737.

Les Bénédictins de la congrégation de Bursfeld et de toute l'Allemagne ne pouvaient encore apprécier les avantages qui devaient résulter pour eux des travaux littéraires. Chez eux régnait en général une certaine apathie. Les Jésuites, désireux de maintenir leur domination, veillaient attentivement aux efforts que firent de temps en temps quelques-uns des Bénédictins allemands pour une réforme.

De retour à sa maison professe, à Cologne, vers la fin de juillet de l'année 1739, Legipont reprit ses travaux bibliographiques de son ordre qu'il fut forcé d'abandonner de nouveau, peu de temps après, ayant été désigné par les visiteurs, pour les charges de sous-prieur et puis d'économe. N'ayant su acquérir l'estime que d'un petit

nombre de savants avec qui il fut en correspondance, il n'eut pas dans ses fonctions le talent de se faire aimer. *Va-t-en, scandale,* s'écria-t-on.

Dans la crainte d'être victime de l'animosité qui de jour en jour menaçait de changer en fureur, il se retira avec le consentement du supérieur et des visiteurs de la congrégation à Flittard, commune du duché de Berg, auprès de Joseph Herschell. Instruit des tracasseries auxquelles il était en butte, l'abbé de Gotteweig lui témoigna le désir de le revoir.

Dans son isolement, il se livrait à ses goûts littéraires : au village de Flittard, il travailla aux antiquités de Cologne; et reprenant, pour la troisième fois, sa bibliographie bénédictine, il visita les principales bibliothèques, dans le territoire de Trèves.

Toujours inquiet, et jamais content dans l'endroit où il était, il se disposait à partir pour l'Autriche, lors de la mort d'Adrien Falck, le 25 février 1741 : il était de son devoir et de son intérêt de prendre part à l'élection de son successeur, fixée au 9 mars. Il arriva la veille à Saint-Martin avec François Spix, confesseur des religieuses du Rolandswerth, appelé communément Nonnenwerth, dans une île du Rhin, sous le bailliage de Leuenberg. Trois fois l'épreuve fut douteuse, mais grâce à Legipont, les suffrages se réunirent en faveur de Spix.

Probablement les supérieurs de Rolandsweth pensèrent faire plaisir à Legipont, en témoignant le désir de

l'avoir pour directeur. Mais il connaissait assez les désagréments d'une semblable charge et aimait trop la vie studieuse pour accepter telle offre : *Je préfère être martyr au milieu de mes frères*, s'écria-t-il, *que confesseur de religieuses.*

Il se flattait de jouir désormais de cette tranquillité d'âme si nécessaire à l'homme qui se dévoue aux études. Les premiers temps de son séjour à Saint-Martin entretenaient cet espoir. Il y entreprit une *Cologne chrétienne et diplomatique.* Il travailla trois ans à cet ouvrage au-dessus des forces d'un seul homme, avec une constance que rien n'était capable d'interrompre, même la malignité et l'envie. Plusieurs religieux étaient animés contre lui, parce qu'il aurait voulu imposer ses goûts littéraires à toute la congrégation. La situation morale des maisons opposées aux dernières réformes, si glorieuses pour les congrégations de Saint-Vannes et de Saint-Maur, était déplorable, comme on le verra dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand.

Legipont demeurait à peine trois ans à Cologne lorsque l'abbé de Brzevniowes, Bruno Lœbel, l'invita à l'aider à l'érection d'un collége à Prague, pour les nobles peu fortunés, selon l'intention du comte Philippe Kinsky, premier chancelier du royaume de Bohême. Il partit au commencement de 1744 et répondit à l'attente de l'abbé, en secondant Anselme Desing, Magnoald Ziegelbauer et Uldaric Weis, qui tous avaient été choisis pour une œuvre aussi utile. Au commencement de juillet

de cette année, il fut envoyé à Vienne pour faire, avec Desing, le catalogue de la bibliothèque Kinskiene, destinée au collége; à cause de la guerre, si funeste à Dom Lœbel et à son abbaye de Sainte-Marguerite, Legipont se retira à Rayhrad, en Moravie, auprès de Weis; il écrivit dans ce monastère un *Traité de la vraie Noblesse,* une *Introduction à la Numismatique*, et sur la demande de Matthieu Stehlik, un *Manuel du Bibliothécaire.*

Lors de son retour à Prague, en 1745, bien de difficultés étaient vaincues, bien des dégoûts surmontés : le collége promettait des résultats heureux; mais son fondateur, l'abbé Lœbel, était en proie à des inquiétudes qui lui venaient de la part des Jésuites. Enfin, pour les satisfaire, le collége fut dissous. Néanmoins l'abbé retint Legipont et lui confia la chaire de théologie dogmatique pour ses jeunes religieux. Il l'accepta sans renoncer à ses travaux. Dans ce temps, il travailla à deux immenses ouvrages, une *Bibliothèque Bohémienne* et un *Dictionnaire de la Germanie monastique.*

Il ne tarda pas à abandonner Brzevniowes pour Gotteweig, dont l'abbé avait toujours les intentions les plus bienveillantes et les plus généreuses pour les Bénédictins allemands. L'ancien plan de ce prélat, abandonné par les circonstances, était bien préférable aux idées de Dom Lœbel. Cependant il ne s'agissait point alors de le reprendre. Legipont fut chargé de l'édition, si souvent projetée, des œuvres de Trithemius dont l'évêque de Bamberg et de Wurtzbourg, Charles de Schœnborn, consentait à

supporter les frais. La mort inattendue de ce prélat, en 1746, fit évanouir tous ces projets. Cependant ce voyage ne fut point inutile. Legipont en profita pour visiter les principales bibliothèques monastiques, peu explorées encore. Il s'arrêta à Saint-Michel, à Bamberg, où il séjourna jusqu'au commencement de décembre.

Il gagna ensuite Saint-Jacques, à Wurtzbourg; il suspendit ses recherches relatives aux opuscules si disséminés de Trithemius pour mettre en ordre la bibliothèque de Sainte-Félicité, de l'ordre de Saint-Benoît, à Schwarzach, petite ville sur le Mein. Il en entreprit le catalogue en mars 1747.

De retour à Wurtzbourg, il ne prolongea guère son séjour à Saint-Jacques, qu'il quitta pour un monastère du même nom, à Mayence, et pour l'abbaye de son ordre au bourg de Spanheim. Il paraît que cette fois ses courses étaient dues moins à l'envie de puiser dans des trésors diplomatiques, que dans le but de se rapprocher de son couvent de Disibodenberg, dont malgré son absence, il n'avait cessé d'être supérieur.

Cette abbaye, abandonnée à elle-même, avait partagé le sort des maisons bénédictines en proie à l'égoïsme, offrant le spectacle des désordres du moyen-âge. Informé qu'un moine de Seligenstadt, dans l'électorat de Mayence, intriguait pour se faire mettre en possession de Disibodenberg, Legipont partit pour Heidelberg, où se tenait le président du conseil ecclésiastique. Mais de quel droit se plaignait Dom Legipont?

Le professeur Haurisius lui fit sentir combien il importait aux Bénédictins d'Allemagne d'entrer dans la voie glorieuse, qu'avaient ouverte ceux de Saint-Vannes et de Saint-Maur; et il conseilla de faire servir les débris de tant de monastères à un séminaire bénédictin, à Heidelberg, lequel serait destiné, non à l'enseignement de la jeunesse, dont les Jésuites étaient jaloux, mais au perfectionnement des connaissances historiques et diplomatiques. Legipont, qui approuva ce conseil, prit d'abord son recours vers le prélat de l'abbaye impériale de Gengenbach, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Strasbourg, Paul Seiger, qui avait été en relation avec la congrégation de Saint-Maur, pour l'établissement d'un comité littéraire, dans l'intérêt des Bénédictins allemands. C'était l'idée dont Legipont était préoccupé; seulement au lieu de fixer le siége du comité ou séminaire à Paris, il était question de le choisir en Allemagne. Legipont s'adressa ensuite aux abbés et aux administrateurs des principaux monastères de l'Alsace, de Brisgau et des provinces du Rhin.

L'animosité des religieux entre eux et la disposition intérieure des couvents d'Allemagne peuvent faire présumer pourquoi cette réforme, désirée et nécessaire, rencontrait, à chaque reprise, de nouveaux obstacles. Dans l'espoir de voir son ancien plan réussir, Dom Legipont revint à sa maison professe, à Cologne; selon lui, il importait d'achever son *Dictionnaire monastique*. Une légère indisposition et de nouvelles tracasseries lui

suggérèrent l'idée de recueillir ses dissertations sous le titre d'*Analecta Oliveriana :* il détacha tout ce qui concernait l'histoire littéraire de l'ordre de Saint-Benoît, pour son ami Ziegelbauer.

Ce savant Bénédictin qui regretta d'être éloigné de lui, accepta l'offre du comte de Giannini, et Dom Legipont s'empressa de le rejoindre, avec le consentement de son supérieur, à Olmutz, où il arriva le 11 septembre 1749.

Admis dans la société scientifique des *Inconnus*, et libéralement accueilli du comte de Giannini, il mena une vie plus séculière que monastique

Au commencement de 1750, Dom Legipont suivit en Silésie le comte qui lui réservait l'éducation des jeunes Wingersky. Il accompagna ses élèves à l'abbaye de Rauden, de l'ordre de Citeaux, dans le cercle de Leobschutz, de la Silésie prussienne; il y composa pour eux, un *Discours sur les Sciences et les Beaux-Arts.*

Ayant appris que Giannini avait acquis les manuscrits délaissés par Ziegelbauer, Legipont le supplia de lui réserver ses travaux inédits comme à son ami et à son collaborateur, et à défaut de réponse il prit le parti d'aller lui-même trouver le comte à Olmutz; mais celui-ci fut sourd à ses sollicitations : tout ce que Legipont obtint, fut d'enlever à la malveillance l'histoire littéraire, qu'à sa demande l'auteur avait envoyée à Ratisbonne.

Ce refus auquel Legipont ne s'attendait guère, l'af-

fecta; au risque de tomber en disgrâce, il donna sa démission de la place qu'il devait à Giannini; et il fut trop heureux d'obtenir celle de secrétaire de la société des *Inconnus*. En effet, sa détermination lui attira des tracasseries qu'il endura sans se plaindre et que la patience lui permit de surmonter. Les premiers temps de son séjour à Olmutz furent entièrement consacrés à cette société savante qui le chargea de composer l'éloge de Ziegelbauer.

Affligé d'une fièvre maligne et se faisant avec peine au climat de la capitale du marquisat de Moravie, il se retira à l'abbaye de Raygern, non loin de la ville de Brunn; il connaissait l'abbé de cette puissante maison, ayant fait avec lui, en 1746, un voyage scientifique.

Dès qu'il fut retabli, il partit pour Ratisbonne dans l'espoir d'obtenir la faveur d'éditer l'histoire littéraire de Ziegelbauer dont le manuscrit était à Saint-Emmeran. Heureusement il y rencontra un bibliothécaire ami de la science.

Plus Legipont avançait en âge, mieux il appréciait une société chargée de la publication des documents historiques. Malgré les difficultés renouvelées sans cesse, il entretenait une nombreuse correspondance avec les principaux dignitaires ecclésiastiques, tant d'Allemagne que d'Italie. La plupart donnèrent leur assentiment à ses louables efforts. Les principales difficultés étant vaincues, la société littéraire, si péniblement élaborée, reçut son siége dans la riche abbaye princière de Kemp-

ten au cercle de Suabe, le 5 octobre 1752; et la direction en fut donnée à son principal fondateur.

Une lettre écrite à Legipont par un Bénédictin de Saint-Maur à qui il avait envoyé un diplôme d'associé, donne une idée assez précise de cette entreprise; la voici : « Le plus heureux événement du monde n'aurait » pas eu la force de me causer des transports aussi char- » mants que la nouvelle dont il vous a plu de m'informer » par votre lettre en date du 22 juillet, touchant le pro- » jet d'une académie de Bénédictins d'Allemagne. Ma » plume est trop faible pour faire voir toute la gran- » deur de ma satisfaction et de l'attention que mérite » un si beau projet. Une entreprise aussi glorieuse » que celle de faire revivre les sciences et les bonnes » lettres dans les monastères de notre ordre, ne sau- » rait manquer d'être récompensée par un applaudisse- » ment universel, d'autant plus que l'avantage qui en » revient à toute la république des lettres doit être in- » finiment estimable. L'expérience nous donne tous les » jours des preuves de cette vérité, qu'Ovide nous » annonce :

Non omnia grandior ætas,
Quæ facimus, ... habuit....

» Quelles lumières ne répandrait pas une académie » de la sorte sur l'histoire d'Allemagne, sur la diplo- » matique, sur les conciles, sur l'antiquité, sur les » beaux-arts, et même sur l'état des églises, des mo- » nastères, des maisons illustres? quels services ne ren-

» drait-elle pas à la religion, à l'ordre, à la patrie et » même aux étrangers? La noblesse de l'âme, l'art de » bien penser et de raisonner solidement, ne sont-ce » pas des prérogatives de l'étude et les trophées de ceux » qui ont le bonheur d'être rangés sous les étendards de » Minerve? Je suis donc au comble de la joie d'entrer » au sein d'une compagnie qui fera gloire de tous ces » avantages et qui travaillera à cultiver le champ des » sciences et des études plus solides, pour les faire » renaître et sortir de l'obscurité des siècles passés. » Heureux, si mon empressement à me rendre digne » de son approbation, pouvait répondre à l'attente de » tous les membres qui la composent. Du moins ferai-» je mon possible dans l'éloignement où je suis, de » coopérer au lustre d'une si noble académie et de lui » communiquer ce que je trouverai dans ces contrées » d'ouvrages qui auront du rapport avec le but qu'elle » se propose. C'est à vous, mon Révérend Père, que j'ai » en même temps une obligation toute particulière de » m'avoir envoyé le système de cette noble entreprise et » de l'expédition des lettres-patentes d'associé qui y » étaient jointes. Je vous prie d'assurer votre illustre » sénat de ma vénération, et d'être persuadé que je serai » toujours avec une considération distinguée et avec tout » le respect dû à vos mérites, etc. »

Legipont surmonta tous les obstacles que rencontrent, dès leur origine, de semblables institutions de nature à froisser bien des amours-propres. Il prit lui-même sur-le-

champ le manuscrit de l'histoire littéraire de Ziegelbauer; mais il ne tarda point, à sa grande surprise, à s'apercevoir que la réputation en avait été un peu prématurée. Pour ne point priver les lettres de ce qu'il y avait d'utile et de curieux, il puisa dans ses propres analectes ce qui lui semblait manquer dans le manuscrit. En s'y prenant de la sorte, la publication fut bientôt prête; elle fut faite en 1754.

Cet ouvrage avait été coordonné au siége de la société bénédictine, c'est-à-dire, dans l'abbaye de Kempten. Après en avoir doté le public, Legipont vint, en 1756, à Cologne où il fit un séjour de quelques mois. Il se disposa alors à un voyage scientifique dans le territoire de Trèves, dans le duché de Lorraine et même en France; mais il fut tout-à-coup frappé d'une apoplexie qui donna des inquiétudes. Il termina sa carrière à Saint-Maximin de Trèves, le 16 juin 1758, à l'âge de 60 ans.

Dom Jean François, dont nous avons donné la biographie dans nos Lectures, continua son œuvre.

Voici la liste des ouvrages de Legipont telle que Jean François nous l'a donnée dans la Bibliothèque générale des Écrivains de l'ordre de Saint-Benoît :

1° *Dissertationum logicarum Conclusiones decisivæ*, Cologne, 1727, in-folio; thèse de licence. — 2° *Sapientiæ stadium Benedictino philosophicum*, Cologne, 1728, in-folio. Les Jésuites dénoncèrent cet opuscule au vicaire-général de Cologne; mais les théologiens qui ne tenaient point à la forme routinière de la scolastique

en eurent une tout autre idée; voici ce que lui écrivit à ce sujet, le docte Bernard Pez : « Sapientiæ stadium » à te adeò gloriosè decursum summoperè placet. Gra- » tulor nostro sæculo, quòd invenerit in te virum qui » philosophiam scholasticam à congenitâ hactenùs stri- » bligine et barbarie liberare studeat. Perge, V. C.; ne- » quicquam obgannientes contemne; malis et invidis » displicere gloriosum est. » — 3° *Assertiones theologicæ de Actibus humanis, Conscientiâ, Peccatis, Legibus*, etc. Mayence, 1732, in-4°. — 4° *Historia monasterii Disibodebergensis in Palatinatu, cum facti jurisque deductione pro ejus revindicatione*, Cologne 1735, in-folio. Ce n'est qu'un abrégé de l'ouvrage qu'il préparait et que d'autres travaux l'empêchèrent d'achever. — 5° *Discursus paræneticus ad æquos bonarum artium æstimatores pro bibliothecâ publicâ et societate eruditorum Moguntiæ erigendâ*, Cologne, 1737, in-folio. Les *Actes* de Leipzig, de 1837, donnent à la page 541 une analyse du projet de Legipont. — 6° *Regiæ amoris valles inter colles*, Mayence, 1738, in-fol., ou épithalame à l'occasion du mariage du comte Frédéric de Dalberg. — 7° *Bibliographiæ Benedictinæ Ichonographia*, Mayence, 1738, in-12.— 8° *Monasticon Moguntiacum, sive succinta Monasteriorum in archiepiscopatu Moguntino Notitia*, Prague, 1746, in-8°. — 9° *Conspectus operum Trithemianorum simùl edendorum*, Lintz, 1746, in 8°. C'est le prospectus d'une édition des œuvres de Trithème, dont il s'occupa longtemps. — 10° *Dissertationes philologico bibliographicæ*

de Ordinandâ Bibliothecâ, nec non de Manuscriptis librisque rarioribus et præstantioribus, ac etiam de Archivo in ordinem redigendo, veterumque diplomatum Criterio, de que rei Numariæ ac Musices studio, Nuremberg, 1747, in-4°. Ce volume renferme cinq dissertations : la première traite des bibliothèques et de leur utilité, du choix des livres, de leur classement et des devoirs du conservateur; la deuxième, des manuscrits, des livres rares et des ouvrages utiles; la troisième, des archives et de leur arrangement, et de tout ce qui concerne la diplomatique; la quatrième, de la numismatique et de l'archéologie, et enfin, la cinquième, de la musique et de ses avantages, de l'origine et des progrès de cet art, de ceux qui l'ont cultivé avec le plus de succès, et de la méthode la plus facile de l'apprendre. Cet ouvrage curieux est recherché. — 11° *Introductio ad studium rei Numariæ pro illustri Juventute,* Wurtsbourg, 1747, in-8°. — 12° *Sacræ Metropoleos Coloniensis Antiquitas et Prærogativæ adversùs illius gloriæ æmulos asserta,* Cologne, 1748. — 13° *Votum anonymi, submissaque mediorum insinuatio pro seminario benedictino, una cùm academiâ nobilium, Heidelbergi erigendo,* Cologne, 1748, in-8°, réimprimé dans l'*Histoire littéraire de l'ordre de Saint-Benoît,* par Ziegelbauer, tome 1, page 282, sous le titre : *De erigendo communi per Germaniam seminario benedictino, ad excolenda instar Patrum Congregationis S. Mauri solidiora studia.* — 14° *Itinerarium, sive methodus apodemica peregrinationis nobilis et eruditæ benè*

instituendæ præcepta modumque exhibens, in usum cum primis illustris juventutis, etc., Trèves, 1751, in-8°. — 15° *Methodus studiorum*, Ratisbonne, 1752, in-8°. — 16° *Systema erigendæ societatis litterariæ*, etc., Kempten, 1758, in-8°. — 17° *Celebris ad Em. cardinalem Quirinum de summo uno, toti ordinis Benedictini Hierarchiâ, constituendo, Epistola, è Schyrensè cœnobio VIII calend. julii anni reparatæ salutis*, 1754. — 18° *Historia rei litterariæ ordinis sancti Benedicti in quatuor partes distributa. Opus eruditorum votis diù expetitum, ad perfectam Historiæ Benedictinæ cognitionem summè necessarium et universim omnibus bonarum artium cultoribus non utile minùs, quàm scitu, lectuque jucundum, à R. P. Magnoaldo Ziegelbauer ord. S. Ben. Presbytero, Théologo et Historiographo ichonographicè adumbratum, recensuit, auxit jurisque publici fecit R. P. Oliverius Legipontius*, Vienne, 1754, 4 vol. in-fol. Legipont a eu une si grande part à l'ouvrage de Ziegelbauer que je pense devoir le ranger parmi les siens.

Voici les dissertations qu'il y a insérées : 1° *Venerabilis Adami Mayer abbatis S. Martini colon. S. O. B., anno* 1499, *cum famâ sanctitatis functi Vita et Opera;* dans le tome 3e, p. 204.

2° Un extrait du catalogue de la bibliothèque du Lac, tome 1er, p. 502.

3° *Vita et Apologia ven. Joannis Trithemii, spanheimensis primùm, deindè Sancti-Jacobi Herbipoli O. S. B.*

abbatis, unà cum ejus operum simùl edendorum ichonographia, in-4°, dans le tome 3e.

4° *R. P. D. Magnoaldi Ziegelbauer Elogium historicum, ejus vitæ synopsin et scriptorum elenchum exhibens*, à la tête du tome 1er.

Le même biographe que nous avons suivi pour l'indication des ouvrages imprimés de Legipont, donne pareillement la liste de ses manuscrits dont quelques-uns ont été imprimés dans l'*Histoire littéraire* de Ziegelbauer. Voici la note de Jean François :

1° *Tractatus amplissimus de Jure et Justitiâ*, 1721, in-4°. — 2° *Philosophie française selon les principes des anciens philosophes*, 1722, in-4°. — 3° *Abrégé de l'Histoire du concile de Trente, tiré de divers auteurs qui en ont fait le récit, où l'on fait voir l'important secret de Rome et de la Cour*, 1725, in-folio. — 4° *Tractatus de Sacramentis in genere et in specie*, 1725. — 5° *Recueil des matières les plus importantes touchant la discipline, les anciens usages et les cérémonies de l'Église, rédigées par ordre alphabétique*, 1725, in-folio. — 6° *Methodica introductio in magnam artem disserendi de Deo rebusque divinis; in gratiam eorum qui theologiæ dogmaticæ studio tenentur*, 1726, in-4°. — 7° *Jurium abbatiæ Sancti-Martini maj. Coloniæ legales Vindiciæ adversùs ædiles et parochianos S. Brigidæ*, 1726, in-folio. — 8° *Clypeus veritatis et justitiæ, seu iteratæ vindiciæ pro abbatiâ S. Martini, contrà ædiles ejusdem parochiæ*, 1727, in-folio. — 9° *Universi juris canonici Apparatus, servato librorum*

decretalium ordine, novâ et facili methodo explanatus, 1728, in-4°. — 10° *Catalogus virorum illustrium et manuscriptorum abbatiæ S. Martini variaque collectanea cl. P. Bempetko subministrata.* — 11° *Abbreviatura privilegiorum et diplomatum pro cong. Bursfeldensi, ex archivis desumpta,* 1729, in-folio. — 12° *Historia congregationis Bursfeldensis in duas partes distributa, quarum prima continet chronologicarum rerum enarrationem, altera chartas et diplomata exhibet,* 2 vol. in-4°. — 13° *Chronicon abbatiæ maj. Coloniæ, in duas partes distinctum, quarum prima Cœnobii Originem, Abbatum Seriem, rerum Patriarum Epitomen, ab anno DCC ad nostra usquè tempora complectitur, altera chartas, diplomata, bullas et reliqua antiquitatis monumenta, ad quorum fidem amussim exasciata est historia, repræsentat,* 1730, 2 vol. in-fol. — 14° *Fastorum abbatiæ S. Martini maj. Coloniæ O. S. B. exegesis historica per succinctam rerum enarrationem et cœnobiarcharum seriem, heroico epicheremate deducta anno* 1730, *recusa* 1749. — 15° *Dissertatio epistolaris de Benedictione abbatiali ad cl. vir. Ignatium Roderique, contrà Martenium,* 1730. (Voyez la notice sur le baron de Crassier.) — 16° *Catalogus virorum illustrium et manuscriptorum abbatiæ S. Jacobi Moguntiæ, variaque adversaria Pezio suppeditata,* 1731. — 17° *Catalogus Bibliothecæ Gottuvicensis in Austriâ, nutu ill. abbatis Godefridi Besselii, anno* 1735 *et sequente confectus.* — 18° *Catalogus Bibliothecæ Dalbergicæ apud Mogonos, cum Discursu prævio de Ortu,*

Fatis et Incrementis illius, 1737, in-4°.— 19° *Disquisitio Genealogica et Antiquitas vetustissimæ ac ill. familiæ Dalbergicæ, ubi præsertim viri illustres recensentur.* On en trouve un extrait dans les *Acta Erudita* de Leipzig, 1737, page 543. — 20° *Sciagraphia philologico-bibliographica de Libris rarioribus et præstantioribus, ordine alphabetico digesta*, 1737, in-fol. — 21° *Systema novum erigendæ et ornandæ bibliothecæ, ejusque catalogum conficiendi methodus*, 1737, in-4°. — 22° *Spicilegium antiquitatum romanarum in agro Moguntiaco vicinisque locis repertarum*, 1738, in-fol. C'est, ajoute Dom François, l'œuvre d'une vaste érudition et de profondes recherches.— 23° *Syntagma de Bibliothecis Moguntinis, earum origines, incrementa, fata, cimelia repræsentans*, 1738, in-fol. — 24° *Dissertatio theologica in artem Heraldicam*, 1738, in-fol. — 25° *Programma methodicum in rem genealogicam*, 1738, in-fol. — 26° *Diascepsis juridico-statistica pro statu religioso adversùs pseudo-politicos et novos constitutionistas de non transferendis bonis immobilibus ad manus quas vocant mortuas.* — 27° *Bibliographia benedictina, sive novus scriptorum benedictinorum apparatus, ordine alphabetico digestus*, 2 vol. in-fol. — 28° *Catalogus manuscriptorum et virorum illustrium Lacensis in agro Treverico abbatiæ*, 1741, in-fol. — 29° *Vita Joannis Buzbachii Piemontani, prioris Lacensis, anno 1526 fatis functi, viri ob doctrinam immortali lauro digni*, analysée tome 3, p. 335, de l'*Histoire littéraire.* — 30° *Dissertatio epistolaris ad cl. virum Ignatium*

Roderique de Arâ Ubiorum, Joanni-Eberhardo Rau opposita, 1742, in-4°. — 31° *Sacræ metropoleos Coloniensis Antiquitas et Prærogativæ adversùs illius æmulos assertæ et propugnatæ*, 1742, in-4°. — 32° *Selectus actorum ecclesiæ Coloniensis, summarium synodorum in illâ archidœocesi vicinisque locis celebratarum notitiam exhibens*, 1743, in-4°. — 33° *Hierarchia ecclesiastica Coloniensis opere quadripartito illustrata; quod insigne opus in obsidione Pragensi furto D. Oliverio, tum in monasterio S. Margaretæ moranti, sublatum est.* 1744. — 34° *Continuatio chronici spanheimensis ab anno* 1500 *ad nostra usquè tempora*, in-folio. — 35° *Tractatus ethico-politicus de verâ nobilitate generis et animi*, in-4°. — 36° *Histoire des Démêlés des Jésuites d'Allemagne avec les Bénédictins, pour enlever leurs monastères*, in-folio. — 37° *Lexicon monastico-Teutonicon, sivè notitia monasteriorum per Germaniam, ordine alphabetico*, in-4°. — 38° *Animadversiones historico-juridicæ in Gerardi-Ernesti Hammii Rempublicam Ubio-Agrippinensem*, 1748, in-4°. — 39° *Compendiosa ad S. Scripturæ studium Manuductio, brevem utriusque Testamenti ideam exhibens*, in-4°. — 40° *Ars magna disserendi de Deo, rebusque divinis, ubi prima theologiæ dogmaticæ principia exponuntur*, in-4°. — 41° *Discursus historico-dogmaticus de Ortu, Progressu, Fatis et Cultoribus theologiæ ab orbe condito ad hanc usquè ætatem.* — 42° *Discours sur les Sciences et les Beaux-Arts, où l'on enseigne la méthode de les apprendre et de s'en servir. On y trouve à la fin*

une bibliothèque pour les cavaliers. — 43° *Illustris. Adolescens statûs imperii Romano-Germanici ejusque procerum notitiâ historico-genealogicâ instructus.* — 44° *Dissertatio epistolica de sacrâ veterum Liturgiâ, et de scriptoribus Liturgicis.* — 45° *Discursus historico-didacticus de Origine, Progressu, et Fructu Congregationum in ordine Benedictino.* — 46° *Bullarium Cassino-Bursfeldense, constitutiones et decreta pontificum, conciliorum,* etc., *complectens.* — 47° *OEdipus Ægyptiacus, sive ars punctuandi,* 2 vol. in-4°; ouvrage écrit en vers et très-curieux, dit Dom François. — 48° *Analecta oliveriana, sive miscellanica opuscula, Epistolæ, schediasmata, adversaria,* etc., etc., *simùl compacta,* 5 vol. in-folio: le dernier volume a été formé par Dom Jean François.

VAN DER VYNCKT.

Van der Vynckt (Lucas-Jean-Joseph), historien, naquit à Gand, le 7 mars 1690, de François-Jean Van der Vynckt, avocat au Conseil de Flandre, et de Jeanne-Thérèse Le Secq.

Lucas acheva à Tournay le cours d'humanités qu'il avait commencé dans sa ville natale. Après avoir pris les degrés de licencié en droits à Louvain, en 1713, il fut reçu parmi les avocats du Conseil de Flandre, dont son frère Bernard-Jacques faisait partie en qualité de conseiller.

En 1724, il entreprit un voyage en France, en Italie et en Allemagne, au temps du congrès de Cambrai. Comme cette réunion diplomatique intéresse l'histoire de la Belgique, je transcrirai ce qu'en dit le voyageur :

« Le congrès pour la paix générale se tenait en cette » ville; le peu de séjour que nous y fîmes, nous donna » occasion pourtant de voir l'entrée de l'ambassadeur » de Sardaigne, les visites que les autres ambassadeurs

» lui firent et les appartements meublés et destinés pour
» le congrès. »

« Le 1er juin (1724), M. le comte de Maffei entra en
» ville vers les dix heures du matin; son entrée n'eut
» rien d'éclatant et se fit suivant le cérémonial dont on
» était convenu : un détachement de cavalerie de la
» garnison, trompette sonnante, était à la tête de la
» marche, ensuite un carrosse à six chevaux dans lequel
» étaient le comte de Maffei et le comte de Provana
» son collègue suivi de trois autres carrosses et d'un
» autre détachement de cavalerie à la queue; l'entrée
» se fit au bruit du canon, et leurs excellences descen-
» dirent chez le comte Provana qui était la maison du
» doyen, près de Notre-Dame : un moment après, un
» gentilhomme en carrosse alla faire les advertances; et
» vers le midi tous les ambassadeurs, envoyés et mi-
» nistres, vinrent faire compliment au nouveau venu en
» carrosse à deux chevaux; les ambassadeurs de France,
» d'Espagne et de Sardaigne étaient en grand deuil,
» carrosses drappés, pour la mort de Madame Royale de
» Savoye et tous accompagnés d'une grande livrée de
» gentilshommes, de pages et de valets de pied. »

« L'appartement du congrès, à l'Hôtel de Ville, con-
» sistait en sept chambres. On avait fait un bel esca-
» lier royal pour aller à cet appartement. La grande
» chambre des conférences était meublée d'une belle
» tapisserie du roi en goût de fable; une grande table
» ronde, couverte d'un velours vert à crepines d'or, était

» au milieu; un lustre de cristal et quatre cordons pour
» autant de sonnettes dessus; les chaises et paravants
» de velours cramoisi à galons d'or; les rideaux de taf-
» fetas cramoisi, et les portières de tapisserie aux ar-
» mes de France et de Navarre; l'Empire, la France,
» l'Espagne, la Grande-Bretagne et la Sardaigne avaient
» chacun leur retirade ou chambre séparée : toutes
» meublées de tapisseries et meubles de la couronne,
» des chaises de velours cramoisi, de petites tables, du
» papier et des encriers en argent. Il y avait une grande
» chambre pour MM. les envoyés; mais d'autant qu'ils
» n'avaient pas entrée au congrès, ils ne s'en servaient
» pas, et les gentilshommes des ambassadeurs l'occu-
» paient; elle servait aussi aux fêtes et pour le bal. Un
» autre grand salon était pour les pages, avec un grand
» balcon sur la place; on y donnait les collations et
» rafraîchissements aux fêtes. Un officier de la livrée du
» roi qui gardait tout cet appartement à clé nous le fit
» voir; et quand nous voulûmes lui donner une pièce
» d'argent, il répondit gravement qu'ayant l'honneur
» d'être au service d'un grand roi, il ne prenait de per-
» sonne. »

« Nous vîmes aussi, à Cambrai, le palais de bois ou
» loge du comte de Tarocca, ambassadeur de Portugal,
» quoiqu'il ne s'y soit rendu jamais. C'est le même dont
» il s'est servi à Utrecht, augmenté de deux tiers. Ce
» bâtiment était placé sur le Marché-aux-Bêtes, der-
» rière la boucherie, sur une hauteur penchante qu'on

» avait haussée d'un côté pour égaliser le terrain; les » fondements étaient de pierre de taille percés avec » leurs fenêtres et creusés en dedans pour les offices; » une balustrade de pareilles pierres règne devant la » façade et laisse une cour d'entrée; le pavillon de la » loge est double et le derrière a une enfilade de sept » chambres; le grand salon a quarante pieds de quarré » et élevé dessus le reste par une calotte ou dôme. Il » correspond à la grande entrée du milieu; de chaque » côté est une autre entrée; toute la machine a 225 pieds » de long et 40 de large; la hauteur jusqu'à la fraction » du cordon du toit a 15 pieds; le bâtiment qui n'a » qu'un étage hors de terre était tout couvert d'ardoi- » ses, percé à grandes croisées et fenêtres en châssis, » et teint en huile couleur grise, par dehors quelque » peu d'ornements dorés; cette loge n'était pas encore » meublée. »

Van der Vynckt et son compagnon, de Ghellinck d'Elseghem, traversèrent la France s'arrêtant dans chaque ville, quelque petite qu'elle fût. Nullement doué de l'esprit observateur, nullement porté par instinct, ni par goût, vers ce qui peut intéresser l'ordre social, il n'étudia point la condition des peuples. Satisfait d'avoir couru il enregistrait, le soir, la fatigue de la journée; rarement il se permettait de coucher sur ses tablettes une observation critique, et rarement il daignait mentionner les objets d'art qu'il avait vus. Nulle part, il ne fit des visites aux hommes de lettres et aux nombreux ar-

tistes de son pays qui, dans tous les temps, ont peuplé les principales contrées de l'Europe, celles précisément qu'il parcourait. Les anecdotes sont rares chez lui; la plus curieuse est relative à la secte des *Multiplians* de Montpellier. Voici comme Van der Vynckt la raconte :

« C'était une secte qui n'est pas inconnue partout, » comme elle l'était dans ces quartiers-là. Une dame de » qualité, qu'il n'est pas nécessaire de nommer, était à » la tête de cette coterie, et tenait ordinairement l'as- » semblée chez elle. Cette prostitution avait déjà duré » longtemps, lorsqu'un mari soupçonnant sa femme de » quelque galanterie, l'observa si bien qu'il sut se four- » rer dans les ténèbres où l'exercice se faisait, et se con- » vainquit par une expérience qui ne lui était pas trop » agréable, des mystères de la nouvelle croyance. Cette » affaire fit grand bruit. On prit des informations contre » les *Multiplians*, et on donna par ce moyen le temps » d'esquiver à plusieurs personnes de qualité qui étaient » du nombre. Mais comme il y avait toutes sortes de » gens parmi ces prosélytes, on en prit quelques-uns de » la moindre volée : deux ou trois furent pendus et » moururent très-obstinés; d'autres furent envoyés aux » galères. La dame en question fut enfermée pour le » reste de ses jours dans un couvent, ainsi que sa fille » qui était encore fort jeune, dans l'attente de voir à » son égard les fruits de la multiplication, et la maison » de la dame rasée et ses biens confisqués. »

La description de la Grande-Chartreuse mérite ici

une place, tant pour les détails historiques dont elle se compose que parce que la Belgique a fourni un général à l'ordre de Saint-Bruno, Guillaume Bibaut, dont nous avons donné la biographie dans nos Lectures. Voici comme s'exprime Van der Vynckt.

« Ce monastère où saint Bruno fonda son ordre » l'an 1084, est situé dans un désert qu'on avait cru » inaccessible jusqu'à ce temps-là. Désabusé de la vanité » des choses humaines, ce saint fondateur se retira dans » ces montagnes dont Hugues, évêque de Grenoble, lui » donna la propriété. Une bourgade où demeuraient » quelques pâtres, du côté de Grenoble, se nommant » la Chartreuse, a donné son nom à la retraite de saint » Bruno et ensuite à tout l'ordre. On voit sur les hau- » teurs ce village; nous y allâmes par une plaine d'une » lieue, assez bien cultivée, entre des montagnes dont » les sommets sont confondus avec les nues. Ensuite » nous trouvâmes Saint-Laurent; au sortir de ce petit » village, on commence à monter, ce qu'on continue » pendant deux grosses heures avant d'arriver à la » maison. Les voitures y sont impraticables; on y va à » dos de mulet, à cheval ou en chaises à porteurs, ce » qu'on pratique quelquefois pour les prieurs, des reli- » gieux vieux et incommodés. Le chemin est peu large. » Dans les endroits les plus étroits on a mis du sapin » sur le bord; le chemin est plein de gravier et de » brisailles de rocher. On passe d'une montagne à une » autre sur un pont pratiqué dans l'endroit où les deux

» rochers se joignent le plus près. Rien n'est plus
» affreux que le précipice; c'est un abîme dont on ne
» sait distinctement voir le fond. »

« Le Guier, qui a sa source dans ces montagnes,
» tombe avec des cascades dans le fond du précipice
» entre ces rochers. Le torrent, fort impétueux, traîne
» ses eaux avec un bruit de tonnerre aux plus grandes
» élévations. On ne voit dans le fond qu'une blancheur
» et écume remuante avec des mugissements qui font
» horreur, tant la profondeur est immense. Les rochers,
» où l'on marche en grimpant, sont des plus sauvages :
» ils couvrent l'air et sont presque tous couverts de
» sapins fort hauts, depuis le sommet jusque dans le
» fond du précipice. On en voit d'abattus et de rompus
» de vieillesse, suspendus bizarrement. »

« Tout est désert et solitaire; on n'y voit âme vi-
» vante, sinon une personne qui va et vient du couvent.
» Le silence n'est interrompu que par le bruit du ruis-
» seau qui fait retentir les concavités des rochers. Les
» sapins, quand ils ont leurs feuilles, empêchent sou-
» vent qu'on ne voie toute l'horreur du précipice; mais
» à la chute des feuilles, et lorsque les neiges et les
» glaçons couvrent le chemin, ce qui arrive huit mois
» de l'année, ce doit être une vue à dresser les cheveux
» aux plus déterminés. »

« A l'endroit où l'on commence à monter, le torrent
» fait tourner des moulins pour les ouvriers dont les
» loges sont bâties pour le moulage, les forges, etc. Sur

» le bord, un peu plus loin, est une espèce de cense où » se tiennent des frères pour les récoltes qu'on y » amène, le bois et autres provisions de la maison. » Encore plus haut, et presque à mi-chemin, est une » porte contre un endroit où le rocher, fendu en trois, » laisse au milieu un gros morceau escarpé en pointe » comme un petit clocher. »

« Tout le reste n'est qu'un désert affreux jusqu'à la » cime où se trouve la maison. Le bâtiment est magni- » fique, tout construit de pierres de taille et couvert » d'ardoises. L'entrée est au nord, vers le chemin de » Grenoble. Nous y abordâmes par derrière et en fîmes » le demi tour. Tout l'édifice est recoigné sous une » montagne fort haute, et la petite plaine où il se » trouve est encore tout entourée de rochers et de » montagnes, couverts de sapins et de bois sauvages. » Quatre pavillons avec leurs courtines font une cour » carrée en entrant où l'on voit deux bassins avec leurs » fontaines toujours jaillissantes. Vis-à-vis la porte d'en- » trée est une longue allée qui perce jusqu'au bout et » mène au quartier du général; des deux côtés, les » pavillons, allées et galeries sont destinés pour l'hos- » pice et le logement des étrangers. Sur les portes de » quelques appartements sont écrits les noms des na- » tions, pour les prieurs étrangers qui viennent au » chapitre : ces appartements consistent en salons, » chambres et petites cellules, proprement blanchies, » sans autres meubles que des portraits de fondateurs et

» bienfaiteurs de l'ordre. L'église est quasi au milieu
» de la maison et de la même forme que toutes les
» églises de Chartreux; elle n'est pas fort grande. Le
» chœur est tout parqueté de bois de noyer, avec les
» formes de même. Le maître autel est isolé à la ro-
» maine avec des panneaux de marbre et des ornements
» de cuir doré. Le tabernacle est un ouvrage en pierres
» précieuses, agathe, azur, jaspe : il est d'un beau tra-
» vail, et, les jours ordinaires, couvert d'un pavillon de
» soie verte. Le père sacristain nous montra les orne-
» ments, il s'en trouve de fort beaux; entre autres le
» corps de saint Alexandre, évêque, dans un grand et
» magnifique reliquaire de cristal. »

« Le salon où se tient le chapitre général est grand
» et carré, avec des bancs à l'entour; contre les murail-
» les de quatre côtés sont placées de bonnes copies de
» la vie de saint Bruno, par Eustache Le Sueur, dans
» les allées de la Chartreuse de Paris. »

« Le plafond est peint en gloire; au milieu un Saint-
» Esprit. Entre le plafond et les tableaux qui couvrent
» les murailles sont les portraits de tous les généraux
» de l'ordre, en buste, depuis saint Bruno jusqu'à
» présent, avec leurs noms dessus. »

« L'appartement du général de l'ordre qui y réside
» toujours, est grand et propre mais fort simple, avec
» des chaises de bois et les meubles nécessaires, sans
» tenture. »

« Nous eûmes l'honneur de saluer ce prélat, le len-

» demain de notre arrivement : il se nomme Dom » Antoine Mongefond, d'une des premières maisons du » dauphiné; il fut élu en 1703. C'est un homme de » 70 ans, qui joint à la candeur et à la sainteté d'une » vie angélique toute la politesse d'une grande nais- » sance; son habillement et tout ce qui environne sa » personne n'a rien de distingué : on le nomme seule- » ment le Révérend Père; il nous reçut avec toute la » douceur et la bonté imaginable. »

« Tout ce que je viens de nommer, et encore une » grande galerie où l'on voit en peinture les plans des » plus fameuses chartreuses de l'Europe, font le petit » couvent qui joint le grand couvent par une allée en » ligne diagonale; entre ces deux couvents est une es- » pèce de terrain triangulaire qui fait le cimetière des » religieux : les généraux ont une croix de pierre por- » tant une courte épitaphe : celle du dernier général » est conçue ainsi : *R. P. Innoc. Le Masson obiit... maii* » 1703, *nùnc cinis et esca vermium.* »

« Dans le grand couvent sont logés les religieux : ils » ont leurs petites maisons, laboratoire et petit jardin » comme ailleurs; leurs jardins, ainsi que les jardins » de l'appartement du général et ceux du commun » sont fort tristes et sombres. Les horribles montagnes » qui environnent cette demeure, empêchent presque » le jour d'y percer, et la plus grande partie de l'an- » née tout est couvert de neige et de brume. »

« Nous vîmes aussi les caves et les magasins, les

» fromageries, cuisines et offices, qui sont d'une grande
» étendue et fournis abondamment. »

« La communauté était de 43 pères, sept postulants
» ou admis que nous vîmes dans leur habillement sé-
» culier dans l'église, et 50 frères qui portent un bou-
» quet de barbe suivant l'ancienne institution. L'habil-
» lement des pères est d'un drap blanc, mais plus
» grossier et moins fin que chez nous. Avec les valets
» et gens qui dépendent de la maison et les étrangers
» qui y viennent, ils ont tous les jours plus de 400
» bouches à nourrir, et, au temps du chapitre, quel-
» quefois jusqu'à 800. »

« Toutes ces montagnes et plusieurs bourgs des
» vallons sont du domaine de la Chartreuse qui y tient
» une espèce de petite souveraineté que les dauphins
» de France et ducs de Savoye ont octroyée. Ce monas-
» tère, chef de l'ordre, est très-puissant. »

« A un bon quart de lieue du couvent, au haut des
» montagnes les plus escarpées, vers le nord, est une
» chapelle, dédiée à Notre-Dame, où se fit la vision
» de saint Pierre aux premiers religieux, et, un peu
» plus loin, est une autre petite chapelle où saint Bruno
» bâtit son premier ermitage; là, à l'entour, sont les
» cavernes où se tenaient ses compagnons. Les religieux
» y vont, certains jours, en procession. Nous allâmes
» voir ces endroits avec un père jésuite de Chambéry. »

Ce que nous avons dit de Van der Vynckt, suffit pour faire préjuger l'intérêt que doit inspirer son

voyage. Je ne sais trop à quoi pensait l'éditeur de Philippe Mouskes, lorsqu'il a voulu soutenir que « si » Van der Vynckt n'augmenta point le nombre de ces » voyageurs qui ne franchissent les Alpes qu'avec des » émotions toutes faites, un enthousiasme arrangé d'a- » vance, il était trop familier avec l'antiquité pour » fouler dédaigneusement le sol classique de l'Italie. » Les lieux, dit-il encore, immortalisés par le Dante, » attirèrent son attention, il visita les murs auxquels » le nom d'Ugolin a attaché une sorte d'horreur poéti- » que et suivit les phénomènes du Vésuve en même temps » qu'il méditait sur les passions humaines et les révo- » lutions politiques, ces autres volcans dont les érup- » tions sont bien plus terribles. »

Il résulte de tout cela que le brillant auteur connaissait mal l'homme dont il tâchait d'esquisser le caractère et le génie. Non, Van der Vynckt ne se montre nulle part philosophe méditant sur les passions humaines; et rarement on aperçoit l'historien qui expose nettement les révolutions politiques, ces autres volcans dont la lave ne brûle pas non plus indistinctement tout le monde. Une seule fois j'ai reconnu dans la relation volumineuse de son voyage l'auteur de l'Histoire des Troubles des Pays-Bas, c'est dans la description de La Rochelle, dont la lutte guerrière au 16e et 17e siècles se rattache de si près aux événements des Pays-Bas.

Pour donner un échantillon de la bonhomie de notre touriste et de sa manière de faire son pèlerinage, je

pourrais rapporter une partie de sa description de Rome; mais le lecteur ne devant point y trouver son compte, il vaut mieux qu'il soit obligé de se contenter de mon assurance. Au reste, il termine le récit de son voyage de la manière suivante :

« Voilà la narration succincte d'un grand voyage » que nous avons fait en quinze mois de temps, dans » une des meilleures conjonctures qui se soient présen- » tées de longtemps, tant pour l'année du jubilé 1725, » à l'ouverture duquel nous nous sommes trouvés à » Rome, que par la paix universelle qui régnait en » Europe, notre voyage n'ayant jamais été altéré par la » crainte de la guerre ou d'une maladie contagieuse. »

« Nous pouvons nous vanter de n'avoir rien négligé » pour voir et nous instruire sur les lieux où nous » avons passé, des choses remarquables aux voyageurs » et d'avoir eu le bonheur de trouver accès à tout ce » qui est accessible aux étrangers, de sorte que nous » avons vu tout ce que la France, l'Italie et l'Allemagne » renferment de beau et d'admirable. »

« Toutes les personnes que nous avons trouvées ou » à qui nous étions recommandés nous ont toujours, et » partout, comblés d'amitié, d'honneur et de politesse. »

« Surtout nous ne pouvons assez remercier le Sei- » gneur de nous avoir toujours donné une santé parfaite » et de nous avoir préservés jusques des moindres acci- » dents et malheurs, dont, par sa grâce, nous n'en avons » essuyé aucun durant un trajet d'environ 1400 lieues. »

A son retour à Gand, il reprit ses études au barreau. Il fut désigné pour l'intendance de la châtellenie de Courtrai; mais la création de ces sortes d'emplois ayant élevé de fortes oppositions, sa nomination n'eut pas lieu.

Van der Vynckt s'établit alors à Malines où il se fit aussi recevoir parmi les avocats du Grand-Conseil. Il ne tarda point à se lier d'une étroite amitié avec les principaux amateurs de l'histoire du pays, que comptait dans son sein cette ville archiépiscopale, et principalement avec Corneille Hoynck Van Papendrecht à qui il fut souvent utile. A l'instar des amateurs de son époque, il était autant généalogiste et biographe qu'investigateur de chroniques; les données généalogiques, négligées par la plupart des historiens, facilitent, selon lui, l'intelligence des événements; sans elles, en effet, l'histoire qui devrait être une suite raisonnée de tableaux biographiques, devient le spectacle dégoûtant de batailles et de massacres. Van der Vynckt comprit cette vérité, et le premier en Belgique, il sut faire servir l'histoire à l'enseignement des hauts dignitaires de l'état; c'était un immense progrès et je dois avouer, à sa gloire, que s'il n'eut pas de modèle parmi les historiens nationaux, aucun de ses contemporains ne se sentit la force de marcher sur ses traces.

La santé de son frère le conseiller donnait les plus sérieuses inquiétudes; aussi demanda-t-il, avec son consentement, sa survivance. Le 11 juin 1729, l'em-

pereur lui en délivra l'octroi. Voici ce que rapporte à ce sujet le conseiller Mestdagh dans son histoire de ce conseil : « En 1729, Bernard-Jacques Van der Vynckt » se trouvant accablé d'infirmités et peu en état d'exer- » cer sa fonction, S. M. inclinant favorablement à sa » demande, le dispensa d'un plus long service et lui » conserva, sa vie durant, les honneurs, rang, et fran- » chises, et conféra en même temps la charge de con- » seiller au Conseil de Flandre, en adjonction, avec » survivance et exercice actuel des lois, avec les exemp- » tions, franchises et émoluments y attachés, à Luc- » Jean-Joseph Van der Vynckt, son frère, qui en prit » possession le 18 juin 1729. » Le conseiller Bernard Van der Vynckt décéda le 4 novembre de l'année suivante.

Le 8 décembre 1734, Luc Van der Vynckt épousa, dans l'église de Saint-Bavon, la veuve de son collègue, Pierre-Emmanuel Oliviers, natif de Bruges et enlevé le 6 juillet de l'année précédente; elle était fille de Jean-François Willems, conseiller-pensionnaire de la ville de Gand et avait les prénoms de Jeanne-Rose. Elle donna à son second mari six enfants dont l'aîné, Emmanuel-Marie-Jean Van der Vynckt, ancien haut échevin du pays de Waes, mourut octogénaire, en 1818.

Luc Van der Vynckt fut pendant plusieurs années vice-président du Conseil de Flandre; on le nomma aussi président de l'amirauté et de la chambre des Rennengues, c'est-à-dire d'une commission formée de trois

conseillers du Conseil de Flandre, laquelle avait succédé vers 1673, à un tribunal particulier chargé de régler le recouvrement de certains droits domaniaux, que le souverain, en sa qualité de comte de Flandre, pouvait exiger de plusieurs de ses vassaux : ils consistaient primitivement en vivres de toute espèce, pour l'entretien de la maison du comte; mais dans la suite ces prestations furent évaluées en argent.

Lorsque la philosophie s'emparant de la cour de Bruxelles, commença à inspirer des réformes politiques et administratives, et fit naître ainsi des inquiétudes chez ceux qui étaient trop habiles pour se tromper sur la tendance du gouvernement, Van der Vynckt se rangea franchement du côté du pouvoir. Les partis se dessinèrent en 1756, en Flandre, à l'occasion de la nomination d'un député secondaire, aux états de la province, pour le district de Gand. Le clergé s'assembla le 30 janvier de cette année pour cette élection. Les chapitres voulurent procéder par scrutin, nonobstant les réclamations des abbés d'Eenaeme, de Saint-Adrien, de Baudeloo, de Waerschoot et de Saint-Pierre qui se faisait représenter par le conseiller Van der Vynckt. Les abbés d'Eenaeme et de Baudeloo, accompagnés de ce conseiller, se rendirent à Bruxelles auprès du gouverneur pour se plaindre de la conduite des chapitres. Cependant l'évêque de Gand, l'abbé de Ninove, le proviseur de Tronchiennes, les chapitres de Saint-Bavon, de Sainte-Pharaïlde et d'Haerlebeque poursuivirent

l'élection. Le chanoine Bernard Diericx fut nommé. Le 1er juillet 1756, il fut reçu aux états; mais son élection ayant été annulée par le gouvernement, aux instances des députés susnommés, il fut forcé, le 4 du même mois, de se retirer de l'assemblée. Cet événement, peu connu, eut du retentissement; à défaut d'en avoir rencontré les traces, le chanoine De Smet, auteur d'une histoire de la Belgique, s'est trouvé naguère, en face de ses collègues de l'Académie, dans la fâcheuse position de devoir avouer qu'il ne comprenait lui-même pas trop tout ce qu'il se donnait la peine de raconter à la docte assemblée.

Dès lors, Van der Vynckt était connu dans notre petite république des lettres. Son premier ouvrage historique justifia cette réputation, qu'il devait seulement à ses goûts pour l'étude et à son assiduité au travail. Nous n'examinerons point la valeur de cet essai qui peut-être même n'avait pas le mérite de l'originalité; mais toujours est-il vrai que si la pensée n'en était pas profonde, elle était du moins sage, et que si le style n'en était pas toujours correct, il était le plus souvent pur et précis. D'ailleurs il écrivait dans la langue française, ce qui n'était pas un tort auprès des hommes du gouvernement de Bruxelles, qui n'étaient que trop sous l'empire de la mode parisienne. Aussi Van der Vynckt fit-il hommage de son histoire des Gouverneurs des Pays-Bas, au ministre Cobenzl, dont le crédit était immense.

A l'occasion des travaux historiques de Neny, pour

l'éducation de l'archiduc Joseph, Van der Vynckt fut invité par Cobenzl à traiter l'histoire des troubles au seizième siècle, que Neny n'avait pas écrite à son gré. Bien que tous les membres du gouvernement travaillassent, les uns avec zèle, les autres avec passion, à réformer les institutions politiques du pays, ils étaient cependant loin d'être d'accord sur l'étendue de la réforme et moins encore sur les moyens qu'il fallait employer pour y parvenir. Avant d'oser lever le masque, chacun opérait à l'ombre et par des voies détournées. Si le chancelier Kaunitz, d'ailleurs si sage et si prudent, trouvait que les institutions provinciales étaient l'appui le plus solide et le plus stable du gouvernement, son collègue Cobenzl, comme la plupart des seigneurs de la cour, pensait, d'autre part, que ces vues entachées de républicanisme pouvaient être dangereuses pour le pouvoir et qu'à l'occasion d'une réforme, tant désirée par les partis, il faudrait tâcher de centraliser l'action du gouvernement. On sait que les *Mémoires* de Neny, ami du chancelier, déplurent aux absolutistes, tyranneaux qui se faisaient les courtisans de Cobenzl. Celui-ci reprocha à l'auteur son esprit *républicain*, c'est-à-dire d'être favorable à un système politique qui n'était pas le sien, et Kaunitz qui avait choisi Neny ne fut pas satisfait; mais à cause du caractère irritable du ministre, il dissimula, comptant cependant prendre un jour sa revanche; bientôt il critiqua le chapitre relatif à la révolution du seizième siècle, qui n'était pas non plus du goût

de Cobenzl. L'*histoire*, dit Kaunitz, *n'est utile que lorsqu'elle présente des leçons politiques et morales; et celle qui est écrite pour l'instruction des princes doit particulièrement remplir ce but.* Neny céda et son ouvrage fut envoyé à Vienne avec quelques cartons.

Kaunitz engagea donc le ministre à faire écrire par un autre historien cette fameuse époque; Cobenzl écouta cette fois avec complaisance ce conseil et il s'adressa de préférence au conseiller de Flandre qui lui avait demandé la permission de lui dédier son premier ouvrage, le même qui dans la querelle électorale avait laissé pressentir qu'il penchait vers l'absolutisme.

Telle fut l'origine de l'*Histoire des Troubles des Pays-Bas*. Ce fut en 1760 ou l'année suivante que Van der Vynckt mit la main à l'œuvre : au commencement de 1765, l'*Histoire des Troubles* était entièrement achevée.

Au fur et à mesure que Van der Vynckt terminait quelques cahiers, il les envoyait au ministre qui chaque fois lui prodiguait les compliments les plus flatteurs. S'il en approuvait la pensée, il en désapprouvait en secret la forme.

M. Gachard que je commente en cette occasion, fait observer avec raison : « On a dit que Van der Vynckt » avait eu accès aux archives du gouvernement; et » delà, en grande partie, le vif intérêt qu'excita la pu- » blication de son livre. Si cette assertion était vraie, » on devrait en conclure ou que ces archives n'offraient » pas de grandes ressources, ou qu'il en aurait tiré un

» bien faible parti; car pour peu que l'on connaisse
» les historiens qui avaient, avant lui, écrit sur la ré-
» volution du seizième siècle, Strada, Van Meteren,
» Le Petit, Bentivoglio, Grotius, etc., on s'aperçoit
» aisément qu'il rapporte peu de choses que ceux-ci
» n'eussent déjà révélées. Le fait est que Van der Vynckt
» ne fouilla pas dans les archives de l'état et qu'il s'aida
» des matériaux qu'il avait en sa possession, sauf quel-
» ques pièces en petit nombre, et d'un intérêt assez
» médiocre, dont le ministre lui fit passer des copies.
» Pour composer l'histoire des troubles, sur les archi-
» ves, il eût fallu rien qu'à l'examen de celles-ci con-
» sacrer un travail de plusieurs années : comment Van
» der Vynckt eût-il pu le faire, lui qui venait si rare-
» ment à Bruxelles et qui n'y séjournait ordinairement
» que deux ou trois fois vingt-quatre heures? »

A peine le livre était-il achevé que Kaunitz en témoigna au ministre tout son mécontentement. Van der Vynckt partageait les principes de la cour : son ouvrage n'était en définitive qu'un antidote aux *Mémoires* corrigés de son ami. Il se conduisit donc à l'égard de l'ouvrage du conseiller comme Cobenzl l'avait fait à l'égard de celui du chef et président du Conseil Privé.

Un colonel français, nommé De Bon, qui avait passé au service de l'impératrice pendant la guerre de sept ans, se trouvant à cette époque à Bruxelles, fut l'homme sur qui on jeta les yeux. De Bon se prêta sans difficulté au désir du chancelier; mais la nouvelle rédaction

présentant beaucoup de difficultés, on se borna à une simple révision et à quelques changements. Au reste, le but que Kaunitz et Cobenzl s'étaient proposé, ne fut atteint ni par l'un ni par l'autre. Mais Van der Vynckt qui avait prêté sa plume avec tant d'empressement n'en fut pas moins sacrifié.

Il est donc évident que l'ouvrage de Van der Vynckt a eu deux éditions. Ceci résulte encore clairement d'une lettre de Kaunitz à l'impératrice : *On prétend,* dit-il, *que chacun se peint dans ses ouvrages; si cela est, je ne suis pas surpris de trouver dans celui de De Bon plus d'attention à relever ce qui intéresse la gloire du prince d'Orange, auteur de la révolte, que ce qui caractérise la prudence, la sagacité et la vraie politique de Philippe II; plus de soins à peindre les désordres commis par les Espagnols qu'à réprouver la révolte des États; plus d'habileté à en détailler et les moyens et les suites que d'exactitude à en démêler et assigner les véritables causes; car enfin après avoir lu tout ce qu'il dit de l'inquisition, qu'on soupçonnait Philippe II d'avoir voulu introduire dans les Pays-Bas,* etc. Kaunitz ne semble connaître que le colonel; il ne parle que de lui, comme auteur de l'Histoire des Troubles.

Le manuscrit autographe de Van der Vynckt demeura en la possession de Cobenzl. Ce ministre, voulant toujours imposer sa volonté au cabinet, était sans cesse en difficulté avec ses collègues, au point que le prince Charles de Lorraine n'avait, pour ainsi dire, autre

chose à faire qu'à réconcilier des caractères et des humeurs inconciliables. Pour se venger et faire croire qu'il avait atteint son but, il fit imprimer clandestinement l'ouvrage original de Van der Vynckt, sans avoir égard, à son ordinaire, ni à ce qui avait été fait, ni à la propriété de l'auteur. L'impression se fit à la Loterie, sous la direction du secrétaire de cette administration. Le manuscrit dont on fit usage pour l'impression, ainsi que le dénotent les réclames qui s'y trouvent, et qui est d'un bout à l'autre de la main de l'auteur, se conserve aux Archives du Royaume.

Dans ce long débat de vanité et d'amour propre les droits de Van der Vynckt furent complétement oubliés. Il est vrai qu'on parla de lui donner les insignes de l'ordre de Saint-Étienne. Il se repentait de s'être jamais mêlé des affaires publiques dont, à l'âge de 74 ans, il avait le dégoût le plus grand; l'année même (1765) qu'il acheva son *Histoire des Troubles*, il demanda sa retraite : il fondait sa requête sur son âge, invoquait des exemples et l'*Histoire des Troubles*. Nonobstant ces motifs et à cause du dernier, ce ne fut pas sans peine qu'il obtint sa demande le 19 juin 1765. L'année suivante (1766), le comte de Cobenzl l'ayant recommandé, pour quelque grâce, à l'occasion du présent fait au colonel De Bon pour avoir remanié l'*Histoire des Troubles*, le chancelier se montra contraire à cette proposition, estimant que la retraite avec gages et émoluments qui lui avait été accordée, était une récompense bien suffisante.

Les sentiments sont aujourd'hui très-partagés sur le mérite littéraire et historique de l'ouvrage de Van der Vynckt. Loin de nous d'adopter la critique d'un Groen Van Prinsterer qui, par une impartialité hypocrite, semble s'être acquis le privilége de souiller l'histoire en faveur de sa famille de Nassau. L'examen attentif et consciencieux que nous avons fait de l'*Histoire des Troubles* nous porte à adopter la critique de son meilleur éditeur; j'espère qu'il ne me reprochera point cet emprunt. C'est d'ailleurs un plaisir pour moi de lui prouver que si je suis quelquefois un peu rigide, ce n'est point par jalousie, envie ou un autre sentiment également bas. Tous nous devons aimer et rechercher la vérité. « Les biographes français, dit M. De Reiffenberg, dé-
» cernent sans balancer à Van der Vynckt, sur la foi
» de l'un de nos journaux, le titre de *Tacite de la Bel-*
» *gique*. D'un autre côté, le judicieux Heeren, dans un
» résumé substantiel et lumineux de l'histoire moderne,
» décide que son travail manque d'intérêt. Si le premier
» jugement dépasse prodigieusement les bornes de l'é-
» loge, le second nous paraît et trop sévère et trop
» hasardé. *Nous convenons que par une progression dé-*
» *croissante, l'intérêt s'affaiblit surtout vers la fin du li-*
» *vre, où la somme des faits curieux et des aperçus*
» *instructifs se réduit à peu de chose.* Mais les deux tiers
» de l'ouvrage présentent avec beaucoup de clarté une
» foule de détails mis dans leur véritable jour, des por-
» traits frappants de vérité, quoique sans éclat et sans

» coloris, des vues judicieuses et quelquefois profondes
» malgré l'air de simplicité et l'espèce de trivialité avec
» laquelle elles sont exposées. La lecture de ces mémoi-
» res laisse dans l'esprit une vérité qu'on méconnaît
» d'ordinaire; c'est que la révolution des Pays-Bas ne
» fut ni prévue ni désirée d'avance : *les premiers chan-*
» *gements même qu'amenèrent les troubles étaient entre-*
» *pris au nom du roi :* on ne voit d'abord qu'un mou-
» vement de l'aristocratie *en faveur de ses priviléges;*
» le peuple prit ensuite parti, et si quelques provinces
» devinrent républicaines, *ce fut dans l'impossibilité*
» *d'obtenir satisfaction de l'Espagne,* dont les séparèrent
» enfin pour toujours les combinaisons de quelques
» hommes. Nous ne serions pas surpris que Van der
» Vynckt parût bien faible à certains lecteurs, bien
» audacieux à d'autres. Ceux-ci trouveront peut-être
» criminelle la franchise avec laquelle il blâme les usur-
» pations du pouvoir; ceux-là diront qu'il épargne la
» tyrannie. Depuis le temps où il a écrit nous sommes
» devenus difficiles en audace : ce n'est pas une petite
» affaire aujourd'hui que de se constituer en écrivain
» courageux. Van der Vynckt l'était dans la véritable
» acception du terme : il a osé dire la vérité aux gou-
» vernants et il l'a dite sans lui donner le ton de l'ir-
» révérence ou de l'insulte. Fidèle à l'église romaine,
» dans laquelle il était né, il ne manque point de tolé-
» rance envers les autres cultes, *tout en désapprouvant*
» *avec force ce qu'il appelle hérésie.* Si on reconnaît en

» lui un grand attachement pour les formes constitu-
» tionnelles, *il était trop éclairé pour adopter le rêve*
» *brillant, mais dangereux, des républiques...* Le style
» est la partie faible de notre auteur, et c'est ce qui
» rend encore plus inconvenante la comparaison qu'on
» a faite de lui avec le premier des historiens. Van der
» Vynckt, qui *écrivait avec élégance en latin et en fla-*
» *mand,* idiôme dont on n'apprécie pas assez les res-
» sources et le génie, maniait difficilement la langue
» française. Cependant son style est naturel et serré, et
» c'est plutôt sa diction qu'il faut reprendre. Chez lui
» la phrase est rarement louche, parce que ses pensées
» sont nettes et droites; et ses défauts ne provenant que
» de l'ignorance des formes usitées, nous paraissent
» même préférables à la diffusion traînante et pénible
» de quelques écrivains plus corrects, mais pauvres en
» idées. D'ailleurs l'étrangeté de ce style ajoute quel-
» quefois à sa vigueur, et pourvu qu'on consente à re-
» monter un siècle plus haut, *on ne lira pas Van der*
» *Vynckt avec moins de plaisir que Brantôme ou tout*
» *autre écrivain de la même époque, bien que le seigneur*
» *de Bourdeille, abbé de cour, homme à bonnes fortunes,*
» *ait une aisance et une liberté d'expression qu'on cher-*
» *cherait vainement dans Van der Vynckt.* » Les passages
en italique pourraient être modifiés ou supprimés dans
une nouvelle édition.

En 1769, lorsque Cobenzl eut formé le projet d'éri-
ger une société littéraire, il ne manqua pas d'y associer

Van der Vynckt. Ce vieillard respectable accepta cette place avec empressement; il voyait avec joie le gouvernement s'occuper enfin à ranimer les lettres. On aimait encore la science pour elle, et non dans un but de fausse gloire ou de cupidité; Van der Vynckt repoussa bien loin l'idée de se rembourser de ses frais. Il était néanmoins un des plus zélés; ni son âge, qui passait 77 ans, ni son éloignement de Bruxelles ne l'empêchèrent d'assister à toutes les séances de la société. Il se trouva également à la première de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, mais il ne reparut plus : une chute dangereuse dérangea sa constitution. Dès lors, ses forces diminuèrent insensiblement.

Tandis que Van der Vynckt marchait lentement à son tombeau, et que la solitude dans laquelle il végétait le faisait oublier dans son propre pays, sa gloire grandissait à l'étranger. On s'occupait en Allemagne, en 1774, à traduire l'*Histoire des Troubles des Pays-Bas.* Il est assez bizarre que Neny, contre qui il avait écrit son ouvrage, fut consulté sur son mérite. Voici sa réponse en date du 8 mai : « Je n'ai aucune connaissance d'une » Histoire des Troubles des Pays-Bas, rédigée par » M. Van der Vynckt, conseiller du Conseil de Flandre, » sur des actes qui doivent lui avoir été remis par feu » S. E. M. le comte de Cobenzl. Je sais néanmoins que » ce ministre a communiqué à quelques personnes le » travail du comte de Wynants sur nos archives... » M. Van der Vynckt n'était pas fort propre à mettre en

» œuvre les excellents matériaux que nous avons, car » outre qu'il n'a pas des idées bien lumineuses de l'his- » toire des Pays-Bas, il écrit mal. Du reste je ne vois » pas de possibilité d'empêcher qu'on ne fasse usage en » Allemagne d'un des six exemplaires qu'on doit avoir » imprimés ici au *Loto,* et dont on dit que feu M. le » comte de Cobenzl a fait présent à feu M. Schoepflin. » Après une révolution de deux siècles, il n'y a plus de » secret, et il est de l'intérêt de l'humanité qu'il n'y en » ait point : mais avant de publier un ouvrage qui nous » intéresse de si près, et qu'on annoncera comme im- » primé à Bruxelles, par les ordres du ministre pléni- » potentiaire de S. M., il serait du moins à désirer qu'il » ne parût pas dans une forme capable de donner une » idée désavantageuse soit de la nation, ou du minis- » tre. » La sincérité de cette lettre doit paraître bien suspecte; comment Neny a-t-il pu ignorer la lutte qui a eu lieu entre Kaunitz et Cobenzl au sujet de l'ouvrage de Van der Vynckt et du sien? N'aura-t-il pas eu des égards pour son ami le comte de Kaunitz qui attribuait si généreusement le livre élaboré par Van der Vynckt au colonel De Bon? ou voulait-il faire semblant de ne rien savoir de ce qui s'était passé à son sujet? l'un et l'autre peuvent être vrais. Au reste, la solitude où Van der Vynckt vivait lui était infiniment agréable; et, au milieu de sa nombreuse bibliothèque, il jouissait de son abandon. Un jour le chanoine Goyers, ce biographe consciencieux qui s'en allait par tout le pays, en pèlerin

littéraire, quêtant des renseignements biographiques, invita un de ses amis de Gand à faire des démarches auprès du conseiller Van der Vynckt pour avoir sa biographie faite par lui : croit-on que cet auteur se soit mis immédiatement à l'œuvre pour s'élever un échaffaudage de gloire et d'illustration? point du tout, il répondit à l'envoyé : *dites à M. Goyers que la seule époque remarquable de ma vie est d'avoir été ami du chanoine Hoynck Van Papendrecht et de l'archidiacre Foppens.*

En 1776, lorsqu'il était question de la reprise des travaux historiques, commencés au collége des Jésuites d'Anvers, le gouvernement fit prendre des renseignements sur les principaux membres de l'Académie de Bruxelles. Voici ce qui concerne Van der Vynckt : *c'est un historien supérieur, qui pendant tout le cours de sa vie a passé le temps que ses affaires n'emportaient point, à se former des collections intéressantes en fait d'histoire : il a même rédigé un ouvrage sur l'histoire des troubles des Pays-Bas, et si son style laisse quelque chose à désirer, ce défaut est bien remplacé par l'exactitude comme par l'importance des faits : il est fâcheux que ce bon sujet soit à un âge qui le met pour ainsi dire à la fin de sa carrière.*

Néanmoins la conduite de cette académie, à l'égard de Van der Vynckt, ne fut guère moins blâmable que celle du gouvernement. Ce digne savant qui, le premier, exposa avec autant de sagesse que de circonspection et pourtant avec vérité les principaux tableaux historiques de deux grandes époques de l'histoire de notre pays,

peu appréciées avant lui et si souvent mal comprises, prolongeait trop sa carrière au gré de certains hommes! Bien qu'il n'eût rien publié, ses travaux n'étaient point inconnus. Tout le monde n'était pas, à ce sujet, aussi mal instruit que le chef-président du Conseil Privé voulait le paraître. Son fauteuil académique fut occupé, dès l'année 1778, par Heylen, doyen de l'église de Lierre; mais Van der Vynckt ne fut définitivement remplacé que le 14 octobre 1779 par le marquis de Chasteler.

Van der Vynckt mourut à Gand, le 29 janvier 1779, dans la 88e année de son âge; ses restes furent inhumés dans l'église de Saint-Jacques.

Van der Vynckt joignait à la plus exacte probité, des mœurs et une gaîté assez vive qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours. Il était véritablement attaché à ses amis, éloigné de toutes vues d'intérêt et d'ambition, tellement adonné à l'étude des sciences et des arts qu'il négligeait ses propres affaires.

On doit à ce laborieux magistrat :

1° *Recherches chronologiques et historiques sur le Gouvernement général et les Gouverneurs des Pays-Bas, divisées en trois parties, depuis* 1476 *jusqu'en* 1753, in-fol., dédié par l'auteur au comte de Cobenzl. Il en existe une copie. Le manuscrit original est terminé par des additions et corrections à un volume intitulé : *Belgii et Burgundii Gubernatores, eorumque Ortus et Series*, Cologne, 1677, in-4°, que l'on doit à J.-B. Christyn, le

chancelier. On a plusieurs ouvrages sur les gouverneurs généraux. — 2° *Recherches historiques et chronologiques sur le Conseil provincial de Flandre, contenant sa première institution, ses progrès et ses changements*, 2 vol. in-fol, avec armoiries; imité et abrégé par le chanoine Hellin sous le titre de : *Liste des Présidents, Conseillers, Receveurs des exploits et Greffiers du Conseil provincial de Flandre, depuis son institution en 1385, composée, copiée et continuée par*, etc., in-fol. La copie a été commencée en 1764 et l'ouvrage a été continué jusqu'en 1791. — 3° *Recherches historiques et chronologiques sur le Grand-Conseil de Malines*, 2 vol. in-fol., avec armoiries. — 4° *Recherches historiques et chronologiques sur les Magistrats des deux bancs de la ville de Gand*, 2 vol. in-4°, qui pourraient servir de supplément au livre des *Antiquités de la Noblesse de Flandre*, de Ph. de l'Espinoy. — 5° *Mémoires d'un voyage par la France, l'Italie et l'Allemagne, fait en 1724 et 1725*, 3 vol. in-fol. Nous avons fait connaître le mérite de cet ouvrage dans le corps de notre article. Le troisième volume est terminé par des dissertations sur les principales familles des divers états d'Italie. Parmi celles de Venise, je distingue deux maisons belges de Van Axel et de Gheltolf. Voici ce que l'auteur dit de l'une et de l'autre :

« Van Axel. Écartelé au premier et quatrième d'ar-
» gent à la barre de gueules, au deuxième et au troi-
» sième d'azur à deux fleurs de lis d'or, au franc quar-

» tier de gueules, à l'aigle d'argent, sur le tout d'or au
» chevron de gueules. »

« Cette famille est originaire des Pays-Bas et de Ma-
» lines. Giusto-Adolfo Van Axel, après avoir fait un
» grand négoce à Venise et y avoir demeuré longtemps,
» fut inscrit dans le livre d'or et admis parmi les pa-
» trices, l'an 1665. »

« Gheltolf, écartelé au premier et quatrième d'azur, à
» la fasce d'argent, sommée d'un soleil d'or entre deux
» lunes pleines d'argent, au deuxième et troisième de
» sable, au dauphin d'argent, sur le tout une croix
» pommetée de gueules sur la répartition de l'écu. »

« Marino Gheltolf, natif d'Anvers et établi à Venise,
» n'eut qu'une fille unique qu'il maria à un Jean-Fran-
» çois Gheltolf, son parent; et comme il avait gagné
» des biens considérables, il donna une somme à l'État,
» ce que son gendre ayant accompli suivant son inten-
» tion, le sénat l'agrégea lui et sa famille nobles de
» Venise, l'an 1697. »

6° *Une Notice chronologique des Papes, depuis Célestin II en* 1143, *le premier qui, selon l'auteur, prit ses armoiries propres au lieu des clefs de saint Pierre, jusqu'à Benoît XIV, avec leurs armoiries peintes;* in-4°. — 7° *Dissertation sur les abbayes et bénéfices en commende dans les Pays-Bas.* — 8° *Histoire des Troubles des Pays-Bas sous Philippe II,* (Bruxelles) in-4°. Item, *ouvrage corrigé, quant au style, et augmenté d'un Discours préliminaire et de Notes ainsi que de Pièces inédites, par*

J. Tarte cadet, avocat, Bruxelles, 1822, 4 vol. in-8°. Item, *avec un Discours préliminaire et des Notes, par F. B. D. R.* (Frédéric baron de Reiffenberg), Bruxelles, 1822, 3 vol. in-8°. La première édition n'a point de titre; elle commence par ces mots : *Mémoire sur la direction,* etc., et finit par celui-ci qui appartient à la table : *Conclusion;* il n'en fut tiré que cinq ou six exemplaires. La seconde édition a été faite sur l'exemplaire du directeur de l'imprimerie impériale, M. Méan. Elle est la plus commune, mais non la meilleure. La préface due à la plume de l'avocat Tarte en fait le mérite. Il en est tout autrement des trois volumes publiés par M. de Reiffenberg; ici ce n'est point l'introduction qui fait le prix de l'ouvrage; loin de là, cette troisième et dernière édition est recherchée parce que son éditeur a eu le bon esprit de respecter le texte original.

On a de cet ouvrage une traduction allemande, par Schlosser (Zurich, 1793), en 3 vol. in-8°, et une traduction hollandaise (Amsterdam, 1826, en 4 vol. in-8°).

MAG 2015118

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOTICES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Ans, *voyez* Ruth-d'Ans.
Crassier (Guillaume), 262.
Daelman (Charles-Ghislain), 230.
Du Jardin (Thomas), 246.
Fay-d'Herbe (Lucas), 177.
Goes (Gilles), 31.
Heyden (Gaspar Van der), 76.
Jardin, *voyez* Du Jardin.
Legipont (Olivier), 305.
Li Muisis, *voyez* Muisis.
Lombart (Lambert), 38.
Makeblyde (Louis), 91.
Muisis (Gilles Li), 1.
Philippe (Robert), 256.
Pinius (Jean), 258.

Roose (Pierre), 115.
Ruth-d'Ans (Ernest), 187.
Schetz (Gaspar), 48.
Tacquet (André), 109.
Valerius (Remmerus), 174.
Vynckt (Lucas Van der), 333.
Wallius (Pierre), 105.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A. Staderini
ROMA

Digitized by Google